

Des peuples fondateurs au pluralisme

Comment, et à quel moment l'immigration et le pluralisme deviennent-ils des priorités pour les associations francophones canadiennes?

Anne Boily

Thèse soumise à la
Faculté des études supérieures et postdoctorales
dans le cadre des exigences du programme de
Maîtrise ès arts en science politique

École d'études politiques
Faculté des sciences sociales
Université d'Ottawa

RÉSUMÉ

Les associations porte-parole des francophones du Canada, entre les années 1960 et 2010, ont vu leurs priorités changer. Alors que de 1960 à 1980, le thème de l’immigration est absent de leurs préoccupations, celui du pluralisme était loin de faire l’unanimité. Entre 1980 et 1990, les choses commencent à changer. Les deux thèmes – immigration et pluralisme – commencent à émerger au sein des associations, et un certain flou se dessine quant à leur vision de ces thèmes. D’autres acteurs ont d’ailleurs une influence très importante sur ce changement : le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux, ou encore des acteurs individuels impliqués dans les associations francophones. Ces acteurs évoluent au sein de moments clés, qui émergent du contexte politique dans lequel les thèmes finissent par s’imposer. Ainsi, entre 1991 et 2010, l’on peut constater que, pour les associations francophones du Canada, l’immigration et le pluralisme deviennent des thèmes prioritaires.

Remerciements

Écrire une thèse n'est pas une entreprise individuelle. Je l'ai constaté et grandement apprécié tout au long de cette petite aventure. Je voudrais tout d'abord remercier le Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF) de m'avoir facilité l'accès à leurs archives. Merci à Alice pour son aide et sa disponibilité. Je suis également reconnaissante du temps que m'ont accordé Rolande Faucher, Dyane Adam, Hilaire Lemoine, Guy Matte, Mohammed Brihmi et David Welch.

Également, un merci tout spécial à Catherine et Carol, qui m'ont soutenue dans les diverses étapes ma rédaction et dans l'enthousiasme que suscitaient en moi les découvertes sur la francophonie canadienne. J'aimerais remercier mes parents, Marie et Paul-André, pour leur soutien constant et leur affection. David, merci d'avoir toujours été mon appui. Ton aide et ta confiance m'ont été inestimables. À François Charbonneau, qui a supervisé mon travail, j'adresse mes plus sincères remerciements, tout spécialement pour sa patience, sa disponibilité, sa loyauté, son enthousiasme et sa sincérité. J'ai appris, grâce à ses conseils, non seulement à rédiger une thèse, mais à développer des compétences académiques qui me serviront toute ma vie.

Enfin, une petite pensée pour tous les Franco-Canadiens que j'ai rencontrés depuis que j'ai quitté mon petit Québec : vous m'avez ouvert les yeux sur une réalité que je ne me lasse plus d'explorer. C'est à vous que cette thèse est dédiée.

Table des matières

| | |
|---|------------|
| Remerciements | iii |
| INTRODUCTION..... | vi |
| La problématique | vii |
| La méthodologie | x |
| Revue de littérature | xiii |
| Structure de la thèse | xx |
| CHAPITRE 1 : 1960 À 1979 | 1 |
| Introduction | 1 |
| 1. LE CONTEXTE POLITIQUE (1960-1970)..... | 5 |
| <i>a. La Commission Laurendeau-Dunton.....</i> | <i>6</i> |
| <i>b. La rupture du Canada français</i> | <i>11</i> |
| <i>c. La fin des années 1960.....</i> | <i>18</i> |
| <i>d. La Loi sur les langues officielles (1969)</i> | <i>25</i> |
| 2. L'AVÈNEMENT DE LA POLITIQUE DE MULTICULTURALISME (1970-1972)..... | 27 |
| <i>a. Le contexte politique canadien en 1970</i> | <i>27</i> |
| <i>b. L'énoncé de politique sur le multiculturalisme (1971).....</i> | <i>29</i> |
| <i>c. Le rejet du multiculturalisme par les associations (1971).....</i> | <i>31</i> |
| <i>d. Héritage-Ontario (1971-1972).....</i> | <i>36</i> |
| 3. LA PROGRESSION DU MULTICULTURALISME (1972-1975)..... | 40 |
| <i>a. Initiatives du gouvernement fédéral</i> | <i>40</i> |
| <i>b. L'ACFO et l'ACELF devant le Comité fédéral sur l'immigration (1975)</i> | <i>43</i> |
| <i>c. Le rapport du CCCM et les priorités de l'ACFO (1975)</i> | <i>46</i> |
| <i>d. La FFC & la SFM et le multiculturalisme (1975).....</i> | <i>47</i> |
| 4. LA CRÉATION DE LA FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC (FFHQ) (1975)..... | 49 |
| <i>a. Le multiculturalisme sur la scène politique.....</i> | <i>50</i> |
| <i>b. Les Héritiers de Lord Durham (1977).....</i> | <i>52</i> |
| <i>c. La FFHQ et la critique du multiculturalisme (1977-1979).....</i> | <i>55</i> |
| <i>d. Pour ne plus être... sans pays (1979).....</i> | <i>61</i> |
| Conclusion | 62 |
| CHAPITRE 2 : 1980 À 1990 | 64 |
| Introduction | 64 |
| 1. LE CONTEXTE POLITIQUE NATIONAL (1981-1982)..... | 66 |
| <i>a. Le référendum québécois (1980)</i> | <i>66</i> |
| <i>b. La FFHQ publie À la recherche du milliard (1981)</i> | <i>69</i> |
| <i>c. Le rapatriement de la constitution et l'enchâssement de la Charte (1982).....</i> | <i>69</i> |
| 2. UNE POINTE D'INTÉRÊT DANS LES ASSOCIATIONS PROVINCIALES (1981-1983)..... | 72 |
| <i>a. L'ACFO (1981 & 1983)</i> | <i>72</i> |
| <i>b. L'Association culturelle franco-canadienne (ACFC) (1981).....</i> | <i>73</i> |
| <i>c. L'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) (1982)</i> | <i>75</i> |
| <i>d. Au niveau pancanadien (1981-1982).....</i> | <i>75</i> |
| 3. L'APPARITION DES THÈMES DE L'IMMIGRATION ET DU PLURALISME À L'INTERNE (1984-1987)..... | 78 |
| <i>a. Un moment charnière (1984).....</i> | <i>79</i> |
| <i>b. L'ACFO se positionne (1985).....</i> | <i>83</i> |
| <i>c. Deux changements : l'ACFC (1986) et la FFHQ (1987)</i> | <i>93</i> |
| 4. L'IMPORTANCE CROISSANTE DES THÈMES DE L'IMMIGRATION ET DU PLURALISME (1987-1989)..... | 99 |
| <i>a. Un nouvel appui aux langues ancestrales (1987).....</i> | <i>99</i> |

| | |
|--|------------|
| <i>b. La création de l'Association multiculturelle francophone de l'Ontario (AMFO)</i> | 101 |
| <i>c. L'embauche de Mohammed Brihmi à l'ACFO (1988)</i> | 105 |
| <i>d. La pression du gouvernement de l'Ontario sur l'ACFO (1988)</i> | 108 |
| <i>e. La FFHQ au tournant des années 1990 (1988-1989)</i> | 113 |
| 5. DES PEUPLES FONDATEURS AU PLURALISME (1990) | 123 |
| <i>a. Le contexte politique en 1990 : l'Accord du lac Meech</i> | 123 |
| <i>b. Quelques initiatives de promotion du multiculturalisme en 1990</i> | 124 |
| <i>c. Les priorités de l'ACFO en 1990</i> | 125 |
| <i>d. La FFHQ opte pour le « pluralisme social »</i> | 127 |
| Conclusion | 131 |
| CHAPITRE 3 : 1991 À 2010 | 134 |
| Introduction | 134 |
| 1. LES RAISONS D'UN CHANGEMENT : L'ENJEU DÉMOGRAPHIQUE | 135 |
| <i>a. David Welch (ACFO)</i> | 135 |
| <i>b. Dyane Adam (Commissariat aux langues officielles)</i> | 136 |
| <i>c. Rolande Faucher (ACFO) & Guy Matte (FFHQ/FCFA)</i> | 136 |
| <i>d. Mohammed Brihmi (ACFO, AMFO & AIFO)</i> | 137 |
| <i>e. Hilaire Lemoine (ministère du Patrimoine canadien)</i> | 138 |
| 2. UNE ANNÉE CHARNIÈRE : 1991 | 139 |
| <i>a. Le contexte politique</i> | 139 |
| <i>b. L'Association canadienne-française de l'Ontario et le Sommet de la francophonie ontarienne à Toronto</i> | 141 |
| <i>c. De la FFHQ à la FCFA, en passant par le pluralisme</i> | 149 |
| 3. L'IMMIGRATION ET LE PLURALISME DEVIENNENT DES PRIORITÉS (1992-1994) | 157 |
| <i>a. La FCFA et le contexte politico-constitutionnel de 1992</i> | 157 |
| <i>b. L'ACFO priorise l'immigration et le pluralisme (1992-1994)</i> | 159 |
| 4. LE RÔLE ACCRU DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL PAR LE BIAIS DE PATRIMOINE CANADIEN (1994-1997) | 164 |
| <i>a. Un élément de contexte politique entre 1994 et 1997 : le second référendum québécois</i> | 164 |
| <i>b. Les Ententes Canada-communautés (1994-1996)</i> | 166 |
| <i>c. Le financement de Patrimoine canadien (1995-1997)</i> | 172 |
| 5. LES ASSOCIATIONS FRANCOPHONES CANADIENNES, LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LE COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES (1997-2002) | 176 |
| <i>a. Le contexte politique en 1997</i> | 176 |
| <i>b. L'initiative Dialogue de la FCFA (1997-2001)</i> | 177 |
| <i>c. Une nouvelle structure de représentation des francophones en Ontario (1998)</i> | 186 |
| <i>d. Le gouvernement fédéral et les minorités (1998-1999)</i> | 189 |
| <i>e. Le rôle du Commissariat aux langues officielles (1999-2002)</i> | 191 |
| 6. L'IMMIGRATION ET LE PLURALISME DEVIENNENT LES PRIORITÉS DES ASSOCIATIONS FRANCOPHONES (1999-2004) | 199 |
| <i>a. La pression de Patrimoine canadien en Ontario (1999-2000)</i> | 199 |
| <i>b. La FCFA et le gouvernement fédéral (2002-2004)</i> | 202 |
| <i>c. L'exemple du Manitoba (2002-2004)</i> | 210 |
| <i>d. La refonte de l'ACFO (2003-2006)</i> | 212 |
| <i>e. La FCFA et la nouvelle francophonie (2005-2007)</i> | 216 |
| <i>f. La Commission sur l'inclusion de la communauté fransaskoise (2005-2008)</i> | 218 |
| Conclusion | 221 |
| CONCLUSION | 223 |
| BIBLIOGRAPHIE | 229 |

INTRODUCTION

Quiconque consulterait le site web d'une association représentative des communautés francophones canadiennes ne manquerait pas de remarquer que l'immigration et le pluralisme sont des thèmes qui occupent une place centrale parmi ses priorités. La Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) affiche sur sa page d'accueil qu'elle représente « 2,6 millions de citoyens, une francophonie tout en couleurs »¹. Le menu mobile de sa page d'accueil encourage le surfeur du web à en savoir plus sur « des communautés diversifiées »² et à découvrir le portail « L'Immigration francophone »³. Parmi les valeurs qu'elle privilégie, la Fédération liste « [...] l'ouverture, la diversité, le dialogue des cultures et l'engagement citoyen », dans l'optique que « [...] tous ceux et toutes celles qui choisissent de communiquer et de vivre en français, peu importe leur langue maternelle ou leur origine, travaillent ensemble et dans une perspective de pleine citoyenneté à l'essor de leur communauté, de la francophonie et de la société canadienne tout entière. »⁴ Du côté des associations francophones provinciales, l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO) indique sur son site web qu'elle entretient la vision d' « un Ontario français, uni dans sa diversité, solidaire dans ses actions et engagé collectivement afin d'assurer son mieux-être. »⁵ L'Assemblée communautaire fransaskoise affiche pour sa part, sur la page d'accueil de sa page web, un lien qui mène directement à son portail de l'immigration francophone⁶, comme le fait aussi la FCFA. La Société franco-manitobaine (SFM) fait de même avec son portail de l' « Accueil francophone »⁷ accessible sur la page d'accueil de son site web⁸. Il ne s'agit que de quelques

¹ Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), <http://www.fcfa.ca/> (page consultée le

² *Ibid.*

³ « L'immigration francophone » : <http://www.immigrationfrancophone.ca/fr/> (page consultée le 12 août 2016).

⁴ Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), « Qui nous sommes », http://www.fcfa.ca/fr/Qui-Nous-Sommes-_1 (page consultée le 12 août 2016).

⁵ Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO), « Vision », <https://monassemblee.ca/mon-assemblee/#equipe> (page consultée le 12 août 2016).

⁶ Assemblée communautaire fransaskoise (ACF), « Accueil », <http://www.fransaskois.sk.ca/> (page consultée le 12 août 2016) & Assemblée communautaire fransaskoise (ACF), « Immigration », http://www.fransaskois.sk.ca/content/immigration/gsDisplayGeneral/index/menu_id/68 (page consultée le 12 août 2016)

⁷ Société franco-manitobaine (SFM), « Accueil francophone », (Portail immigration au <http://www.accueilfrancophonemb.com/>) (page consultée le 12 août 2016)

exemples pour exposer en quoi les thèmes de l'immigration et du pluralisme sont omniprésents dans les associations francophones aujourd'hui.

Cependant, ces deux thèmes n'ont pas toujours été prioritaires pour ces associations. Une étude, même rapide, des principaux documents, procès-verbaux de réunions ou assemblées générales, des plans d'action et autres manifestes montre en effet qu'au moins jusqu'au milieu des années 1980, non seulement on ne parle pas d'immigration, mais le multiculturalisme est vu, par les associations francophones, comme un projet politique concurrent. Le contraste avec les priorités et énoncés des associations, aujourd'hui, est saisissant.

La problématique

L'immigration et le pluralisme n'étaient pas des priorités des associations francophones. Comme nous le démontrerons en détail dans cette thèse, elles le sont devenues. Ainsi, l'objectif de cette thèse est de répondre à la question de recherche suivante : *comment, et à quel moment l'immigration et le pluralisme sont-ils devenus des priorités pour les associations francophones canadiennes?*

Le lecteur sera en mesure de constater que deux hypothèses sont mobilisées au long de la thèse pour répondre à notre question de recherche, correspondant à chacune des deux parties de la question. En ce sens, la première hypothèse porte sur le « comment » alors que la seconde hypothèse porte sur le « moment » de la transformation qui voit les associations représentatives de la francophonie canadienne faire de l'immigration et du pluralisme des priorités. Nous faisons appel aux outils analytiques d'explication de changements institutionnels⁹ que développe la politologue Kathleen Thelen pour encadrer théoriquement nos hypothèses, et les adapter au contexte de ce travail.

⁸ Société franco-manitobaine (SFM), <http://www.sfm.mb.ca/> (page consultée le 12 août 2016)

⁹ James Mahoney & Kathleen Ann Thelen. *Explaining Institutional Change : Ambiguity, Agency, and Power*, Cambridge; New York, Cambridge University Press, 2010, p.2 & Wolfgang Streeck & Kathleen Ann Thelen. *Beyond Continuity : Institutional Change in Advanced Political Economies*, Oxford; New York, Oxford University Press, 2005, p.1.

La première hypothèse pose que les thèmes de l'immigration et du pluralisme deviennent prioritaires pour les associations francophones, car ils sont portés par des acteurs qui interviennent dans une conjoncture favorable, que nous appelons des moments « clés » ou « charnières ». Cette façon de comprendre les changements au sein des associations et des gouvernements est amenée par Kathleen Thelen. La prise en compte de la temporalité dans les changements institutionnels est un apport important de cette dernière dans le champ de la science politique : en effet, la littérature mentionne assez peu, explique-t-elle avec James Mahoney, les changements dans leur ancrage contextuel et temporel¹⁰. Ainsi, soutiennent-ils, les changements peuvent avoir lieu lorsque les acteurs sont placés devant une conjoncture « favorable » (ce que nous appelons les « moments clé » ou « moments charnières »). Un champ de « possibles » s'ouvre lorsque les façons de faire sont remises en question¹¹. Dans ces « interstices temporelles », l'acteur peut évoluer et, à son tour, être agent de changement. Par ailleurs, il convient également de prendre en compte des acteurs des « périphéries », qui viennent en quelque sorte changer la donne et affecter la situation d'une manière ou d'une autre¹². Dans cette thèse, les acteurs auxquels nous faisons référence sont parfois des personnes (des militants dans les associations francophones, des politiciens, des immigrants francophones, des fonctionnaires fédéraux) ou encore des organismes ou institutions (des associations francophones elles-mêmes, le gouvernement fédéral et plus précisément quelques-uns de ses ministères, le Commissariat aux langues officielles ou bien des gouvernements provinciaux).

La seconde hypothèse porte quant à elle sur la temporalité et constitue sans doute la principale contribution qu'apporte cette thèse à notre compréhension de la question de l'immigration et du pluralisme dans les associations représentatives des communautés francophones du Canada. Nous montrerons que la transformation qui voit les associations ignorer la question de l'immigration et rejeter le multiculturalisme vers la priorisation de l'une comme de l'autre se présente comme trois principales périodes qui correspondent aux trois chapitres de cette thèse. Le premier moment ou première période est celle des années 1960 à 1979, pendant laquelle les associations ne parlent que très peu ou pas du tout de l'immigration, comme si l'immigration

¹⁰ James Mahoney & Kathleen Ann Thelen, *op.cit.*, p.2.

¹¹ *Ibid.*, p.4.

¹² Kathleen Ann Thelen. « Timing and Temporality in the Analysis of Institutional Evolution and Change », *Studies in American Political Development*, volume 14, numéro 1, 2000, p.107.

vers le Canada était un phénomène qui ne concerne pas vraiment les communautés francophones. En ce qui a trait au thème du pluralisme à la même époque, il se présente sous la forme du projet politique qu'est l'énoncé de politique sur le multiculturalisme canadien en 1971. Ce projet politique est d'abord accueilli avec scepticisme par les associations francophones, avant d'être progressivement vu comme un projet politique qui fait *concurrence* à celui que portent les associations francophones, à savoir, *le biculturalisme*. Plus encore, les associations francophones voient dans le multiculturalisme une scission entre langue et culture qu'elles jugent inacceptable. En effet, argumenteront-elles, au multiculturalisme devrait logiquement s'ajouter le multilinguisme, alors que le Canada vient d'officialiser le bilinguisme. Puis, lors du deuxième grand moment, de 1980 à 1990, les associations francophones commencent à aborder le thème de l'immigration sans qu'elles abandonnent nécessairement leur perspective critique quant à la question du pluralisme. Cette période est marquée par un certain flou quant aux prises de position des associations par rapport à la question du pluralisme, mais les germes d'une réconciliation avec une vision du Canada comme pays à la fois *bilingue* et *multiculturel* commencent à poindre de manière sérieuse. Enfin, nous verrons que de 1991 à 2010, l'immigration devient l'une des principales, sinon la principale priorité des associations francophones, tandis que le pluralisme paraît dorénavant aller de soi. Le multiculturalisme n'est plus vu comme un projet politique concurrent, mais correspond dorénavant à la manière dont les associations se représentent le pays. Cette période est marquée par le rejet d'une conception du Canada comme étant la résultante d'un pacte entre les peuples fondateurs, conception qui était non seulement dominante, mais hégémonique et ce, jusque dans les années 1980.

Le lecteur aura donc compris que la thèse se présente en partie comme un récit, en ce sens qu'elle suit la plupart du temps un ordre chronologique dans la présentation des acteurs et des événements clés. Cette manière de procéder nous semblait la plus propice à faire sentir le changement entre les trois périodes. Mais la chronologie se veut aussi thématique : si la thèse est découpée en trois grands moments, elle ne consiste pas seulement en une succession d'événements, mais en leur regroupement en thèmes à l'intérieur de chaque chapitre. Les événements présentés font par ailleurs l'objet d'une analyse contextuelle historique et politique, à propos de laquelle nous reviendrons un peu plus bas.

Les sujets de recherche, dans cette thèse, sont les associations représentatives des francophones du Canada, principalement la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ), qui deviendra la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA)¹³ et l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) qui deviendra l'AFO¹⁴. Dans une moindre mesure, il sera aussi question, des initiatives et prises de position de l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan (ACFC)¹⁵, de l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA), de la Fédération des Franco-Colombiens (FFC) et de la Société Franco-Manitobaine (SFM). Il était important pour nous de traiter, dans la mesure du possible, de l'ensemble de ces associations car, comme en attestent les correspondances que nous étudierons, elles se sont beaucoup influencé les unes et les autres sur la question de l'inclusion, de l'immigration et du pluralisme et elles ont à peu près toutes connu le même parcours, à peu près aux mêmes périodes. Nous présenterons aussi d'autres associations qui constituent des acteurs dans la dynamique de la priorisation de l'immigration et du pluralisme, comme l'Association multiculturelle francophone de l'Ontario (AMFO), pour ne nommer que celle-là. Faute de temps, nous n'avons pas traité des associations acadiennes, c'est-à-dire des quatre provinces maritimes, ni des associations des trois territoires du Nord canadien. Nous avons choisi de nous concentrer principalement sur une association pancanadienne (la FFHQ/FCFA) et les associations à l'ouest de la rivière des Outaouais, avec une analyse plus approfondie de l'ACFO, qui représente la communauté francophone la plus populeuse au Canada, à l'extérieur du Québec.

La méthodologie

Afin de répondre à la question de recherche et de vérifier nos hypothèses, nous avons choisi une méthodologie « hybride », c'est-à-dire une méthodologie combinée. La méthodologie primaire de la thèse est une analyse de contenu menée dans les archives du Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF) de l'Université d'Ottawa. Nous avons exploré principalement le fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2-ACFO). Nous avons également consulté, en guise de complément, le fonds de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (C84-FCFA). De plus, en ce qui concerne la FCFA, nous

¹³ La FCFA était, de sa fondation en 1975 à 1991, la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ).

¹⁴ Qui est, depuis 2006, l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO).

¹⁵ Qui est, depuis 1999, l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF)

avons fouillé ses archives en ligne ainsi que ses communiqués de presse. Les procès-verbaux de toutes les assemblées générales annuelles, ainsi que des assemblées générales spéciales, de même que toutes les filières en lien avec l'immigration et le multiculturalisme, en plus de celles portant sur le versement de fonds de la part du Secrétariat d'État, ont été dépouillées et analysées pour les fins de cette thèse et ce, tant pour l'ACFO que la FCFA. Nous avons par ailleurs choisi de nous pencher principalement sur ces deux associations en raison de la disponibilité de leurs archives, mais aussi à cause de leur portée représentative. En effet, l'Association canadienne-française de l'Ontario représente la province contenant le plus grand nombre de francophones vivant à l'extérieur du Québec. Puis, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, en tant qu'association pancanadienne, chapeaute toutes les associations provinciales et régionales, ce qui nous donne une certaine idée d'ensemble sur les associations francophones canadiennes prises dans leur totalité.

En complément, nous avons choisi de mener des entrevues auprès d'acteurs impliqués de près ou de loin dans la priorisation de l'immigration et du pluralisme dans les associations francophones. Nous avons mené, en tout, six entrevues. Le lecteur pourra ainsi découvrir ce que David Welch, militant à l'ACFO dans les années 1980, Rolande Faucher, ancienne présidente de l'ACFO de 1988 à 1990, Mohammed Brihmi, immigrant et militant à l'ACFO dans les années 1990, Dyane Adam, commissaire aux langues officielles de 1999 à 2006, Guy Matte, président de la FCFA de 1989 à 1991 et Hilaire Lemoine, directeur du Programme d'appui aux langues officielles au ministère du Patrimoine canadien de 1994 à 2006, ont à dire quant à la priorisation de l'immigration et du pluralisme dans les associations francophones canadiennes entre 1960 et 2010. Le travail des entrevues vient appuyer et compléter la méthode de recherche principale, de nature archivistique. Nous essayons donc, par le moyen de ces entrevues, de tenir compte de plusieurs types d'acteurs dans le récit que nous présentons dans cette thèse.

Nous avons conscience d'une limite liée à la méthodologie choisie pour cette thèse : il s'agit de la subjectivité des acteurs que nous avons rencontrés pour des entretiens. Le lecteur doit comprendre que lorsque nous rapportons leurs propos sur les événements dans lesquels les acteurs ou « grands témoins » étaient impliqués entre 1960 et 2010, nous le faisons en sachant qu'ils ne reflètent probablement qu'une partie de la réalité, soit leur perception ou leurs souvenirs

de ce qui s'est passé. À ce sujet, la distance historique ou la subjectivité personnelle peuvent constituer des limites quant à la méthodologie retenue. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes efforcée de corroborer les affirmations des témoins par des documents d'archives, ayant mis de côté les affirmations qui ne pouvaient pas être attestées par d'autres sources indépendantes.

Il convient également de faire mention du vocabulaire employé dans cette thèse. Nous parlons en effet des thèmes ou notions d'immigration et de pluralisme. Lorsque nous parlons d'immigration, nous nous référons au phénomène de l'accueil, à l'intérieur des frontières du pays, de personnes en provenance d'autres pays et qui sont destinées à obtenir la citoyenneté, à parité avec les citoyens. Dans cette thèse, il est question d'immigration francophone, et plus précisément d'immigration francophone dans les communautés francophones canadiennes, à l'extérieur du Québec. Ainsi, quand on parle d'immigration francophone, nous faisons référence aux nouveaux venus, issus de l'immigration, qui se joignent aux communautés de langue française à l'extérieur du Québec. Lorsque nous parlons de pluralisme, nous renvoyons à une idéologie, c'est-à-dire à une manière parmi d'autres d'énoncer la nature du vivre ensemble. Bien que distinctes, les deux notions se font écho l'une l'autre entre les décennies à l'étude pour cette thèse. Dans le premier chapitre, nous parlerons davantage de multiculturalisme que de pluralisme. La raison est simple. Lorsque nous parlons de multiculturalisme dans cette thèse, nous faisons référence à l'énoncé de politique de Pierre Elliott Trudeau à la Chambre des communes en octobre 1971¹⁶, que nous présenterons en détail dans le premier chapitre. On peut dire que la question du pluralisme culturel (du Canada ou alors des communautés elles-mêmes) n'était pas vraiment un objet de réflexion dans les communautés avant qu'il n'apparaisse tel un *Deus ex machina* comme politique publique, en 1971. Ainsi, ce premier chapitre fera mention du multiculturalisme davantage que du pluralisme, car c'est au multiculturalisme comme politique publique que réagissent les associations francophones canadiennes à cette période. La transition se fait dans les deux autres chapitres, dans lesquels nous parlons davantage de pluralisme. Les associations parlent elles-mêmes de pluralisme ou de diversité, plutôt que de multiculturalisme, dès les années 1980. Qui plus est, le multiculturalisme est une politique publique qui renvoie à

¹⁶ Bibliothèque et Archives Canada, « La mise en oeuvre de la politique du multiculturalisme dans un cadre bilingue », Chambre des Communes du Canada. Débats, 28^e Parlement, 3^e session, Tome 8, 8 octobre 1971. [En ligne] : http://parl.canadiana.ca/view/oop.debates_CDC2803_08/803?r=0&s=1 (page consultée le 5 août 2015).

l'idéologie pluraliste. En ce sens, il n'y a pas de coupure entre les chapitres, mais plutôt une continuité logique, même si le vocabulaire change.

Revue de littérature

Nous ne sommes pas les premiers à nous intéresser au thème de l'immigration et du pluralisme dans les communautés francophones, mais nous pensons que cette thèse se démarque parce qu'elle est la première à s'intéresser de manière précise et exhaustive au rapport des associations à ces enjeux. Nous ne désirons pas affirmer qu'il n'a pas été abordé du tout, car l'historien Michel Bock en fait un survol dans un chapitre qu'il signe dans un ouvrage que dirigent Joseph Yvon Thériault et Jean-François Laniel en 2016¹⁷. En s'intéressant à la transformation de la référence canadienne-française en Ontario dans les années 1970 et 1990, Bock en vient à aborder la prise de position des « dirigeants politiques de la francophonie canadienne » en ce qui a trait au multiculturalisme, prise de position qui change entre 1971 et 1991¹⁸, ainsi que la transformation de la définition du terme « Franco-Ontarien », dont le but était une plus grande inclusion des francophones des groupes ethnoculturels¹⁹. Michel Bock aborde la désuétude croissante, pour les francophones canadiens, du « Canada français » et des peuples fondateurs, lorsque comparés au pluralisme²⁰. Cependant, malgré ces mentions, l'historien ne va pas plus loin dans l'analyse de cette transformation des priorités des associations et de définition de soi des communautés, le sujet de son chapitre étant plus large que cette seule transformation.

Plusieurs chercheurs se sont penchés sur les thèmes de l'immigration et du pluralisme dans les communautés francophones du Canada, mais le plus souvent à partir d'une perspective normative qui n'est pas la nôtre. Lorsqu'ils s'intéressent au terme de l'immigration ou du pluralisme des communautés, ces auteurs cherchent principalement à déterminer si les communautés sont suffisamment ouvertes à l'immigration et à la pluralité. Par exemple, le texte de Nicole Gallant et de Chedly Belkhodja, « Production d'un discours sur l'immigration et la

¹⁷ Michel Bock, « Des braises sous les cendres », dans Jean-François Laniel & Joseph Yvon Thériault, *Retour sur les États généraux du Canada français : Continuités et ruptures d'un projet national*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 2016.

¹⁸ *Ibid.*, p.215. corriger

¹⁹ *Ibid.*, p.216.

²⁰ *Ibid.*, p.218-219.

diversité par les organismes francophones et acadiens au Canada »²¹ a un titre qui semble indiquer une grande proximité avec le sujet de cette thèse, mais il s'agit d'un texte à vocation normative qui tend surtout à défendre l'idée que les communautés francophones ne sont pas aussi inclusives qu'elles le prétendent dans leurs discours officiels. Pour notre part, nous ne cherchons pas à prendre parti dans ce débat qui oppose ceux qui jugent que le Canada français est suffisamment ouvert à l'autre ou au contraire pas suffisamment.

De manière générale, les travaux portant sur l'immigration et le pluralisme dans les communautés francophones canadiennes sont relativement récents. La plupart de ces travaux apparaissent pour la première fois dans les années 1990 (ce qui, nous le verrons, a un sens étant donné que le thème s'impose à la même époque, comme nous le verrons). La professeure Linda Cardinal a mené des études de type statistique sur l'état de l'immigration dans les communautés francophones²², notamment dans le cadre de ses travaux à la Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques à l'Université d'Ottawa, entre 2006 et 2010. Mentionnons également Carsten Quell, qui soutient que le pluralisme devrait être pensé à la lumière d'un communautarisme habermassien, c'est-à-dire fondé sur les appartenances qui se forment autour des discours. Ce type de pluralisme communautariste serait plus adapté, estime-t-il, aux immigrants, qui ont parfois des appartenances multiples difficiles à réconcilier²³. Encore là, le texte de Quell répond à un but normatif qui ne correspond pas à l'objectif de cette thèse.

Dans le collectif *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada. Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, qui constitue une référence en ce qui a trait à la situation de la francophonie canadienne au milieu des années 2000²⁴, on trouve un chapitre par Diane Farmer,

²¹ Chedly Belkhodja et Nicola Gallant, « Production d'un discours sur l'immigration et la diversité par les organismes francophones et acadiens au Canada », *Canadian Ethnic Studies Journal*, volume 37, numéro 3, 2005, pp.353-57.

²² Linda Cardinal & Eloisa Gonzalez Hidalgo, « L'autonomie des minorités francophones hors Québec au regard du débat sur les minorités nationales et les minorités ethniques », *Minorités linguistiques et société*, numéro 1, 2012, pp.51-65 ; Linda Cardinal, Nathalie Plante & Annick Sauvé, « La population immigrante francophone de l'Ontario : Un profil statistique », Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques, Université d'Ottawa, 2006-2010, 41p. ; Linda Cardinal, Nathalie Plante et Annick Sauvé, « Les francophones de l'Ontario appartenant à une minorité visible : Un profil statistique », Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques, Université d'Ottawa, 2006-2010, 38p.

²³ Carsten Quell, « Citizenship Concepts Among Francophone Immigration in Ontario », *Canadian Ethnic Studies*, volume 30, numéro 3, 1998 (version mp3).

²⁴ Linda Cardinal, Anne Gilbert et Joseph Yvon Thériault (dir.). *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada. Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Québec, Éditions Fides, 2008, 562p.

« L’immigration en contexte minoritaire : entre démographie et identité ». Farmer y présente un état des lieux de l’immigration francophone en milieu minoritaire, suivant notamment les recommandations qui avaient été formulées par une étude de 1991 menée par Churchill et Kaprielian, éditée par la FCFA (sur laquelle nous reviendrons en détail dans la thèse). Selon Farmer, l’intégration des immigrants a besoin d’être améliorée et optimisée, ainsi que l’identité francophone entièrement repensée, afin d’être plus accommodante à la diversité croissante de sa population²⁵. C’est un peu dans la même veine que s’inscrit Marcel Grimard qui plaide aussi pour une plus grande inclusion des groupes ethniques marginalisés, au sein de la francophonie canadienne : il illustre ses propos avec le changement de nom de l’ACFO-Toronto, en 2003. Il explique qu’à Toronto, « (...) l’intégration sociale et économique des nouveaux arrivants [était] freinée par le discours identitaire de la communauté francophone »²⁶. Ainsi, si Carsten Quell et Diane Farmer parlent de l’immigration francophone, ils ne tentent pas de découvrir comment l’immigration est devenue une priorité. En somme, si le travail de ces auteurs est utile pour mieux saisir quelques-uns des enjeux de l’immigration, il ne l’est malheureusement pas pour répondre à notre question de recherche.

En ce qui a trait à l’analyse des institutions de la francophonie, Patricia-Anne De Vriendt se penche, notamment dans un de ses articles, sur l’évolution de l’identité francophone à travers les parcours de la FCFA dans les années 1990. Par contre, elle ne mentionne nulle part la question de l’immigration²⁷. Relativement à l’étude des institutions, un ouvrage récent de Mireille Paquet recense le rôle du gouvernement fédéral ainsi que des gouvernements provinciaux en ce qui a trait à l’immigration dans les communautés francophones canadiennes²⁸. L’auteure explique que la gouvernance de l’immigration se serait « fédéralisée » depuis le début des années 1990, puisque le gouvernement fédéral ainsi que les gouvernements provinciaux auraient joué un rôle très dynamique dans les politiques d’immigration, alors que dans la première moitié du vingtième

²⁵ Diane Farmer, « L’immigration en contexte minoritaire : entre démographie et identité », dans E. Martin Meunier & Joseph Yvon Thériault (dir.). *op.cit.*

²⁶ Marcel Grimard, *op.cit.*

²⁷ Patricia-Anne De Vriendt, « De l’identité des francophonies minoritaires canadiennes : analyse du parcours de la FFHQ et de la FCFA du Canada, 1975-1995 », dans Simon Langlois & Jocelyn Létourneau (dir.), *Aspects de la nouvelle francophonie canadienne*, Sainte-Foy, Québec, Les Presses de l’Université Laval, Collection Culture française d’Amérique, 2003, 325p., pp.293-307.

²⁸ Mireille Paquet, *La fédéralisation de l’immigration au Canada*, Montréal, Les Presses de l’Université de Montréal, Collection Politique mondiale, 2016.

siècle, les politiques d'immigration étaient racistes et exclusivistes²⁹. Si l'analyse de Paquet est intéressante et utile pour cette thèse, les objets de recherche sont néanmoins les gouvernements du pays, alors que notre thèse aborde le sujet de la priorisation de l'immigration au sein des associations francophones canadiennes.

Parmi d'autres spécialistes de l'immigration francophone, nous retrouvons le professeur Christophe Traisnel de l'Université de Moncton. Traisnel comprend la francophonie canadienne comme étant « multiscalaire », c'est-à-dire « (...) marquée par diverses distinctions non seulement géographiques, mais également culturelles, historiques, institutionnelles et, surtout, politiques. »³⁰ L'histoire du fédéralisme canadien aurait mené à la création de multiples francophonies canadiennes : en témoigne particulièrement la rupture identitaire et linguistique entre le Québec et le reste du Canada français³¹. Parallèlement, il remarque, en particulier au Nouveau-Brunswick qu'il a étudié davantage, une certaine absence de « reconnaissance politique » des communautés francophones, de la part des paliers de gouvernement, au profit d'une « politique de reconnaissance »³² qu'il juge limitative. En ce qui concerne la question de l'immigration francophone, il a été appelé, notamment par des ministères fédéraux comme Citoyenneté et Immigration Canada, à étudier plus avant les questions d'immigration et d'inclusion francophones et ce, en partenariat de recherche avec Chedly Belkhodja³³. C'est encore ensemble, mais cette fois avec l'aide de Mathieu Wade, qu'ils dressent en 2012, toujours pour Citoyenneté et Immigration Canada, une « Typologie des communautés francophones en milieu minoritaire au Canada », dans laquelle ils esquissent les portraits des communautés de Moncton, Ottawa, Halifax et Whitehorse, puis Winnipeg³⁴. Toutefois, ce texte ne permet pas de comprendre comment et à quel moment l'Immigration et le pluralisme deviennent des priorités

²⁹ *Ibid.*, p.13 à 15.

³⁰ Christophe Traisnel, « Enjeux linguistiques locaux, représentation politique et interférences identitaires dans la définition d'une francophonie multiscalaire au Canada », *Revue du Nouvel-Ontario*, numéro 35, 2010-2011, pp.139.

³¹ *Ibid.*, p.149.

³² Darius Bossé & Christophe Traisnel, Colloque sur l'article 16.1 de la Charte canadienne des droits et libertés, 31 :76 minutes, https://www.youtube.com/watch?v=-cFy5_VN9g (page consultée le 9 septembre).

³³ Chedly Belkhodja & Christophe Traisnel, « Francophonie canadienne et diversité immigrante : les défis d'une rencontre réussie », Journée de réflexion sur l'immigration francophone à l'Hôtel Hilton Lac Leamy, Citoyenneté et Immigration Canada, 2014.

³⁴ Chedly Belkhodja, Christophe Traisnel & Mathieu Wade, « Typologie des communautés francophones en milieu minoritaire au Canada », Citoyenneté et Immigration Canada, 2012.

dans les associations francophones. Il décrit plutôt l'état des lieux dans les communautés en ce qui a trait à l'immigration et à l'inclusion³⁵.

De plus, Traisnel signe avec Isabelle Violette et Nicole Gallant un article sur les « particularismes et les représentations de la diversité ethnoculturelle dans les milieux associatifs »³⁶. Dans cette étude comparative des francophonies du Nouveau-Brunswick, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario, les auteurs sont en mesure d'identifier certaines tendances: d'abord, le pluralisme est plus présent dans les centres urbains. La compréhension de la citoyenneté et de l'identité est plus « libérale », cosmopolite et individualiste dans les centres urbains, et renvoie donc à une citoyenneté plus teintée d'éléments civiques qu'ethniques, bien qu'il soit difficile de départager, même dans une seule personne, la ligne entre la citoyenneté ethnique et civique. Par ailleurs, les auteurs remarquent que c'est au Nouveau-Brunswick qu'une compréhension de l'idée relevant du « communautarisme » est la plus forte. Bien que cette analyse de l'intégration des nouveaux arrivants soit intéressante et probablement fort utile dans notre compréhension de ces enjeux, notamment de la manière qu'ont les francophones de se concevoir au Nouveau-Brunswick, notre question de recherche va dans un sens différent. Nous ne trouvons pas de réponse, dans cet article et dans d'autres textes connexes de la part de ces auteurs, à la question de savoir *quand* ou *comment* les communautés francophones canadiennes ont fait de l'immigration un enjeu prioritaire, notamment au sein de leurs associations.

Nous observons le même phénomène lorsqu'il est question d'immigration en contexte francophone de l'Ontario – notamment dans les travaux de Monica Heller, Normand Labrie ou encore Danielle Juteau³⁷. On ne fait pas mention des raisons pour lesquelles les institutions de la francophonie ontarienne en ont fait une priorité, mais plutôt de ce qu'il reste à faire en termes d'intégration et de croissance du pluralisme. Toujours en suivant ces auteurs, et d'après une classification des études de l'identité francophone minoritaire canadienne faite par Linda

³⁵ *Ibid.*

³⁶ Nicole Gallant, Christophe Traisnel & Isabelle Violette, « Les minorités francophones canadiennes face à l'immigration : particularismes et représentations de la diversité ethnoculturelle dans les milieux associatifs », *Minorités linguistiques et société*, numéro 2, 2013, pp.9-28.

³⁷ Danielle Juteau, « Essai — Multiples francophonies minoritaires : multiples citoyennetés », *Sociologie et sociétés*, volume 26, numéro 1, 1994, pp.33-45.

Cardinal³⁸, les auteurs Monica Heller et Normand Labrie seraient des figures de proue de « l'école de Toronto », école de pensée « postnationaliste » et considérerait l'identité comme un choix individuel. Monica Heller dans ses recherches, se penche sur les limites de ce qu'elle appelle le « nationalisme étatique » à l'heure de la mondialisation³⁹, en se situant elle-même dans le champ du « postnationalisme »⁴⁰. L'école « néonationaliste » ou « l'école d'Ottawa » quant à elle et toujours selon la typologie de Cardinal, serait représentée par les auteurs E. Martin Meunier et Joseph Yvon Thériault : leur texte sur l'intention vitale du Canada français⁴¹ réclame une vision de ce dernier qui n'est pas rattachée à sa seule composante linguistique, mais qui garde son « principe instituant » et sa mémoire historique comme « intention vitale », sans nier son pluralisme identitaire. Une idée semblable est présente dans un autre texte que signe Thériault, « Le Canada français comme trace », qui pose la mémoire du parcours canadien-français comme un chantier, une « trace », à laquelle les francophones contemporains peuvent se référer pour ce qui est de leur définition de soi actuelle, et de leurs prises de décision dans le futur, en particulier en ce qui a trait à leur identité.⁴² Nous sommes d'accord avec la typologie que propose Cardinal, qui permet effectivement de rendre compte du type d'opposition intellectuel qui a lieu au sujet de la question du pluralisme. On aura compris cependant que, là encore et bien qu'il s'agisse de thèmes connexes, les préoccupations de recherche de cette thèse sont ailleurs.

Danielle Juteau touche quant à elle à la multiplicité identitaire lorsqu'elle traite de pluralisme au sein des communautés francophones minoritaires, mais d'un point de vue que l'on pourrait qualifier de marxisant (en faisant appel à des représentations de domination des groupes puissants sur les plus faibles). Pour elle, les minorités sont prises dans une relation de pouvoir dont ils sont les perdants. Elle plaide donc pour la dépolitisation de certains enjeux dans ce domaine, puisque la démocratie, dans sa compréhension, est l'arme des puissants⁴³.

³⁸ Linda Cardinal, « L'identité en débat : repères et perspectives pour l'étude du Canada français », *International Journal of Canadian Studies*, numéro 45-46, 2012, pp.55-68.

³⁹ Monica Heller, « 'Langue', 'communauté', et 'identité' : le discours expert et la question du français au Canada », *Anthropologie et Sociétés*, volume 31, numéro 1, 2007, pp. 39-54.

⁴⁰ *Ibid.*, p.50.

⁴¹ E. Martin Meunier & Joseph Yvon Thériault, « Que reste-t-il de l'intention vitale du Canada français? » dans E. Martin Meunier & Joseph Yvon Thériault (dir.), *op.cit.*

⁴² Joseph Yvon Thériault, « Le Canada français comme trace », dans E. Martin Meunier et Joseph Yvon Thériault (dir.), *Les impasses de la mémoire. Histoire, filiation, nation et religion*, Montréal, Fides, 2007, 388p., pp.213-228.

⁴³ Danielle Juteau, *op.cit.*

Pour conclure, nous aimerions souligner que les chercheurs Chedly Belkhodja et Nicole Gallant, de leur côté, en plus de s'intéresser aux mécanismes d'inclusion des minorités ethniques et des nouveaux arrivants dans les communautés francophones minoritaires au Canada, se penchent aussi sur les relations de pouvoir derrière les « discours » sur l'immigration francophone⁴⁴. Ils remarquent que, notamment en Acadie, les revendications francophones sont souvent inscrites dans le discours de la « dualité »: par contre, il serait mieux, à leur sens, de travailler à un changement des mentalités, « (...) qui consiste à faire de la diversité un enjeu tout aussi important que celui de la dualité linguistique. »⁴⁵ Gallant et Belkhodja déplorent le fait que les organismes de la francophonie minoritaire canadienne aient souvent une façade plus inclusive qu'elles ne le sont réellement⁴⁶ ce qui, comme le démontrera cette thèse, est une affirmation au mieux *très* discutable. Nicole Gallant a, par ailleurs, une sensibilité particulière, un peu comme Danielle Juteau, au statut doublement minoritaire, voire marginalisé, des immigrants dans les communautés francophones canadiennes⁴⁷, ainsi qu'à leur représentation au sein de leurs associations⁴⁸.

En un mot, hormis pour les auteurs qui ont fait des typologies ou des recherches statistiques, la plupart des travaux de recherche universitaire portant sur l'immigration francophone en contexte minoritaire au Canada ont comme principal objet de montrer soit comment l'immigration francophone peut être mieux réussie ou alors pour prouver que les communautés francophones ne sont pas suffisamment « ouvertes à l'autre » ou, quand elles le sont, comment elles ne le sont pas *sincèrement*. Notre thèse n'est pas portée par une telle visée normative. Nous avons plutôt essayé de comprendre comment un thème négligé par un milieu associatif donné peut finir par s'imposer, surtout quand ce thème était, comme dans le cas du multiculturalisme, explicitement et pendant longtemps *rejeté*.

⁴⁴ Chedly Belkhodja & Nicole Gallant, *op.cit.*

⁴⁵ *Ibid.*, p.38.

⁴⁶ *Ibid.*, p.43.

⁴⁷ Nicole Gallant, « Quand les immigrants sont la minorité dans une minorité : ouverture et inclusion identitaire en milieu francophone minoritaire », *Nos diverses cités : collectivités rurales*, numéro 3, 2007, pp.93-97.

⁴⁸ Nicole Gallant, « Représentations sociales et représentation politique : Présence immigrante dans les organismes de la francophonie minoritaire au Canada », *Politique et Sociétés*, volume 29, numéro 1, pp.181-201.

Structure de la thèse

La thèse sera divisée en trois chapitres, qui illustrent les trois périodes dans la priorisation de l'immigration et du pluralisme par les associations francophones. Dans un premier temps, nous traiterons de la période allant de 1960 à 1979. Pendant ces années, il n'est presque pas question d'immigration comme d'un enjeu digne d'intérêt pour les communautés. En ce qui a trait au pluralisme, il est presque inexistant, au sens où les associations conçoivent le Canada comme un pacte entre deux peuples fondateurs. Le thème du pluralisme, comme objet de réflexion, apparaît d'abord comme un énoncé politique du gouvernement fédéral, en 1971, soit la politique de multiculturalisme. Les associations réagissent avec scepticisme, puis avec force contre le multiculturalisme, qu'elles considèrent comme un projet politique concurrent à celui qu'elles défendent, le biculturalisme. Parallèlement, au sein du gouvernement fédéral, le thème du multiculturalisme gagne en importance : cela est reflété par la mise en place de comités et la publication de recherches sur l'immigration et le multiculturalisme. Le chapitre se clôt sur la fondation de la Fédération des francophones hors Québec (1975) et la publication de deux documents fondateurs de la Fédération, en 1977 et 1979, qui explicitent clairement son adhésion à un projet politique biculturel.

Dans un second temps, nous traiterons de l'apparition du thème du pluralisme au sein des associations entre 1980 et 1990. Nous verrons qu'en Ontario notamment, la question du pluralisme se pose avec une croissante importance. Ce second chapitre détaille l'amorce d'une transition au sein des associations et témoigne d'un certain « flou » quant aux enjeux de l'immigration et au pluralisme, en ce sens que rien n'est joué. Des pressions, internes comme externes, s'exercent pour que l'on fasse une plus grande place aux immigrants dans les associations ou alors pour que l'on abandonne une conception du Canada comme un pacte entre les peuples fondateurs. Cela dit, ces pressions n'ont pas nécessairement un effet immédiat ou permanent. Ce qui est clair cependant, c'est que pendant cette période, le gouvernement fédéral fait du multiculturalisme et du bilinguisme des parties intégrantes de l'identité canadienne, notamment grâce à l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés, en 1982. Nous verrons que dans le milieu associatif, ce sont surtout des acteurs impliqués dans ce milieu associatif francophone qui mettent graduellement de l'avant les thèmes de l'immigration et du

pluralisme et ce, particulièrement en Ontario, durant les années 1980. À la fin du chapitre, le lecteur sera en mesure de percevoir qu'un changement considérable commence à poindre, du côté de la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ), qui affirme en 1990 opter davantage pour le « pluralisme social » que pour le « pacte des peuples fondateurs », lorsqu'elle est amenée à réfléchir sur sa manière de concevoir ce qu'est le Canada. Mentionnons aussi que les acteurs avec qui nous nous sommes entretenue commencent à être actifs entre 1980 et 1990 : leur contribution à cette thèse commencera à être exposée dans ce second chapitre, contribution qui vient compléter et corroborer les résultats de la recherche archivistique.

Dans un troisième temps, nous exposerons comment l'immigration devient une priorité, sinon *la* priorité des associations francophones entre 1991 et 2010. Non seulement le pluralisme n'est plus remis en question durant cette période, mais il est considéré en quelque sorte comme allant de soi. Ce pluralisme est double : on adhère dorénavant explicitement à une vision multiculturaliste du Canada, rejetant expressément la thèse d'un Canada binational (celui des deux « peuples fondateurs »), tout en affirmant qu'il faut que les communautés francophones elles-mêmes se pensent comme étant diversifiées. Nous verrons dans ce dernier chapitre l'importance de l'inquiétude démographique dans le choix de la priorisation de l'immigration par les associations. En effet, l'immigration est perçue comme étant une potentielle solution au déclin du poids relatif des communautés francophones au Canada. Les acteurs avec qui nous nous sommes entretenue sont, nous le verrons, unanimes à ce sujet : l'immigration est promue puisqu'elle est vue comme une potentielle solution au déclin du poids relatif des francophones du pays. La question démographique est donc omniprésente au troisième chapitre, puisqu'elle est fréquemment mentionnée lorsqu'il est question d'immigration, soit par le gouvernement fédéral, soit par les associations francophones. Enfin, ce troisième et dernier chapitre mettra en relief le rôle d'autres acteurs dans la priorisation de l'immigration et du pluralisme dans les associations, notamment le gouvernement fédéral (en particulier par le biais du ministère du Patrimoine canadien) ainsi que le Commissariat aux langues officielles. Nous verrons, enfin, que les associations francophones ont perçu comme une nécessité le fait de se transformer dans leur structure et leur mission afin de mieux épouser les idéaux du pluralisme.

CHAPITRE 1 : 1960 À 1979

Relative absence du thème de l'immigration comme préoccupation des associations francophones et rejet du multiculturalisme comme projet politique concurrent

Introduction

Ce chapitre porte sur la période allant de 1960 à 1980. Nous constaterons qu'à cette époque, l'immigration est loin d'être une priorité des associations représentatives des communautés francophones du Canada. Cela ne veut pas dire que le thème soit entièrement absent ou encore que les associations soient hostiles au principe de l'immigration francophone, mais force est de constater que les priorités (éducation, constitution, montée du nationalisme québécois) sont tout simplement autres à l'époque. Cette période est avant tout marquée par un affrontement direct entre deux conceptions du Canada, l'une dans laquelle les associations francophones se reconnaissent entièrement, et une autre *qui est perçue comme étant la négation de la première*. On aura compris que les associations francophones de l'époque sont partisans d'une conception du Canada défini comme un pacte entre les peuples fondateurs dans une perspective biculturelle, c'est-à-dire tel que la définira la commission Laurendeau-Dunton (1963-1970). L'autre conception du Canada qui émerge à cette époque, à savoir celle d'un Canada *multiculturel* est explicitement et de manière répétée rejetée par les associations francophones, notamment parce que l'on craint que le multiculturalisme ne soit une politique délétère aux politiques émergentes favorables au bilinguisme. Dans tous les sens du terme, le multiculturalisme, en tant que projet politique inspiré par une idéologie pluraliste, est à l'époque perçu comme un projet *concurrent*.

Ce chapitre est construit autour de quatre sections. La première présente quelques éléments du contexte politique des années 1960, et qui ont une résonance chez les associations francophones. Ainsi, la Commission Laurendeau-Dunton, la « rupture du Canada français » et la Loi sur les langues officielles (1969) seront présentées et leur impact sur les associations francophones canadiennes, expliqué. La deuxième section porte sur l'avènement du multiculturalisme comme énoncé de politique en 1971, à la Chambre des communes, et son rejet

par les associations francophones au pays. La troisième renvoie à la progression du multiculturalisme dans la sphère politique ainsi qu'aux pressions qu'exerce le gouvernement fédéral auprès des associations francophones pour la promotion du multiculturalisme. Enfin, la dernière section présente la création de la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ) ainsi que ses prises de position contre le multiculturalisme, à la fin des années 1970.

Une mise en garde de très grande importance doit être faite. Dans nos recherches, nous avons tenté d'être la plus exhaustive possible et avons essayé de retrouver des traces archivistiques de toutes les fois où les questions d'immigration et de multiculturalisme ont été discutées par les associations que nous avons étudiées. L'ensemble du chapitre présentera ainsi plusieurs événements et prises de position par rapport à l'immigration et au multiculturalisme, ce qui pourra donner l'impression qu'il s'agissait de thèmes « omniprésents » pour les associations francophones entre 1960 et 1979. Or, il n'en est rien. Il est important de comprendre que, même si toutes les fois où ces thèmes – immigration et multiculturalisme – apparaissent dans les archives des associations seront présentées, l'immigration n'est pas un thème prioritaire à l'époque, et le multiculturalisme, même s'il est rejeté, ne figure pas non plus parmi les sujets principaux des associations francophones. Le lecteur comprendra qu'il est toujours ardu de donner au lecteur la mesure de « l'absence d'importance » de quelque chose. Pour en donner le sens au lecteur, il faudrait signaler tout ce que faisaient à l'époque les associations que nous étudions en matière d'éducation, de droits linguistiques et culturels, et ainsi de suite. Cela serait évidemment trop long et hors de notre propos. Bref, le lecteur doit se garder de penser que ces sujets sont importants à l'époque. Ils ne le sont pas, mais on commence à y réfléchir au gré des circonstances.

Une autre précision est importante : pour se faire une idée claire de la manière dont la question de l'immigration devient une priorité des associations de la francophonie canadienne (comme c'est le cas aujourd'hui), il ne faut pas s'imaginer qu'il y aurait une date facilement identifiable qui nous permettrait de parler d'un « avant » où la question ne se posait pas, puis d'un « après » où l'on ne parle plus que de cette priorité. Les choses sont beaucoup plus complexes et graduelles, sans que la progression soit « déterminée » à l'avance. En ce sens, ce thème est présent à des degrés différents selon les endroits, notamment parce que le contexte

historique et politique de chaque communauté francophone est différent à la grandeur du pays. Dans l'Ouest, par exemple, l'immigration est une réalité historique⁴⁹ : dès la moitié du dix-neuvième siècle, les groupes immigrants dans l'Ouest canadien dépassent déjà en nombre les communautés francophones. Les Canadiens français de l'Ouest y ont souvent vu des alliés, en provenance de Suisse, de Belgique et de France, ainsi que les Métis de la région⁵⁰. L'archevêque de Saint-Boniface, au Manitoba, aurait d'ailleurs déclaré à la fin des années 1890 que « l'immigration doit être encouragée plus que jamais, spécialement l'immigration française. Mais je n'exclus personne, qu'il soit galicien, russe ou allemand. Tous les catholiques sont les bienvenus, mais les Français doublement les bienvenus. »⁵¹ L'immigration est vue dans ce contexte comme un apport à la communauté catholique. Un peu plus à l'Ouest, le journal *Le Patriote*, de la Saskatchewan, fondé en 1910 par le père Ovide Charlebois, aurait également eu pour objet de promouvoir, dès sa fondation, l'immigration francophone⁵².

On retrouve ainsi à l'occasion, mais de manière très aléatoire, le thème de l'immigration évoqué au passage par des représentants des associations canadiennes-françaises. Puisque notre étude porte sur les années 1960 jusqu'à nos jours, nous ne discuterons pas davantage de la période qui précède les années 1960, nous limitant à quelques exemples pour donner une idée de la manière dont ce thème a pu être parfois traité et pour montrer qu'une première prise de position quant à la question de l'immigration a été prise avant les années 1960.

Par exemple, au début des années 1950, un représentant de l'ACFÉO, Roger Charbonneau participe à la « Conférence nationale sur les problèmes des immigrants », à Montréal, intitulée « Ils sont nos frères », et organisée par l'Action catholique canadienne. Dans son rapport à l'ACFÉO, Charbonneau écrit que parmi les résolutions adoptées à ce congrès, deux en particulier sont à retenir :

- 1) La mise sur pied, par les organismes appropriés, le plus tôt possible, d'un organisme national, indépendant des partis politiques, qui verra, en s'inspirant

⁴⁹ Philippe Falardeau, *Hier, la francophonie : fenêtre historique sur le dynamisme des communautés francophones et acadiennes du Canada*. Ottawa, La Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada, 1992, p.29.

⁵⁰ CRCCF, Fonds de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada (C84), C84/28/12, Robert Painchaud, « The Franco-Canadians of Western Canada and Multiculturalism », extrait de *Multiculturalism as State Policy Conference Report*, 13 au 15 février 1976, p.30.

⁵¹ *Ibid.* [traduction libre].

⁵² Philippe Falardeau, *Hier, la francophonie, op.cit.*, p.30.

des responsabilités chrétiennes et des exigences culturelles du groupe canadien-français catholique, à faire l'étude des aspects économiques, sociaux et techniques des problèmes de l'immigration et à établir un plan d'ensemble devant guider l'attitude du Canada français catholique dans les années à venir;

2) La formation, en collaboration avec les organismes déjà existants dans le domaine de l'immigration d'un comité de continuation des travaux de la conférence, lequel verra à coordonner la mise à exécution des vœux formulés en conclusion de ces deux jours d'étude. Les autres résolutions ont pour but général d'amener tous les C.F. catholiques à s'occuper individuellement ou collectivement du problème des immigrants⁵³.

Nous remarquons que selon ce qu'explique Charbonneau, la question de l'immigration relève de la responsabilité chrétienne. Le « problème » de l'immigration, que l'on doit ici entendre comme un « enjeu » doit être pensé en fonction des deux points qu'il soulève : la mise sur pied d'un organisme national pour l'étude de l'immigration dans une perspective chrétienne, ainsi que la formation d'un comité qui poursuivrait les travaux de la conférence.

En septembre 1955, l'ACFÉO énonce, dans le document du Conseil canadien de la citoyenneté, « Policy Statements and Resolutions of Some Canadian Organizations on Immigration », sa première – à notre connaissance – prise de position officielle concernant l'immigration :

L'Association se prononce d'abord en principe en faveur de l'immigration. La solidarité humaine, la fraternité chrétienne et le bien commun du pays en font un devoir. Dans la pratique, elle réclame une immigration sélective, fondée sur la capacité d'absorption du pays et respectueuse des intérêts légitimes des deux groupes ethniques ont [sic] le Canada se compose officiellement. Elle regrette, cependant, que, depuis la fin de la [D]euxième [G]uerre mondiale, l'ont n'ait pas suffisamment tenu compte des intérêts légitimes, du Canada français en matière d'immigration. L'Association n'entend pas faire le partage de cette responsabilité, mais elle constate simplement le fait et le déplore. [...] Le Canada français ne saurait se désintéresser de l'immigration. Il doit chercher à en tirer tout le parti possible, sinon l'immigration jouera contre lui.»⁵⁴

⁵³ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2/245/3, Roger Charbonneau, *Conférence nationale sur les problèmes des immigrants : 'Ils sont nos frères'*, Action catholique canadienne, Montréal, 1951.

⁵⁴ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2/245/3, Canadian Citizenship Council, *Policy Statements and Resolutions of Some Canadian Organizations on Immigration*, 1955 (section citée écrite par l'ACFÉO).

Nous constatons que la question de l'immigration a été à quelques occasions un objet de réflexion dans les associations avant les années 1960, mais il serait exagéré d'affirmer qu'il s'agit là d'une préoccupation significative ou d'importance par rapport aux autres priorités qui les animent, en premier lieu l'éducation.

1. LE CONTEXTE POLITIQUE (1960-1970)

Pour comprendre la situation politique dans laquelle évolue l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario dans les années 1960, il convient de souligner quelques événements politiques de l'époque. Mentionnons d'abord que dans les années 1960, l'ACFÉO se définit explicitement par « [...] son rôle de gardienne des traditions et de la culture française »⁵⁵. Les associations canadiennes-françaises sont convaincues que la survie de leur culture passe par la sauvegarde de la langue française et de la foi catholique. Autrement dit, sans langue française, il n'y a pas de « culture française ». Aux congrès généraux de l'ACFÉO, les sujets d'importance sont évidemment l'éducation (puisque'il s'agit d'une association « canadienne-française d'éducation »). Dans son rapport général pour l'année 1960, l'ACFÉO affirme vouloir toujours « [...] remplir son rôle de gardienne des traditions et de la culture française », dans les affaires scolaires, mais aussi paroissiales et nationales⁵⁶. Dans son rapport général pour l'année 1962, l'ACFÉO exprime ses préoccupations pour plusieurs enjeux prioritaires, comme l'usage de la langue française dans les écoles bilingues d'Ottawa et la situation des enfants « mentalement arriérés ». Les délégués de l'ACFO souhaitent l'épanouissement d'une « vraie culture française »⁵⁷ en Ontario, notamment par le biais de la radio et de la télévision françaises⁵⁸.

⁵⁵ CRCCE, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2/268/7, Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario, *XVe congrès général : Rapport général pour l'année 1960*, Ottawa, 19 au 23 avril 1960.

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ CRCCE, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2/269/4, Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario, *XVIe congrès général : Rapport général pour l'année 1962*, Ottawa, 4, 5 et 6 octobre 1963.

⁵⁸ *Ibid.*

a. La Commission Laurendeau-Dunton

En 1963, la direction de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme est confiée à André Laurendeau et Davidson Dunton. Dans le contexte de la montée du souverainisme au Québec, les co-commissaires ont pour mandat d'enquêter sur l'état du bilinguisme et du biculturalisme au Canada et de proposer des solutions pour les promouvoir davantage. Cette commission aura un impact majeur dans l'histoire canadienne, notamment parce qu'elle annonce explicitement que le Canada est à la croisée des chemins. Dans leur rapport préliminaire en effet, paru en février 1965, les co-commissaires sonnaient l'alarme: « nous croyons qu'il y a crise : c'est l'heure des décisions et des vrais changements; il en résultera soit la rupture, soit un nouvel agencement des conditions d'existence. Nous ignorons si cette crise sera longue ou brève. Nous sommes, toutefois, convaincus qu'elle existe. Les signes de danger sont nombreux et sérieux. »⁵⁹

Le mandat de la Commission comprend une étude nationale sur l'état du bilinguisme et du biculturalisme. À ce sujet, les commissaires écrivent dans leur rapport préliminaire que leur mandat est très large et, aussi curieux que cela puisse paraître, que c'est à eux de le définir. Ils affirment comprendre ainsi le sens et la portée de leur mandat:

L'idée maîtresse du mandat, selon nous, c'est 'l'égalité entre les deux peuples qui ont fondé la Confédération canadienne : idée abstraite qui ne commence à devenir parlante que si l'on s'en sert pour examiner des situations concrètes. Mais quelles situations? Les termes de notre mandat paraissent viser toutes les formes de la vie en société : en particulier le secteur public, la vie économique et sociale, l'éducation, la vie culturelle et les techniques de diffusion, - non dans leur totalité assurément, mais en fonction des problèmes que suscite ici la coexistence de deux langues et de deux cultures⁶⁰.

On constate ainsi que la compréhension du Canada comme pacte entre deux peuples fondateurs est au fondement même des raisons d'être de la Commission. En effet, écrivent les commissaires,

le mandat de la Commission parle des 'mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité de

⁵⁹ André Laurendeau & Arnold Davidson Dunton, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Ottawa, La Commission, 1965, p.125.

⁶⁰ *Ibid.*, p.13.

deux peuples qui l'ont fondée...'. Cette affirmation repose sur un double postulat : d'une part, l'existence d'un Canada uni par un régime commun, et d'autre part, 'l'égalité des deux peuples'. [...] Bien entendu, la Commission a accepté ce double postulat. Mais elle a prévenu qu'elle accueillerait les opinions de ceux qui le récusent : soit qu'ils considèrent le pays comme essentiellement anglais, malgré l'enclave française du Québec; soit qu'à l'inverse ils refusent le Canada parce qu'ils regardent l'égalité comme irréalisable⁶¹.

Mais ce n'est pas tout. Les commissaires ajoutent que

de par son mandat la Commission doit [...] tenir compte de 'l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada, ainsi que [des] mesures à prendre pour sauvegarder cet apport. C'est rappeler que la langue maternelle de 14 p. c. des Canadiens n'est ni l'anglais ni le français, et que des millions d'immigrants ont enraciné au Canada diverses cultures. Ici encore, on doit examiner les aspects enrichissants d'une réalité multiple⁶².

Nous constatons que la commission elle-même ne peut pas se limiter à une vision stricte d'un Canada défini comme un partenariat entre deux peuples homogènes, ne serait-ce parce que nombre de Canadiens issus de l'immigration ne se reconnaissent pas dans cette compréhension du pays. La notion de « multiculturalisme » est déjà évoquée à l'époque, en particulier dans l'Ouest canadien. André Laurendeau le mentionne dans certaines anecdotes dans le journal qu'il tient durant cette dernière. Les commissaires font une tournée du Canada afin d'écouter ce que les citoyens et politiciens ont à dire au sujet du bilinguisme et du biculturalisme. Laurendeau, en parlant des objections que son équipe et lui rencontrent le plus souvent, mentionne que « dans l'Ouest, c'est évidemment le multiculturalisme. Au départ, c'est d'abord le fait des 'groupes ethniques' qui, curieusement, semblent avoir l'impression que d'accorder quelque chose au français, c'est arracher quelque chose à leurs groupes ou, en tout cas, installer une injustice [...]. »⁶³

Le biculturalisme représente ainsi, pour beaucoup de Canadiens de l'Ouest, un projet concurrent, de la même manière que le problème inverse se posera pour les associations

⁶¹ *Ibid.*, p.15.

⁶² *Ibid.*, p.14.

⁶³ André Laurendeau, *Journal tenu pendant la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Outremont, VLB Éditeur/Le Septentrion, 1990, p.68.

francophones canadiennes, qui voient dans le multiculturalisme un projet concurrent à celui du biculturalisme. Laurendeau écrit, au sujet des Prairies, que « [...] ces provinces ont eu des problèmes délicats à résoudre parce qu'elles ont été construites par des groupes ethniques très divers; elles ont réussi à trouver un certain équilibre; elles craignent que le biculturalisme ne vienne mettre cet équilibre en danger. »⁶⁴ Plus encore, Laurendeau affirme que l'on considère, dans l'Ouest, le biculturalisme comme un « produit importé de l'Est »⁶⁵, comme « une vaste blague »⁶⁶. Cependant, l'Ouest canadien n'est pas un bloc monolithique : Alors qu'ils sont au Manitoba, en 1964, Laurendeau note une nette résistance du premier ministre de la province, Dufferin Roblin, « à l'idée du 'multiculturalisme' »⁶⁷. Ainsi, alors que plusieurs promeuvent le multiculturalisme, certains y résistent⁶⁸. Les co-commissaires résument ainsi leurs impressions de l'Ouest canadien : « [...] nous avons commencé à nous formuler à nous-mêmes la situation comme nous commençons de la voir; c'est-à-dire un multiculturalisme de fait, indiscutable, et dont il faut tenir compte, mais dont les incidences sont constamment locales. Par là-dessus, le grand problème des relations entre Français et Anglais au Canada. »⁶⁹

Le biculturalisme ne fait donc pas l'unanimité comme projet de société. Le multiculturalisme lui fait concurrence, mais il divise les esprits. La Commission est la scène d'une opposition entre plusieurs projets de société qui ne sont d'ailleurs pas entièrement définis, ni nécessairement jugés incompatibles: un Canada unitaire, ou alors biculturel ou, enfin, multiculturel. Le multiculturalisme est déjà un projet concurrent au biculturalisme. Ce dernier ne semble pas légitime à plusieurs Canadiens, notamment ceux qui sont issus de l'immigration récente. S'illustre ici la relation presque indissociable qu'entreprendront immigration et multiculturalisme dans les décennies à venir. Les groupes ethniques soutiennent qu'un Canada biculturel les relègue au rang de citoyens de second ordre. Ce sont surtout les groupes ethniques de l'Ouest qui semblent résister à la définition du Canada comme le résultat d'un pacte entre deux peuples fondateurs⁷⁰. Ailleurs au pays, comme l'écrivent les commissaires,

⁶⁴ *Ibid.*, p.52.

⁶⁵ *Ibid.*, p.55.

⁶⁶ *Ibid.*, p.96.

⁶⁷ *Ibid.*, p.49-50.

⁶⁸ *Ibid.*, p.49-50.

⁶⁹ *Ibid.*, p.54.

⁷⁰ *Ibid.*, p.43.

le terme ‘Néo-Canadiens’ convenait encore moins aux Canadiens dont les ancêtres allemands sont venus en Nouvelle-Écosse ou en Ontario au dix-huitième siècle. C’est dans les Prairies que s’affirmait davantage le désir d’être regardé comme un élément particulier de la vie quotidienne. Ailleurs, la solidarité avec le Canada anglais ou, dans certains cas, avec le Canada français, fut plus souvent soulignée⁷¹.

Les Canadiens immigrants et les groupes ethniques ne se satisfont pas, en particulier dans l’Ouest, d’un Canada biculturel, et lui opposent le multiculturalisme ou la « mosaïque canadienne »⁷². En effet, dans l’Ouest, on se pose la question : « si deux cultures sont acceptées, [...] pourquoi pas plusieurs? Le Canada ne devrait-il pas être un pays où une multitude de groupes culturels, vivant côte à côte, mais distincts les uns des autres, enrichissent de leurs apports une société très diversifiée? »⁷³. Les groupes ethniques sont conçus selon cette vision des choses comme une « troisième force », une force vitale dont on ne peut faire abstraction, et qui est constitutive de l’unité du Canada⁷⁴.

Une étude de la mise sur pied et de la conduite de la Commission Laurendeau-Dunton permet déjà de mettre en relief des projets de société concurrents à l’intérieur du Canada. L’importance des groupes ethniques dans l’Ouest, ainsi que leur volonté d’obtenir une reconnaissance de leur culture distincte a pour effet qu’ils rejettent une conception biculturelle du Canada. Ils lui préfèrent le multiculturalisme, encore mal défini, voyant dans le biculturalisme une menace à leurs acquis.

L’ACFÉO et la Commission Laurendeau-Dunton

L’ACFÉO se sentira interpellée par les travaux de la Commission Laurendeau, de laquelle elle espère beaucoup. Une transformation du Canada allant dans le sens d’une reconnaissance de l’égalité des deux peuples fondateurs s’accompagnant de droits linguistiques, notamment dans le domaine de l’éducation, serait vue comme une bénédiction. L’ACFÉO présente ainsi un mémoire

⁷¹ *Ibid.*, p.43.

⁷² *Ibid.*, p.43.

⁷³ *Ibid.*, p.43.

⁷⁴ *Ibid.*, p.43-44.

à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme en 1964. Sa priorité est l'enseignement en français dans les écoles⁷⁵.

Nous constatons à la lecture du mémoire que la question de l'immigration n'est évoquée qu'au passage. L'Association explique à la Commission qu'« il faut que la race canadienne-française conserve son identité, ses qualités originelles et ses traits de caractère indélébiles [sic], tout en travaillant, de concert avec les autres races, à la formation d'une grande et puissante nation canadienne. »⁷⁶ En ce qui a trait au biculturalisme, l'Association affirme qu'

[...] il est bien évident que tant que les langues française et anglaise et les cultures française et anglaise ne seront pas considérées comme exactement égales et d'aussi grande valeur l'une que l'autre, le groupe de langue française, du moins en dehors du Québec, sera affecté du complexe des minorités, c'est-à-dire qu'il se renfrognera sur lui-même ou au contraire manifestera une agressivité qui pourra atteindre la violence. Si d'autres groupes minoritaires que les groupes français et anglais réclament le droit à l'enseignement dans leur langue maternelle il sera peut-être utile à la Commission de distinguer entre langue d'enseignement et langues officielles⁷⁷.

Ainsi, l'ACFÉO est ouverte à la possibilité que d'autres groupes puissent profiter de droits linguistiques scolaires mais juge qu'une différence doit être établie entre les langues officielles, le français et l'anglais, et les autres langues dites « langues ancestrales »⁷⁸. Nous comprenons qu'elle soutient donc une compréhension dualiste du Canada, comme le font les commissaires à ce moment.

Par contre, bien que la Commission Laurendeau-Dunton retienne l'attention de l'ACFÉO, il ne s'agit pas là de sa préoccupation principale. Dans son rapport général pour l'année 1963, l'ACFÉO exprime son inquiétude envers une certaine « apathie », une sorte de désintéressement

⁷⁵ CRCCE, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2/535/6, Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario, *Mémoire de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario présenté à la Commission en 1964*, p.2.

⁷⁶ *Ibid.*, p.2.

⁷⁷ *Ibid.*, p.9.

⁷⁸ On entend par « langues ancestrales » les langues des immigrants, autres que les deux langues officielles du Canada, l'anglais et le français.

des Canadiens français de l'Ontario pour la défense de la langue française⁷⁹. Ajoutons que le thème de l'immigration ne figure pas parmi les sujets dont discute prioritairement l'ACFÉO entre 1963 et 1965⁸⁰.

b. La rupture du Canada français

Quelques mots sont nécessaires pour préciser un événement d'importance au Canada français qui a pris place durant la seconde moitié des années 1960. Il importe de parler ce que l'historien Marcel Martel évoque comme une « rupture » du Canada français, rupture s'étant produite selon lui lors des États généraux du Canada français. Lancés dans la foulée de la commission Laurendeau-Dunton par la Ligue d'action nationale et animés par la Fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste, cette série de trois rassemblements était conçue comme une

[...] rencontre auquel [sic] le plus grand nombre de Canadiens français est convié à discuter de l'avenir constitutionnel du Canada français, qui est alors un sujet d'actualité [...]. Les États généraux deviennent un lieu de consultation et de dialogue où la population discute du devenir des Canadiens français dans la Confédération⁸¹.

Des assemblées préliminaires sont tenues dès 1964. Comme ces États généraux devaient rassembler les Canadiens français d'un océan à l'autre, rien, lors des premières assemblées préliminaires en 1964, ne laissait présager que le tout se solderait par une « rupture ». Cependant, en 1967, un conflit éclate entre les Canadiens français du Québec et ceux de l'extérieur du Québec. En novembre 1967 ont lieu les assises nationales des États généraux. Le contexte politique est agité :

plusieurs événements tels que le passage du général Charles de Gaulle à Montréal, le départ de René Lévesque du Parti libéral en octobre et la conférence sur la 'Confédération de demain', convoquée par le premier ministre John Robarts pour le 27 novembre, rendent l'atmosphère fébrile au

⁷⁹ CRCCE, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2/270/3, Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario, *XVIIe congrès général : Rapport général pour l'année 1963*, Ottawa, 20 et 21 avril 1965.

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ Marcel Martel, *Le deuil d'un pays imaginé. Rêves, luttés et déroutés du Canada français : les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne, 1867-1975*, Canadian Electronic Library, Books Collection, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1997, p.149.

moment de la discussion de la résolution du droit à l'autodétermination envoyée au délégués, le 9 novembre⁸².

En effet, une écrasante majorité de délégués québécois (98%) est en faveur de la motion selon laquelle le Québec, foyer de la nation canadienne-française, aurait droit à l'autodétermination en tant que nation, ainsi que l'a proclamé l'Organisation des Nations Unies suite à la Seconde Guerre mondiale⁸³. Une division se crée chez les francophones hors Québec, alors que « [...] 55% des délégués de l'Ontario votent contre[, que] les gens de l'Ouest répartissent presque également leur vote entre l'acceptation, le rejet et l'abstention. Les Maritimes font bande à part puisque 52% de ses délégués votent 'oui' ou 'oui avec nuances'. »⁸⁴

La volonté affirmée des délégués du Québec de se revendiquer du droit à l'autodétermination pour se constituer en pays blesse profondément une partie significative des Canadiens français hors Québec qui se sentent abandonnés par le Québec. Pour plusieurs délégués de l'Ontario, « l'affirmation selon laquelle le Québec constitue la patrie nationale les horripile. La nation s'est établie partout au Canada et elle entend y demeurer [...]. »⁸⁵ L'opposition franco-ontarienne est virulente. Un délégué ontarien, Albert Régimbald, « [...] dépité par l'affirmation québécoise, déclare quant à lui que « les Anglo-canadiens [*sic*] les plus fermés à la réalité française au Canada, n'ont jamais, à aucun moment, de notre vie collective d'outre-frontières, posés de geste aussi cruel que celui que se prépare à poser le séparatisme québécois à l'endroit des minorités françaises [...] Le séparatisme québécois est en train d'étouffer nos derniers espoirs. »⁸⁶ Nous reviendrons sur la question de la réaction des délégués de l'Ontario plus loin. Les Canadiens français de l'Ouest, ainsi que ceux de l'Est du Canada ne s'entendent pas entre eux sur la motion portant sur l'autodétermination du Québec. Les opinions divergent et les désaccords s'expriment. Certains délégués sont, comme une faible majorité de leurs homologues ontariens, vivement contrariés par la motion. C'est le cas d'un délégué fransaskois, René Routhier, qui déplore le fait qu'on l'on dirait « [...] que ces états généraux sont davantage ceux du Québec que ceux du Canada français. »⁸⁷

⁸² *Ibid.*, p.154.

⁸³ *Ibid.*, p.155-156.

⁸⁴ *Ibid.*, p.156.

⁸⁵ *Ibid.*, p.147.

⁸⁶ *Ibid.*, p.73.

⁸⁷ *Ibid.*, p.172-173.

On observe donc que s'opère une cassure dans les relations entre Canadiens français à la grandeur du pays. Plusieurs, comme Martel, voient dans les États généraux, et notamment lors des assises nationales de 1967, le lieu et le moment de la rupture, allant jusqu'à dire qu'« avant, il y avait le Canada français. Après, le Québec et les francophones hors Québec. La cicatrice n'est jamais vraiment refermée. »⁸⁸ Si tous les commentateurs s'entendent pour dire que cette rupture a bel et bien eu lieu, tous n'adhèrent pas cependant à la thèse que l'on peut la situer très précisément au moment des États généraux. Tout en reconnaissant que quelque chose d'important s'est produit lors de cet événement qui pave la voie à ce qui suivra, l'historien Michel Bock, propose quant à lui que la rupture entre Canadiens français ne sera consommée que plus tard, dans les années 1990, dans la foulée des débats constitutionnels de Meech et de Charlottetown⁸⁹. Dans un tout autre registre, Anne-Andrée Denault nous rappelle que malgré cette rupture, l'État québécois n'a jamais « abandonné » les francophones hors Québec : en font foi notamment les diverses politiques favorables à la collaboration avec le milieu associatif canadien-français orchestré par le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes⁹⁰.

Il faut préciser qu'un autre phénomène se produit qui accompagne cette rupture. On observe au sein de la francophonie canadienne à l'Ouest de la rivière Outaouais un phénomène de provincialisation des identités⁹¹, suite aux États généraux des années 1960. Pour ne prendre qu'un seul exemple, cela veut dire que les Canadiens français de l'Ontario, en particulier leurs représentants, se mettent à se concevoir beaucoup moins comme des Canadiens français et de plus en plus comme des Franco-Ontariens. La même chose, évidemment, se produit dans les provinces de l'Ouest (alors que dans les provinces maritimes, l'identité acadienne n'est pas véritablement affectée par cette provincialisation). Ce changement de compréhension de soi s'accompagne par exemple de l'adoption de drapeaux distinctifs, logiquement, par province.

⁸⁸ Christian Rioux, « Les États généraux du Canada français en 1967 : le jour où le Canada français a disparu », *Le Devoir*, Québec, 20-21 novembre 2010. [En ligne] <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/311368/les-etats-generaux-du-canada-francais-en-1967-le-jour-ou-le-canada-francais-a-disparu> (page consultée le 13 mai 2016).

⁸⁹ Michel Bock, « Des braises sous les cendres », *op.cit.*

⁹⁰ Anne-Andrée Denault, « Abandon ou solidarité ? Les positions des partis politiques du Québec à l'égard des communautés francophones de 1970 à 2007 », dans Joseph Yvon Thériault, Anne Gilbert et Linda Cardinal, *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada. Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Québec, Fides, 2008, 562p., pp.431-461.

⁹¹ Marcel Martel, « La place des francophones dans l'histoire canadienne : Quelle place? Quelle francophonie? Quelle histoire? », *Canadian Issues*, 2011, pp.6-8

Le rôle de l'ACFÉO

Les délégués francophones de l'Ontario sont divisés au sujet du nationalisme québécois, certains s'en méfiant, d'autres l'appuyant. En effet, rapporte Martel, « quatorze personnes, parmi lesquelles plusieurs sont professeurs à l'Université d'Ottawa, ont déjà signé un manifeste favorable à l'indépendance, en 1964. L'option du statut particulier pour le Québec, considérée comme une planche de salut pour les groupes minoritaires, gagne des partisans. »⁹² Pour sa part, l'ACFÉO se méfie du nationalisme québécois. Elle met notamment en doute la représentativité des délégués québécois. Elle pense que les délégués du Québec qui revendiquent le droit à l'autodétermination pour la province ne reflètent pas nécessairement le sentiment de tous les Québécois⁹³. L'ACFÉO espère que les recommandations de la Commission Laurendeau-Dunton iront dans le sens d'une proposition de transformation radicale du Canada qui rendra le pays plus hospitalier au fait français. Si de telles recommandations étaient proposées, et si le gouvernement fédéral s'affairait par la suite à transformer le Canada dans le sens de celles-ci, le tout pourrait rendre moins pertinente l'option indépendantiste québécoise. On sait que l'indépendantisme se justifiait dans l'esprit de ses principaux prometteurs notamment comme une réponse au fait que le Canada a été dans le premier siècle de la confédération oppressif pour les minorités francophones. L'Association est ainsi convaincue qu'

un vent favorable au bilinguisme agite la scène politique canadienne. Il devient possible d'envisager un règlement du malaise canadien-français à l'intérieur du cadre confédératif actuel. L'ACFÉO compte bien profiter de cette conjoncture favorable, car tout gain obtenu renforce son artillerie dans sa bataille contre l'indépendance québécoise. Les travaux de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, et surtout la participation du président de l'ACFÉO, Roger Séguin, à l'*Ontario Advisory Committee on Confederation* font croire plus que jamais au triomphe de la cause canadienne-française⁹⁴.

Enfin, devant la montée en puissance de l'option indépendantiste parmi les délégués, l'ACFÉO décidera de boycotter, en novembre 1968, les assises à venir des États généraux⁹⁵.

⁹² *Ibid.*

⁹³ Marcel Martel, *Le deuil d'un pays imaginé*, p.158.

⁹⁴ *Ibid.*

⁹⁵ *Ibid.*, p.158 & 161.

En somme, Martel conclut que les États généraux ont mis au jour l'incompatibilité profonde des aspirations du Québec et des Canadiens français des autres provinces. Suite à l'expression, par les délégués québécois, de leur volonté de faire coïncider les frontières de la nation canadienne-française à celle de leur province, « [...] une lente et irréversible détérioration des relations entre les dirigeants des communautés francophones minoritaires et ceux du Québec [...] »⁹⁶ a commencé à surgir. Mais cela ne veut pas dire que l'on renoncera, du moins à court et à moyen terme, à l'idée que le Canada est le fruit d'un pacte entre les peuples fondateurs, comme nous le verrons tout au long de ce chapitre.

La question de l'immigration pendant la période des États généraux

Il nous apparaît important de rapporter ici une anecdote concernant le thème de l'immigration qui a lieu pendant la période des États généraux du Canada français. Elle semble démontrer, au mieux, l'indifférence des associations francophones hors Québec face à cet enjeu. La question est soulevée, en dehors des débats des États généraux, par Rosaire Morin, auteur et journaliste canadien-français du Québec, qui devient en 1966 le président de la Commission technique des États généraux⁹⁷. Son arrivée à ce poste soulève la méfiance, puisqu'on le sait sympathique à l'indépendantisme québécois et on met en doute « sa foi dans le nationalisme canadien-français »⁹⁸, c'est-à-dire à un nationalisme « pancanadien ».

Rosaire Morin signe un livre, *L'Immigration au Canada*⁹⁹, qu'il envoie à plusieurs associations au pays, tant francophones qu'anglophones. Son livre se veut un cri d'alarme face à la politique d'immigration du Canada, gérée en fonction des seuls intérêts du Canada anglais. Son argument principal est que la politique actuelle d'immigration du pays *noie* le fait français à l'intérieur de huit provinces¹⁰⁰. Pour Morin, la minorisation croissante du fait français en raison de l'accueil d'immigrants qui s'ajoutent au groupe anglophone constitue non seulement un problème grave¹⁰¹ et alarmant¹⁰², mais décèle un « complot organisé », révélant « des combines et

⁹⁶ *Ibid.*, p.164.

⁹⁷ *Ibid.*, p.149.

⁹⁸ *Ibid.*

⁹⁹ Rosaire Morin, *L'Immigration au Canada*, Montréal, Éditions de l'Action nationale, 1966, 170p.

¹⁰⁰ *Ibid.*, p.IX, 55, 123.

¹⁰¹ *Ibid.*, p.X.

du tripotage » politiques¹⁰³. L'auteur définit, à plusieurs reprises, le Canada comme résultant d'un pacte entre deux peuples fondateurs¹⁰⁴ : ainsi, argumente-t-il, « alors que nous aurions eu le droit d'exiger que la moitié des immigrants fût de langue française, on a 'noyé' l'élément français... »¹⁰⁵. Morin exige que l'on respecte « l'équilibre démographique des Français sur tout le territoire canadien »¹⁰⁶ en raison de l'origine historique du Canada : « pour un Canadien français, la Confédération est un pacte conclu entre quatre provinces et entre les deux principaux groupes ethniques. Les Conférences de Charlottetown et de Québec ont défini les termes du pacte. Londres n'a fait que sanctionner cette entente »¹⁰⁷. Ainsi, raisonne-t-il,

si le Canada possède deux cultures, deux langues et deux religions principales, si la Confédération est un pacte entre deux nations, il nous semble que nous sommes justifiés de demander que l'équilibre démographique rompu soit rétabli. Pour les 50 prochaines années, il faut que la politique d'immigration favorise des nouveaux venus de langue française dans une proportion de 4 contre 1¹⁰⁸.

L'auteur propose donc que le gouvernement du Canada se tourne vers les Antilles françaises, le Maghreb, l'Afrique francophone, la Suisse et la Turquie, comme le fait la France, pour recruter des nouveaux venus parlant français¹⁰⁹.

Suite à l'envoi de son livre à maintes associations du pays, Morin écrit à l'ACFEO, déplorant le fait que les associations canadiennes-françaises ne s'intéressent pas à l'immigration autant que leurs contreparties canadiennes-anglaises. Il écrit : « Sur 114 associations anglaises, 56 m'ont répondu, 37 ont commandé des volumes et 3 ont adopté des résolutions conformes aux conclusions du livre. Sur 819 associations canadiennes-françaises, j'ai reçu 4 lettres accusant réception. 41 volumes ont été vendus. À ma connaissance, aucune association n'a adopté une résolution réclamant le redressement d'une situation intolérable. »¹¹⁰ Nous notons donc que les associations canadiennes-françaises hors de la province de Québec ne semblent pas s'intéresser

¹⁰² *Ibid.*, p.XI.

¹⁰³ *Ibid.*, p.55.

¹⁰⁴ *Ibid.*, p.IX, XI, 43, 55, 118, 123.

¹⁰⁵ *Ibid.*, p.X.

¹⁰⁶ *Ibid.*, p.43.

¹⁰⁷ *Ibid.*, p.118.

¹⁰⁸ *Ibid.*, p.123.

¹⁰⁹ *Ibid.*, p.140.

¹¹⁰ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2/245/3, Rosaire Morin, *Lettre*, Montréal, 6 mai 1966.

de façon massive à la problématique de l'immigration, du moins si l'on se fie aux statistiques fournies par Rosaire Morin. Cela dit, d'autres raisons peuvent expliquer ce silence, notamment le fait que Rosaire Morin soit perçu comme un indépendantiste québécois. Quant à l'intérêt que son livre suscite du côté des associations canadiennes-anglaises – non nommées, d'ailleurs, dans son message à l'ACFÉO – nous en ignorons les raisons. Il semble pour le moins étrange que les associations canadiennes-anglaises s'intéressent à un ouvrage qui plaide pour un renversement démographique au pays en faveur des Canadiens français. Nous estimons seulement l'anecdote intéressante dans la mesure où elle permet de prendre le pouls d'une certaine indifférence apparente des Canadiens français hors Québec face à la question de l'immigration, vers la fin des années 1960.

La question de l'immigration s'est relativement peu posée pendant les États généraux eux-mêmes, mais il importe de mentionner la prise de position des délégués québécois sur cette question. Ces derniers sont réticents à vouloir valoriser une immigration francophone vers les neuf provinces majoritairement anglophones du pays, préférant en effet que si immigration francophone vers le Canada il y a, qu'elle soit dirigée en priorité vers le Québec. Les délégués du Québec prennent en effet position sur la question de l'immigration francophone lors des États généraux, se disant réticents « [...] à l'idée d'inviter le Québec à étudier 'la possibilité d'orienter des immigrants francophones vers les centres de langue française qui sont viables dans les autres provinces'. Certains doutent de sa pertinence, car, au lieu d'envoyer des forces françaises à l'extérieur du Québec, l'État devrait légiférer pour faciliter le retour des francophones au Québec. »¹¹¹ Les associations francophones ne pouvaient évidemment se ranger derrière cette proposition.

Même si l'enjeu de l'immigration ne figure pas à la liste des priorités de l'ACFÉO, les directeurs de l'Association ne sont pas sans remarquer l'importance que l'immigration prend graduellement dans la sphère politique. Un document interne de l'ACFO daté de 1966 souligne que « le gouvernement canadien songe à intensifier son immigration française. Les directeurs sont d'avis que l'Association devrait établir une liaison avec un fonctionnaire de ce ministère afin

¹¹¹ Marcel Martel, *Le deuil d'un pays imaginé*, p.162.

d'être mise au courant des politiques qui pourraient nous être d'un intérêt particulier. »¹¹² Signalons qu'on ne précise pas quel est cet « intérêt particulier ». On comprend que cette lettre ne signale pas un engagement ou une prise de position formels de la part de l'Association. L'ACFÉO est en quelque sorte, à cette époque et sur ce thème précis, en réaction à des décisions prises (ou en voie d'être prises) par le gouvernement fédéral. L'apparente volonté du gouvernement fédéral d'accroître l'immigration francophone ne résulte pas de l'acquiescement à des demandes formulées par les associations francophones elles-mêmes. Nous verrons dans le troisième chapitre de cette thèse à quel point cette situation contraste avec celle d'aujourd'hui. Pour l'instant, nous nous limitons à suivre l'évolution du dossier en nous demandant si la chose est digne d'intérêt.

c. La fin des années 1960

Il nous semble important de mettre en relief quelques événements politiques de la fin des années soixante, c'est-à-dire entre 1965 et 1970, qui retiennent prioritairement l'attention de l'ACFÉO, ou de mentionner des changements qui se produisent à l'intérieur même de l'Association. Cela nous permettra de démontrer que les préoccupations de cette dernière ne sont pas portées vers l'immigration. Dans cette section, il sera donc question de la portée du dépôt du rapport préliminaire de la Commission Laurendeau-Dunton (1965), de la nouvelle source de financement de l'ACFÉO (1968), de la mise sur pied, en Ontario, du Comité franco-ontarien d'enquête culturelle (1968), qui débouchera sur le Rapport Saint-Denis (1969), et enfin du changement de nom de l'ACFÉO pour l'ACFO (1968).

Le rapport préliminaire de la Commission Laurendeau-Dunton (1965)

Alors que le Canada, selon les commissaires Laurendeau et Dunton, traverse une crise politique et identitaire, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme dépose son rapport préliminaire en février 1965. Les commissaires affirment que le Canada est en crise, et qu'à leur avis, cette crise en rappelle une autre, à savoir celle que constate Lord Durham

¹¹² CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2/245/3, *Immigration française*, 7 décembre 1966.

à son arrivée au Canada en 1838 à la suite des rébellions de 1837-1838. Pour eux, la crise qu'ils affirment constater leur rappelle en effet

[...] la situation évoquée par Lord Durham en 1838 : 'J'ai trouvé deux nations en conflit, au sein d'un même État'. Les circonstances sont aujourd'hui bien différentes; nous ne sommes pas au lendemain d'une révolte sanglante. Au contraire l'un des problèmes, c'est qu'une fraction du peuple canadien ne se rend pas compte qu'un fossé s'est creusé entre les partenaires et qu'il faut repenser notre pays.¹¹³

Pour les commissaires, cette crise ne saurait être ignorée, et c'est une des raisons pour lesquelles ils ont jugé nécessaire de faire paraître un rapport préliminaire pour alerter la population canadienne. Les « vues » exprimées dans ce document « [...] correspondent à des convictions unanimes, auxquelles sont librement parvenus dix Canadiens de deux cultures ou appartenant à des milieux intégrés à ces cultures. C'est aussi parce que les impressions de ces hommes sont vite devenues un sentiment d'urgence. »¹¹⁴

Le rapport préliminaire ne fournit pas de recommandations : il faudra attendre pour cela la parution des volumes qui formeront le corps du rapport final de la Commission, complété en 1970. Il est important de bien saisir le mandat, évoqué plus haut, ainsi que les conclusions, même préliminaires, de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, puisque ces dernières seront abondamment mobilisées par les associations canadiennes-françaises pour s'opposer au multiculturalisme, au début des années 1970. La Commission génère ainsi un débat à l'échelle canadienne sur la définition du Canada.

Le comité franco-ontarien d'enquête culturelle (1967-1968) et le Rapport Saint-Denis (1969)

En 1967, le gouvernement ontarien de John Robarts convoque les premiers ministres des autres provinces à la « Conférence sur la Confédération de demain ». C'est lors de cette conférence qu'il promet d'offrir des services en français là où un nombre suffisant de francophones le justifiait¹¹⁵. Durant cette même année, toujours sous son gouvernement, les lois

¹¹³ André Laurendeau & Arnold Davidson Dunton, *Rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Ottawa, La Commission, 1965, p.136.

¹¹⁴ *Ibid.*, p.135.

¹¹⁵ *Ibid.*, p.73.

140 et 141 furent adoptées, lois qui faisaient des anciennes écoles élémentaires bilingues des écoles françaises, et qui permettaient la création d'écoles secondaires publiques de langue française¹¹⁶.

Dans cette foulée, et voyant l'unité nationale menacée, l'Ontario met sur pied le Comité franco-ontarien d'enquête culturelle. Ce Comité a pour mandat de « [...] faire le point sur la participation des Franco-Ontariens à la vie artistique et culturelle de leur province »¹¹⁷. En effet,

fortement ébranlée par la montée en puissance du mouvement indépendantiste québécois et plus disposée que jamais à 'refonder' l'identité sous le principe de la dualité linguistique, la classe politique du Canada anglais fit preuve d'une ouverture encore inégalée, à l'époque, envers les minorités 'de langue officielle' [...]. Survenant dans la foulée des travaux de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, [...] la création du Comité Saint-Denis en vint à symboliser le nouvel engagement du gouvernement Robarts auprès des Franco-Ontariens, un engagement qui leur faisait miroiter l'espoir d'un développement culturel et institutionnel encore inespéré et qui, au moment même où le Québec paraissait résolu à redéfinir son projet national à leur exclusion, arrivait à point nommé¹¹⁸.

Le gouvernement de John Robarts, ce faisant, désire « donner l'exemple » au reste du Canada¹¹⁹. Le Canada anglais, effectivement, considérait une possible séparation du Québec « avec le plus grand sérieux »¹²⁰ et l'action de Robarts pouvait être envisagée comme un début de solution.

La présidence du Comité franco-ontarien d'enquête culturelle est confiée à Roger Saint-Denis, ancien professeur à l'École normale de l'Université d'Ottawa et membre du Conseil des arts de l'Ontario¹²¹. Le Comité, dont l'ACFÉO demandait la mise sur pied « depuis un bon moment »¹²², fut appuyé pendant toute son enquête par cette dernière¹²³. L'ACFÉO, qui selon les membres du Comité, demeurait « [...] le seul corps pouvant prétendre parler au nom de tous les

¹¹⁶ *Ibid.*

¹¹⁷ Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF), « Comité franco-ontarien d'enquête culturelle (fonds, C4) ». [En ligne] <https://arts.uottawa.ca/crcf/fonds/C4> (page consultée le 14 juin 2016).

¹¹⁸ Michel Bock, « Jeter les bases d'une 'politique franco-ontarienne' : le Comité franco-ontarien d'enquête culturelle à l'heure des grandes ruptures (1967-1970) », *Cahiers Charlevoix*, Études franco-ontariennes, volume 9, 2012, p.64.

¹¹⁹ Michel Bock, « Des braises sous les cendres », *op.cit.*, p.189.

¹²⁰ Michel Bock, « Jeter les bases d'une 'politique franco-ontarienne' », p.71.

¹²¹ *Ibid.*, p.63.

¹²² *Ibid.*

¹²³ *Ibid.*, p.76.

Franco-Ontariens [...] »¹²⁴, avait effectivement, depuis le début des années 1960, déploré à plusieurs reprises le fait que le gouvernement provincial donne peu d'importance au développement culturel des Franco-Ontariens¹²⁵. L'Association avait donc fortement encouragé les Franco-Ontariens, par le biais de ses « cellules locales », à participer à l'effort d'enquête du Comité¹²⁶.

C'est en 1969 que le Comité franco-ontarien d'enquête culturelle, dépose son rapport intitulé *La Vie culturelle des Franco-Ontariens*¹²⁷ (que l'on appelle aussi « Rapport Saint-Denis »), dans lequel les membres du Comité affirment « [...] s'inspirer largement des conclusions de la commission Laurendeau-Dunton [...] »¹²⁸ Les membres du Comité affirment, en effet, qu'« il existe une 'culture française au Canada' *nettement différenciée* de la culture anglo-saxonne qui est, de loin, le lot de la majeure partie des hommes habitant le continent nord-américain. »¹²⁹

Le contenu du rapport dépasse largement le domaine des arts et de la culture : ainsi, « [...] de ses quelque 107 recommandations se dégageait une conception globale de la place des Franco-Ontariens dans leur province et au pays. »¹³⁰ Bock affirme qu'un tel état des lieux, si exhaustif, de la francophonie ontarienne avait été rarement vu auparavant¹³¹ : une centaine de recommandations vise les gouvernements ontarien, québécois et fédéral, ainsi « [...] les universités bilingues et les écoles normales, les conseils scolaires, les associations franco-ontariennes, les bibliothèques, les galeries d'art, *etc.* »¹³² Le Comité demande, entre autres choses, la création de comités culturels régionaux, davantage de soutien financier du gouvernement de l'Ontario ainsi que la mise sur pied d'un Conseil franco-ontarien d'orientation culturelle¹³³. Mais au moment de la sortie du Rapport Saint-Denis, le gouvernement fédéral

¹²⁴ *Ibid.*, p.96.

¹²⁵ *Ibid.*, p.73.

¹²⁶ *Ibid.*, p.96.

¹²⁷ *Ibid.*, p.64.

¹²⁸ Michel Bock, « Des braises sous les cendres », *op.cit.*, p.193 & Michel Bock, « Jeter les bases d'une 'politique franco-ontarienne' », p.75.

¹²⁹ Michel Bock, « Jeter les bases d'une 'politique franco-ontarienne' », p.75.

¹³⁰ *Ibid.*, p.65.

¹³¹ *Ibid.*

¹³² *Ibid.*, p.97.

¹³³ *Ibid.*, p.79-80.

s'activait déjà dans le sens de cette dernière recommandation : il était en train de mettre sur pied, au Secrétariat d'État, une Direction de l'action socioculturelle (ou animation socioculturelle) pour les minorités de langue officielle¹³⁴. L'animation socioculturelle ou communautaire renvoie à des activités ayant pour but de « [...] permettre aux diverses communautés franco-ontariennes dispersées sur le territoire de faire entendre leur voix et de participer à prendre en main leur propre destin. »¹³⁵ En somme, l'objectif de l'animateur culturel est de « [...] conqu[é]rir une population nouvelle à des valeurs esthétiques nouvelles. »¹³⁶ L'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario fit de l'animation socioculturelle ou communautaire une de ses priorités lors de son congrès annuel de 1969. Dans un entretien qu'elle nous a accordée en 2016 au sujet de la priorisation de l'immigration dans les associations francophones, Rolande Faucher¹³⁷, ancienne présidente de l'ACFO de 1988 à 1990, a effectivement confirmé que les priorités de l'ACFO, dans les années 1970, tournaient autour de l'animation socioculturelle ou communautaire¹³⁸.

L'historien Michel Bock explique que l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario s'est emparée du Rapport Saint-Denis « [...] avec empressement pour alimenter ses propres revendications en matière de développement culturel, que la transformation imminente de ses structures et de son mandat devait rapidement situer au sommet de ses priorités. »¹³⁹

La mise sur pied du Comité franco-ontarien d'enquête culturelle (1967), mais surtout le dépôt de son rapport (1969) coïncident avec les premières crises scolaires contemporaines en Ontario français, qui s'étendent de 1969 à 1976. La cause en était l'adoption de la Loi 141 par le gouvernement de l'Ontario, qui accordait le droit aux conseils scolaires de créer des écoles publiques de langue française (ou écoles homogènes de langue française)¹⁴⁰. Ainsi, entre 1970 et

¹³⁴ Michel Bock, « Jeter les bases d'une 'politique franco-ontarienne' », p.97.

¹³⁵ Michel Bock, « La 'capitale' de l'Ontario français contestée : L'ACFO et Ottawa face à la critique des régions », *Chaire de recherche sur l'histoire de la francophonie ontarienne*. [En ligne], http://arts.uottawa.ca/crccf/sites/arts.uottawa.ca/crccf/files/penserlaville_resume.pdf (page consultée le 24 juin 2016).

¹³⁶ Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF), « Contexte de l'animation socio-culturelle », (C2), C2/2460/20. [Version pdf, obtenue via A. Cocunubova, archiviste de référence au CRCCF].

¹³⁷ [Nous utiliserons le nom « Rolande Faucher » dans cette thèse, même si dans les archives, elle apparaît parfois avec le nom « Rolande Soucie ».]

¹³⁸ R. Faucher, Entretien du 29 mars 2016, Ottawa.

¹³⁹ *Ibid.*, p.64.

¹⁴⁰ Serge Miville, « À quoi sert au Canadien français de gagner l'univers canadien s'il perd son âme de francophone ? » Représentations identitaires et mémorielles dans la presse franco-ontarienne après la 'rupture' du

1973, eurent lieu les crises scolaires de Sturgeon Falls, Champlain, Ottawa et Cornwall¹⁴¹, pour n'en nommer que quelques-unes, là où les commissions scolaires refusaient de créer les écoles demandées. L'enquête du Comité, de même que les crises scolaires, s'inscrit dans un contexte politique et historique particulier en Ontario, soit au moment où « [...] le Canada français [...] subissai[t] des transformations nombreuses et on ne peut plus déterminantes. Sur le plan institutionnel, [...] l'Église s'avérait incapable de s'acquitter de sa fonction séculaire de structuration sociétale. »¹⁴² Des domaines, comme l'éducation, qui auparavant relevaient de l'administration de l'Église dépendent donc de plus en plus du financement et de l'action gouvernementaux.

En somme, il nous apparaissait pertinent de brosser, à grands traits, le tableau de cette période du Comité Saint-Denis et des crises scolaires en Ontario français, à la fin des années 1960 : cela nous permet de mieux saisir les enjeux qui forment le contenu des préoccupations de l'ACFÉO à ce moment. Nous pouvons également constater que la référence aux peuples fondateurs est centrale et « définitionnelle » pour les membres du Comité Saint-Denis, ainsi que pour les membres de l'ACFÉO, qui se revendiquent à la fois du Comité Saint-Denis et du Rapport Laurendeau-Dunton quand il questionne de se définir comme l'un de deux peuples fondateurs du Canada. Il est aussi très clair que l'immigration ne figure pas à cette époque dans les priorités de l'ACFÉO¹⁴³, mais elle commence à être enjeu au Québec : la province se dote en effet de son premier ministère de l'Immigration en 1968. L'ACFÉO, elle, ne montre pourtant l'instant aucun signe d'intérêt.

Par ailleurs, le Comité et le Rapport Saint-Denis permettent de comprendre un peu mieux l'élargissement des préoccupations de l'ACFÉO, qui ne se limitent plus à l'éducation, mais qui ratissent large. Ce changement de vision de la part de l'ACFÉO fait de l'Association une sorte de gouvernement parallèle pour les Franco-Ontariens¹⁴⁴. Cet élargissement de la mission au-delà du

Canada français (1969-1986), *Université d'Ottawa*, 2012, p.79. [En ligne] https://www.ruor.uottawa.ca/bitstream/10393/20665/5/Miville_Serge_2012_These.pdf (page consultée le 19 août 2016).

¹⁴¹ *Ibid.*, pp.79, 81, 87 & 88.

¹⁴² Michel Bock, « Jeter les bases d'une 'politique franco-ontarienne' », p.103.

¹⁴³ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2/272/6, ACFÉO, *XXe congrès général : Rapports du XXe congrès général*, Ottawa, 20 & 21 mars 1968.

¹⁴⁴ Michel Bock, « Jeter les bases d'une 'politique franco-ontarienne' », p.96.

nom de l'éducation s'accompagne, en mars 1969, d'un changement de nom¹⁴⁵. L'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario devient l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO). On veut, par ce changement, signaler l'élargissement de la mission de l'Association par-delà les strictes questions d'éducation.

Le financement par le Secrétariat d'État (1968-1969)

Nous jugeons important de faire mention d'une transformation qui se fait dans le milieu associatif à la fin des années soixante en ce qui a trait au financement. Les associations représentatives de la francophonie canadienne commencent, en 1969, à être financées par le gouvernement fédéral. En juin 1968, suite aux élections fédérales, le gouvernement libéral de Pierre Elliott Trudeau est porté au pouvoir avec une majorité de sièges, après le mandat du gouvernement libéral de Lester B. Pearson. Puis, au mois de décembre 1968, à Saint-Boniface au Manitoba, Gérard Pelletier, secrétaire d'État, communique officiellement la volonté du gouvernement fédéral d'appuyer financièrement les communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire¹⁴⁶. Le Secrétariat d'État, en effet, considère que les associations provinciales font office de porte-parole des groupes minoritaires¹⁴⁷. Alors que par le passé elles s'autofinanciaient, l'ACFÉO, ainsi que les associations canadiennes-françaises des provinces autres que le Québec, dont l'Alberta et la Saskatchewan¹⁴⁸, commence à recevoir du financement du Secrétariat d'État dès la fin de l'année 1968. Cependant, une inquiétude est soulevée : l'indépendance des associations canadiennes-françaises sera-t-elle compromise par la réception de ces subventions? Le Secrétariat d'État, s'il reconnaît les « risques inhérents », trouve préférable d'aller de l'avant avec ce changement¹⁴⁹. Le rapprochement entre le gouvernement fédéral et les communautés francophones, par le biais de leurs associations, a été facilité, selon Martel, par les États généraux et les déceptions générées à ce moment¹⁵⁰. Cependant, nous ne

¹⁴⁵ *Ibid.*, p.96.

¹⁴⁶ Marcel Martel, *Le deuil d'un pays imaginé*, p.163.

¹⁴⁷ *Ibid.*, p.163-164.

¹⁴⁸ CRCCF, Fonds de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) (C84), C84/28/12, FFC, Robert Painchaud, *The Franco-Canadians of Western Canada and Multiculturalism*, extrait de « Multiculturalism as State Policy Conference Report », Ottawa, 13 au 15 février 1976, p.37.

¹⁴⁹ Marcel Martel, *Le deuil d'un pays imaginé*, p.163.

¹⁵⁰ *Ibid.*, p.164.

savons qui exactement soulève des inquiétudes par rapport à ce rapprochement, ni s'il est effectivement généré par la déception suite aux États généraux.

Il est important pour notre propos de souligner la formation de ce nouveau lien entre le gouvernement fédéral et les associations francophones hors Québec. Nous verrons plus tard, dans les chapitres subséquents, l'importance du rôle du Secrétariat d'État – et plus tard Patrimoine canadien – dans le fonctionnement des associations francophones ainsi que dans leurs prises de décisions. Ce sera le cas au milieu des années 2000 en Ontario, de façon particulière. Nous y reviendrons dans le troisième chapitre. Pour l'instant, notons simplement que ce « nouveau lien » entre le fédéral et les communautés est emblématique de ce que Michel Bock appelle « la conversion de l'État fédéral au bilinguisme »¹⁵¹, conversion qui commence avec l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* en 1969.

d. La Loi sur les langues officielles (1969)

La *Loi sur les langues officielles* est adoptée sous le gouvernement de Pierre Elliott Trudeau, en conséquence directe de la Commission Laurendeau-Dunton, en 1969. On y trouve l'affirmation que « l'anglais et le français sont les langues officielles du Canada pour tout ce qui relève du Parlement et du gouvernement du Canada; elles ont un statut, des droits et des privilèges égaux quant à leur emploi dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada. »¹⁵² La Loi comporte aussi la spécification des tâches des différents ministères par rapport aux langues officielles¹⁵³, en plus de créer le commissariat aux langues officielles¹⁵⁴. La Loi stipule à ce sujet qu'

il incombe au Commissaire de prendre, dans les limites de ses pouvoirs, toutes les mesures propres à faire reconnaître le statut de chacune des langues officielles et à faire respecter l'esprit de la présente loi et l'intention du législateur dans l'administration des affaires des institutions du Parlement et du

¹⁵¹ Michel Bock, « Jeter les bases d'une 'politique franco-ontarienne' », p.72.

¹⁵² Gouvernement du Canada, *Loi sur les langues officielles*. Loi concernant le statut des langues officielles du Canada, 1969. 1970, S.R.C., Chaire pour le développement de la recherche sur la culture d'expression française en Amérique du Nord (CEFAN), Université Laval. [En ligne] <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/cnd-loi-languesofficielles1969.htm> (page consultée le 14 mai 2016) : Article 2.

¹⁵³ *Ibid.*, Article 9.

¹⁵⁴ *Ibid.*, Article 19.

gouvernement du Canada. À cette fin, il procédera à des instructions, soit de sa propre initiative, soit à la suite des plaintes reçues par lui et fera les rapports et recommandations prévus en l'occurrence par la présente loi¹⁵⁵.

L'adoption de la *Loi sur les langues officielles* est un important gain pour les francophones du pays, en particulier les Canadiens français à l'extérieur du Québec. À ce sujet, l'espoir qu'entretenait l'ACFO lors des États généraux, quelque deux ans auparavant, s'est révélé fondé. Plusieurs délégués de l'ACFO pensaient effectivement que la conjoncture politique au Canada était de plus en plus favorable au bilinguisme et qu'il ne s'agissait que d'attendre un peu.

Étant donné que cette loi met fin à près d'une centaine d'années d'unilinguisme et qu'elle donne beaucoup d'espoir aux francophones du pays, en particulier ceux vivant en situation minoritaire, personne sur le moment n'a noté ou accordé d'importance au fait que cette loi amorce une logique qui marque le divorce entre « bilinguisme » et « biculturalisme ». Les citoyens canadiens obtiennent du gouvernement fédéral le droit de se faire servir dans la langue « de leur choix », ce choix pouvant ne pas être en conformité avec leur langue maternelle. En ce sens, le bilinguisme canadien ne s'appuie pas sur une reconnaissance de peuples partenaires ou sur une conception biculturelle du pays, même si elle est adoptée dans la foulée des travaux de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme *et le biculturalisme*.

En somme, les années 1960, pour l'ACFO et pour le Canada français dans son ensemble, sont synonymes de changements en profondeur. La Commission Laurendeau-Dunton remet en question l'ordre établi et débouche sur la *Loi sur les langues officielles*. La cassure du Canada français (qui est consommée ou qui commence, selon les historiens) aux États généraux de Montréal, l'arrivée des Libéraux de Pierre Elliott Trudeau qui seront beaucoup plus interventionnistes et se préoccuperont du sort des francophones du Canada notamment en reconnaissant les associations francophones comme des porte-parole et en finançant leurs activités, et l'élargissement du champ d'action de l'ACFO, symbolisé par son changement de nom, sont autant de signes annonciateurs de bouleversements identitaires profonds au pays.

¹⁵⁵ *Ibid.*, Article 25.

2. L'AVÈNEMENT DE LA POLITIQUE DE MULTICULTURALISME (1970-1972)

a. Le contexte politique canadien en 1970

Avant de relater la proclamation par Pierre Elliott Trudeau du multiculturalisme au Canada comme élément de définition du pays, nous estimons important de mentionner quelques éléments de contexte politique au pays, soit au Québec et en Saskatchewan, juste avant le mois d'octobre 1971. Nous faisons mention d'événements politiques qui touchent directement le Canada français et les associations francophones, afin de bien comprendre dans quelle situation politique et historique le multiculturalisme fait son apparition au fédéral.

Au Québec

En 1970, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme dépose les derniers volumes de son rapport final, qui souligne, entre autres choses, le « [...] caractère fondamentalement biculturel de notre pays et [...] l'apport subséquent des autres cultures. »¹⁵⁶ En effet, le Livre IV du rapport final (1969) avait été consacré à « l'apport culturel des autres groupes ethniques »¹⁵⁷. C'est dans un contexte national agité que ce dépôt final se fait. La Crise d'octobre, au Québec, est générée par un petit groupe de dissidents indépendantistes radicaux (le Front de libération du Québec, FLQ), qui capturent et assassinent Pierre Laporte, ministre du Gouvernement québécois. Devant la violence, le premier ministre Pierre Elliott Trudeau réagit avec force avec la *Loi sur les mesures de guerre*, qui permet des arrestations sommaires et mobilise l'armée canadienne sur le territoire québécois. La position de Trudeau par rapport au nationalisme québécois, déjà défavorable à ce mouvement politique, se durcit considérablement en raison des actions du groupe felquistes. Les préoccupations sont tout autres dans l'Ouest du pays, concrètement en Saskatchewan.

¹⁵⁶ André Laurendeau, Davidson Dunton et al., *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, volume premier*, Imprimeur de la Reine à Ottawa, 1967, p.XII.

¹⁵⁷ André Laurendeau, Davidson Dunton et al., *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, volume quatre*, Imprimeur de la Reine à Ottawa, 1970, 390p.

En Saskatchewan

Dans l'Ouest du Canada, les questions de l'immigration et du multiculturalisme, sont déjà soulevées du côté de l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan (ACFC). En effet, dans une proposition soumise au Comité parlementaire sur la Constitution canadienne, l'ACFC propose que chaque province puisse décider de sa ou de ses langues officielles. L'ACFC soutient que la reconnaissance des communautés culturelles anglophone et francophone devrait s'élargir à davantage de groupes, comme les Autochtones, les Métis, les Italiens ou encore les Ukrainiens. Si l'Association fransaskoise juge le bilinguisme français et anglais souhaitable au niveau fédéral, elle suggère que les provinces puissent élargir la dualité canadienne en établissant ce qu'elle nomme des « régions culturelles » officielles¹⁵⁸. Il s'agit d'une prise de position plutôt originale, qui elle semble réserver la compréhension du Canada comme un pacte entre deux peuples fondateurs pour le palier fédéral, alors que le palier provincial de la fédération pourrait « s'élargir » et reconnaître, par le biais de langues officielles, d'autres groupes culturels.

Nous constatons donc que les préoccupations francophones envers l'immigration sont déjà présentes en Saskatchewan, alors qu'en Ontario – nous venons de le voir – elles sont pratiquement absentes. Au Québec, la vie politique est pleinement absorbée par le mouvement souverainiste et ses répercussions. Nous suggérons que la composition de la population de l'Ouest, ainsi que les revendications fortes de groupes opposés au biculturalisme, comme le remarquaient les commissaires Laurendeau et Dunton quelques années auparavant, peuvent aider à comprendre la présence de ces problématiques. L'on note que l'ACFC propose une manière d'accommoder et de reconnaître les groupes ethniques et ce, dans la définition même du pays¹⁵⁹. À notre connaissance, il s'agit de la seule association canadienne-française qui ait fait une proposition de ce genre et ce, avant même la proclamation du multiculturalisme canadien par le gouvernement libéral de Pierre Elliott Trudeau.

¹⁵⁸ CRCCF, Fonds de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) (C84), C84/28/12, FFC, Robert Painchaud, *The Franco-Canadians of Western Canada and Multiculturalism*, extrait de « Multiculturalism as State Policy Conference Report », Ottawa, 13 au 15 février 1976, p.33.

¹⁵⁹ *Ibid.*

b. L'énoncé de politique sur le multiculturalisme (1971)

En 1971, le Canada devient le premier pays au monde à adopter un énoncé de politique sur le multiculturalisme¹⁶⁰. Il s'agit d'un moment charnière dans l'histoire du pays, et un évènement essentiel pour notre propos, à savoir comprendre la montée en intérêt chez les associations canadiennes-françaises de l'enjeu de l'immigration et du multiculturalisme. L'annonce de la politique de multiculturalisme du Canada par Trudeau est directement reliée à la fin de la Commission Laurendeau-Dunton et au dépôt de son rapport final, commission à laquelle les associations francophones ont porté un intérêt marqué, et qui a entraîné l'adoption de la *Loi sur les langues officielles* au pays.

Ce qui se produit au niveau politique est particulièrement significatif : comme nous l'avons vu plus haut, suite au rapport qu'a déposé la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, mandatée par le gouvernement libéral de Lester B. Pearson, le gouvernement fédéral avait officialisé le bilinguisme avec la *Loi sur les langues officielles* de 1969. Cependant, il n'avait pas souscrit au biculturalisme – l'autre « sujet » de la Commission Laurendeau-Dunton – et c'est avec la nouvelle définition du Canada comme un pays bilingue et multiculturel que Trudeau « règle la question », en quelque sorte, en disant s'appuyer sur les recommandations du Livre IV du rapport, celui portant sur l'apport des « autres groupes ethniques ». Ainsi, dans son énoncé d'octobre 1971 à la Chambre des communes, le premier ministre s'exprime en ces termes :

[...] j'ai le plaisir d'annoncer à la Chambre que le gouvernement a accepté toutes les recommandations soumises par la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme dans le volume IV du rapport [...]. Les honorables députés se souviendront que ce volume traite de 'l'apport culturel des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada, et des mesures à prendre pour sauvegarder cet apport'. Le volume IV étudie à fond le pluralisme ethnique et culturel de notre pays, ainsi que la condition de nos diverses langues et cultures, questions que les spécialistes ont trop longtemps négligées. Aux yeux de la Commission, du gouvernement et, j'en suis sûr, de tous les Canadiens, il ne peut y avoir une politique culturelle pour les

¹⁶⁰ Parlement du Canada, Bibliothèque du Parlement, Publications courantes : Affaires sociales et communautaires, *Le multiculturalisme canadien*, par Michael Dewing, Division des affaires juridiques et sociales, le 15 septembre 2009, révisée le 14 mai 2013. [En ligne] : <http://www.bdp.parl.gc.ca/content/lop/ResearchPublications/2009-20-f.htm> (page consultée le 29 mars 2016).

Canadiens d'origine française et britannique, une autre pour les autochtones et encore une pour tous les autres. Car, bien qu'il y ait deux langues officielles, il n'y a pas de culture officielle, et aucun groupe ethnique n'a la préséance. [...] La Commission était persuadée que l'adhésion à un groupe ethnique ne dépend pas tellement de l'origine ou de la langue maternelle, mais du sentiment d'appartenir au groupe et de ce que la Commission appelle 'la volonté collective du groupe d'exister'. Le gouvernement partage ce point de vue¹⁶¹.

L'allocation du premier ministre laisse à penser que les Commissaires recommandent une scission entre langue et culture, qui déboucherait sur un Canada bilingue mais multiculturel, tant le premier ministre soutient s'appuyer sur leurs conclusions. Or les commissaires, au terme de leur enquête, parlent toujours du pays comme étant « fondamentalement biculturel », et des autres cultures comme étant un « apport subséquent ». Il ne serait pas exagéré d'affirmer qu'au moins dans ce discours, le premier ministre du pays interprète d'une manière bien particulière les travaux de la commission.

Le Canada, à partir d'octobre 1971, suite à la volonté du Parlement canadien, se définit donc comme bilingue et multiculturel. Cette définition du pays sera consacrée par la Charte des droits et libertés, enchâssée à la Constitution de 1982. Cette nouvelle manière de concevoir le Canada aura immédiatement un écho, en particulier au Canada anglais. Entre les deux événements, en effet, une foule d'associations seront mises sur pied et une panoplie d'évènements organisés pour faire la promotion du multiculturalisme¹⁶².

Le moins que l'on puisse dire, c'est que la réaction n'a pas été aussi enthousiaste du côté canadien-français. Une levée de boucliers de leur part suit immédiatement la proclamation de Pierre Trudeau en Chambre, comme nous le verrons maintenant.

¹⁶¹ Bibliothèque et Archives Canada, « La mise en oeuvre de la politique du multiculturalisme dans un cadre bilingue », *op.cit.*

¹⁶² Karen Mock, « 25 Years of Multiculturalism : Past, Present and Future, Part. I », *Canadian Social Studies*, volume 31, numéro 3, 1997, pp.123-124.

c. Le rejet du multiculturalisme par les associations (1971)

L'ACFO

La réaction des associations à l'annonce de la politique du gouvernement fédéral est immédiatement négative. À titre d'exemple, le président général de l'Association canadienne-française de l'Ontario, Ryan M. Paquette, écrit une lettre au premier ministre dans laquelle il exprime son profond désaccord à l'égard de cet énoncé de politique. Ce qui lui déplaît est la distinction qu'elle suggère entre langue et culture, une distinction qui lui semble fallacieuse. Paquette ne comprend pas comment il est possible de déclarer le Canada à la fois bilingue et multiculturel. La position de l'ACFO, à travers son président général, est on ne peut plus claire :

Il nous semble à la lumière de vos propos que vous faites une distinction importante entre les deux langues officielles et les cultures dont ces deux langues sont l'expression. Nous avons relevé dans votre texte la phrase suivante qui confirme notre impression : 'Car, bien qu'il y ait deux langues officielles, il n'y a pas de culture officielle, et aucun groupe ethnique n'a la préséance'. Nous sommes d'avis que le Gouvernement [sic] ne peut pas logiquement faire de distinction entre langue et culture. Une langue est vivante dans la mesure où la culture dont elle est l'expression est vivante. Or, au Canada, on ne peut faire autrement que constater l'expérience de deux cultures vivantes¹⁶³.

Paquette revendique, en plus de l'égalité des langues qu'octroie la *Loi sur les langues officielles*, une égalité des cultures, ce qui est le reflet d'une compréhension du Canada comme étant le résultat d'une entente entre les peuples qui l'ont fondé. Il cite, à l'appui de son argumentaire, le mandat de la Commission Laurendeau-Dunton, mandat que les commissaires ont décrit, dans le premier volume de leur rapport final, comme étant :

[...] essentiellement de faire enquête et rapport sur l'état présent du bilinguisme et du biculturalisme et [de] recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée, compte tenu de l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada, ainsi que les mesures à prendre pour sauvegarder cet apport¹⁶⁴.

¹⁶³ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/39/17, Ryan M. Paquette, Lettre au premier ministre Trudeau, Ottawa, automne 1971.

¹⁶⁴ André Laurendeau, Davidson Dunton et al., *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, volume premier*, p.XI.

Il s'agit de la première invocation, par les associations francophones, de l'autorité du mandat de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme dans le but de décrire le multiculturalisme canadien, argumentaire qui sera appelé à se répéter.

Il est important de mentionner que le rejet de la politique de multiculturalisme n'a rien à voir avec le rejet des politiques d'immigration ou de la reconnaissance de la diversité culturelle au pays. Ryan Paquette affirme qu'il ne s'oppose pas à la reconnaissance des groupes ethniques : mais, comme ceux qui le suivront après à la tête de l'ACFO, son inquiétude est liée à une menace de folklorisation, de banalisation et de minorisation de la culture française au Canada, si elle était reléguée au rang d'une culture parmi d'autres. Cette folklorisation pourrait permettre la remise en question de la pertinence du bilinguisme. Le discours de la proclamation du multiculturalisme qu'a prononcé le premier ministre Trudeau véhiculait bien cette idée claire : il n'y a pas de culture officielle au Canada, et aucun groupe culturel ou ethnique n'a de préséance sur les autres. C'est à cette idée que résiste immédiatement l'ACFO, craignant que l'abandon du projet de redéfinir le Canada comme un pays biculturel n'affaiblisse les diverses revendications canadiennes-françaises.

Le CVFA et l'ACFO

Le Conseil de la vie française en Amérique (CVFA), un organisme québécois fondé en 1937 avec le mandat de préserver l'héritage français sur le continent¹⁶⁵ et qui est un des principaux véhicule de communication entre les francophones du Québec et ceux du reste du continent, réagit également promptement à la proclamation du multiculturalisme à la Chambre des communes. L'énoncé de politique sur le multiculturalisme étant annoncé le 8 octobre 1971, le Conseil tient une réunion sur sa position par rapport à cette politique les 4 et 5 novembre suivants. Le 15 novembre, le secrétaire de l'organisme, Mgr Paul E. Gosselin, envoie une lettre à

¹⁶⁵ Documentation capitale, Centre de ressources, « Archives du Conseil de la vie française en Amérique (CVFA) ». [En ligne] http://www.documentationcapitale.ca/index.cfm?Repertoire_No=-751102913&voir=centre_detail&Id=3214 (page consultée le 16 mai 2016).

l'ACFO, portant sur « ce problème du pluriculturalisme »¹⁶⁶. Il y dénonce la politique de Trudeau comme allant à l'encontre du mandat et du rapport de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme. Il suggère que Trudeau détourne le sens de ce que les commissaires écrivent dans le Livre IV du rapport portant sur « L'apport des autres groupes ethniques ». Le CVFA, représenté par Mgr Gosselin, estime en effet :

[...] qu'on ne doit pas séparer les volumes du Rapport B-B les uns des autres et que, dans cette optique d'ensemble, le gouvernement fausse l'esprit du rapport au lieu de [le] respecter. [...] Si le multiculturalisme [sic] était l'essence même du canadianisme, nous ne nous distinguerions pas de maints autres pays multiculturels. Par ailleurs l'identité canadienne doit être autre chose qu'un ramassis de cultures étrangères et comporter avant tout des éléments positifs tels que le pays lui-même, l'histoire, les traditions communes à tous les Canadiens, les langues officielles, le comportement social, le système politique, des éléments culturels proprement canadiens ou canadianisés [...]¹⁶⁷.

Mgr Gosselin commente la phrase prononcée par Pierre E. Trudeau selon laquelle aucune culture ne peut être qualifiée d'officielle : « [c]ette phrase nous paraît un sophisme. Aucune culture n'est officielle au sens strict du mot car une culture provient d'un peuple et ne saurait originer [sic] de l'État par voie de décret. »¹⁶⁸ Enfin, il critique, comme Ryan M. Paquette, la distinction que le premier ministre établit entre langue et culture dans la politique de multiculturalisme.

Le secrétaire général adjoint de l'ACFO, Gérard Lévesque, abonde dans le même sens. Il répond à Mgr Gosselin du CVFA en ces termes: « Lorsque nous étudions la déclaration du premier ministre du Canada [...] à la lueur de ces situations du Rapport B & B, nous ne pouvons que nous apercevoir des contradictions flagrantes entre la déclaration de M. Trudeau et le Rapport B & B. »¹⁶⁹ Il demande au CVFA de se positionner clairement sur l'enjeu le plus rapidement possible, puis il conclut : « À titre d'information, je puis vous dire que l'Association Canadienne-Française de l'Ontario (ACFO) a déjà demandé une rencontre avec M. Trudeau pour

¹⁶⁶ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/39/17, Mgr Paul E. Gosselin, prêtre, Lettre du secrétaire du Conseil de la vie française en Amérique à l'ACFO, Québec, 15 novembre 1971.

¹⁶⁷ *Ibid.*

¹⁶⁸ *Ibid.*

¹⁶⁹ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/39/17, Gérard Lévesque, Réponse à Mgr Paul E. Gosselin, prêtre, Ottawa, 1971.

obtenir des clarifications sur cette déclaration.»¹⁷⁰ Nous constatons donc que de la part de l'ACFO mais aussi du CVFA, une opposition claire s'exprime quant au multiculturalisme annoncé par le premier ministre du pays. La pierre d'achoppement est la distinction que la politique fait entre langue et culture, et l'argument invoqué est « l'esprit », le mandat ou les conclusions (comprises dans le contexte du rapport final entier) de la Commission Laurendeau-Dunton. La fin de non-recevoir est sans équivoque.

Cela dit, la rencontre avec le premier ministre, demandée par l'ACFO, n'est plus jugée nécessaire à peine quelques semaines plus tard. À la suite du visionnement d'une entrevue avec Gérard Pelletier, secrétaire d'État, à Radio-Canada, Ryan M. Paquette juge maintenant qu'il n'a plus besoin de clarifications sur la politique de multiculturalisme. En effet, à cette antenne, lorsqu'on avait demandé à M. Pelletier ce qu'il adviendrait des francophones hors Québec avec la politique de multiculturalisme, ce dernier avait répondu :

Ce n'est pas l'intention du gouvernement, au contraire, de faire, comme on dit dans le langage populaire à Montréal, de désabiller [sic] ti-Paul pour habiller ti-Jacques. Nous n'avons nullement l'intention de ralentir l'aide que nous portons à l'heure actuelle dans les communautés francophones pour passer ça aux communautés ethniques. Ce sont deux budgets séparés et des crédits, qui vont être votés par le gouvernement très très (sic) bientôt et soumis aux Chambres, vont rendre ça très clair. Ce sont de nouveaux crédits qui seront pour l'aide culturelle aux groupes autres que les groupes de langues officielles et pas du tout aussi considérables que ceux qui sont consacrés à l'action socioculturelle dans les groupes de langues officielles. Ce sera en supplément.¹⁷¹

On remarque que la position de l'ACFO contre le multiculturalisme perd de sa virulence lorsque l'aide et le soutien aux francophones en situation minoritaire sont réitérés et garantis. Paquette s'était en effet estimé satisfait de la réponse du Secrétaire d'État.

Les réactions d'opposition à la politique du multiculturalisme de la part des associations canadiennes-françaises peuvent se lire dans les journaux de l'époque. À titre d'exemple, le

¹⁷⁰ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/39/17, Gérard Lévesque, Réponse à Mgr Paul E. Gosselin, prêtre, Ottawa, 1971.

¹⁷¹ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/39/17, Ryan M. Paquette, *Lettre adressée au Secrétaire d'État, Gérard Pelletier*, le 10 décembre 1971.

quotidien *Le Droit* publie un article au sujet de quelques appréhensions de l'Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF) à l'endroit du multiculturalisme :

Il est sans doute équitable, ont souligné les directeurs de l'ACELF, à leur dernière rencontre, de favoriser l'essor des diverses cultures qui existent au Canada et qui constituent pour lui un élément de richesse indéniable. Mais, il ne faut pas oublier, d'une part, que la culture française a été la première à être implantée au pays, qu'elle est celle du premier des groupes ethniques fondateurs du Canada, et qu'il existe d'autre part un lien évident entre une culture et la langue qui en sert de principal véhicule¹⁷².

On observe que l'importance du lien entre langue et culture est une fois de plus évoquée ici contre la politique du multiculturalisme. L'ACELF invoque ici l'argument du respect du Canada français dans son entièreté (langue et culture), en tant que l'un des deux peuples fondateurs du pays.

Le silence de l'Ouest

L'annonce de Pierre Elliott Trudeau sur le multiculturalisme n'a pas fait beaucoup de vagues dans l'Ouest du pays. L'historien Robert Painchaud soutient qu'alors que plusieurs réactions et points de vue se faisaient entendre suite à la parution du Livre IV du rapport de la Commission Laurendeau-Dunton, l'annonce de la politique du multiculturalisme n'a pas ou très peu été commentée dans les cercles officiels et dans la presse francophone de l'Ouest canadien¹⁷³. La question du fonctionnement potentiel du multiculturalisme dans un cadre bilingue n'a pas non plus été soulevée. Painchaud suggère que, par ce silence, la presse et les milieux francophones évitent de faire connaître leur désapprobation¹⁷⁴. En somme, on constate que l'énoncé de politique sur le multiculturalisme de Pierre Elliott Trudeau, proclamé le 8 octobre 1971, est rejeté par plusieurs associations canadiennes-françaises, à l'Est du pays, tandis que l'Ouest demeure silencieux.

¹⁷² CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2/482/2, *L'ACELF s'inquiète de la politique de multiculturalisme*, paru dans *Le Devoir*, le 12 novembre 1971.

¹⁷³ CRCCF, Fonds de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) (C84), C84/28/12, FFC, Robert Painchaud, *The Franco-Canadians of Western Canada and Multiculturalism*, extrait de « Multiculturalism as State Policy Conference Report », Ottawa, 13 au 15 février 1976, p.35.

¹⁷⁴ *Ibid.*

Le multiculturalisme vient de faire son entrée officielle au Canada en tant que politique d'État. Cette définition du Canada suscitera l'enthousiasme à l'échelon provincial : du moins est-ce le cas du gouvernement de l'Ontario, qui était déjà en voie de souscrire à cette façon de définir le Canada. Cette mobilisation du côté ontarien se fera par le biais du congrès Héritage-Ontario, dont la mise sur pied et la promotion aura un impact direct sur l'Association canadienne-française de l'Ontario, qui sera invitée à participer à cet effort de « multiculturalisation » officielle de la province.

d. Héritage-Ontario (1971-1972)

Le 9 septembre 1971, c'est-à-dire un mois avant l'énoncé de politique sur le multiculturalisme à la Chambre des communes par Pierre E. Trudeau, le premier ministre de l'Ontario, William Grenville Davis, annonce la mise sur pied du congrès Héritage-Ontario¹⁷⁵, « [...] une tribune publique – où tous les groupements culturels de l'Ontario seront invités à échanger sur leurs vues et à collaborer entre eux ou avec les pouvoirs publics. Les débats porteront surtout sur le caractère multiculturel de [la] société et sur son avenir. »¹⁷⁶ Le congrès est prévu pour le mois de juin 1972, à Toronto. Le gouvernement de l'Ontario invite « [...] tous les groupes, culturels ou autres, de la province à participer au congrès, y compris les collectivités ethnoculturelles. »¹⁷⁷ Le premier ministre ontarien Davis annonce que le congrès « [...] pourrait bien s'avérer l'un des examens publics les plus complets jamais réalisés quant à l'identité culturelle canadienne. »¹⁷⁸

Le lien entre le congrès Héritage-Ontario, l'immigration et le multiculturalisme est clairement exprimé dans un « Projet de rapport » du congrès, en date de novembre 1971. En somme, il s'agit ici d'exposer lien entre immigration et multiculturalisme, lien qui commence à se former dès 1971 au pays. Dans la section « Historique » du projet de rapport d'Héritage-Ontario, on peut lire que :

¹⁷⁵ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2/481/7, Héritage-Ontario, *Projet de rapport*, novembre 1971.

¹⁷⁶ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2/481/7, ACFO, (Document Héritage-Ontario), dans filière « Multiculturalisme 1971-1972 ».

¹⁷⁷ *Ibid.*

¹⁷⁸ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2/481/7, Héritage-Ontario, *Projet de rapport*, novembre 1971.

L'Ontario actuel est un exemple typique d'une société pluraliste et cosmopolite. Par suite de la forte immigration qui atteint en moyenne quelque 150,000 personnes par an au Canada, la population de l'Ontario s'est accrue de 1.6 million au cours des 20 dernières années, chiffre représentant plus de la moitié de l'immigration totale au Canada. [...] HÉRITAGE ONTARIO tiendra compte de la reconnaissance du multiculturalisme. C'est la première fois qu'un congrès d'une telle portée se déroulera au Canada¹⁷⁹.

Le congrès sera organisé sous la supervision d'un comité consultatif, qui inclura des personnalités issues des minorités ethnoculturelles. Le gouvernement ontarien demandera la participation de l'ACFO au congrès Héritage-Ontario, ce qui amènera l'Association à réfléchir davantage à des questions qui ne se posaient pas directement jusque-là.

L'ACFO et Héritage-Ontario

Le secrétaire de la province de l'Ontario et ministre de la Citoyenneté, John Yaremko, rencontre l'ACFO le 20 décembre 1971 en vue d'obtenir sa participation au congrès Héritage-Ontario¹⁸⁰. L'Association accepte l'invitation, ayant reçu l'assurance du ministre que le multiculturalisme ne pourrait être invoqué contre les efforts en faveur d'un plus grand bilinguisme et d'une plus grande offre de services en français. Nous remarquons que cette préoccupation de l'ACFO est la même qu'elle avait exprimée par rapport au multiculturalisme canadien, lorsqu'elle avait écrit au premier ministre en lui demandant une rencontre de clarification de la nouvelle politique. Rappelons que lorsque le Secrétaire d'État, Gérard Pelletier, avait assuré que les budgets pour le multiculturalisme n'enlevaient rien à ceux des langues officielles. L'ACFO avait estimé qu'elle n'avait plus besoin de cette rencontre de clarification. Encore une fois, en formulant ses appréhensions par rapport aux intentions d'Héritage-Ontario, l'ACFO s'inquiète des potentiels effets délétères sur les francophones du pays d'une conception de celui-ci qui fait de la langue une simple question de choix personnel totalement dissociée de la culture, c'est-à-dire de l'appartenance à un peuple ou une nation. Nous constatons donc que l'ACFO se préoccupe de la montée d'un projet concurrent, celui d'une redéfinition du Canada comme multiculturel, alors qu'elle porte une vision biculturelle du Canada, suivant la logique du

¹⁷⁹ *Ibid.*

¹⁸⁰ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/39/17, ACFO, (Dans filière « Tous les rapports du multiculturalisme, 1971 à 1985 »), 1971.

« pacte des peuples fondateurs ». Son inquiétude est ce qu'elle perçoit comme l'inévitable minorisation des Canadiens français dans un ensemble ou une mosaïque de cultures diverses¹⁸¹.

Fait à noter, même si l'ACFO se prépare à participer au congrès, l'immigration ou le multiculturalisme ne sont pas du tout mentionnés dans les orientations ou priorités de l'Association dans ses congrès généraux de 1971 et de 1972, à une exception près : il s'agit d'une résolution adoptée lors de son vingt-troisième congrès général, en avril 1972 : « Que l'ACFO demande une participation active au congrès 'Héritage-Ontario' qui aura lieu les 2, 3 et 4 juin 1972. [...] QUE l'ACFO fasse un travail de sensibilisation et d'information auprès des Franco-Ontariens afin de dégager un consensus sur les rapports entre le biculturalisme et le multiculturalisme en Ontario. »¹⁸² L'absence de consensus sur la question, du côté des Franco-Ontariens, est patente selon ce document de l'ACFO.

Au printemps 1972, l'ACFO tient sa première réunion sur le congrès Héritage-Ontario à Ottawa et y développe le mémoire « Dynamique de l'héritage franco-ontarien » qu'elle entend y déposer¹⁸³. Dans ce mémoire, l'ACFO écrit qu'

aujourd'hui il est impossible pour qui que ce soit de se dérober à une évidence qui crève les yeux. Avec ses cinquante-quatre groupes ethnoculturels qui parlent un total de soixante-douze langues, l'Ontario arbore fièrement le drapeau du pluralisme linguistique. Héritage-Ontario doit donc tenir compte du multiculturalisme ontarien. Puisse-t-il concilier les exigences raisonnables de chacun des groupes culturels avec les données historiques non moins évidentes que le Canada comprend deux peuples fondateurs et deux cultures essentielles¹⁸⁴.

L'ACFO parle de deux cultures essentielles et de deux peuples fondateurs, auxquels se greffent, depuis longtemps, plusieurs autres cultures¹⁸⁵. Cette façon de comprendre la nature du Canada

¹⁸¹ Stéphane Savard, « Pour 'une politique globale, précise, cohérente et définitive de développement' : les leaders franco-ontariens et les encadrements politiques fédéraux, 1968-1984 », *Politique et sociétés*, volume 27, numéro 1, 2008, p.144.

¹⁸² CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/39/17, ACFO, *Résolutions du 23^e congrès général de l'ACFO*, avril 1972.

¹⁸³ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2/481/7, ACFO, *Procès-verbal du comité de l'ACFO sur l'Héritage-Ontario*, Ottawa, 22 avril 1972.

¹⁸⁴ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2/481/7, ACFO, *Dynamique de l'héritage franco-ontarien*, Mémoire de l'ACFO développé pour le congrès Héritage-Ontario, Ottawa, juin 1972.

¹⁸⁵ *Ibid.*

fait écho à celle émise par la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. La notion de culture est très importante pour penser le multiculturalisme, affirme l'ACFO, et il ne faut pas perdre de vue le fait que « le biculturalisme est la pierre d'angle du multiculturalisme au Canada. »¹⁸⁶ Autrement dit, on ne saurait penser le multiculturalisme sans d'abord reconnaître le biculturalisme du pays. Ainsi, constatons-nous, l'ACFO s'inscrit dans une réflexion qui fait de la réalité des diverses cultures un fait social incontournable, mais insiste pour que cette question soit comprise par l'intermédiaire du prisme d'une compréhension du Canada comme étant la résultante d'un pacte entre deux nations, et donc comme étant une entité politique d'abord biculturelle avant d'être quoi que ce soit d'autre.

Une possible reconnaissance du multiculturalisme, même sous ces conditions, ne fait pas l'unanimité cependant. Lors d'une seconde réunion de l'ACFO au sujet d'Héritage-Ontario, l'Association adopte une résolution visant encore une fois à « [...] obtenir une rencontre avec le gouvernement fédéral afin d'obtenir des clarifications sur la politique fédérale concernant le multiculturalisme »¹⁸⁷, ce qui suggère une certaine inquiétude de la part des membres de l'Association. Ainsi, la politique de multiculturalisme, ainsi que ses répercussions, manque de clarté pour l'ACFO. Mais il importe de noter que cette inquiétude n'est pas partagée par tous au sein de l'ACFO. Paul de Bellefeuille¹⁸⁸ prépare une communication pour le congrès Héritage-Ontario, intitulée « Quelle figure ferons-nous à Toronto », dans laquelle il explique que les « ennemis » ne sont pas les « ethnies », mais plutôt « nous-mêmes ». Il encourage donc ses pairs à « s'ouvrir au multiculturalisme sans aucune attitude défensive. »¹⁸⁹

De son côté, le comité de préparation au congrès Héritage-Ontario du gouvernement provincial ne lésine pas sur la préparation. Il tient des assemblées préparatoires pendant le mois de mai un peu partout dans la province, de Hawkesbury à Hamilton, en passant par Ottawa,

¹⁸⁶ *Ibid.*

¹⁸⁷ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2/481/7, ACFO, *Procès-verbal du comité de l'ACFO sur l'Héritage-Ontario*, La maison Franco-Ontarienne, Ottawa, 6 mai 1972.

¹⁸⁸ [Nous ignorons qui il est, et quel est son lien avec l'ACFO].

¹⁸⁹ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/39/17, Paul de Bellefeuille, *Quelle figure ferons-nous à Toronto (Discours)*, Reçu par l'ACFO le 25 mai 1972.

Kingston et Oakville, pour ne nommer que quelques villes¹⁹⁰. Héritage-Ontario gagne aussi en visibilité, notamment médiatique.

En définitive, le congrès Héritage-Ontario illustre le virage amorcé par le gouvernement ontarien en direction d'un plus grand engagement envers le multiculturalisme et les groupes ethniques. Nous ignorons l'origine exacte de cette nouvelle préoccupation politique, puisque l'initiative a été annoncée par le premier ministre de la province avant même que Trudeau ne proclame le Canada comme étant multiculturel. Plusieurs hypothèses pourraient être amenées quant à l'origine de la mise à l'agenda du multiculturalisme en Ontario, notamment celle d'une consultation du premier ministre avec les provinces avant le mois d'octobre 1971 : cependant, cela dépasse de trop l'objet de cette thèse.

La position de l'Association canadienne-française de l'Ontario demeure claire : il ne peut y avoir de multiculturalisme en Ontario, au Canada, sans reconnaissance préliminaire du biculturalisme fondamental du pays. L'immigration n'est pas une préoccupation pour l'Association, et le multiculturalisme canadien est un projet concurrent. Le multiculturalisme, tel qu'annoncé par Trudeau, stipule clairement qu'aucun groupe culturel n'a préséance sur l'autre. La thèse des peuples fondateurs suppose une préséance historique des groupes français et anglais sur les groupes subséquents. Dans les années à venir, le multiculturalisme canadien allait s'étendre et gagner en importance, d'abord par le moyen des gouvernements. Cette progression du multiculturalisme allait se faire rapidement.

3. LA PROGRESSION DU MULTICULTURALISME (1972-1975)

a. Initiatives du gouvernement fédéral

Entre 1972 et 1975, le multiculturalisme effectue une ascension dans les paliers gouvernementaux fédéral et provinciaux. À titre d'exemple, dans le cas de la Saskatchewan, la province adopte une *Loi sur le multiculturalisme* en 1972. Du côté fédéral, le gouvernement met sur pied une Direction du multiculturalisme au Secrétariat d'État pour « [...] faciliter la mise en

¹⁹⁰ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2/498/5, ACFO, *Procès-verbaux du Comité sur Héritage-Ontario*, Ottawa, juin 1972.

œuvre de politique et programmes multiculturels. »¹⁹¹ Le gouvernement fédéral allait mettre sur pied un Conseil du multiculturalisme, duquel plusieurs autres initiatives découleraient.

Le Conseil consultatif canadien du multiculturalisme (1973)

En 1973, alors qu'un ministère d'État au Multiculturalisme est mis sur pied à Ottawa « [...] pour veiller à la concrétisation des initiatives multiculturelles dans les ministères »¹⁹², le gouvernement fédéral met aussi sur pied le Conseil consultatif canadien du multiculturalisme (CCCM)¹⁹³. Ce Conseil organise la première conférence canadienne sur le multiculturalisme, *Thinker's Conference on Multiculturalism*, les 2, 3 et 4 mars 1973 à Ottawa, à laquelle sont conviés des intellectuels de tout le pays. À l'automne 1973, l'Ontario crée à son tour son Comité consultatif de l'Ontario sur le multiculturalisme qui commence à faire enquête sur la question. Son premier rapport fera complètement l'impasse sur les francophones de la province¹⁹⁴.

Le multiculturalisme comme manière de définir le Canada obtient de plus en plus de visibilité et de fonds publics, et devient un véritable projet politique. Une importance accrue est, parallèlement, accordée à l'immigration, dans la sphère fédérale. À l'issue de l'élection fédérale de 1974, le gouvernement libéral de Pierre Elliott Trudeau est réélu à la majorité des sièges. Son gouvernement met sur pied un Comité spécial mixte sur la politique de l'immigration, comité qui étendra ses travaux jusqu'en 1976.

Nous constatons que le gouvernement fédéral, ainsi que les provinces de l'Ontario et de la Saskatchewan, souscrivent de plus en plus au projet politique multiculturel de par leurs actions politiques (par l'adoption d'une loi sur le multiculturalisme en Saskatchewan, création d'une Direction du multiculturalisme au Secrétariat d'État, par exemple). Le Canada doit être défini comme multiculturel et aménagé de telle sorte que ce que l'on nomme dorénavant la « mosaïque culturelle canadienne », par rapport au *melting pot* américain, soit mise de l'avant. Le

¹⁹¹ Parlement du Canada, Bibliothèque du Parlement, Publications courantes : Affaires sociales et communautaires, *Le multiculturalisme canadien, op.cit.*

¹⁹² *Ibid.*

¹⁹³ *Ibid.*

¹⁹⁴ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2/54/2, Comité consultatif de l'Ontario sur le multiculturalisme, *Rapport annuel*, 1974.

gouvernement fédéral commence aussi à se préoccuper de l'immigration. Ainsi, ce dernier, ainsi que certains gouvernements provinciaux évoluent dans la logique du projet politique multiculturel, projet concurrent de par sa nature au projet biculturel que soutiennent à cette époque les associations canadiennes-françaises, notamment l'ACFO.

Le Livre vert sur l'immigration (1975)

À la suite de la Saskatchewan, les provinces de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick adoptent respectivement leur première *Loi sur le multiculturalisme* en 1975. Cette même année, le gouvernement fédéral publie un « Livre Vert » sur l'immigration composé de quatre volumes traitant respectivement : (1) des perspectives de la politique d'immigration; (2) du programme d'immigration en tant que tel; (3) des statistiques sur l'immigration et la population et (4) présente un premier rapport de « l'étude longitudinale sur l'adaptation économique et sociale des immigrants », le tout sur une période de trois ans au Canada¹⁹⁵. Cette publication du gouvernement fédéral se veut un « [...] fondement à un débat constructif mené par des personnes informées [...] » qui permettra, selon lui, « [...] que l'on prenne conscience d'un domaine particulièrement complexe et important de la politique générale du gouvernement. »¹⁹⁶ Si l'immigration a de tout temps existé au Canada, il semble qu'à partir des années 1970 le gouvernement canadien entend faire de l'immigration un exercice davantage réfléchi et définitionnel qu'il ne l'avait été au cours des dernières décennies. Nous remarquons ainsi que l'immigration et le multiculturalisme sont des priorités en croissance pour le gouvernement fédéral qui, entre 1973 et 1974, met sur pied un ministère d'État au Multiculturalisme (1973), un Conseil consultatif sur le multiculturalisme (1973), organise une conférence nationale sur ce sujet (1973), ainsi qu'un Comité spécial mixte sur l'immigration (1974). Plus encore, le thème s'implante peu à peu dans les provinces du pays, avec les lois sur le multiculturalisme en Saskatchewan (1974), puis au Nouveau-Brunswick et en Ontario (1975). C'est dans ce contexte que l'ACFO sera amenée à s'exprimer sur la politique de l'immigration du pays.

¹⁹⁵ Parlement du Canada, Bibliothèque du Parlement, Livres verts, Notice de l'Étude sur l'immigration et les objectifs démographiques du Canada : « Livre vert sur l'immigration », de Robert Knight Andras. [En ligne] <http://www.loppar.gc.ca/ParlInfo/Compilations/FederalGovernment/PaperDetail.aspx?Paper=ee6513cb-c1d9-4404-a192-b99feefd616a&Document=ccb74f01-9d42-4a84-819d-6fa54738b053&Language=F> (page consultée le 30 mars 2016).

¹⁹⁶ *Ibid.*

b. L'ACFO et l'ACELF devant le Comité fédéral sur l'immigration (1975)

Le gouvernement fédéral de Pierre Elliott Trudeau, nous l'avons vu, avait mis sur pied un Comité spécial mixte sur l'immigration en 1974. L'ACFO et l'ACELF, l'Association canadienne d'éducation de langue française, un organisme cherchant à « renforcer la vitalité des communautés francophones »¹⁹⁷ par le biais de son leadership en éducation, y déposeront chacune un mémoire, qui contient leur prise de position quant à l'enjeu de l'immigration.

L'ACFO

L'Association canadienne-française de l'Ontario présente en juin 1975 un mémoire très révélateur au Comité mixte spécial du ministère de l'Emploi et de l'Immigration du gouvernement canadien sur la politique de l'immigration. L'Association confirme clairement que par le passé, elle ne s'intéressait pas du tout à la question de l'immigration. Elle affirme cependant avoir vu son intérêt s'accroître pour cette question avec la publication du Livre Vert sur l'immigration en février. L'ACFO écrit ainsi que

Dans le passé, la question de l'immigration n'apparaissait pas parmi les priorités de l'ACFO. Notre intérêt s'est accru avec la publication du Livre Vert. Jusqu'à tout récemment, la communauté franco-ontarienne a été passablement désintéressée de la question de l'immigration. On peut aller jusqu'à dire qu'il y avait peu d'accueil à l'égard des immigrants. Il est difficile d'expliquer cette résistance; on peut tout simplement la déplorer. Depuis le milieu des années 1960, les Franco-Ontariens ont découvert que l'immigration pouvait être un apport précieux au développement de leur collectivité. [...] Il est facile de constater que la collectivité francophone de l'Ontario est en voie de devenir un groupe multiculturel¹⁹⁸.

L'ACFO demande au gouvernement fédéral de favoriser une immigration de langue française qui ne soit pas pensée seulement en fonction du Québec. L'Association réitère également, dans son

¹⁹⁷ Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), « À propos ». [En ligne] <http://www.acef.ca/apropos/organisme.php> (page consultée le 28 juin 2016).

¹⁹⁸ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2/536/3, ACFO, *Mémoire de l'Association canadienne-française d'Ontario présenté au comité mixte spécial sur la politique de l'immigration*, juin 1975.

mémoire, le caractère bilingue et biculturel du Canada. Nous pouvons constater que, sans abandonner sa compréhension du Canada comme étant fondamentalement biculturel, l'ACFO commence à s'adapter à la nouvelle donne qui consiste, pour ses interlocuteurs fédéraux et provinciaux, à concevoir le Canada comme un pays multiculturel. On remarque donc une étonnante superposition de discours de la part de l'ACFO. L'Association semble reconnaître le multiculturalisme qui résulte de l'immigration comme « réalité sociale », mais elle résiste lorsque l'on tente d'en faire un élément définitionnel du pays. La position de l'ACFO est la même depuis quelques années : elle n'est pas complètement fermée au multiculturalisme, s'il respecte ou s'il est fondé sur le caractère bilingue et biculturel du pays. Cependant l'ACFO, dans son mémoire au Comité sur l'immigration, fait une première mention du pluralisme *interne* de « la collectivité francophone de l'Ontario » en voie, selon ses dires, « de devenir un groupe multiculturel » elle-même. Nous constatons également que l'ACFO fait montre d'un intérêt nouveau envers l'immigration, du moins dans le contexte de la publication du Livre Vert. Il s'agit là d'un changement dans les préoccupations de l'Association.

À ce sujet, des changements commencent à s'opérer du côté de l'Association canadienne-française de l'Ontario et ce, depuis 1973. Ces changements s'observent dans le vocabulaire employé et dans les thèmes abordés. L'Association – cela est visible dans les procès-verbaux de ses congrès annuels – a remplacé l'adjectif « français » (« culture française », par exemple) par « francophone ». On parle désormais de « groupes francophones », de « population francophone », des « francophones de l'Ontario », comme si la scission entre langue et culture était subrepticement en train de s'opérer¹⁹⁹ au sein même d'un organisme qui la rejette pourtant officiellement. De manière plus précise, l'ACFO commence à cette époque, lentement et de manière progressive, à ne plus se concevoir comme représentant les « Canadiens français » de l'Ontario, mais l'ensemble des personnes, c'est-à-dire des « parlants français » vivant dans la province. Notons (et cela n'a rien à voir avec ce qui précède) qu'une nouvelle priorité de l'Association commence également à se manifester à la même époque: celui de la « femme franco-ontarienne », jusqu'alors absente des congrès annuels de l'Association²⁰⁰. Une

¹⁹⁹ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2/278/6, ACFO, *Procès-verbal du XXIVe congrès général*, Sudbury, 4, 5 et 6 mai 1973.

²⁰⁰ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2/278/7, ACFO, *Rapport du XXVe congrès général*, Ottawa, 27, 28 et 29 septembre 1974.

reconnaissance accrue du rôle de la femme et des défis qu'elle rencontre est de plus en plus revendiquée, au sein de l'ACFO.

L'ACELF

Comme l'ACFO, l'ACELF affirme, dans son mémoire, vouloir davantage d'immigrants francophones²⁰¹. Cependant, rappelle-t-elle, « le gouvernement fédéral doit lui aussi être conscient que sa politique d'immigration a, dans le passé, joué au détriment de la communauté francophone du Canada; il doit être conscient que cette situation ira en s'accroissant si des mesures énergiques ne sont pas prises pour tenir compte de la situation particulière où se trouve la minorité francophone en territoire canadien. »²⁰²

Cette prise de position de l'ACELF, très semblable à celle de l'ACFO, rappelle certaines des recommandations que faisait Rosaire Morin dans son livre *L'Immigration au Canada*, presque dix ans auparavant. La politique d'immigration du Canada était décriée comme étant néfaste pour les Canadiens français, qui s'y trouvaient « noyés » dans le flot de nouveaux venus de langue anglaise. Morin réclamait un renversement démographique pour que la population du Canada reflète davantage la « réalité des peuples fondateurs ». L'immigration ne doit donc pas jouer au détriment de la communauté francophone du Canada en ce sens qu'elle ne doit pas minoriser davantage le fait français. Nous comprenons que l'ACELF réclame donc une immigration francophone ou du moins, une immigration qui rejoindrait facilement le groupe francophone canadien. On trouve, au milieu des années 1975, une première incursion du thème de l'immigration dans le discours et dans les préoccupations des associations francophones, dans ce cas-ci l'ACFO et l'ACELF. C'est dans le cadre de cette conjoncture que l'ACFO recevra les recommandations du Conseil consultatif canadien du multiculturalisme, ainsi que celles de son jumeau ontarien, et qu'elle sera appelée à y réagir.

²⁰¹ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2/540/17, ACELF, *Mémoire présenté au Comité mixte spécial sur la politique de l'Immigration, 1974-1976*, le 15 mai 1975.

²⁰² *Ibid.*

c. Le rapport du CCCM et les priorités de l'ACFO (1975)

Les membres de l'exécutif de l'ACFO reçoivent le 2 juillet 1975 un rapport contenant les « Recommandations du conseil consultatif canadien du multiculturalisme » (CCCM). Un mot du secrétaire général de l'ACFO, Rémy Beauregard, accompagne les recommandations :

Lors de la dernière réunion, nous vous avons remis [une] copie du rapport annuel du Conseil consultatif sur le multiculturalisme en Ontario. Ci-dessous, vous trouverez [une] copie des recommandations du Conseil consultatif fédéral²⁰³. En comparant les deux rapports, on constate que le Conseil fédéral est plus 'militant' au niveau de ses recommandations que le Conseil provincial. Soulignons que ni l'un, ni l'autre ne rejette le bilinguisme. [...] Fait intéressant le Conseil fédéral est contre les centres multiculturels. *Il serait sage lors d'une prochaine réunion de revoir notre politique face au multiculturalisme*²⁰⁴.

Le secrétaire général de l'ACFO suggère, suite aux pressions des gouvernements, à l'exécutif de l'Association de revoir sa politique sur le multiculturalisme, sans préciser la nature de cette révision.

À la fin de cette même année (1975) cependant, ni l'immigration, ni le multiculturalisme ne font partie des enjeux discutés lors du congrès général annuel de l'ACFO à Timmins²⁰⁵, ce qui laisse penser que même si ces questions commencent à être évoquées, elles ne constituent pas des thèmes prioritaires pour l'Association. Nous verrons maintenant que les associations de l'Ouest canadien, concrètement la Fédération des Franco-Colombiens et la Société Franco-Manitobaine, allaient s'inscrire complètement contre le multiculturalisme canadien.

²⁰³ (Souligné dans le texte).

²⁰⁴ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2/455/7, Rémy M. Beauregard, *Mémo aux membres de l'exécutif*, le 2 juillet 1975. Nous soulignons.

²⁰⁵ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2/387/13, ACFO, *Rapport du XXVIe congrès général*, Timmins, 10, 11 et 12 octobre 1975.

d. La FFC & la SFM et le multiculturalisme (1975)

La FFC

Deux associations francophones de l'Ouest canadien se positionnent très clairement contre le multiculturalisme en 1975. La Fédération des Franco-Colombiens (FFC) présente un mémoire au Secrétariat d'État, dans lequel elle établit une très nette distinction entre les notions de bilinguisme et de multiculturalisme et explique que

le multiculturalisme au Canada ne sera atteint qu'au moment où le bilinguisme aura atteint son épanouissement. Il ne faut pas se faire d'illusion puisque le fait français n'est pas encore toléré dans certaines provinces et particulièrement en Colombie-Britannique. Cette intolérance envers le bilinguisme se cache trop souvent, depuis quelques années, sous le 'prétexte' multiculturel. Cette attitude fausse tout objectif d'atteindre l'unité nationale voulue. Laissons de côté le multiculturalisme et apportons nos efforts à un bilinguisme à l'échelon national. Quand cet objectif sera atteint, les Néo-Canadiens pourront compter sur des francophones forts et épanouis culturellement pour obtenir le respect de leur langue et de leur culture²⁰⁶.

La FFC rejette la politique de multiculturalisme car le bilinguisme naissant n'a pas encore d'assises dans les provinces de l'Ouest. Le multiculturalisme est perçu par la FFC comme un projet concurrent étant entendu que les Franco-Colombiens ont l'habitude de voir invoquer comme argument la grande diversité de la société canadienne pour nier aux Canadiens français des droits linguistiques, voyant dans ces droits un privilège fait à un groupe au détriment de tous les autres. Dans l'esprit de la FFC, reconnaître prioritairement la diversité des cultures au Canada devra forcément s'accompagner de la reconnaissance de la diversité des langues et, logiquement, une plus grande minorisation du fait français. Cela dit, on remarquera que ces associations ne s'attaquent pas frontalement au multiculturalisme étant entendu qu'il s'agit là d'une priorité du gouvernement fédéral et de plusieurs gouvernements provinciaux. Sans doute juge-t-on mal avisé d'y opposer trop directement une fin de non-recevoir. On propose donc de faire du bilinguisme le socle sur lequel viendra reposer le multiculturalisme. Quelle forme concrète pourrait prendre une telle proposition? On ne le précise pas, mais notons quand même que cette suggestion ressemble

²⁰⁶ CRCCF, Fonds de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) (C84), C84/28/6, Jean Riou, FFC, *Politique de la F.F.C. concernant le multiculturalisme et les activités multiculturelles*, Vancouver, le 28 juin 1977.

beaucoup à celle qu'avait formulée l'ACFO dans son mémoire à Héritage-Ontario, elle qui jugeait nécessaire de faire du *biculturalisme* la pierre d'angle du multiculturalisme.

La SFM

La Société Franco-Manitobaine (SFM) abonde dans le même sens que la FFC, puisqu'elle pose aussi le bilinguisme comme une condition *sine qua non* pour la réalisation de l'unité nationale. Il s'agit aussi, pour la SFM, d'une question de « justice historique »²⁰⁷. Dans son rapport au Secrétariat d'État « C'est le temps ou JAMAIS » (1975), la SFM écrit que le multiculturalisme, bien que présenté comme étant la solution à tous les problèmes, est en réalité une « sentence de mort pour le bilinguisme »²⁰⁸. Nous remarquons que la prise de position de la Société Franco-Manitobaine est encore plus forte que celle de la FFC : le multiculturalisme n'est pas seulement à laisser de côté pour le moment, mais rien de moins qu'une « sentence de mort » pour le projet d'un Canada bilingue.

Ainsi, le projet de définir le Canada comme un pays non pas biculturel, mais multiculturel, pose problème pour la FFC et la SFM. Si la FFC laisse entendre que le multiculturalisme pourrait être accepté à la condition que le bilinguisme serait au préalable solidifié, la SFM y voit tout simplement la mort du bilinguisme. Alors que le gouvernement fédéral fait de l'immigration dans un Canada multiculturel une priorité, et affirme que les deux phénomènes sont complémentaires – et que le suivent, dans ce sillage, les gouvernements de la Saskatchewan, de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick – les associations canadiennes-françaises voient ce nouveau projet comme une négation du Canada comme un pacte entre peuples fondateurs. L'importance de la définition et de la compréhension du Canada comme un pacte entre peuples fondateurs est directement liée au maintien du bilinguisme. Chacun des deux peuples aurait un droit historique à la préservation de sa langue et de sa culture. Pour les membres des associations francophones, il est beaucoup moins évident de comprendre où s'inscrit le bilinguisme dans une logique selon laquelle le Canada est un pays sans culture propre et où l'ensemble des groupes identitaires est sur un pied d'égalité.

²⁰⁷ *Ibid.*, p.37.

²⁰⁸ *Ibid.*, p.39.

C'est donc dans le contexte d'une progression du multiculturalisme sur la scène politique fédérale et provinciale, d'une résistance de l'ACFO ainsi que d'une opposition de la part de la FFC et de la SFM que la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ) est mise sur pied en 1975.

4. LA CRÉATION DE LA FÉDÉRATION DES FRANCOPHONES HORS QUÉBEC (FFHQ) (1975)

L'année 1975 est chargée pour le Canada français : il s'agit de l'année où la communauté franco-ontarienne adopte son drapeau, ainsi que celle de la fondation de la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ), fédération pancanadienne des neuf associations de francophones vivant en situation minoritaire au pays. La FFHQ tient sa première assemblée générale annuelle en 1976. La Fédération des francophones hors Québec devient instantanément un acteur politique important pour le Canada français : elle devient l'organe de représentation de ce dernier, et fait office d'interlocutrice privilégiée du gouvernement fédéral.

D'autres événements politiques doivent être signalés. À peine quelque mois après la création de la FFHQ le Parti Québécois, un parti souverainiste, est porté au pouvoir à l'Assemblée nationale du Québec sur la promesse d'être un bon gouvernement et de tenir un référendum sur la souveraineté du Québec dans un premier mandat. Cette élection fait grimper la tension politique du pays, puisque la séparation du Québec semble une option de plus en plus plausible. Les destins des francophones du Québec et de ceux hors Québec semblent bien séparés, avec la montée du Parti Québécois d'un côté et la fondation de la FFHQ de l'autre, Fédération qui n'inclut pas, tel que son nom l'indique, les francophones du Québec. Parallèlement, le gouvernement fédéral poursuit son projet consistant à définir le Canada comme un pays multiculturel. Notons qu'à l'époque, le gouvernement fédéral n'a pas une définition arrêtée et univoque de ce qu'il entend par « multiculturalisme ». Il s'affaire lui-même à définir le sens que doit prendre cette redéfinition. C'est la raison pour laquelle il organise des événements permettant une discussion à cet effet, comme cela se produira lors de la tenue d'une seconde conférence canadienne sur le multiculturalisme, à Ottawa. Comme nous le verrons maintenant,

les associations francophones sont encore une fois appelées à prendre position par rapport à cette volonté du gouvernement fédéral de repenser les fins du Canada.

a. Le multiculturalisme sur la scène politique

Seconde conférence canadienne sur le multiculturalisme (1976)

Lors de la seconde conférence canadienne sur le multiculturalisme, organisée par le Conseil consultatif canadien du multiculturalisme (CCCM), le professeur et historien Robert Painchaud présente une communication intitulée *The Franco-Canadians of Western Canada and Multiculturalism*. Sa communication est pertinente pour notre propos, puisqu'il y aborde la résistance des communautés francophones de l'Ouest au multiculturalisme, au nom de la protection du bilinguisme, depuis 1971 :

Interestingly, bilingualism remains under attack in the West, while multiculturalism finds there some of its strongest advocates. [...] The sensitivity of the francophone communities across the Prairies and British Columbia to continuing criticisms of a bilingual Canada explains their reluctance to support and promote multiculturalism. It should be said immediately that other ethnocultural communities are blamed for the difficulties experienced by the promoters of bilingualism. It reveals instead the insecurity which permeates the French-speaking minorities in that region of Canada as well as their fear that somehow multiculturalism will undermine their position as one of the cornerstones of Canada society²⁰⁹.

Ce témoignage est précieux. On comprend mieux, grâce à cette analyse bien informée et contemporaine des événements, le sens de l'opposition canadienne-française au multiculturalisme. Cette nouvelle manière de concevoir le Canada susciterait une profonde méfiance de la part des Canadiens français en raison du risque qu'il relègue les francophones au statut d'une minorité ethnique parmi d'autres dans la grande mosaïque canadienne.

²⁰⁹ CRCCF, Fonds de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (C84), C84/28/12, Robert Painchaud, « The Franco-Canadians of Western Canada and Multiculturalism », extrait de *Multiculturalism as State Policy Conference Report*, 13 au 15 février 1976, p.29.

Ces objections exprimées depuis 1971 ne semblent toutefois pas freiner le gouvernement fédéral dans sa priorisation du multiculturalisme ni, visiblement, le gouvernement de l'Ontario. Le congrès Héritage-Ontario qu'avait mis sur pied le gouvernement de l'Ontario quelque cinq ans auparavant, revient à l'avant-scène en raison du dépôt de ses recommandations au Conseil consultatif de l'Ontario sur le multiculturalisme.

Les recommandations du Congrès Héritage-Ontario

Le Congrès Héritage-Ontario dépose, en mai 1976, ses recommandations au Comité consultatif de l'Ontario sur le multiculturalisme. Héritage-Ontario émet plusieurs recommandations : que le gouvernement de l'Ontario formule soit une politique, soit une loi qui définirait clairement les statuts respectifs des langues française, anglaise et des autres langues de la province; qu'il réduise le temps d'accession à la citoyenneté canadienne et qu'un traitement égalitaire soit réservé aux élèves francophones et anglophones dans le système scolaire ontarien²¹⁰. L'intention est de favoriser un plus grand respect de deux groupes de langues officielles du pays dans la province, mais aussi que le gouvernement de l'Ontario adopte à son tour une politique de multiculturalisme :

In all revisions of the constitution, governments on all levels should ensure the inclusion of the basic principles of multiculturalism. The Ontario Advisory Council on Multiculturalism submitted a brief to the government outlining the member's view on multicultural policy. In effect, the Council has requested the government to officially state a policy on multiculturalism²¹¹.

Le ministre de la Culture et de la Récréation de la province, Robert Stanley Welch, répond en confirmant qu'une politique de multiculturalisme sera annoncée « dans un proche futur ». Le Comité consultatif de l'Ontario, suite aux recommandations du Congrès Héritage-Ontario, dépose également plusieurs autres recommandations au gouvernement de l'Ontario. Ces recommandations portent sur des secteurs divers comme le travail, l'éducation, les médias ainsi que l'aide à l'anglicisation des immigrants. Nulle part il n'est fait mention, nous le notons, de

²¹⁰ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2/553/30, Ontario Advisory Council on Multiculturalism, *Final Review. Heritage Ontario Congress Recommendations*. Toronto, mai 1976.

²¹¹ *Ibid.*

francisation des immigrants²¹². Nous ne savons pas, toutefois, quelle est sa position personnelle quant au multiculturalisme.

Malgré l'avancée des enjeux d'immigration et de multiculturalisme dans les priorités des gouvernements provincial et fédéral, ces enjeux ou problématiques ne figurent pas aux documents du vingt-septième congrès général annuel de l'Association canadienne-française de l'Ontario, en septembre 1976 à Sudbury²¹³. La communauté francophone de l'extérieur du Québec était davantage préoccupée, à l'époque, par la rédaction et la publication du premier manifeste de la FFHQ, *Les Héritiers de Lord Durham*.

b. Les Héritiers de Lord Durham (1977)

Le contexte politique

Plusieurs événements politiques de l'année 1977 méritent d'être signalés, puisqu'ils forment le contexte politique dans lequel paraît le manifeste *Les Héritiers de Lord Durham*, de la FFHQ, en mai 1977. Le gouvernement fédéral adopte en février 1977 la *Loi sur la citoyenneté* et, en juillet 1977, la Commission Pépin-Robarts sur l'unité canadienne, mise sur pied par le gouvernement de Pierre Trudeau pour pallier la menace référendaire du Québec, commence ses travaux. La situation au Québec génère de la tension dans le reste du pays lorsqu'au mois d'août, le gouvernement péquiste fait abroger la *Loi sur la langue française* de 1974 et adopte la *Charte de la langue française* (Loi 101), qui se base sur trois objectifs : « endiguer le processus d'assimilation et de minorisation des francophones », « assurer la prédominance socio-économique de la majorité francophone » et « réaliser l'affirmation du fait français »²¹⁴. La loi est contestée jusqu'à la plus haute instance juridique du pays et certains de ses articles invalidés à la

²¹² (Notons également que le président général de l'ACFO, Jean-Louis Bourdeau, siège alors au Comité consultatif de l'Ontario sur le multiculturalisme. Nous ne savons pas, toutefois, quelle est sa position personnelle quant au multiculturalisme.) CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2/553/30, ACFO, *Commentaires de l'ACFO au sujet de la Conférence Héritage-Ontario*, 1976.

²¹³ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2/388/7, ACFO, « Document pré-congrès : *Du beurre sur le pain !* », Sudbury, les 24, 25 et 26 septembre 1976.

²¹⁴ « La politique linguistique et la Charte de la langue française », Chaire pour le développement de la recherche sur la culture d'expression française en Amérique du Nord (CEFAN), Université Laval. [En ligne] http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/Quebec-5Politique_lng.htm (page consultée le 16 mai 2016)

lumière de l'Acte constitutionnel de 1867²¹⁵. Le Québec remet donc en question le bilinguisme canadien et le considère comme incompatible avec ses intérêts « nationaux ». En ce sens, les revendications des francophones hors Québec et celles des francophones du Québec se trouvent diamétralement s'opposer, puisque le bilinguisme, ainsi que sa solidification, est ce que demandent instamment les associations francophones depuis quelques années. Si à la fois les Québécois et les Francophones vivant à l'extérieur du Québec souhaitent tous la pérennité du fait français, ils ne s'entendent plus sur la manière d'y arriver.

Le manifeste

C'est dans ce contexte politique que la FFHQ publie, en deux volumes, *Les Héritiers de Lord Durham*, un manifeste signé par les neuf associations constitutives de la Fédération. Le document se veut une réflexion suite à la mise en application des recommandations de la *Loi sur les langues officielles* de 1969, s'inscrivant dans le contexte plus large de la menace de l'indépendance de la province de Québec. La FFHQ fournit, dans ce manifeste, un état des lieux juridique, scolaire, médiatique, culturel et linguistique et appelle les gouvernements fédéral et provinciaux à se mobiliser afin de prévenir la disparition des francophones hors Québec²¹⁶.

La Fédération exprime par ailleurs, dans ce manifeste, son exaspération devant des « explications fallacieuses » que l'on sert aux francophones du Canada lorsqu'ils font des demandes dans le sens de la préservation de leur langue. En effet, la FFHQ écrit : « Nous sommes nés canadiens-français. Le peuple que nous sommes doit pouvoir vivre et s'épanouir en français ou il est voué à la disparition. Et si notre langue disparaissait, ce serait le signe de l'effondrement de toutes nos aspirations collectives. »²¹⁷ L'une des « explications fallacieuses » que les francophones disent recevoir suite à leurs demandes est la suivante : « Nous devons tenir compte de la mosaïque culturelle canadienne. »²¹⁸ Il n'y a pas que les canadiens-français [sic] à qui il faut penser ». La Fédération explique donc clairement que la « mosaïque culturelle » - le multiculturalisme – est invoquée comme raison de ne pas satisfaire les revendications des

²¹⁵ *Ibid.*

²¹⁶ Fédération des francophones hors Québec (FFHQ), *Les héritiers de Lord Durham*, Ottawa, FFHQ, 1977.

²¹⁷ Fédération des francophones hors Québec (FFHQ), *Les héritiers de Lord Durham*, Ottawa, FFHQ, 1977, p.12.

²¹⁸ *Ibid.*, p.13.

Canadiens français. Ces derniers ne seraient donc, pour la Fédération, traités que comme une minorité culturelle parmi toutes celles qui forment la mosaïque canadienne. Ils ne sont pas vus comme un peuple fondateur. La Fédération ne pourrait être plus explicite dans son opposition au multiculturalisme dans un autre passage des *Héritiers de Lord Durham*, dans une section intitulée « Multiculturalisme : menace à la culture française »²¹⁹ :

*Un autre problème qui menace l'identité et l'activité culturelle des francophones hors Québec est le concept du Canada comme étant un pays bilingue mais multiculturel. Cette politique fédérale qui trouve plusieurs partisans au niveau des gouvernements provinciaux nous relègue ainsi trop facilement et subtilement au même niveau qu'une autre minorité ethnique.*²²⁰

La Fédération des francophones hors Québec explique donc clairement que le multiculturalisme comme politique fédérale fait des Canadiens français une minorité ethnique de plus dans le pays, et c'est la raison pour laquelle ces derniers considèrent cette politique comme étant dangereuse et menaçante. Il s'agit d'un projet concurrent à celui des peuples fondateurs, au projet du biculturalisme.

Qui plus est, la Fédération mentionne le besoin des communautés francophones vivant à l'extérieur du Québec de se tourner vers l'immigration francophone : « Puisque l'époque de la 'revanche des berceaux' est révolue et que le taux de natalité est sensiblement le même pour tous les groupes ethniques, la seule façon d'augmenter les effectifs du groupe ethnique français est de compter sur l'immigration. »²²¹ La FFHQ déplore le fait que 84% des immigrants de langue française s'installent au Québec : « l'immigration des parlants français est négligeable dans les provinces en dehors du Québec. Elle ne comble pas la perte des effectifs par la migration interne, sans compter l'émigration à l'extérieur du pays [...]. »²²²

Comme nous l'avions relevé pour les associations francophones canadiennes, la FFHQ s'inscrit contre le multiculturalisme. Le manifeste comporte cependant la nouveauté d'amener le

²¹⁹ *Ibid.*, p.98.

²²⁰ *Ibid.* Nous soulignons.

²²¹ *Ibid.*, p.29.

²²² *Ibid.*, p.32.

thème de l'immigration un peu plus à l'avant-plan : l'immigration serait une solution démographique qu'il vaudrait la peine de commencer à explorer.

Les préoccupations de l'ACFO font écho à celles énoncées dans *Les Héritiers de Lord Durham*. Lors de son vingt-huitième congrès général annuel, en août 1977 à Cornwall, l'Association discute des langues officielles, des écoles homogènes de langue française, de l'animation dans le Nord-Ouest de la province ainsi que d'éducation²²³. L'Association fait toutefois l'impasse sur l'immigration et le multiculturalisme dans son congrès cette année-là.

c. La FFHQ et la critique du multiculturalisme (1977-1979)

Alors qu'en 1978, le gouvernement fédéral adopte une nouvelle *Loi sur l'immigration*, résultat du Comité mixte spécial sur l'immigration et que le Québec signe sa première entente avec le gouvernement fédéral pour la gestion de son immigration – entente qui sera consolidée en 1991²²⁴ - la FFHQ, ainsi qu'une de ses associations membres, la FFC, adresse d'autres critiques au multiculturalisme, entre 1977 et 1979. En 1979, la FFHQ publie le manifeste *Pour ne plus être... sans pays : une nouvelle association pour les deux peuples fondateurs*. La Fédération véhicule dans ce document une compréhension du Canada comme étant fondamentalement biculturel, et c'est sur cette base qu'elle rejette clairement le multiculturalisme comme projet concurrent au projet biculturel des peuples fondateurs. Quelques moments, qui seront relatés dans ce qui suit, illustreront le rejet du multiculturalisme par la FFHQ ou par ses membres entre 1977 et 1979, mais aussi par la FFC en 1977. En effet, l'idéologie multiculturelle s'oppose à celle des francophones hors Québec : c'est que qu'affirmera avec force la FFHQ en 1978.

Discours au congrès général annuel de 1977

Un discours prononcé au congrès général annuel illustre le sentiment général que véhicule la FFHQ dans son manifeste *Les Héritiers de Lord Durham*, soit un sentiment d'urgence devant

²²³ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2/388/11, ACFO, *Résolutions du Congrès*, XXVIIIe congrès général, Cornwall, 26 et 27 août 1977.

²²⁴ Commissariat aux langues officielles, «Rapport annuel», Édition spéciale, 35^e anniversaire, 1969-2004, Volume I, par Dyane Adam, p.11. [En ligne] http://www.ocol-clo.gc.ca/sites/default/files/2004_05_f.pdf (page consultée le 30 mars 2016).

une situation de précarité linguistique des francophones hors Québec, celui de n'être entendu de personne malgré les appels à l'aide. C'est dans ce contexte qu'en juin 1977, lors de son assemblée annuelle à Ottawa, le président de la FFHQ, Donatien Gaudet, critique ouvertement le Secrétariat d'État. Il dit :

Quand le bateau est en feu, ce n'est plus le temps de jouer de la musique, c'est le temps de prendre les boyaux. Lorsque, quelque temps passé, nous nous sommes mis à revendiquer ensemble avec 'C'est le temps ou jamais', les gens du Secrétariat d'État ont vite fait de mettre une clôture autour de leur jardin avec beaucoup d'affiches telles que : Défense de passer sur les plantes. – Sonnez et attendez. Quelqu'un y a répondu en quelques temps [sic]. Nous n'avons pas accepté ces politiques de petits fruits : 'V'nez voir nos belles plantes' – Même les anglais [sic] les trouvent belles. Exemple : multiculturalisme, rapprochement, voyages-échanges. Nous, nous avons dit : Nous ce qui nous intéresse, c'est les grosses légumes [sic] et la grande culture, c'est la révolution culturelle profonde qui fera de nos communautés, des unités vivantes et dynamiques²²⁵.

Ainsi, Gaudet reproche au Secrétariat de s'affairer à des choses sans importance, parmi lesquels il compte le « multiculturalisme ». Lorsqu'il imagine une affiche du Secrétariat d'État sur laquelle serait écrit « Sonnez et attendez », il fait ressentir son impatience devant l'immobilisme du Secrétariat. Le Secrétariat s'intéresse à des « politiques de petits fruits », appréciées des « Anglais », comme le multiculturalisme, alors que la FFHQ réclame « la grande culture » ou, tout simplement, la sauvegarde des francophones hors Québec qui font face à un phénomène d'assimilation croissante et qui auraient besoin d'une « révolution culturelle profonde »²²⁶.

La prise de position de la FFC (1977)

La Fédération des Franco-Colombiens (FFC), association membre de la FFHQ, se positionne à son tour par rapport au multiculturalisme à peine quelques jours après l'assemblée générale annuelle où Donatien Gaudet adressa sa critique au Secrétariat d'État et au multiculturalisme. Jean Riou, le président de la FFC, envoie à Hubert Gauthier, directeur général de la FFHQ, la « Politique de la FFC concernant le multiculturalisme et les activités

²²⁵ CRCCF, Fonds de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) (C84), C84/1/11, Donatien Gaudet, *Procès-verbal de l'Assemblée annuelle*, Ottawa, 18 et 19 juin 1977.

²²⁶ *Ibid.*

multiculturelles », qui inclut sa prise de position dans le mémoire qu'elle avait présenté au groupe de travail sur les minorités de langue française du Secrétariat d'État, en 1975. La FFC réitère donc qu'il ne sert à rien de parler de multiculturalisme tant que le bilinguisme ne serait fermement établi, spécialement dans l'Ouest du pays. Jean Riou poursuit :

Depuis la présentation du mémoire [...], la politique de la F.F.C. n'a pas changé. Tout en étant sympathique aux aspirations des différents groupes ethniques, la F.F.C. *ne peut accepter la politique de multiculturalisme* tant que le 'cadre bilingue' dont parle le Premier Ministre du Canada, n'aura pas été créé, et qu'une politique de développement des communautés francophones hors Québec ne sera pas adoptée. De plus, la politique du multiculturalisme s'adresse toujours et uniquement aux personnes dont la culture est représentative d'un pays étranger. En tant que membre de la communauté franco-colombienne issue de la culture canadienne-française, *les objectifs du multiculturalisme ne peuvent donc répondre à nos objectifs* puisque notre culture est représentative du Canada et non d'un pays étranger. Pour ces raisons, nous ne pouvons souscrire au multiculturalisme ou à des activités multiculturelles tant que le 'cadre bilingue' ne sera pas réellement en place et que les droits des Franco-Colombiens ne seront pas reconnus²²⁷.

Le président de la Fédération des Franco-Colombiens parle de non-compatibilité fondamentale entre le multiculturalisme et les objectifs de la FFC. En somme, pour les représentants de la FFC, le multiculturalisme est un projet en soi étranger aux aspirations des Canadiens français. Il ne nous semble pas banal que la FFC « ressent le besoin » de se positionner à nouveau, de façon très claire, face à l'enjeu du multiculturalisme. Ainsi, sa progression dans l'espace public (au sein des gouvernements fédéral et provinciaux), a été source de préoccupations pour la FFC. Mais la Fédération des Franco-Colombiens n'est pas la seule à manifester une inquiétude devant le projet de redéfinir le Canada comme un pays multiculturel. La FFHQ, qui avait, nous venons de le voir, manifesté son opposition au multiculturalisme dans *Les Héritiers de Lord Durham*, allait bientôt la manifester de nouveau.

²²⁷ CRCCF, Fonds de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) (C84), C84/28/6, Jean Riou, FFC, *Politique de la F.F.C. concernant le multiculturalisme et les activités multiculturelles*, Vancouver, le 28 juin 1977. Nous soulignons.

Une position non équivoque de la FFHQ (1978-1979)

Le Conseil consultatif canadien du multiculturalisme tient sa troisième conférence nationale sur le multiculturalisme, à Ottawa, du 27 au 29 août 1978. La FFHQ reçoit une invitation à participer à cette conférence, ce qui l'amène à définir de manière plus formelle sa position face à cet enjeu. Sa prise de position ressemble à bien des égards à celle qu'avait adoptée, nous venons de le voir, la FFC.

La position de la Fédération est catégorique. Elle refuse, sur la base d'une opposition de principe, de participer à la conférence nationale sur le multiculturalisme. Dans la réponse qu'elle adresse au CCCM, Francine Lalonde, directrice générale (par intérim) de la FFHQ, écrit que

[...] la F.F.H.Q. doit, *pour des raisons d'ordre idéologique*, décliner cette offre. Faisant partie de l'un des deux peuples fondateurs, les francophones hors Québec *ne peuvent s'identifier à une politique de multiculturalisme*. La F.F.H.Q. maintient que pour les communautés francophones, la culture demeure indissociable de la langue. Or donc, elle constitue partie intégrante d'un groupe majoritaire. [...] J'espère que vous comprendrez ces raisons qui motivent notre refus²²⁸.

La Fédération des francophones hors Québec, porte-parole des associations provinciales communautaires, se dit donc idéologiquement opposée au multiculturalisme, sur la base de la compréhension du Canada comme résultant d'un pacte entre peuples fondateurs, ainsi que sur celle de l'indissociabilité de la langue et de la culture. La prise de position ne pourrait être formulée plus clairement. Nous retrouvons, dans cette réponse, le cœur de l'argumentaire des francophones du Canada face à l'énoncé de politique sur le multiculturalisme depuis sa proclamation en, mais jamais cette opposition n'aura-t-elle été énoncée en des termes aussi clairs. Le multiculturalisme n'est pas vu comme une politique publique comme une autre. Il s'agit, selon cette perspective, d'une remise en question de l'idée que le Canada est la résultante d'un pacte entre deux peuples.

²²⁸ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/39/17, Francine Lalonde, Réponse à l'invitation du CCCM, le 20 juillet 1978. Nous soulignons.

La FFHQ se positionne clairement une seconde fois contre le multiculturalisme en 1979 à l'époque du gouvernement conservateur minoritaire de Joe Clark. Le passage des progressistes-conservateurs au pouvoir sera bref, mais nous savons, grâce à quelques initiatives qu'il aura le temps de mener, que ce parti entendait s'inscrire dans le sillage du gouvernement précédent en ce qui a trait à l'immigration et au multiculturalisme.

Le 17 septembre 1979, le ministre d'État au Multiculturalisme, Steve E. Paposki, écrit à la FFHQ pour lui demander de participer au Conseil consultatif du multiculturalisme. Concrètement, il demande au directeur général de la FFHQ, Donald Cyr, de lui envoyer des noms de bénévoles potentiels pour y siéger. La lettre que Paposki envoie montre à quel point le nouveau gouvernement progressiste-conservateur n'entend pas déroger aux grandes orientations qui étaient celles du gouvernement libéral précédent :

Je tiens à souligner que le gouvernement de M. Clark et moi-même croyons profondément au multiculturalisme et nous sommes engagés à le promouvoir et à en favoriser l'épanouissement, conformément au principe et aux objectifs les plus fondamentaux de la Confédération canadienne. Mes collègues et moi-même comptons beaucoup sur votre collaboration et la participation de votre communauté car elles nous permettront de prendre les décisions qui feront du multiculturalisme une réalité tangible pour tous les Canadiens. Le gouvernement attache beaucoup d'importance à cette question²²⁹.

Si la réponse à cette invitation de la part de la FFHQ est moins cinglante que celle qu'avait servie Francine Lalonde l'année précédente, elle n'en ira pas moins exactement dans le même sens. La FFHQ, tout comme l'ACFO, voit ses énergies entièrement absorbées à cette époque par la crise scolaire de Penetanguishene, en Ontario. C'est d'ailleurs le thème qui retient toute l'attention lors du trentième congrès général de l'ACFO à Sudbury, cette année-là (1979)²³⁰. En effet, l'école secondaire de Penetanguishene, bilingue mais « à caractère anglophone »²³¹, n'offre pas de programme complet en français. En guise de protestation, la communauté francophone créera

²²⁹ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/39/17, Steve E. Paposki, *Lettre à Donald Cyr*, Ottawa, le 17 septembre 1979.

²³⁰ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2/484/4, ACFO, *Procès-verbal*, XXXe congrès général, Sudbury, 5 au 7 octobre 1979.

²³¹ Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF), « La présence française en Ontario : 1610, passeport pour 2010. Penetanguishene (Ontario) ». [En ligne] <http://crccf.uottawa.ca/passeport/IV/IVD1c/IVD1c03.html> (page consultée le 15 juin 2016).

une « école de la résistance » francophone²³², une situation qui attire l'attention des francophones de l'ensemble du Canada. En un mot, la FFHQ a la tête ailleurs, et c'est ce qu'explique Donald Cyr dans sa réponse au ministre Paproski :

Monsieur le ministre, [s]uite à votre invitation du 17 septembre dernier, je tiens à vous faire remarquer que *le Conseil consultatif canadien du multiculturalisme ne figure pas parmi les priorités de la F.F.H.Q.* Tout en reconnaissant le bien fondé [sic] d'un tel organisme qui veille aux intérêts des divers groupes ethniques établis au Canada, la F.F.H.Q. poursuit pour sa part *un mandat de nature tout à fait différente*²³³.

La Fédération indique que ses priorités sont ailleurs, notamment dans les négociations d'ordre constitutionnel. La FFHQ explique ainsi clairement au gouvernement fédéral non seulement que le multiculturalisme n'entre pas dans ses priorités, mais qu'il poursuit un « mandat différent », bref, que le multiculturalisme correspond à un projet qui ne cadre pas avec les objectifs fondamentaux de la Fédération.

Il est tout à fait intéressant de s'arrêter à la réponse que réservera le ministre à ce refus de la FFHQ. L'argument mobilisé par le gouvernement fédéral depuis le début de l'introduction officielle de la politique de multiculturalisme comme définition du pays, celui de la complémentarité du bilinguisme et du multiculturalisme, en constitue le cœur :

Je me permets [...] de vous signaler que les politiques qui concernent le multiculturalisme et les langues officielles sont complémentaires. Je m'efforce d'ailleurs d'orienter l'activité du ministère en ce sens. [...] Notre gouvernement veut en effet démontrer que les deux politiques – multiculturalisme et langues officielles – sont le prolongement l'une de l'autre. Par conséquent, il n'est aucunement question que les objectifs du multiculturalisme prennent [sic] le pas sur les intérêts des francophones hors Québec. Je suis persuadé, par ailleurs, que l'activité et l'expérience de la F.F.H.Q. auraient été un précieux atout pour le C.C.C.M.²³⁴.

²³² *Ibid.*

²³³ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/39/17, Donald Cyr, *Lettre à Steve E. Paproski*, Ottawa, le 9 octobre 1979. Nous soulignons.

²³⁴ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/39/17, Steve E. Paproski, *Lettre à Donald Cyr*, Ottawa, le 21 décembre 1979.

Remarquons qu'il s'agit là d'une réponse très similaire à celle qu'avait donnée Gérard Pelletier, en 1971, lorsqu'on l'avait interrogé, à Radio-Canada, sur un possible conflit entre le bilinguisme et le multiculturalisme. Dans la perspective du gouvernement fédéral, le bilinguisme et le multiculturalisme sont, en réalité, complémentaires, et l'argent versé dans les programmes visant la promotion du multiculturalisme ne portera pas préjudice au financement des associations de communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire.

d. Pour ne plus être... sans pays (1979)

À cette époque, c'est la menace que le Québec ne fasse bande à part ou la possible réécriture de la constitution canadienne (dans le contexte de la Commission Pépin-Robarts) qui retient l'attention de la FFHQ. La Fédération des francophones hors Québec publie, en 1979, un manifeste intitulé *Pour ne plus être... sans pays : Une nouvelle association pour les deux peuples fondateurs*, qui propose une réforme constitutionnelle du Canada, qui serait entièrement fondée sur une compréhension du Canada comme résultant d'un pacte entre deux peuples fondateurs. On propose même une solution politique originale pour rendre ce principe politiquement opérant : si la Chambre des communes continuait à refléter la population canadienne en fonction de la démographie, le sénat canadien serait pour sa part transformé de manière à être composé de 50% de Canadiens français et 50% de Canadiens anglais²³⁵. Le document est écrit en reflétant la volonté ferme de la Fédération d'en finir avec l'assimilation et de réclamer un pays où les francophones son reconnus et respectés en tant que groupe cofondateur. Le manifeste présente les réformes qui devraient être apportées aux droits fondamentaux, aux droits linguistiques, aux institutions fédérales, au partage des pouvoirs et à la constitution elle-même pour que soit respecté l'esprit du pacte des peuples fondateurs²³⁶. L'immigration ou le multiculturalisme ne font pas l'objet de ce manifeste de la FFHQ.

Enfin, à la fin des années 1970, la FFHQ est absorbée par les luttes en vue du respect et de la mise en application de la *Loi sur les langues officielles* au pays. La Fédération concentre aussi

²³⁵ Fédération des francophones hors Québec, *Pour ne plus être... sans pays. Une nouvelle association pour les deux peuples fondateurs*, Ottawa, La Fédération, 1979.p. 58.

²³⁶ *Ibid.*

ses efforts pour l'obtention du droit des francophones à gérer leurs écoles et leurs conseils scolaires²³⁷ : en témoigne la bataille menée à Penetanguishene.

L'Association canadienne-française de l'Ontario, quant à elle, est également absorbée par le conflit scolaire de Penetanguishene à la fin des années 1970, mais aussi par les enjeux que représentent les élections scolaires, l'identification au milieu franco-ontarien, l'autofinancement et les services d'animation²³⁸. Nous constatons, une fois de plus, que l'immigration et le multiculturalisme ne figurent dans la liste de priorités, ni de la FFHQ, ni de l'ACFO, à la veille des années 1980. Nous remarquons aussi que le gouvernement fédéral fait du multiculturalisme une de ses priorités, et cherche à faire participer la FFHQ dans ses initiatives en ce sens. Le fédéral se heurte à un refus catégorique de la Fédération, qui non seulement a d'autres enjeux à gérer, mais qui se dit également opposée idéologiquement au multiculturalisme.

Conclusion

Nous avons vu, dans ce chapitre, que la question de l'immigration ne fait pas partie des priorités des associations canadiennes-françaises du Canada, entre 1960 et 1979. En effet, le thème est pratiquement absent de leurs préoccupations, à l'exception d'une mention dans le manifeste de la FFHQ, *Les Héritiers de Lord Durham*, en 1977.

Il a également été question du fait que le multiculturalisme est une manière de concevoir le Canada, dès 1971, qui est interprété comme un projet concurrent par les associations francophones du pays. Le projet de concevoir et de définir le Canada comme étant une mosaïque de cultures est incompatible avec la compréhension du Canada comme étant le résultat d'un pacte entre deux peuples fondateurs, les Canadiens français et les Canadiens anglais. Entre 1960 et 1979, nous avons assisté à un refus croissant et catégorique de la part des associations de souscrire au projet multiculturel canadien.

²³⁷ Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), « Un quart de siècle de défis, d'actions et de progrès : les faits marquants (1975- 2000) », Salle de presse et archives de la FCFA, 2000. [En ligne] : http://bv.cdeacf.ca/EA_PDF/2005_03_0521.pdf (page consultée le 13 janvier 2013).

²³⁸ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2/399/2, ACFO, *Rapport des ateliers*, XXIXe congrès général, Toronto, 29, 30 septembre & 1^{er} octobre 1978.

Par ailleurs, il est clair que le multiculturalisme comme projet politique ou, plus largement, le pluralisme, n'était pas un enjeu prioritaire au sein de ces dernières. Nous avons tenté, par ce chapitre, d'évoquer le refus qu'avaient les associations de faire du multiculturalisme une de leurs priorités. L'immigration, nous le verrons au chapitre deux, allait cependant commencer à croître comme enjeu d'importance dans les associations canadiennes-françaises, ce qui amènera également une remise en question du refus catégorique du multiculturalisme ou du pluralisme comme manière de définir le Canada.

CHAPITRE 2 : 1980 À 1990

L'amorce d'une transition : l'importance croissante des thèmes de l'immigration et du pluralisme dans les associations francophones

Introduction

Dans le chapitre précédent, nous avons vu que de 1960 à 1979, l'immigration n'est pas une priorité pour les associations canadiennes-françaises. Nous avons également été en mesure de constater que le multiculturalisme canadien, tel qu'annoncé comme projet politique et définition du Canada par Pierre Elliott Trudeau en 1971, est perçu par les associations comme un projet concurrent à celui qu'elles portent, c'est-à-dire un projet biculturel, appuyé sur la référence au pacte des peuples fondateurs.

Ce chapitre explore une période de transition en ce qui a trait aux questions qui nous occupent dans cette thèse. Nous verrons comment *l'idée que les communautés doivent se penser dans leur pluralité* commence à s'imposer pendant la période qui va approximativement des années 1980 au début des années 1990. Ce changement n'est d'aucune manière « linéaire ». On peut à la fois continuer de rejeter le multiculturalisme comme projet concurrent tout en soutenant qu'il est important pour les communautés de « s'ouvrir à la diversité ». Dans ce chapitre, nous sommes en mesure de documenter certains exemples de ce changement à l'ACFO ainsi qu'à la FFHQ. Une difficulté importante doit être précisée : dans les cinquante dernières années, c'est-à-dire depuis la Commission Laurendeau-Dunton, les mots utilisés dans ces débats ont été appelés à changer. À certains moments, on ne parle pas de la question de l'immigration vers les communautés francophones, mais l'on discute beaucoup de l'importance de reconnaître les « groupes ethnoculturels » au sein des communautés. À d'autres moments et selon les acteurs, on peut tout à la fois rejeter le multiculturalisme (comme projet concurrent) et pourtant faire la promotion du « pluralisme » de la société canadienne. En d'autres termes, le propre de cette période de transition est précisément que la remise en question de la compréhension du Canada par les associations porte-parole de la francophonie canadienne et leur manière de concevoir la nature des communautés se modifie de manière progressive. Nous commençons, à certains

moments, à voir apparaître le phénomène contemporain qui fait de l'immigration et du multiculturalisme les deux côtés d'une seule et même pièce.

Cette période est également caractérisée par un autre phénomène inédit jusque-là et qui aura une influence majeure : la création d'une première association de francophones issus des communautés culturelles qui remet en question la représentativité des associations traditionnelles. Nous verrons, en effet, qu'en Ontario, l'Association multiculturelle francophone de l'Ontario (AMFO) remet en question la capacité de l'ACFO de représenter les francophones issus de l'immigration, c'est-à-dire ceux qui ne seraient pas « de souche », dans la province. (Une autre association sera créée dans les années 1980, l'Association interculturelle francophone de l'Ontario (AIFO), mais elle n'entretiendra pas le même rapport avec l'ACFO que l'AMFO. Nous y reviendrons.) Les fondateurs de l'AMFO auront un rôle majeur à jouer dans les années qui suivront. Ils ont en quelque sorte fait de cette question un enjeu permanent, obligeant les associations traditionnelles à repenser leurs assises.

Une précision essentielle doit être faite avant d'aller plus en avant. Nous verrons que pendant cette période le thème de l'immigration comme solution au problème de renouvellement de la population canadienne— et, dans le cas qui nous intéresse, dans la population canadienne-française en décroissance — n'est pas évoqué fréquemment entre 1980 et 1990. Ce sera plutôt entre 1990 et 2010 que l'immigration comme phénomène à encourager et à promouvoir sera propulsée au sommet des priorités des associations. L'enjeu du pluralisme des communautés et la manière dont les associations vont en quelque sorte progressivement se réconcilier avec la vision multiculturelle du Canada formeront donc le point central de ce chapitre.

Il nous semble important de faire comprendre au lecteur, une fois de plus, que même si le pluralisme des communautés et le multiculturalisme comme politique d'État ont été discutés dans les associations dès les années 1980, ils ne figurent pas au sommet des priorités. Ils gagnent en importance, mais ils ne sont pas sur toutes les lèvres, loin de là. Comme nous essaierons dans ce chapitre d'illustrer la montée en importance, réelle, de la question du pluralisme et du multiculturalisme dans les associations francophones du Canada, cela pourra encore une fois donner l'impression qu'on ne parle que de ça, à l'époque. À la vérité, d'autres thèmes comme

l'éducation en langue française, la réforme constitutionnelle du pays et les relations avec le gouvernement du Québec, pour n'en nommer que quelques-uns, forment les principales priorités de la Fédération des francophones hors Québec entre 1980 et 1990.

Ce chapitre sera divisé en cinq sections. La première portera sur le contexte politique pancanadien (référendum québécois de 1980, rapatriement de la constitution et enchâssement de la Charte des droits et libertés, en 1982). Nous verrons en quoi ces événements ont forcé l'intérêt pour le pluralisme dans les associations francophones du Canada. La seconde section portera sur le début d'un intérêt pour l'immigration, la diversité culturelle ou les « ethnies francophones » au sein des associations canadiennes-françaises du pays. Dans la troisième section, nous traiterons de l'apparition, à l'interne, de la question du pluralisme à l'ACFO, située dans le contexte d'initiatives du gouvernement fédéral en matière de multiculturalisme et de l'indifférence de la FFHQ en ce qui concerne ce sujet. La quatrième section illustrera la croissance de l'enjeu du pluralisme dans les associations francophones. Dans le cas de l'ACFO, la fondation de l'AMFO ainsi que ses relations avec elle auront beaucoup à voir avec ce changement. La FFHQ, quant à elle, démontrera un premier intérêt pour le pluralisme en commandant une étude de terrain sur cet enjeu, à la fin des années 1980. Enfin, la cinquième et dernière section exposera les préoccupations de l'ACFO, dans le contexte plus global de la politique canadienne, ainsi que la manière dont la FFHQ adoptera, en 1999, une lecture pluraliste de l'histoire canadienne, rejetant désormais la compréhension du Canada comme la résultante d'un pacte entre deux peuples fondateurs. En somme, ce que nous serons en mesure de conclure à la fin de ce chapitre, c'est que le multiculturalisme est de moins en moins perçu comme un projet concurrent, mais comme un projet dans lequel les associations se reconnaissent désormais.

1. LE CONTEXTE POLITIQUE NATIONAL (1981-1982)

a. Le référendum québécois (1980)

En février 1980, les Libéraux de Pierre Elliott Trudeau succèdent aux conservateurs de Joe Clark à la Chambre des communes avec une majorité de sièges. À peine quelques mois plus tard, la situation politique du pays est extrêmement tendue. En effet, le 20 mai 1980, gouverné par le

Parti québécois, le Québec tient un référendum sur la souveraineté-association avec le reste du pays. Le gouvernement du Québec demande à la population le mandat de négocier une nouvelle forme d'association entre le Québec et le Canada, par le biais de la question suivante :

Le Gouvernement du Québec a fait connaître sa proposition d'en arriver, avec le reste du Canada, à une nouvelle entente fondée sur le principe de l'égalité des peuples; cette entente permettrait au Québec d'acquérir le pouvoir exclusif de faire ses lois, de percevoir ses impôts et d'établir ses relations extérieures, ce qui est la souveraineté, et, en même temps, de maintenir avec le Canada une association économique comportant l'utilisation de la même monnaie; aucun changement de statut politique résultant de ces négociations ne sera réalisé sans l'accord de la population lors d'un autre référendum; en conséquence, accordez-vous au Gouvernement du Québec le mandat de négocier l'entente proposée entre le Québec et le Canada? »²³⁹

C'est le camp du « Non » qui l'emporte²⁴⁰. Étant donné ce résultat, la question nationale québécoise semble, du moins à court terme, sur la glace.

Le souverainisme québécois renvoie à un autre projet politique pour le Canada. Alors que les associations francophones négocient, notamment dans *Pour ne plus être... sans pays*, une réforme constitutionnelle selon l'entente des peuples fondateurs, une sorte de revitalisation de la Confédération, le projet souverainiste du Québec propose une séparation d'avec le Canada. Pourtant, le projet souverainiste québécois ainsi que celui des francophones hors Québec se rattachent tous deux à la volonté de sauvegarder le français en Amérique du Nord.

En somme, à la fin des années 1970 et au début des années 1980, trois projets politiques pour le Canada se font concurrence. D'un côté, la mosaïque d'un Canada multiculturel et de l'autre, la revitalisation du pacte des peuples fondateurs pour un Canada biculturel, promu par les Canadiens français hors Québec, et le projet de la souveraineté-association de la province de Québec comme foyer des Canadiens français. Cette dernière option – celle de la souveraineté-

²³⁹ Université de Sherbrooke, Faculté des lettres et sciences humaines, École de politique appliquée, dans « Bilan du siècle » : « Tenue d'un référendum au Québec sur la souveraineté-association » [En ligne].

<http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/2983.html> (page consultée le 2 juillet 2016).

²⁴⁰ 59.5% de Québécois répondent « non » au projet de souveraineté-association, sur un taux de participation de près de 85%. Dans *Ibid.*

association – a échoué, au moment du référendum de mai 1980, à rallier suffisamment de partisans à son projet.

En juillet 1980 a lieu la sixième édition de la Conférence des communautés ethniques de langue française, à Caraquet, au Nouveau-Brunswick. Nous mentionnons cette conférence puisque Gérard Lévesque, secrétaire général de l'ACFO, y présente une allocution au sujet de l'assimilation croissante des francophones du Canada, le taux dépassant, à ce moment, les vingt-sept pour cent²⁴¹. Contrairement à ce que l'on pourrait penser en voyant le nom de la conférence, il ne s'agit pas d'une conférence en lien avec la diversité culturelle ou le pluralisme. Les « communautés ethniques » auxquelles le nom de la conférence fait référence sont les communautés de langue française du Jura en Suisse, de la Wallonie en Belgique, du Val Aoste en Italie, du Québec, des autres provinces canadiennes, de l'Acadie ainsi que de la France et des États-Unis²⁴². Le thème de la sixième conférence, à l'été 1980, est « L'adaptation des structures politiques au droit des entités linguistiques et culturelles »²⁴³. Si le secrétaire général de l'ACFO dit se préoccuper de l'assimilation des francophones canadiens, nous voyons par ailleurs que l'Association canadienne-française de l'Ontario, lors de sa trente et unième assemblée générale à Ottawa en septembre, ne mentionne pas les questions d'immigration ou de pluralisme²⁴⁴.

La Fédération des francophones hors Québec, quant à elle, ne fait pas non plus de l'immigration ou du pluralisme des priorités : elle travaille à la publication d'un nouveau document portant sur le sujet qui la préoccupe le plus en ce début des années 1980, l'éducation.

²⁴¹ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2/541/8, ACFO, *Notes pour l'allocution de Gérard Lévesque, secrétaire général de l'ACFO*, VIe conférence des communautés ethniques de langue française, Caraquet, 3 au 5 juillet 1980.

²⁴² Paul-Émile Richard, « Une rencontre internationale en Acadie », *L'Évangéline sur Internet : Le Journal des Acadiens*, 2 juillet 1980. [En ligne] <http://www8.umoncton.ca/umcm-evangeline/TXT/10549.html> (page consultée le 3 juillet 2016).

²⁴³ *Ibid.*

²⁴⁴ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2/484/8, ACFO, *Procès-verbal*, XXXIe congrès général, Ottawa, 26 au 28 septembre 1980.

b. La FFHQ publie *À la recherche du milliard* (1981)

Les enjeux touchant l'éducation en langue française sont en effet ce qui retient l'attention de la Fédération des francophones Québec en 1981. En rendant public le document *À la recherche du milliard*, la Fédération interpelle le gouvernement fédéral au sujet du financement des communautés de langue française du Canada en matière d'éducation²⁴⁵. La FFHQ dénonce ce qu'elle perçoit comme une indifférence dans ce domaine de la part du Conseil des ministres de l'Éducation du Canada²⁴⁶. La Fédération des francophones hors Québec est donc prioritairement préoccupée par l'éducation, mais aussi, selon son plan d'action triennal de 1981, par la réforme constitutionnelle, l'économie, les communications, la prestation de services ainsi que par ses relations avec le gouvernement fédéral et celui du Québec²⁴⁷.

La réforme constitutionnelle, en effet, était à juste titre une priorité pour la Fédération. Elle tombait à point nommé : l'année suivante, en 1982, le gouvernement libéral de Pierre Elliott Trudeau « rapatrie » la constitution canadienne et y enchâsse une Charte canadienne des droits et libertés.

c. Le rapatriement de la constitution et l'enchâssement de la Charte (1982)

Lors du référendum québécois de 1980, le premier ministre Pierre Elliott Trudeau avait mis les sièges de ses députés en jeu en promettant que si les Québécois optaient pour le « Non », il apporterait d'importants changements à la Confédération canadienne. Ce changement prendra la forme de ce que l'on a l'habitude d'appeler le « rapatriement de la constitution canadienne » de 1982. Le rapatriement de la constitution s'accompagne de l'adoption d'une Charte canadienne des droits et libertés qui garantit notamment aux minorités linguistiques le droit à l'éducation dans leur langue. En principe, l'adoption de cette charte est une bonne nouvelle pour les francophones du Canada, mais à court terme, c'est la manière dont fut adoptée la charte qui rend

²⁴⁵ Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), « Un quart de siècle de défis »,

op.cit
²⁴⁶ *Ibid.*

²⁴⁷ CRCCF, Fonds de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (C84), C84/2/4, FCFA, *Plan d'action triennal*, 1^{er} avril 1981.

odieuse à bon nombre de Québécois, tout comme nombre de francophones du Canada, cette nouvelle constitution.

Le Québec, qui jouissait non pas constitutionnellement, mais plutôt historiquement d'un droit de veto en matière d'amendement constitutionnel, se le voit retirer dans la nouvelle constitution, qui est par ailleurs adoptée sans son consentement, en ce sens que l'Assemblée nationale du Québec rejettera à l'unanimité cette nouvelle constitution canadienne. L'ACFO exprimera également son mécontentement suite à la perte du droit de veto du Québec. L'historien Michel Bock relate à ce sujet que

lorsque Trudeau tenta de rapatrier unilatéralement la Constitution, réduisant au néant du droit de veto historique du Québec, l'Association [canadienne-française de l'Ontario] sortit de ses gonds. Devant la Cour suprême, elle se porta à la défense des prérogatives de l'Assemblée nationale, dont le droit de veto était aussi 'un droit de service des Franco-Ontariens' : 'Pourquoi [...] ne peut-on pas comprendre que les francophones du Québec ont senti instinctivement, réalistement et sincèrement que l'Assemblée nationale du Québec constitue leur dernier rempart contre un gouvernement fédéral centralisateur et de plus en plus envahissant qui, fort d'une majorité anglophone, a tenté d'arracher l'adhésion du Québec à une solution que son Assemblée nationale a rejeté [sic]!'²⁴⁸

La réaction de l'Association canadienne-française s'explique bien dans la logique du projet politique qu'elle défend, soit celui des peuples fondateurs. En effet, pour l'ACFO, le droit de veto du Québec était symboliquement celui des Franco-Ontariens également, avec l'idée sous-jacente de l'appartenance à un même peuple et de la défense d'intérêts communs comme celui de la survie de la langue française au Canada.

Cependant, la nouvelle constitution, ainsi que la nouvelle charte des droits et libertés, n'est pas pensée ni conçue en fonction du projet politique du pacte des peuples fondateurs, mais plutôt en fonction d'une logique de droits individuels. Bock explique que

l'entrée en vigueur de la Constitution de 1982 fut reçue par l'ACFO comme une rebuffade, voire une 'claque constitutionnelle'. La *Charte canadienne des droits et libertés* ignorait la dualité nationale du pays, définissait les droits

²⁴⁸ Michel Bock, « Des braises sous les cendres », *op.cit.*, p.200.

linguistiques, semblait-il, en termes essentiellement individualistes, ne faisant pas de l'Ontario, contrairement au Nouveau-Brunswick, une province officiellement bilingue, et n'avait pas reçu l'assentiment du Québec²⁴⁹.

Malgré cette « claque constitutionnelle », la charte de 1982, explique Michel Bock, deviendra, « [...] au tournant des années 1990, l'une des vaches sacrées de la 'francophonie canadienne' [...] », puisqu'elle « [...] leur 'ouvrait' désormais des 'horizons' [...] ». ²⁵⁰ En effet, la charte de 1982 garantit aux minorités de langue officielle l'accès à l'école dans la langue qui est la leur.

Par ailleurs, le multiculturalisme est enchâssé dans la nouvelle *Charte canadienne des droits et libertés*. L'article déclaratoire 27 de la Loi constitutionnelle de 1982 stipule ainsi que « toute interprétation de la présente charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens. » ²⁵¹ Il s'agit de la consécration, pour le gouvernement fédéral de Trudeau, du projet politique canadien multiculturel. Par cet acte hautement symbolique et juridique de l'enchâssement du multiculturalisme comme principe ne pouvant être violé au Canada, le Canada est donc défini, de façon officielle, comme étant une entité politique multiculturelle, pluraliste. En somme, pour le gouvernement fédéral, il n'était désormais plus question de biculturalisme ou de reconnaissance de peuples fondateurs, puisque le multiculturalisme comme politique d'État est *de facto* opposé à la « préséance » d'un groupe culturel sur un autre²⁵².

Du côté des associations porte-parole de la francophonie canadienne que nous étudions, nous verrons qu'à cette époque, c'est-à-dire entre les années 1981 et 1983, en parallèle avec la l'épopée constitutionnelle, commence à être discuté l'enjeu du pluralisme et de la diversité au sein des associations provinciales. C'est dans cette direction que se dirige à présent notre propos.

²⁴⁹ *Ibid.*, p.201.

²⁵⁰ *Ibid.*, p.204 & 211.

²⁵¹ Gouvernement du Canada, Site Web de la législation (Justice), Textes constitutionnels, Lois constitutionnelles de 1967 à 1982, « LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1982 » [En ligne], <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-15.html> (page consultée le 3 juillet 2016).

²⁵² Bibliothèque et Archives Canada, « La mise en oeuvre de la politique du multiculturalisme dans un cadre bilingue », *op.cit.*

2. UNE POINTE D'INTÉRÊT DANS LES ASSOCIATIONS PROVINCIALES (1981-1983)

Entre 1981 et 1983, on remarque le début d'un certain intérêt pour les relations avec les « groupes ethniques » ou « ethnies francophones » ainsi que pour les « nouveaux arrivants » du côté de l'Association canadienne-française de l'Ontario, de l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan et de l'Association canadienne-française de l'Alberta. Nous précisons que cet intérêt est « interne », c'est-à-dire qu'il trouve sa source à l'intérieur des associations régionales elles-mêmes. Nous mentionnerons en dernière instance les priorités de la FFHQ, au niveau pancanadien, ainsi qu'une initiative du gouvernement du Québec, qui ne sont pas liées entre elles, mais qui portent sur le sujet qui nous préoccupe, soit la priorisation de l'immigration et du pluralisme.

a. L'ACFO (1981 & 1983)

Au mois d'août 1981, dans le cadre de son assemblée générale annuelle à Windsor, l'ACFO tient un atelier sur les « ethnies francophones »²⁵³. À notre connaissance, il s'agit de la première fois qu'une telle expression est employée à l'intérieur de l'ACFO, et certainement dans les ateliers offerts lors de ses assemblées générales. Malheureusement pour notre étude, nous ne connaissons ni le contenu ni le propos général des discussions.

Puis, en août 1983, c'est la question des « nouveaux arrivants » qui est soulevée lors de l'assemblée générale annuelle de l'ACFO. Sous le thème « Ajustons nos violons », le président général de l'Association, André Cloutier, parle de « courte-pointe [sic] franco-ontarienne »²⁵⁴, qui comprend non seulement les immigrants, mais également toutes les personnes venues se joindre à la communauté francophone de l'Ontario depuis les années 1960. Ces « nouveaux arrivants » modifient ce que Cloutier appelle le « visage traditionnel » franco-ontarien²⁵⁵. L'expression

²⁵³ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2/485/2, ACFO, *Procès-verbal de la 32^e Assemblée générale annuelle*, Windsor, 28 au 30 août 1981.

²⁵⁴ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2/389/5, ACFO, *Rapport de la XXXIV^e assemblée annuelle*, Sudbury, 26, 27 et 28 août 1983.

²⁵⁵ *Ibid.*

« courte pointe » est intéressante : elle fait écho à la notion de « mosaïque culturelle » que l'on utilise à l'époque pour parler de la diversité canadienne.

Les thèmes de l'immigration et du pluralisme ne sont certes pas encore des priorités pour l'Association canadienne-française de l'Ontario, mais témoignent plutôt d'un « début d'intérêt » pour ces questions. Nous verrons que la question des « groupes ethniques » préoccupe aussi l'ACFC, en Saskatchewan.

b. L'Association culturelle franco-canadienne (ACFC) (1981)

L'Association culturelle franco-canadienne, en Saskatchewan, publie en 1981 un document intitulé « La position de l'ACFC devant guider les Fransaskois dans leurs relations avec les groupes ethniques ». Rappelons que l'Association culturelle franco-canadienne avait proposé, en 1970, une politique canadienne très semblable à la politique du multiculturalisme que Pierre Elliott Trudeau allait proclamer en Chambre l'année suivante. Cependant, dans son document portant sur les relations avec les groupes ethniques, l'ACFC se montre cette fois, c'est-à-dire plus d'une décennie plus tard, très critique à l'endroit du multiculturalisme comme politique d'État :

Le Canada a deux langues officielles : le français et l'anglais. Cela pourrait et devrait officialiser les cultures dont ces langues sont le véhicule. Mais en fait depuis une dizaine d'années, le gouvernement canadien a choisi de promouvoir un multiculturalisme mal défini plutôt que de reconnaître le caractère biculturel du pays. Les Canadiens-français [sic] se trouvent donc forcés de vivre dans ce contexte de 'multiculturalisme dans un cadre bilingue'²⁵⁶.

Selon l'Association culturelle franco-canadienne, la politique de multiculturalisme nuit aux francophones, considérés comme « un groupe ethnique de plus ». En effet, l'ACFC écrit que, « dans l'ouest canadien, on a particulièrement tendance à traiter les Canadiens-français [sic] comme un des nombreux groupes d'immigrants qui ont fondé et développé la province », et que « c'est profondément mépriser l'histoire. »²⁵⁷. Cette formulation fait écho à ce qu'écrivait en 1977 la FFHQ dans *Les Héritiers de Lord Durham*, à savoir que le multiculturalisme est « une

²⁵⁶ CRCCF, Fonds de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (C84), C84/27/8, ACFC, *La position de l'ACFC devant guider les Fransaskois dans leurs relations avec les groupes ethniques*, 1981, p.1.

²⁵⁷ *Ibid.*, p.4.

menace à la culture française »²⁵⁸. L'ACFC déclare ainsi, dans son document de prise de position par rapport aux groupes ethniques, que la politique de multiculturalisme « [...] ne crée pas un climat favorable au développement de la culture canadienne-française, mais en fait [...] la menace directement. »²⁵⁹ On constate que pour l'ACFC en 1981 comme pour la FFHQ en 1977, le multiculturalisme comme politique d'État et comme projet politique pour le Canada non seulement fait concurrence au projet des Canadiens français – le biculturalisme – mais le « menace directement ». Un des aspects menaçants de la politique de multiculturalisme, pour l'Association culturelle franco-canadienne, est la séparation entre langue et culture qu'opère cette politique. L'ACFC écrit, à ce sujet, que « la langue a un lien étroit avec la culture puisque la langue influence la manière même de penser et de voir la réalité »²⁶⁰ et qu'« il est faux de présenter la langue simplement comme un instrument d'intercommunication. »²⁶¹ Effectivement, « le multiculturalisme dans un cadre bilingue » détache langues et cultures pour officialiser deux langues au pays en même temps qu'une multitude de cultures n'étant pas, pour plusieurs d'entre elles, rattachées historiquement à ces deux langues, l'anglais et le français.

Ainsi, les relations avec les groupes ethniques ainsi que la politique de multiculturalisme sont des sujets qui préoccupent les Fransaskois de l'ACFC au début des années 1980. Sans prétendre qu'il s'agisse de leurs priorités d'action, nous soulignons l'inquiétude que soulève le multiculturalisme, toujours considéré comme un projet concurrent et effectuant une scission entre langue et culture qui n'est pas souhaitable pour l'ACFC.

L'Association fransaskoise démontre une préoccupation plutôt pour le multiculturalisme que pour l'immigration en tant que telle, dont elle ne fait pas mention dans ce document de prise de position. Par contre, pour une autre association canadienne-française de l'Ouest du Canada, l'Association canadienne-française de l'Alberta, la question de l'immigration commence à devenir à cette époque un thème de discussion, mais de manière très progressive.

²⁵⁸ Fédération des francophones hors Québec (FFHQ), *Les héritiers de Lord Durham*, op.cit. p.98.

²⁵⁹ *Ibid.*, p.5.

²⁶⁰ *Ibid.*, p.3.

²⁶¹ *Ibid.*

c. L'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) (1982)

L'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA), lors d'une réunion avec le Secrétariat d'État en 1982, discute du « dossier des nouveaux arrivants », qu'elle juge être du ressort du gouvernement fédéral²⁶². En effet, l'ACFA explique que

par la force des circonstances, l'A.C.F.A. a dû accepter de jouer un rôle de suppléance à l'endroit de ces nouveaux arrivants, rôle qui aurait dû être assumé par les instances gouvernementales. [...] Pourtant, aucune structure gouvernementale n'a été mise en place pour faciliter l'accueil de ces gens, pas plus que pour faciliter leur intégration à la société albertaine. *Il n'est pas dans l'idée de l'A.C.F.A. de demeurer étrangère à ce dossier, surtout en ce qui regarde la partie de l'intégration des nouveaux arrivants francophones.* Mais là encore, cela suppose des ressources dont l'Association ne dispose pas présentement²⁶³.

Nous constatons que l'Association canadienne-française de l'Alberta exprime ne pas vouloir ignorer le dossier de l'immigration, mais elle exprime son incapacité à prendre en charge l'immigration, même francophone, en raison de son manque de ressources.

Ce que nous pouvons conclure de l'ouverture de ce dossier dans le cadre d'une réunion avec le Secrétariat d'État, c'est qu'il y a un début d'intérêt envers l'immigration qui ne se manifesterait que d'une manière progressive au cours des années à suivre. Nous verrons, du côté de la FFHQ, l'association pancanadienne des Canadiens français, que l'immigration ne figure pas du tout à la liste de ses priorités au début des années 1983.

d. Au niveau pancanadien (1981-1982)

Alors qu'à l'ACFO, on parle en 1981 d'« ethnies francophones » et en 1983 de « nouveaux arrivants »; que l'ACFC prend position contre le multiculturalisme en 1981, le considérant comme une menace aux Canadiens français et que l'ACFA discute du dossier de l'immigration

²⁶² [À ce sujet, le livre nouvellement paru de Mireille Paquet, *La fédéralisation de l'immigration au Canada*, paru en 2016 aux Presses de l'Université de Montréal, traite de la question du rôle des gouvernements dans la gestion de l'immigration lors de la seconde moitié du 20^e siècle.]

²⁶³ CRCCF, Fonds de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (C84), C84/25/7, ACFA, *Document de l'Association canadienne-française de l'Alberta présenté lors de la réunion avec le Secrétariat d'État*, Edmonton, le 10 novembre 1982 [nous soulignons].

avec le Secrétariat en 1982, la Fédération des francophones hors Québec ne semble pas avoir abordé de manière significative les sujets de l'immigration ou de pluralisme entre 1981 et 1983. Le procès-verbal de son assemblée générale extraordinaire à Montréal, en 1983, fournit un tableau des priorités de chacune des associations porte-parole provinciales à ce moment : fait intéressant, malgré les mentions de l'immigration ou du multiculturalisme relevées chez l'ACFO, l'ACFC et l'ACFA, aucune des associations membres de la FFHQ n'affiche ces thèmes, sur papier, comme faisant partie de ses priorités à ce moment²⁶⁴. La FFHQ elle-même poursuit des orientations bien différentes. Ainsi, au début des années 1980, elle se préoccupe de lobbying et des revendications auprès des gouvernements, de développement économique ainsi que du développement plus global des communautés francophones de l'extérieur du Québec²⁶⁵.

Par ailleurs, la Fédération des francophones hors Québec travaille avec le gouvernement fédéral par le biais du Secrétariat d'État, bailleur de fonds des associations francophones canadiennes. En témoigne l'adoption d'un protocole d'entente entre le Secrétariat d'État et la FFHQ, qui établit la nécessité d'une rencontre trimestrielle entre leurs représentants, afin d'« [...] ajuster les grandes priorités du plan de développement global établi par la Fédération. »²⁶⁶ Ce protocole d'entente est adopté en 1983.

C'est cette même année que le Secrétariat d'État rend publique une étude menée par la firme de recherche CROP, avec le concours de la FFHQ, portant sur les besoins et les souhaits des minorités de langue officielle en vue de leur développement²⁶⁷. Parmi les besoins des communautés de langue française que liste la Fédération, on retrouve les changements à apporter au Sénat, pour qu'il reflète la dualité linguistique du pays, la disponibilité de services en français pour l'ensemble des francophones du Canada, l'enseignement dans la langue de la minorité ainsi

²⁶⁴ CRCCF, Fonds de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (C84), C84/2/7, FFHQ, *Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire*, Montréal, les 21 et 22 mai 1983, Annexe B, « Priorités des associations porte-parole provinciales et des membres affiliés ».

²⁶⁵ *Ibid.*

²⁶⁶ CRCCF, Fonds de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (C84), C84/2/7, FFHQ, *Projet de Protocole d'entente entre le Secrétariat d'État et la F.F.H.Q. et ses composantes*, 1983.

²⁶⁷ Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), « Un quart de siècle de défis », *op.cit.*

que dans la langue seconde, et enfin le dossier de l'analphabétisme chez les francophones canadiens²⁶⁸. Le thème de l'immigration est absent de ces préoccupations.

Nous constatons que la Fédération des francophones hors Québec, ainsi que ses associations membres, n'a priorisé ni le thème de l'immigration, ni celui du pluralisme dans leurs plans d'action au début des années 1980.

Pendant ces années (1981-1983), le gouvernement du Québec se dote de sa première politique de « diversité culturelle », par la parution d'un document ministériel intitulé « Autant de façons d'être Québécois »²⁶⁹. C'est le ministère québécois des Communautés culturelles et de l'Immigration qui publie ce « Plan d'action du Gouvernement du Québec à l'intention des communautés culturelles », en 1981²⁷⁰. Adopté sous le gouvernement péquiste de René Lévesque, ce document de « convergence culturelle » se veut une réplique au multiculturalisme d'Ottawa²⁷¹. Le fait, donc, que le Québec se dote d'une politique de « diversité culturelle » ne veut pas dire que la province souscrive au multiculturalisme comme politique d'État. Le document expose plutôt une autre philosophie et politique pluraliste que l'on appelle aujourd'hui l'interculturalisme québécois, dans laquelle une majorité d'ascendance canadienne-française entre en relation avec des minorités ethnoculturelles²⁷².

En somme, nous pouvons constater que ni l'immigration, ni le pluralisme ne sont des thèmes d'importance pour les associations francophones du Canada avant la moitié des années 1980. Le pluralisme ne commencera à prendre une certaine importance au sein de l'ACFO que dès la fin de l'année 1984, et c'est que nous verrons dans la section suivante.

²⁶⁸ *Ibid.*

²⁶⁹ François Rocher, Micheline Labelle, Ann-Marie Field & Jean-Claude Icart, « Le concept d'interculturalisme en contexte québécois : généalogie d'un néologisme », Rapport présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles (CCPARDC), CRIEC - Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté, le 21 décembre 2007, p.1.

²⁷⁰ Gouvernement du Québec, Centre de services partagés, Catalogue CUBIQ, « Autant de façons d'être Québécois : plan d'action du Gouvernement du Québec à l'intention des communautés culturelles ». [En ligne] http://www.cubiq.ribg.gouv.qc.ca/in/faces/details.xhtml?id=p%3A%3Ausmarcdef_0000178018& (page consultée le 4 juillet 2016).

²⁷¹ Université de Sherbrooke, Faculté des lettres et sciences humaines, École de politique appliquée, « Publication du plan d'action du gouvernement du Québec concernant les communautés culturelles », 1981. [En ligne] <http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/20244.html> (page consultée le 4 juillet 2016).

²⁷² *Ibid.*

3. L'APPARITION DES THÈMES DE L'IMMIGRATION ET DU PLURALISME À L'INTERNE (1984-1987)

Au printemps 1984, deux initiatives fédérales en matière de multiculturalisme sont dignes de mention. La première est la mise sur pied de la première conférence fédérale-provinciale-territoriale sur le multiculturalisme²⁷³, à laquelle l'ACFO sera invitée en 1985²⁷⁴. La seconde est le dépôt du rapport du Comité spécial de la Chambre des communes sur la participation des minorités visibles dans la société canadienne, intitulé « L'égalité ça presse! » (*Equality Now!* en anglais), en mars 1984. Un militant de l'ACFO, Pierre-Eddy Toussaint, pressera l'Association de s'y intéresser, un peu plus tard dans l'année²⁷⁵.

Suite à la démission de Pierre Elliott Trudeau en juin 1984 et à l'assermentation de son successeur John Turner à la tête du Parti Libéral, la donne politique change assez drastiquement à Ottawa, avec l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement majoritaire progressiste-conservateur aux élections de septembre 1984. Avec à leur tête Brian Mulroney, les progressistes-conservateurs élisent le plus grand nombre de députés à la Chambre des communes de l'histoire du pays (211 sièges) et infligent aux Libéraux leur plus cuisante défaite jusque-là.

C'est dans ce contexte de promotion du multiculturalisme par le gouvernement fédéral pendant l'année 1984 et de changement de gouvernement en automne que l'ACFO commencera à discuter de pluralisme « à l'interne », c'est-à-dire lors de ses congrès et assemblées, plutôt que lorsqu'elle est appelée à participer à une initiative « externe » sur ce thème, émanant par exemple d'un gouvernement. L'année 1984 constitue réellement un moment charnière en ce sens. Par contre, nous ne désirons pas établir de lien causal entre le contexte fédéral et le phénomène de « début d'intérêt » à l'ACFO, puisque rien ne nous permet de conclure à une influence directe en ce sens.

²⁷³ [Nous ne possédons pas d'information quant au contenu de la conférence.]

²⁷⁴ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/39/17, Marcel Goldfinger, *Lettre à Serge Plouffe*, 19 mars 1985.

²⁷⁵ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/2/7, ACFO, *Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire*, Toronto, les 8, 9 & 10 juin 1984.

a. Un moment charnière (1984)

L'ajout du « dossier multiculturalisme »

En juin 1984, lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'ACFO, à Toronto, portant sur les problèmes de structure au sein de l'Association, la question du multiculturalisme est soulevée pour une première fois « à l'interne ». Un militant à l'ACFO et immigrant lui-même, Pierre-Eddy Toussaint, propose

qu'un dossier intitulé 'Multiculturalisme' soit ajouté à la liste des douze dossiers originaux de Concertation '84; qu'il soit soumis à l'examen de la prochaine assemblée générale annuelle de septembre 1984 en vue de déterminer : (a) la position de l'ACFO face à cette nouvelle réalité de la scène socioculturelle et politique canadienne; (b) le rôle de leadership qui lui incomberait face aux minorités ethniques de langue française et anglaise; (c) le dialogue qu'il faudrait établir entre l'ACFO, les institutions gouvernementales responsables du multiculturalisme, avec les groupes ethniques multiculturels et autres minorités visibles non encore sensibilisées par le fait français en Ontario ainsi que les revendications juridiques qui y sont rattachées; (d) jusqu'à quel point le 'Rapport du Comité parlementaire fédéral sur les minorités visibles' intitulé 'L'égalité, ça presse' affecte les droits constitutionnels des Franco-Ontariens; (e) le rôle prioritaire que devrait jou[e]r le bilinguisme officiel dans les débats multiculturels; (f) les structures d'accueil dont devrait se doter la communauté franco-ontarienne afin d'inciter les membres des groupes ethniques de langue française à travers la province à s'y intégrer à part entière dans un esprit d'action positive²⁷⁶.

Toussaint demande à ce que l'ACFO se positionne « face à cette nouvelle réalité de la scène socioculturelle et politique canadienne » et qu'elle commence à réfléchir aux responsabilités qui lui incombent par rapport aux « groupes ethniques multiculturels et autres minorités visibles ». Toussaint mentionne explicitement la parution du rapport fédéral « L'égalité, ça presse! », et soulève la question de ses potentiels effets sur les droits constitutionnels des Franco-Ontariens. Il y a là, en somme, une pression interne pour que l'ACFO se préoccupe davantage du « dossier multiculturel » et du rôle qu'elle aurait à jouer dans le projet politique multiculturel ontarien et, à plus grande échelle, canadien. Pierre-Eddy Toussaint fait également miroiter la possibilité de « sensibiliser au fait français en Ontario » les minorités ethnoculturelles ou minorités visibles et

²⁷⁶ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/2/7, ACFO, *Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire*, Toronto, les 8, 9 & 10 juin 1984.

encourage l'ACFO à penser à un potentiel accueil des « groupes ethniques de langue française » de la province dans l'Association. Il y aurait donc un avantage stratégique à entretenir de bonnes relations avec les minorités ethnoculturelles, qui pourraient être « sensibilisées au fait français ». En somme, Toussaint voit l'immigration francophone comme une ressource potentielle pour les communautés francophones. La proposition de Pierre-Eddy Toussaint sera remise à une date ultérieure, c'est-à-dire qu'elle sera soumise à nouveau par l'ACFO-Toronto lors de la prochaine assemblée de l'ACFO, soit l'assemblée générale annuelle de septembre 1984. Elle sera alors adoptée²⁷⁷.

Le mois de septembre 1984 est un moment charnière dans le processus de priorisation du pluralisme et de l'immigration à l'ACFO, qui accepte de réfléchir à son rôle auprès des groupes ethnoculturels à la lumière du multiculturalisme, tel que l'énonce la proposition adoptée. Il ne s'agit pas, toutefois, d'une ratification du multiculturalisme comme conception du Canada : l'ACFO décide seulement de se pencher sur la question de la diversité culturelle, ainsi que sur celle des relations avec les groupes ethnoculturels.

L'appui à l'enseignement dans les langues ancestrales : la Saskatchewan et l'Ontario

Un autre enjeu occupe l'ACFO cette même année : il s'agit de celui de l'appui ou non à l'enseignement dans les langues ancestrales (lire : langues d'immigrants) en Ontario. L'Ontario n'est d'ailleurs pas la seule province à promouvoir l'enseignement dans des langues immigrantes – autres que le français et l'anglais. En Saskatchewan, en avril 1984, est mis à jour un document de formation pour les enseignants de Saskatoon, document qui fait la promotion d'une éducation multiculturelle. Intitulé *Multiculturalism : Supplementary Information*, il remonte à 1976 et appuie l'enseignement dans les langues ancestrales, c'est-à-dire les langues maternelles des nouveaux arrivants²⁷⁸. Plusieurs suggestions sont faites pour « multiculturaliser »

²⁷⁷ L'ACFO revendiquera éventuellement l'année 1984 comme étant celle où l'Association s'est officiellement positionnée par rapport au multiculturalisme ainsi qu'aux relations avec les groupes ethniques et ce, suite à une décision interne à l'Association. Voir CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/40/3, ACFO, *Réactions à l'allocution prononcée par Maureen O'Neil, sous-ministre aux Affaires civiques, au Conseil provincial de l'ACFO (20 février 1988)*, 1988.

²⁷⁸ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/39/17, C.E.A., *Multiculturalism : Supplementary Information*, Saskatoon Public Schools, M.J. Kindrachuk, Saskatoon, avril 1984.

l'enseignement : plans de cours multiculturels, films, murales dans l'école, foires multiculturelles, journées du patrimoine, ateliers de musique et affiches sont proposés²⁷⁹.

Il est intéressant de voir le lien qui s'opère entre immigration et pluralisme, qui deviennent lentement mais sûrement les deux côtés d'une même pièce. L'enseignement dans les langues ancestrales est un enjeu directement relié aux immigrants, alors que l'éducation multiculturelle se rattache évidemment à l'idéologie ou au projet politique du multiculturalisme. Ainsi, le multiculturalisme se pose, dans ce cas dans le domaine de l'éducation en Saskatchewan, comme un moyen de promouvoir l'intégration des immigrants. Nous verrons qu'un phénomène similaire s'observe en Ontario.

Pendant l'année 1984, l'Association canadienne-française de l'Ontario développe son premier plan de développement global et travaille à mettre sur pied un comité de travail pour l'ouverture d'un bureau à Toronto. Lors de son assemblée générale annuelle, David Welch, alors militant à l'ACFO, propose « [...] que l'ACFO appuie la Coalition ontarienne pour les droits linguistiques dans l'obtention du droit à l'enseignement des langues ancestrales dans les écoles de l'Ontario »²⁸⁰, dans le contexte où

[...] la Coalition ontarienne pour les droits linguistiques, [...] regroupant une quarantaine d'associations ethniques de l'Ontario, vise à assurer la préservation de leurs langues et cultures respectives par la reconnaissance du multiculturalisme en Ontario [et que] la Coalition ontarienne pour les droits linguistiques reconnaît que le multiculturalisme ne peut être véritablement assuré en Ontario que dans l'établissement d'une politique formelle de bilinguisme officiel qui garantit pleinement des droits linguistiques aux Franco-Ontariens [...]²⁸¹.

Welch demande que l'ACFO soutienne la Coalition ontarienne pour les droits linguistiques qui elle, milite pour le droit à l'enseignement dans les langues ancestrales des immigrants. Ce droit ne s'obtiendra que « par la reconnaissance du multiculturalisme en Ontario » : cependant, la Coalition affirme reconnaître que le multiculturalisme ne peut être détaché d'une « politique

²⁷⁹ *Ibid.*

²⁸⁰ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/2/7, ACFO, *Procès-verbal de la XXXVe Assemblée générale extraordinaire*, Niagara Falls, les 28, 29 & 30 septembre 1984.

²⁸¹ *Ibid.*

formelle de bilinguisme officiel » pour les Franco-Ontariens, comme elle l'explique dans l'extrait cité un peu plus haut. Aussi David Welch propose-t-il que l'Association canadienne-française de l'Ontario appuie les revendications des groupes ethnoculturels à obtenir l'enseignement dans leurs langues ancestrales, un peu « en échange » de leur appui aux revendications de l'ACFO pour l'établissement du bilinguisme officiel en Ontario. Lors d'un entretien qu'il nous a accordée aux fins de cette thèse, David Welch nous a expliqué que les immigrants des groupes ethnoculturels en Ontario avaient tendance à former, entre eux, leurs propres associations. Cependant, certains voulaient s'impliquer pour promouvoir la francophonie en Ontario, car « [...] ils pouvaient se sentir un peu exclus »²⁸². Ainsi, Welch se proposait de sécuriser leur appui à l'obtention du bilinguisme en Ontario.

En 1984, la proposition de David Welch se lit comme suit :

Attendu que la Coalition ontarienne pour les droits linguistiques, coalition regroupant une quarantaine d'associations ethniques de l'Ontario, vise à assurer la préservation de leurs langues et cultures respectives par la reconnaissance du multiculturalisme en Ontario;

Attendu que la Coalition ontarienne pour les droits linguistiques reconnaît que le multiculturalisme ne peut être véritablement assuré en Ontario sans l'établissement d'une politique formelle de bilinguisme officiel qui garantit pleinement des droits linguistiques aux franco-Ontariens et aux Franco-Ontariennes; [...]

'Que l'ACFO appuie la Coalition ontarienne pour les droits linguistiques dans l'obtention du droit à l'enseignement des langues ancestrales dans les écoles de l'Ontario'²⁸³.

La proposition est adoptée par l'ACFO. De façon stratégique, l'ACFO espère obtenir ce faisant l'appui d' « une quarantaine d'associations ethniques de l'Ontario » pour « l'établissement du bilinguisme officiel en Ontario ».

Rien ne laisse pour l'instant suggérer que l'ACFO ne délaisse ainsi une compréhension du Canada comme pacte entre les peuples fondateurs au profit d'un Canada multiculturel en décidant d'appuyer les groupes ethnoculturels dans leurs revendications pour le droit à enseigner dans leurs langues ancestrales. Nous ne supposons pas non plus que l'Association est désormais

²⁸² D. Welch, Entretien du 16 mars 2016, Université d'Ottawa.

²⁸³ *Ibid.*

détachée de l'observation qu'elle faisait du multiculturalisme dès sa sortie en 1971, en ce sens qu'il opère une scission entre langue et culture. De fait, l'ACFO revendique encore clairement l'indissociabilité d'une langue et de la culture. En effet, lors du Rendez-vous national de 1984, dans le contexte de la Saint-Jean-Baptiste à Montréal, le président général de l'ACFO, André Cloutier, dénonce ce qu'il perçoit comme une vision de plus en plus généralisée du français comme simple langue de communication. Autrement dit, il s'inscrit contre une séparation entre la langue, qui serait vue comme un simple instrument communicationnel, et la langue comprise comme un « [...] véhicule privilégié d'une vie culturelle, d'une façon d'être et d'agir, et comme signe et instrument d'une identité. »²⁸⁴ En somme, l'ACFO, du moins son président général, continue de marquer son opposition à une séparation entre la langue et la culture que la langue véhicule. Rappelons qu'il s'agit là d'un des arguments les plus fréquemment invoqués depuis 1971 par les associations francophones pour rejeter l'idéologie pluraliste et le projet politique qu'elle nourrit, soit le multiculturalisme.

À la fin de l'année suivante, l'ACFO allait officiellement prendre position par rapport aux « groupes ethnoculturels », suite à quelques entretiens, à l'interne, sur le pluralisme. Malgré cette prise de position en faveur de l'enseignement dans les langues ancestrales, et malgré le fait que l'Association ait accepté de se pencher sur la question multiculturelle, nous verrons que le pluralisme ne constitue pas – pas encore - « sa préoccupation de l'heure ».

b. L'ACFO se positionne (1985)

L'Association canadienne-française de l'Ontario entreprend de se pencher davantage sur les thèmes d'immigration et de pluralisme suite à la proposition adoptée en septembre 1984, lors de son assemblée générale, sans toutefois faire de ces thèmes des priorités. Cette réflexion par rapport aux thèmes de l'immigration et du pluralisme s'opère dans un contexte politique fédéral semblable à celui de l'année précédente : le multiculturalisme prend une place de plus en plus importante au Parlement canadien. En effet, en 1985, le gouvernement fédéral met sur pied le

²⁸⁴ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/51/17, André Cloutier, *Un 'plan de société' pour la communauté franco-ontarienne. Extrait d'une Présentation faite par André Cloutier, Rendez-vous national 1984, Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, juin 1984.*

« Comité permanent du multiculturalisme », comité rattaché aux travaux de la Chambre des communes.

Le « silence » de l'ACFO

Très impliqué au sein de l'ACFO en tant que porteur du thème du pluralisme, David Welch entreprend de documenter la réaction de l'ACFO au multiculturalisme de 1971 à 1984. Dans le cadre d'un cours de sociologie, il écrit un travail intitulé *Franco-Ontarians and Multiculturalism*²⁸⁵. Welch, dans son travail, recense une attitude hostile de l'ACFO par rapport au multiculturalisme, non en tant que politique ou idéologie, mais plutôt par peur que l'argent du gouvernement fédéral ne soit versé au profit des initiatives multiculturelles au détriment de la préservation de la culture canadienne-française. Il est intéressant de noter que dans son texte, Welch parle d'une « certaine ouverture » de l'ACFO envers le multiculturalisme : cependant, le multiculturalisme ne fait pas l'objet de discussion lors des congrès et des assemblées générales. Cette omission, ce silence, serait, selon lui, *volontaires* : selon l'auteur, on évite de diviser les délégués entre eux²⁸⁶. En ce qui a trait à la « certaine ouverture » au multiculturalisme dont parle David Welch, nous ne savons à quoi il se réfère pour parler de ce qu'il perçoit comme une « ouverture » au multiculturalisme dans l'Association.

Par contre, le fait d'« éviter » de parler de multiculturalisme ou d'immigration ne se généralise pas à toutes les ACFO régionales, explique Welch. L'ACFO-Toronto, écrit-il, de par sa composition ethnique pluraliste et de par la jeunesse de ses membres, était exaspérée du « conservatisme » des réunions dans lesquelles les « vrais problèmes » ne sont pas abordés²⁸⁷. Rappelons que c'était l'ACFO-Toronto qui avait soumis de nouveau, en septembre 1984, la proposition de Pierre-Eddy Toussaint d'ajouter le multiculturalisme aux dossiers de l'ACFO. Welch en conclut qu'en conséquence, les délégués de l'ACFO provinciale se rendent compte graduellement que s'ils ne font pas une plus grande place aux questions de diversité et de

²⁸⁵ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/39/17, David Welch, *Franco-Ontarians and Multiculturalism*, travail remis dans le cours « Sociology in Education, Course 1903 », pour le professeur John Mallea, le 7 janvier 1985.

²⁸⁶ *Ibid.*

²⁸⁷ *Ibid.*

pluralisme, la culture canadienne-française qu'ils cherchent à préserver risque de devenir « folklorique »²⁸⁸.

Le lien qu'esquisse David Welch en 1984 entre la composition ethnique de l'ACFO-Toronto et sa position favorables aux enjeux de l'immigration et du pluralisme fait écho à une observation qu'ont faite madame Rolande Faucher et monsieur Mohammed Brihmi, en 2016, dans les entretiens respectifs qu'ils nous ont accordée aux fins de cette thèse. Ils ont tous les deux suggéré qu'il existe un lien entre l'attitude qu'aura un Franco-Ontarien par rapport au pluralisme et son milieu d'origine (soit qu'il provienne d'un milieu urbain, soit d'un milieu rural). Monsieur Brihmi remarquait une plus grande inquiétude face à la question de l'immigration de la part des leaders de la communauté francophone en milieu plus rural, « [...] où les communautés sont relativement isolées »²⁸⁹. Rolande Faucher, de son côté, remarquait une nette différence dans la prise de position par rapport à l'immigration et au pluralisme des individus de milieux ruraux en comparaison avec ceux des milieux urbains. Elle mentionne, en particulier, la ville de Toronto, en expliquant que « [...] la moitié de la population de Toronto n'est pas née au Canada : tu ne peux pas faire autrement [que d'être sensible à cette problématique]! »²⁹⁰

Derrière les prises de position de l'ACFO provinciale en ce qui a trait à l'immigration et au pluralisme, il y aurait des spécificités régionales, rapportées par deux des acteurs que nous avons rencontrés. De plus, il semble que l'ACFO-Toronto ait eu un rôle plus prépondérant dans l'adoption d'une position favorable au multiculturalisme par l'Association provinciale. L'ACFO-Toronto, on le verra, changera de nom un an avant que l'ACFO provinciale ne fasse de même, dans le but explicite d'être plus représentative de la diversité ethnique des francophones de l'Ontario. Cela participe, à notre avis, de la dynamique de priorisation de l'immigration et du pluralisme au sein de l'Association canadienne-française de l'Ontario.

L'apparition du thème du pluralisme à l'interne se fait par l'intermédiaire d'associations régionales (par exemple, l'ACFO-Toronto), mais aussi par des individus. Nous avons vu que Pierre-Eddy Toussaint, ainsi que David Welch, sont des porteurs des thèmes de l'immigration et

²⁸⁸ *Ibid.*

²⁸⁹ M. Brihmi, Entretien du 7 avril 2016 [Entretien téléphonique].

²⁹⁰ R. Faucher, Entretien du 29 mars 2016, Ottawa.

du pluralisme. Nous verrons qu'un autre acteur œuvre dans le même sens. Il s'agit de Normand Frenette, qui fera un exposé révélateur à la réunion du Conseil provincial de l'ACFO en février 1985.

La réunion du Conseil provincial (février 1985)

L'Association canadienne-française de l'Ontario s'intéresse au « rôle » que doivent jouer les Franco-Ontariens dans la logique du multiculturalisme. En témoigne une lettre du 17 janvier 1985 retrouvée dans les archives de l'ACFO qu'envoie Serge Plouffe, président de l'ACFO, à Susan Lewis, qui assume la fonction de « coordonnatrice du Multiculturalisme »²⁹¹:

Je veux tout d'abord vous remercier de m'avoir accueilli à votre bureau mardi dernier. *Notre discussion sur le multiculturalisme m'a grandement éclairé quant à notre rôle comme Franco-Ontariens dans ce dossier.* J'attendrai de vos nouvelles quant au nom de la personne qui viendra faire une présentation aux membres de notre Conseil provincial, la fin de semaine du 15 au 17 février, à Brampton. *Nous avons commandé du Secrétariat d'État, ici à Ottawa, une cinquantaine de copies du texte 'Le multiculturalisme et le gouvernement du Canada'.* Je suis certain que nous communiquerons avec vous lorsque nous aurons précisé davantage ce que nous voulons faire dans ce dossier²⁹².

On constate que le président de l'ACFO exprime vouloir se pencher sur le rôle que doivent jouer les Franco-Ontariens « dans le dossier multiculturalisme » et cherche à « préciser davantage » ce qu'ils feront dans ce dossier. Nous comprenons aussi que le gouvernement ontarien encourage l'Association en ce sens, notamment en envoyant une personne faire une présentation aux membres du Conseil provincial de l'ACFO. Le directeur régional de l'Ontario, Marcel Goldfinger, enverra par ailleurs à Serge Plouffe, le 19 mars 1985, une lettre l'informant de la première conférence fédérale-provinciale sur le multiculturalisme²⁹³. L'intérêt du gouvernement de l'Ontario dans le projet politique du multiculturalisme est donc manifeste, ainsi que sa volonté que l'Association canadienne-française de l'Ontario s'y intéresse et implique davantage.

²⁹¹ [Nous supposons/tenons pour acquis qu'il s'agit du gouvernement de l'Ontario.]

²⁹² CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/39/17, Serge Plouffe, *Lettre à Susan Lewis, Coordonnatrice du Multiculturalisme*, 17 janvier 1985. [Nous soulignons.]

²⁹³ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/39/17, Marcel Goldfinger, *Lettre à Serge Plouffe*, 19 mars 1985.

La réunion du Conseil provincial de l'ACFO, dont il est question dans la lettre de Plouffe à Lewis, a lieu à Brampton en février 1985. Normand Frenette, un militant à l'ACFO, explique, dans une présentation qu'il y fait, qu'un « grand silence » a été maintenu à l'ACFO sur le sujet du multiculturalisme et ce, entre 1972 et 1984²⁹⁴. Son propos fait écho à celui de David Welch, dans son travail de sociologie rédigé l'année précédente, que Frenette – nous l'avons vu – avait consulté. Pour Frenette, dans le contexte de ce « grand silence », « aborder la question du multiculturalisme au sein de l'ACFO tient donc du prodige. »²⁹⁵ Il explique clairement que le thème du multiculturalisme est loin d'être prioritaire pour les Franco-Ontariens impliqués à l'ACFO, mais qu'« [...] il est essentiel que tous les Franco-ontariens [sic], qu'ils soient personnellement impliqués par la problématique du multiculturalisme [sic] ou non, s'interrogent sur les implications du phénomène. »²⁹⁶ Frenette réitère que « [...] pour bon nombre de Franco-ontariens [sic], il s'agit d'un thème qui n'entre pas dans les préoccupations de l'heure. »²⁹⁷ En effet, continue-t-il,

il suffit de penser aux bouleversements que connaît le secteur de l'éducation, aux menaces qui planent au-dessus de tout ce qui touche de près ou de loin le domaine culturel, la conjoncture économique qui pèse sur tous les Canadiens, pour se rendre compte que le multiculturalisme n'est pas un sujet d'actualité brûlante pour les Franco-ontariens [sic]. Au mieux, on pourrait estimer un tel sujet d'intérêt pour les seuls résidents du Sud [sic] de la province. Au pire, on pourrait le trouver d'intérêt tout à fait marginal à la collectivité franco-ontarienne²⁹⁸.

Normand Frenette ne se contente pas d'exposer l'absence d'intérêt « positif » pour le multiculturalisme, de la part de l'ACFO, entre 1972 et 1984. Il fait la promotion du « pluralisme culturel » en souhaitant qu'il [le pluralisme] « [...] passe des vœux pieux à la réalité. »²⁹⁹ Il explique que « [...] le pluralisme culturel existe au Canada. Il existe depuis longtemps comme phénomène social et il existe depuis beaucoup moins de temps comme *idéologie officielle*. »³⁰⁰

²⁹⁴ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/39/17, Normand Frenette, *L'Association canadienne-française de l'Ontario et le Multiculturalisme. Notes pour la réunion du Bureau Provincial tenue à Brampton, le 16 février 1985*. [Le document porte l'en-tête du Centre de recherches en éducation franco-ontarienne. Institut d'études pédagogiques de l'Ontario, affilié à l'Université de Toronto »].

²⁹⁵ *Ibid.*

²⁹⁶ *Ibid.*

²⁹⁷ *Ibid.*

²⁹⁸ *Ibid.*

²⁹⁹ *Ibid.*

³⁰⁰ *Ibid.* [Nous soulignons.]

Le pluralisme culturel ou multiculturalisme est non seulement une réalité, mais il s'agit d'un phénomène souhaitable pour la communauté franco-ontarienne, selon lui. Pour conclure, Frenette propose d'appuyer tous les groupements de francophones qui pourraient éventuellement s'ancrer à la communauté franco-ontarienne car, justifie-t-il, « [...] *nous avons besoin d'eux*. Il suffit d'examiner les données des différents recensements pour s'apercevoir que si les Francophones [sic] en Ontario se maintiennent tant bien que mal, c'est seulement parce qu'il y a de nouveaux venus de l'extérieur de la province. »³⁰¹ Nous voyons ici esquissé, une fois de plus, le lien entre l'immigration et le pluralisme: Normand Frenette propose de se pencher sérieusement sur les implications du multiculturalisme en raison de la nécessité de « recruter des nouveaux arrivants ».

Ainsi, David Welch et Normand Frenette parlent tous deux d'un « silence » à l'ACFO, depuis la proclamation de l'énoncé de politique sur le multiculturalisme en 1971 jusqu'en 1984. Pour David Welch, le silence traduit une hostilité au multiculturalisme et la volonté d'éviter le conflit. Pour Normand Frenette, le silence qu'il observe à l'ACFO entre 1972 et 1984 traduit plutôt une certaine indifférence envers les thèmes de l'immigration et du pluralisme.

Le « silence », donc, est rompu dès 1984 et, en 1985, l'Association décide de faire participer concrètement les minorités ethniques à ses activités. En effet, lors de l'assemblée générale de l'Association canadienne-française de l'Ontario pour l'année 1985, Pierre-Eddy Toussaint, appuyé par David Welch, propose « [que] l'ACFO invite, à titre d'observateur[s], à ses futures assemblées générales, des membres de groupes ethniques sympathiques à ses objectifs »³⁰². Guy Matte, futur président de la Fédération des francophones hors Québec, suggère que cette proposition soit amendée en retirant les mots « sympathiques à ses objectifs » : sa suggestion est acceptée³⁰³. Par ailleurs, en septembre 1985, le président de l'ACFO, Serge Plouffe, envoie une lettre à David Welch et à Normand Frenette – une lettre identique – pour les remercier de leur temps passé à l'entretenir « [...] sur les questions du multiculturalisme et des rapports entre l'ACFO et les groupes ethnoculturels. »³⁰⁴

³⁰¹ *Ibid.* [Nous soulignons.]

³⁰² CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/2/9&10, ACFO, *Procès-verbal de la XXXVI^e assemblée générale annuelle*, Ottawa, les 22 et 23 juin 1985.

³⁰³ *Ibid.*

³⁰⁴ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/51/17, Serge Plouffe, *Lettre à David Welch*, le 20 septembre 1985 & *Lettre à Normand Frenette*, le 30 septembre 1985.

Nous sommes en mesure de constater une montée en importance des questions de l'immigration – de l'accueil et des relations avec les « groupes ethnoculturels » - et du pluralisme au sein de l'Association canadienne-française de l'Ontario. En témoignent les discussions de l'Association avec des représentants du gouvernement de l'Ontario, ainsi qu'avec certains de ses membres – en l'occurrence, David Welch, Pierre-Eddy Toussaint et Normand Frenette – qui font la promotion de ces thèmes, et revendiquent une plus grande visibilité pour les francophones issus de l'immigration. On remarque aussi que les deux thèmes – l'immigration, la présence de groupes ethnoculturels et le projet politique du multiculturalisme - sont de plus en plus mentionnés ensemble. Cependant, ces deux thèmes ne sont pas encore prioritaires pour l'ACFO. Ils seront néanmoins abordés de front par l'ACFO un mois plus tard, lors d'une réunion du Conseil provincial.

L'adoption de « principes relatifs aux groupes ethnoculturels » de l'ACFO (octobre 1985)

L'ensemble de ces discussions mène à un événement d'importance en ce qui a trait à notre propos. Au mois d'octobre 1985, lors d'une réunion de son Conseil provincial, l'Association canadienne-française de l'Ontario adopte une série de « principes relatifs aux groupes ethnoculturels ». Ces cinq principes se lisent comme suit:

« Énoncé 1

- a) L'ACFO, dans le passé, s'est rarement préoccupée de ses relations avec les groupes ethno-culturels, inquiète qu'elle était des politiques de multiculturalisme des gouvernements.
- b) Maintenant, l'ACFO reconnaît plus volontiers la différence entre les politiques gouvernementales en matière de multiculturalisme et les aspirations légitimes des divers groupes ethno-culturels.
- c) En conséquence, l'ACFO souhaite l'épanouissement de ses groupes ethno-culturels.
- d) L'ACFO est convaincue qu'un rapprochement avec les groupes ethno-culturels résultera en un enrichissement pour tous les partis, notamment par le biais des appuis mutuels et des échanges d'expériences respectives.

Énoncé 2

L'ACFO s'efforcera d'établir les bases d'une alliance avec divers groupes ethno-culturels fondée sur des intérêts communs au Canada et notamment en Ontario.

Énoncé 3

L'ACFO maintiendra avec eux des contacts tels qu'ils permettront de promouvoir des intérêts communs.

Énoncé 4

L'ACFO appuiera les revendications des groupes ethno-culturelles lorsque ces revendications n'entrent pas en conflit avec les siennes. En retour, l'ACFO sollicitera, lorsqu'il y a lieu, un appui.

Énoncé 5

L'ACFO soutiendra particulièrement les groupes ethno-culturels de langue française dans leur effort pour maintenir et promouvoir une identité collective propre étant donné le fait que le français est une des deux langues officielles du Canada. »³⁰⁵

Plusieurs choses peuvent être relevées de cet énoncé de principes. Observons d'abord que l'ACFO reconnaît avoir été soit silencieuse, soit carrément « inquiète » de la politique fédérale de multiculturalisme. Cette inquiétude aurait eu pour conséquence le fait que l'ACFO ne se préoccupe que rarement « de ses relations avec les groupes ethnoculturels » jusque-là, c'est-à-dire en 1985. En ce sens, l'ACFO semble se ranger aux conclusions de Welsh et Frenette.

Il est intéressant de noter que le quatrième énoncé fait indirectement écho à l'appui que donnait l'Association à l'enseignement dans les langues ancestrales en Ontario. L'Association pouvait voir cet appui, donné l'année précédente (1984) comme étant stratégique, puisqu'il sécurisait un potentiel soutien au bilinguisme de la part des groupes ethnoculturels. Dans son

³⁰⁵ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/39/18, ACFO, *Énoncé de principes relatifs aux groupes ethno-culturels tels qu'adoptés lors de la réunion du Conseil provincial tenue les 4, 5 et 6 octobre 1985*, 17 octobre 1985.

énoncé de principes, l'ACFO dit s'attendre à un appui de la part des groupes ethnoculturels, en retour de son appui aux revendications de ces derniers, si elles « n'entrent pas en conflit avec les siennes ». En retour, l'Association canadienne-française de l'Ontario annonce qu'elle appuiera de manière particulière les groupes ethnoculturels francophones, sur la base du bilinguisme officiel au Canada.

Il est frappant de remarquer que, dans l'ensemble de cet énoncé de principes, il n'y a aucune référence à un projet politique biculturel ou fondé sur un pacte entre eux peuples fondateurs. L'ACFO mentionne, en dernière instance, que « le français est une des deux langues officielles du Canada », mais son propos ne dépasse pas les limites du « bilinguisme officiel ». Cette absence établit un contraste fort avec les prises de position de l'ACFO par rapport au multiculturalisme depuis 1971 : le multiculturalisme était dépeint comme un projet politique concurrent à celui du biculturalisme ou des peuples fondateurs. L'énoncé de principes de l'automne 1985 donne l'impression qu'une certaine compatibilité entre les deux projets politiques commencerait à se profiler. Toutefois, cette interprétation ne repose sur aucune mention explicite de la compatibilité entre multiculturalisme et bilinguisme dans les communautés francophones du Canada. Elle repose cependant sur les actions que posera l'Association en 1985 et 1986 en cherchant à établir des liens avec les associations ethnoculturelles.

Les démarches de l'ACFO (1985-1986)

Entre 1985 et 1986, l'ACFO multipliera les démarches auprès des groupes ethnoculturels, représentés par leurs associations respectives, ainsi qu'elle l'annonçait dans son énoncé de principes d'octobre 1985 : « L'ACFO s'efforcera d'établir les bases d'une alliance avec divers groupes ethno-culturels fondée sur des intérêts communs au Canada et notamment en Ontario »³⁰⁶. Il s'agit d'une promesse que tiendra l'Association, avant même la fin de l'année en cours (1985).

Le président du *National Council of Italians*, monsieur Aldo Violi, est invité en décembre 1985 par le président de l'ACFO, Serge Plouffe, à une rencontre pour discuter de « sujets

³⁰⁶ *Ibid.*

d'intérêt mutuel »³⁰⁷. Nous constatons que Serge Plouffe est un acteur très proactif dans l'établissement de liens avec les communautés ethnoculturelles, dans l'optique du développement du pluralisme au sein des communautés.

À la fin de l'année 1985, l'ACFO a compilé toute une banque de données contenant les profils d'associations ethnoculturelles³⁰⁸ : la banque de données, trouvée dans les archives de l'ACFO, ne contient pas d'information qui expliquerait l'existence de cette base de données. L'Association continue, en 1986, de tendre la main aux associations ethnoculturelles en vue de l'établissement de relations mutuellement bénéfiques. En janvier 1986, l'ACFO rencontre le *National Congress of Italian Canadians* et le *Chinese National Congress*. Quelques mois plus tard, en avril 1986, a lieu une rencontre entre l'ACFO et la *Hellenic-Canadian Federation of Ontario*. Puis, en juillet, l'ACFO rencontre le Congrès juif canadien – Région Ontario et, en octobre 1986, le Cercle des Canadiens d'Égypte, pour discuter, entre autres choses, de défense et de promotion du bilinguisme canadien, notamment dans le domaine scolaire³⁰⁹. Lors de son assemblée générale annuelle, à Toronto, le président général de l'ACFO fait état des démarches entreprises les mois précédents dans son rapport, et adopte de nouveau l'énoncé de « principes relatif aux groupes ethnoculturels » entériné l'année précédente, sans y changer une phrase³¹⁰, ce qui démontre qu'il ne s'agit pas de rencontres fortuites, mais d'une démarche planifiée. Par ailleurs, cette assemblée générale de l'ACFO est la première à laquelle des représentants de groupes ethnoculturels sont formellement invités³¹¹.

Nous observons donc, du côté de l'Association canadienne-française de l'Ontario, une activité décuplée en ce qui a trait à l'établissement de relations avec les communautés ethnoculturelles, représentées par leurs associations. Ainsi, l'ACFO met réellement en pratique l'énoncé de principes concernant les groupes ethnoculturels, qu'elle adopte de nouveau cette même année. Lors de ces rencontres, la « défense et la promotion du bilinguisme » sont abordées.

³⁰⁷ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/39/18, Serge Plouffe, *Lettre à monsieur Aldo Violi*, 19 décembre 1985.

³⁰⁸ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/39/18, [Filière « Tous les rapports du multiculturalisme », 1985-1986].

³⁰⁹ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/39/18, [Correspondance].

³¹⁰ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/2/11, ACFO, *Procès-verbal de la XXXVIIe assemblée générale annuelle*, Toronto, les 30, 31 mai et 1^{er} juin 1986.

³¹¹ *Ibid.*

Nous sommes portée à penser que pendant ces années (1984-1986), l'ACFO commence à voir dans les communautés ethnoculturelles ou immigrantes de potentielles alliées pour la défense et la promotion du bilinguisme, tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial. L'enjeu des langues officielles est très actuel pour l'ACFO au milieu des années 1980. En effet, la *Loi sur les services en français* de l'Ontario (appelée aussi la Loi 8) est adoptée en 1986. Elle permet aux habitants de la province de recevoir des services en français lorsqu'ils émanent du gouvernement de l'Ontario et là où le nombre le justifie. La loi n'entrera en vigueur, cependant, que trois ans plus tard, en 1989³¹².

Rien ne nous permet, pour le moment, de conclure que l'Association ait abandonné son « projet politique », c'est-à-dire le biculturalisme, résultant du pacte entre deux peuples fondateurs au début de la Confédération, même si elle n'en fait guère mention lors de ses assemblées ou prises de position. Nous ne pouvons qu'observer qu'il n'y a aucune mention de ce projet politique au cours de cette période.

De son côté, l'association francophone pancanadienne qu'est la Fédération des francophones hors Québec ne paraît pas se préoccuper outre mesure des thèmes de l'immigration, des groupes ethnoculturels ou du pluralisme. Le dépôt d'un projet de loi fédéral sur le multiculturalisme, en 1987, générera cependant un début d'intérêt chez elle.

c. Deux changements : l'ACFC (1986) et la FFHQ (1987)

Les priorités de la Fédération des francophones hors Québec, au milieu des années 1980, ne gravitent pas du tout autour des thèmes de pluralisme et d'immigration. La FFHQ s'intéresse plutôt à l'éducation en français hors Québec, ainsi qu'à la nécessité de la prise en compte du bilinguisme lors de la nomination des juges au Canada³¹³. Le bilinguisme est donc un thème central pour la Fédération, tout comme il l'est pour l'ACFO à pareille date. Cependant, alors que l'Association canadienne-française de l'Ontario cherche à développer des liens avec les communautés ethnoculturelles et discute de ces enjeux lors de ses assemblées générales, la

³¹² Gouvernement de l'Ontario, Commissariat aux services en français, « Loi ». [En ligne] <http://csfontario.ca/fr/loi> (page consultée le 7 juillet 2016).

³¹³ FCFA, « Un quart de siècle de défis, d'actions et de progrès : les faits marquants (1975- 2000) », *op. cit.*

Fédération se penche, en 1986, sur la promotion de « la langue et la culture française »³¹⁴, et pas du tout sur l'immigration ou le pluralisme. La Fédération est, de plus, en pleine redéfinition structurelle, puisque le rapport du comité *ad hoc* sur son orientation et sa structure génère des modifications à l'intérieur de la Fédération, modifications qui impliquent, par exemple, la redéfinition des rôles de présidence et de direction générale³¹⁵.

Si, en 1986, la Fédération elle-même ne donne pas signe de se préoccuper des thèmes de l'immigration ou du pluralisme, cela ne signifie pas que ce soit le cas pour toutes ses associations membres. En effet, l'ACFC se prononce de nouveau quant au projet politique multiculturel et ce, cinq ans après qu'elle se soit inscrite contre ce projet.

L'ACFC change d'avis (1986)

Une association membre de la Fédération des francophones hors Québec, l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan, qui s'était positionnée de manière non équivoque contre le multiculturalisme canadien en 1981, révisé sa position en 1986³¹⁶. Le ministère de la Culture et de la Récréation de la Saskatchewan présente, au mois d'avril, le document *Multicultural Futures : Saskatchewan Options*. L'ACFC élabore sa prise de position avec la collaboration de la Commission culturelle fransaskoise, la Commission des écoles fransaskoises et l'Association jeunesse fransaskoise. Dans ce document de prise de position, l'ACFC écrit qu'un futur multiculturel « [...] apparaît à la communauté francophone de la Saskatchewan comme étant une évolution normale et souhaitable » et qu'« ultimement, le multiculturalisme se définit à partir de préoccupations qui sont relativement semblables à celles sur lesquelles l'A.C.F.C. s'est penchée depuis sa fondation : le développement social des communautés. »³¹⁷ L'Association fransaskoise explique son changement de cap :

³¹⁴ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/51/11, FFHQ, *Concertation nationale de la FFHQ*, 1^{er} novembre 1986.

³¹⁵ FCFA, « Un quart de siècle de défis, d'actions et de progrès : les faits marquants (1975- 2000) », *op. cit.*

³¹⁶ * [Les archives de l'ACFO et de la FFHQ ne permettent pas d'identifier les auteurs des prises de position de l'ACFC en 1981 et 1986, au-delà de ce qui est mentionné dans le texte.]

³¹⁷ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/51/17, ACFC, *Position de l'Association culturelle franco-canadienne en réponse au document 'Multicultural Futures : Saskatchewan Options'*, août 1986.

L'argument du document de discussion est fondé principalement sur l'idée que l'application de la notion de 'multiculturalisme' s'est transformée avec le temps. Les partisans du multiculturalisme ont d'abord concentré leurs énergies à faire revivre, *pour le plaisir de tous*, les images du passé par des activités de production artisanales et des présentations folkloriques. Les activités multiculturelles se sont étendues par la suite pour toucher tous les domaines de la *vie de manière à y intégrer jusqu'aux aspects d'une prise de conscience des problèmes sociaux* tels que ceux se rapportant à la langue, à l'éducation, aux relations raciales et à l'immigration³¹⁸.

Le multiculturalisme est devenu un enjeu de développement social aux yeux de l'ACFC en 1986, alors qu'en 1981, il menaçait d'étouffer la culture française. L'ACFC perçoit le projet multiculturel comme étant très semblable à celui qu'ont mené, depuis des décennies, les francophones de l'Ouest, soit celui de la sauvegarde de leur langue et de leur culture. Si les luttes de la francophonie saskatchewanaise et des minorités ethnoculturelles sont semblables, leur parcours historique diffère cependant, explique l'ACFC, qui critique l'interprétation de l'histoire défendue dans le document fédéral en la qualifiant d'« inexacte et incomplète »³¹⁹. L'Association fransaskoise explique que l'emploi de l'expression « peuple canadien-français » est justifiable et pertinent. En effet, étant donné « [...] que le groupe linguistique anglais est maintenant composé majoritairement de gens d'origines ethniques autres que d'origine anglaise [...], il est [...] difficile de parler aujourd'hui d'un peuple canadien anglais [sic]; il est plus juste de parler d'un groupe linguistique canadien anglais [sic] »³²⁰. En revanche, l'immigration n'ayant pas autant touché le « peuple canadien-français », il serait « [...] demeuré beaucoup plus homogène quant à ses coutumes et à sa culture. Il est donc toujours plus juste de parler d'un peuple Canadien-français [sic]. »³²¹ En somme, l'homogénéité culturelle et linguistique des Fransaskois fait en sorte qu'ils peuvent se considérer, selon l'interprétation de l'ACFC, comme un peuple et cela n'empêcherait pas, ultimement, le « développement social » du multiculturalisme dans la province.

On comprend ainsi que pour l'ACFC, désormais, le multiculturalisme comme état de fait est compatible avec la compréhension du Canada comme étant la résultante d'un pacte entre deux

³¹⁸ *Ibid.* [Nous soulignons.]

³¹⁹ *Ibid.*

³²⁰ *Ibid.*

³²¹ *Ibid.*

peuples fondateurs. L'ACFC voit dans le multiculturalisme une « évolution normale et souhaitable », un fait social, mais soutient en même temps que les Canadiens français forment un peuple. Cette possible compatibilité entre multiculturalisme ainsi que bilinguisme et biculturalisme est clairement exprimée par l'ACFC dans ce texte de réaction au document *Multicultural Futures*. Cependant, pour que cette compatibilité soit effective, explique l'ACFC, il faudrait que le multiculturalisme repose sur le principe du bilinguisme canadien, ce qui n'est pas le cas³²². L'Association écrit que « si la Saskatchewan était une province reconnue bilingue, la fransaskoisie n'aurait pas à s'inquiéter ou se préoccuper de la montée du multiculturalisme dans la province; *elle travaillerait au contraire à son développement*. [...] Nous suggérons que cette lacune soit amendée dans la loi [...] »³²³ L'ACFC fait référence ici à la loi sur le multiculturalisme qu'adopta la province en 1974. En 1986, donc, l'Association culturelle franco-canadienne, en Saskatchewan, change d'avis quant au multiculturalisme et se dit prête à l'appuyer, moyennant une reconnaissance préalable, dans la province, du bilinguisme français-anglais.

La fin des années 1980 allait marquer, au Canada, les tentatives d'ententes constitutionnelles visant à « ramener le Québec dans la Confédération ». La province, en effet, n'a pas – à ce jour – ratifié le nouvel acte constitutionnel de 1982. En 1984, Brian Mulroney avait promis de réintégrer le Québec à la constitution canadienne dans « l'honneur et l'enthousiasme », une promesse qui lui vaudra une vaste majorité de sièges au Québec et qui l'oblige à tenir des discussions constitutionnelles visant à assurer ce « retour ». Dans la perspective du gouvernement progressiste-conservateur, ce retour éventuel du Québec dans le giron de la Confédération canadienne n'entre pas en contradiction avec une vision multiculturelle du Canada, vision qu'il entend défendre et ce, en parfaite continuité avec les efforts déployés dans les quinze années préalables par les libéraux fédéraux. C'est dans ce contexte politique pancanadien que la Fédération des francophones hors Québec commence à s'intéresser aux questions du multiculturalisme canadien et de l'immigration.

³²² *Ibid.*

³²³ *Ibid.* [Nous soulignons.]

Un début d'intérêt à la FFHQ (1987)

En 1987, la Fédération des francophones hors Québec décide d'inclure un volet international à ses activités³²⁴, mais sa priorité est ailleurs. La FFHQ travaille sur ce qui s'annonce être une refonte de la loi sur les langues officielles. Il est crucial pour la Fédération que la nouvelle loi ait préséance sur toutes les autres lois fédérales³²⁵.

Il faudra deux initiatives fédérales en matière de promotion du multiculturalisme pour que la Fédération des francophones hors Québec s'intéresse à l'enjeu. D'abord, en juin 1987, le Comité permanent sur le multiculturalisme de la Chambre des communes, mis sur pied en 1985, dépose son rapport « Multiculturalisme : Cimenter la mosaïque canadienne ». Puis, en décembre 1987, le ministre du Multiculturalisme David Crombie dépose le projet de « Loi sur le maintien et la valorisation du multiculturalisme au Canada ». Parmi les objectifs de ce projet de loi, on retrouve celui de donner force de loi à la politique canadienne du multiculturalisme et celui d'exiger le dépôt d'un rapport annuel au Parlement³²⁶. Le projet de loi vise également à « [...] sensibiliser la population au fait que le multiculturalisme est une composante fondamentale de l'identité et du patrimoine canadiens et qu'il constitue une ressource inestimable pour l'avenir du pays » ainsi qu'à « [...] [e]ncourager et aider les particuliers, les entreprises et les institutions à refléter la réalité multiculturelle du Canada dans leurs activités et à l'étranger [...] »³²⁷. La Fédération des francophones hors Québec réagit à cette initiative du gouvernement fédéral en demandant à Michel Bastarache, alors avocat à la firme Lang Michener Johnston, un avis juridique sur la portée du projet de loi sur le multiculturalisme. La réponse de Bastarache est qu'il est difficile d'en mesurer la portée, étant donné que « [...] la loi proposée n'a pas réellement pour but d'établir des droits; elle ne sert qu'à donner un fondement juridique à une politique gouvernementale. »³²⁸ Cependant il est possible, explique Bastarache, de se pencher sur les objectifs implicites du projet de loi, qui sont (1) « la justification philosophique et juridique du

³²⁴ FCFA, « Un quart de siècle de défis », *op. cit.*

³²⁵ *Ibid.*

³²⁶ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/40/2, Secrétariat d'État du Canada, « *Le projet de loi en bref* ». *Les grands objectifs de la Loi sur le multiculturalisme canadien*, Ottawa, le 1^{er} décembre 1987.

³²⁷ *Ibid.*

³²⁸ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/40/2, Michel Bastarache, *Réponse*, le 21 décembre 1987.

concept de multiculturalisme » et (2) « la clarification du concept pour ce qui est de son actualisation »³²⁹. Il observe, par ailleurs, que ce projet de loi constitue une négation de la dualité culturelle qui sous-tend la thèse des peuples fondateurs, et ne résout en rien l'ambiguïté entre le bilinguisme et le multiculturalisme. La négation de la thèse des peuples fondateurs, cependant, ne semble émouvoir personne, constate Bastarache, « [...] car le Québec, seul opposant politique significatif, est dorénavant blotti derrière la muraille de la société distincte et il ne s'inquiète guère des francophones de la diaspora. »³³⁰ Au plan juridique, conclut Bastarache, le projet semble fort peu menaçant pour les francophones hors Québec mais, au plan *politique* cette fois, il le serait « [...] seulement dans la mesure où il risque de drainer [sic] d'importantes ressources financières vers des organismes qui vont devenir plus exigeants et plus politisés. »³³¹ Bastarache ne mentionne pas explicitement les associations ethnoculturelles de groupes issus de l'immigration dans sa réponse, mais nous pouvons supposer que c'est à ces organismes qu'il faisait référence. Nous observons par ailleurs que l'inquiétude d'une diminution de subventions gouvernementales exprimée ici n'est pas nouvelle. Comme nous l'avons vu, elle était présente à l'ACFO au moins depuis 1971, lorsque l'énoncé de politique de multiculturalisme est proclamé par le premier ministre, et on la retrouve exprimée pendant toutes les années 1970.

Une initiative qui prendra plus tard une certaine importance, et que nous analyserons en détails au troisième chapitre, commence en 1987. C'est en effet cette année-là que la FFHQ entame des discussions avec l'Association canadienne-française de l'Alberta quant à la possibilité de mener une étude de terrain sur le pluralisme dans la communauté francophone de l'Alberta, étude qui sera menée au début des années 1990³³².

Entre-temps, l'intérêt pour les thèmes des groupes ethnoculturels ou immigrants, des relations à entretenir avec eux ainsi que pour le multiculturalisme irait en s'accroissant, tant du côté de l'ACFO que de celui de la FFHQ. En Ontario français, une nouvelle association ethnoculturelle, l'Association multiculturelle francophone de l'Ontario (AMFO) allait mettre une certaine pression sur l'ACFO, au tournant des années 1990.

³²⁹ *Ibid.*

³³⁰ *Ibid.*

³³¹ *Ibid.*

³³² CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/40/3, FFHQ, *Lettre à l'ACFA*, [non daté, mais dans la filière des documents de 1988].

4. L'IMPORTANCE CROISSANTE DES THÈMES DE L'IMMIGRATION ET DU PLURALISME (1987-1989)

a. Un nouvel appui aux langues ancestrales (1987)

L'Association canadienne-française de l'Ontario, en 1987, a pour priorités d'assurer des services de garderies françaises et d'améliorer l'état des services sociaux et communautaires en français dans la province³³³. L'ACFO maintient par ailleurs son soutien à l'enseignement dans les langues ancestrales dans la province. En effet, l'Association accepte, suite à une proposition de David Welch lors de son assemblée générale annuelle de 1987, d'appuyer officiellement le projet de loi 80³³⁴ qui vise à permettre l'éducation dans les langues ancestrales des immigrants. L'objectif de la loi est de faciliter la transition des immigrants à l'anglais ou au français. La nouvelle loi modifierait la *Loi sur l'Éducation* de l'Ontario³³⁵. Un peu plus de deux semaines après son assemblée générale annuelle, l'ACFO présente un mémoire au Comité permanent des Affaires sociales de l'Ontario. Dans ce mémoire, intitulé « L'enseignement des langues ancestrales », l'ACFO affirme que

c'est sans hésiter et avec une grande conviction que nous nous déclarons en faveur de l'enseignement des langues ancestrales dans le contexte de la journée scolaire, lorsque les personnes intéressées en font la demande. *L'apprentissage des langues ancestrales n'est pas et ne peut pas se trouver en contradiction avec l'apprentissage des langues officielles.* [...] De nombreux groupes ethniques et culturels, en donnant leur appui au projet de loi 8 qui est devenu la Loi de 1986 sur les services en français, *ont exprimé clairement leur accord avec la dualité linguistique canadienne*³³⁶.

³³³ Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO), « Quelques jalons et principales réalisations de l'ACFÉO, de l'ACFO et de l'AFO (1910-2010) ». [En ligne] <http://monassemblee.ca/wp-content/uploads/2012/08/Quelques-jalons-et-principales-r%23U00e9alisations.pdf> (page consultée le 15 janvier 2016).

³³⁴ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/2/14, ACFO, *Procès-verbal de la XXXVIIIe assemblée générale annuelle*, Thunder Bay, les 5, 6 & 7 juin 1987.

³³⁵ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/40/2, Ontario, *Private Member's Bill*, 2^e session, 33^e législature, le 16 juin 1986.

³³⁶ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/40/2, Serge Plouffe, *L'enseignement des langues ancestrales*, soumis au Comité permanent des affaires sociales de l'Ontario, le 23 juin 1987. [Nous soulignons.]

Comme elle l'avait fait en 1984³³⁷, l'Association canadienne-française de l'Ontario appuie le droit des immigrants et des groupes ethnoculturels de recevoir une partie de leur éducation dans leur « langue ancestrale », dans la mesure où, pour l'ACFO, l'apprentissage de ces langues n'entre pas en contradiction avec la dualité linguistique canadienne et que ces groupes ethnoculturels appuient la dualité linguistique du pays. Pour l'ACFO, les groupes ethnoculturels sont des alliés potentiels dans la défense et la sauvegarde cette dualité linguistique. En contrepartie, pour sécuriser leur appui, l'Association canadienne-française de l'Ontario appuie leurs revendications, tant qu'elles n'entrent pas en conflit avec le bilinguisme officiel du pays. Nous voyons que même si le thème de l'immigration est abordé en quelque sorte indirectement, la dynamique politique provinciale amène l'ACFO à prendre position sur cet enjeu. Nous n'en sommes pas encore, toutefois, à une situation où l'ACFO demanderait des politiques publiques favorisant l'immigration francophone, comme ce sera le cas plus tard. Mais, clairement, les divers enjeux liés au fait de l'immigration interpellent l'ACFO, qui choisit cette fois d'appuyer les revendications des groupes ethnoculturels en faveur d'un plus grand plurilinguisme que l'on juge compatible avec le bilinguisme officiel du pays.

Ce même mois (juin 1987), Serge Plouffe va discuter avec les membres du Conseil consultatif de TV Ontario, qui vient d'être créé, pour communiquer le point de vue (dont les archives ne permettent pas de déterminer la nature) de l'Association sur le multiculturalisme³³⁸. Qui plus est, l'ACFO réitère, en 1987, son énoncé de principes sur les groupes ethnoculturels, adopté pour la première fois en 1985, puis entériné à nouveau l'année suivante³³⁹. Nous pouvons conclure, une fois de plus, que l'ACFO appuie dorénavant sans ambages le développement de relations avec les groupes ethnoculturels, en particulier ceux de langue française.

Nous constatons, au fil des années 1980, que les groupes ethnoculturels et immigrants s'allient pour revendiquer des droits particuliers au gouvernement de l'Ontario. Nous le remarquons par le moyen de la revendication du droit d'enseigner dans leurs langues ancestrales

³³⁷ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/2/7, ACFO, *Procès-verbal de la XXXVe Assemblée générale extraordinaire*, Niagara Falls, les 28, 29 & 30 septembre 1984.

³³⁸ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/40/2, ACFO, Filière « Multiculturalisme », 1987. *[Les archives ne spécifient pas quel est ce point de vue.]

³³⁹ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/2/14, ACFO, *Procès-verbal de la XXXVIIIe assemblée générale annuelle*, Thunder Bay, les 5, 6 & 7 juin 1987.

durant les heures de cours. Nous verrons dans la prochaine sous-section que sera mise sur pied l'Association multiculturelle francophone de l'Ontario, qui entend représenter et donner une voix à ces groupes ethnoculturels et immigrants de l'Ontario français.

b. La création de l'Association multiculturelle francophone de l'Ontario (AMFO)

À la fin de l'été 1987, des militants francophones provenant des communautés ethnoculturelles se regroupent et mettent sur pied, à Toronto, l'Association multiculturelle francophone de l'Ontario (AMFO). Parmi ces militants, trois figures sont fondatrices : Pierre-Eddy Toussaint, Alfred Abouchar et Mohammed Brihmi. Toussaint et Brihmi étaient, par surcroît, des militants à l'ACFO.

Mohammed Brihmi nous a entretenue de la fondation de l'organisme :

À cette époque, quand nous avons créé l'AMFO – l'Association multiculturelle francophone de l'Ontario – nous voulions travailler d'une façon générale pour avancer la communauté francophone. Cependant, nous n'avions pas déterminé d'une façon générale notre vision de notre relation avec l'ACFO et la communauté francophone de souche³⁴⁰.

Il a existé, selon le récit de Brihmi, des différends à l'AMFO quand il s'agissait d'évoquer la relation que devront entretenir l'AMFO et l'ACFO. Deux « camps » se seraient formés. Le premier camp serait celui de la collaboration avec l'ACFO, dont Mohammed Brihmi était la figure de proue. Le second camp serait celui du choix d'agir en parallèle avec l'ACFO, sans coïncider avec elle, ce qui suggère que l'on percevait les intérêts des francophones issus de l'immigration comme étant sinon distincts de ceux des francophones « de souche », du moins spécifiques. Il s'agissait, selon Brihmi, du point de vue d'Alfred Abouchar³⁴¹. Évidemment, la création d'une association en marge de l'ACFO suggère *par définition* que ses fondateurs pensaient qu'il existe au moins sur certains sujets des différences d'intérêts entre les francophones « de souche » représentés par l'ACFO et les francophones issus de l'immigration, la question étant de savoir s'il était possible de s'entendre sur certains sujets pour faire front

³⁴⁰ M. Brihmi, Entretien du 7 avril 2016 [Entretien téléphonique].

³⁴¹ *Ibid.*

commun. La différence de point de vue entre les deux « camps » allait devenir de plus en plus patente et allait avoir des conséquences à court et à long terme pour l'ACFO

La différence de vision que nous venons d'exposer est illustrée de manière évidente lors d'une séance au Comité de l'Assemblée législative de l'Ontario sur la révision du scrutin et des lois électorales, en avril 1989. Abouchar, désormais président de l'AMFO et membre du Conseil consultatif ontarien sur le multiculturalisme et la citoyenneté, expose aux membres du comité sa vision du multiculturalisme. Sa définition du multiculturalisme est absolument incompatible avec le biculturalisme qu'ont historiquement défendu les associations canadiennes-françaises :

Le Canada est fondamentalement bilingue et multiculturel. Il n'est plus formé d'une majorité anglophone, d'une minorité francophone et d'immigrants tolérables et intégrables dans le biculturalisme. La constitution canadienne, la Charte canadienne des droits et libertés et, dernièrement, la loi fédérale sur le multiculturalisme instituent, à juste titre, la mosaïque canadienne, formée d'un ensemble de minorités culturelles toutes égales, réunies pour former la culture dynamique canadienne de l'avenir. [...] Aucun groupe culturel n'a dorénavant le droit d'imposer son schème de référence sur l'ensemble de la population et aucune collectivité ne peut s'approprier des droits suprêmes et non équivoques. N'oublions jamais que les peuples originaires de ce pays sont les Amérindiens et les Inuits. N'oublions surtout pas que nous sommes tous des immigrants ou des descendants d'immigrants, et que l'ancienneté de certains ne leur confère pas le droit de reléguer les nouveaux Canadiens au rang de citoyens de deuxième classe. Nous sommes tous des citoyens de première classe³⁴².

Le multiculturalisme tel que prôné par le président de l'Association multiculturelle francophone de l'Ontario est absolument incompatible avec une vision dualiste ou biculturelle du Canada, ancrée dans un pacte historique et politique entre deux peuples fondateurs.

Le président de l'Association multiculturelle francophone de l'Ontario profite aussi de l'occasion de son discours pour présenter les doléances de l'AMFO au parlement ontarien. Les concessions accordées aux francophones de l'Ontario, selon lui, doivent davantage prendre en compte les minorités ethnoculturelles :

³⁴² CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2 (6)/54/13, Standing Committee on the Legislative Assembly. Review of Election Laws and Process. Révision du scrutin et des lois électorales. Monday, Paril 10, 1989, Afternoon sitting.

[...] l'AMFO s'inquiète sérieusement du fait que les présentes lois ontariennes axées sur le développement des services en langue française ne tiennent pas compte de la réalité multiculturelle de l'Ontario. [...] Un exemple est la Loi de 1986 sur les services en français, la Loi 8, qui établit, dans son préambule, la reconnaissance de l'apport du patrimoine culturel de la population francophone et qui exprime le désir de le sauvegarder pour les générations à venir. L'AMFO espère que cet énoncé implique, comme il se doit, la reconnaissance de l'apport et la sauvegarde du patrimoine multiculturel de tous les francophones de notre province. Toute autre interprétation restreinte serait alors, selon l'AMFO, discriminatoire et contestable³⁴³.

Pour Abouchar, une interprétation dualiste de l'héritage culturel de la province de l'Ontario constitue une « interprétation restreinte ». Ce dernier demande également au gouvernement provincial ontarien de modifier la Loi 8 afin qu'elle soit plus représentative du pluralisme de la population francophone de l'Ontario. Il demande aussi que la même modification soit appliquée à la loi municipale relative au recensement³⁴⁴. Il semble clair que pour le président de l'AMFO, la francophonie en Ontario doit n'être pensée qu'à partir du prisme multiculturel.

Mohammed Brihmi présente aussi une communication, lors de la même séance du Comité sur la réforme du scrutin et des lois électorales. Il se présente comme cofondateur de l'AMFO et membre de l'ACFO. Il diffère d'opinion avec Abouchar quant au rôle de l'AMFO. L'AMFO, selon lui, devrait rejoindre l'ACFO, afin qu'une seule association représente l'entièreté de la francophonie en Ontario³⁴⁵. Monsieur Brihmi nous a expliqué lors de l'entretien qu'il nous accordé, qu'à la fin des années 1980, l'AMFO « [...] est devenue une association qui [...] était en compétition, en quelque sorte, et en lutte avec l'ACFO pour la représentation de la communauté des francophones de l'Ontario »³⁴⁶. Il explique que

[...] l'AMFO voulait faire des choses en parallèle. Cela a créé une relation un petit peu tendue avec l'ACFO et les organismes et [...] institutions franco-ontariennes. Il y avait une vision – et j'étais parmi eux – qui disait que non, nous pourrions voir les opportunités de collaborer ensemble. Nous pourrions travailler de plus près avec les institutions, les organismes et la communauté franco-ontarienne, tout en considérant nos priorités, et en les avançant d'une

³⁴³ *Ibid.*

³⁴⁴ *Ibid.*

³⁴⁵ *Ibid.*

³⁴⁶ M. Brihmi, Entretien du 7 avril 2016 [Entretien téléphonique].

façon parallèle mais tout en respectant aussi l'historique, les luttes et le travail qui a été fait avant nous par l'ACFO et les autres organismes francophones³⁴⁷.

C'est dans cette optique que Mohammed Brihmi travaille à la fondation de l'AIFO : l'Association interculturelle francophone de l'Ontario. Brihmi expose la vision de l'AIFO en ces termes :

[...] on a défini, à l'intérieur de l'AIFO, comment on devait travailler avec les organismes comme l'ACFO et les organismes de la francophonie de souche, et on s'est défini comme suit : Que nous voulons être vus dans la perspective interculturelle; que nous n'avons pas voulu être vus et considérés dans le ghetto multiculturel isolé, mais dans une perspective d'ouverture vers l'autre, et vers la culture et l'identité de l'autre, c'est pourquoi nous avons prôné une approche interculturelle, et nous sommes dits, à l'époque, que la question de la francophonie ontarienne, être franco-ontarien ne pourrait pas être limité aux francophones de souche, mais ça peut impliquer et incorporer les gens comme nous qui décident d'épouser et de travailler avec la communauté franco-ontarienne. C'est pourquoi nous avons à l'époque nommé l'AIFO, pour renforcer cet élément de notre appartenance à une communauté et que cette communauté peut, et cette définition peut évoluer, peut nous incorporer, et que c'est à nous, comme nouveaux arrivants, des immigrants, d'épouser aussi cette vision et de prendre part à la francophonie non pas en se cloisonnant sur nous-mêmes, mais en s'ouvrant sur l'autre, et en travaillant avec l'autre. L'ACFO, à l'époque, a compris l'importance de la question de l'immigration, et il y a eu un changement fondamental que l'ACFO ne peut plus survivre, s'épanouir sans la contribution, sans l'apport des minorités ethniques [...] ³⁴⁸.

Ainsi, nous voyons clairement les deux « camps » qui, selon le récit de Brihmi, divisent l'AMFO. Il y a le camp de ceux qui veulent que les francophones « ethnoculturels » et « de souche » travaillent ensemble, et il y a ceux qui veulent que les associations travaillent chacune de leur côté³⁴⁹.

Ce qui est le plus intéressant pour notre propos, c'est que Mohammed Brihmi affirme qu'il y a eu à cette époque un « changement fondamental » au sein de l'ACFO, qui, selon lui, aurait pris conscience, à l'époque, de « l'importance fondamentale » de l'immigration. L'Association canadienne-française de l'Ontario a effectivement pris une décision jugée

³⁴⁷ *Ibid.*

³⁴⁸ *Ibid.*

³⁴⁹ Selon les dires de monsieur Brihmi, l'AIFO n'existe plus aujourd'hui.

« symbolique », en 1988, en ce qui a trait à l'immigration et au pluralisme. Cette décision concerne directement monsieur Brihmi. Il convient de faire un petit retour en arrière d'un an (1988) pour relater l'embauche de ce dernier à l'ACFO, comme agent de relations gouvernementales.

c. L'embauche de Mohammed Brihmi à l'ACFO (1988)

L'Association canadienne-française de l'Ontario mène plusieurs dossiers de front en 1988 alors que, nous l'avons vu, des individus issus des groupes ethnoculturels et immigrants se constituent en associations francophones indépendantes. L'ACFO, de son côté, est principalement préoccupée par les négociations constitutionnelles visant à ramener le Québec dans le giron canadien. Les discussions tournent autour de « l'entente constitutionnelle de 1987 » que nous connaissons aujourd'hui par le nom de l'entente du Lac Meech³⁵⁰. L'ACFO maintient, dans le contexte de ces débats, sa position sur la dualité canadienne, qui doit dépasser la simple dualité linguistique. Elle explique à ce sujet que

la dualité linguistique canadienne n'est pas le seul fait des individus, mais réside dans des communautés, dans des collectivités dont la permanence constitue une condition fondamentale de l'existence du pays. [...] La dualité canadienne ne réside pas uniquement dans l'existence de deux langues officielles mais dans une réalité culturelle et sociale dont les langues ne sont que les transmetteurs. [...] La formulation dans l'entente constitutionnelle de juin 1987 (Meech) reflète [sic] peut-être la vision d'un Canada bilingue mais ne dit rien des communautés culturelles auxquelles se rattache ce bilinguisme [...] ³⁵¹.

L'Association canadienne-française de l'Ontario continue de voir le Canada comme fondamentalement biculturel. Selon l'ACFO, le bilinguisme du pays doit prendre en compte le biculturalisme, car les cultures que véhiculent les deux langues officielles n'obtiennent pas la reconnaissance qu'elles devraient. Il y a là une opposition claire avec le projet de l'ACFO et celui d'Alfred Abouchar, qui rejette toute forme de biculturalisme ou de « préséance » culturelle en

³⁵⁰ Michel Bock, « Des braises sous les cendres », *op.cit.*, p.207-208.

³⁵¹ Association canadienne-française de l'Ontario, « Les hors-la-loi », Mémoire présenté au Comité spécial de la réforme constitutionnelle de l'Assemblée législative de l'Ontario, le 16 février 1988, cité dans Michel Bock, « Des braises sous les cendres », *op.cit.*, p.207-208.

raison de l'histoire. Une réelle opposition entre deux projets politiques qui se font concurrence s'installe au sein même de la francophonie ontarienne.

À l'époque, l'ACFO est aussi préoccupée par les dossiers de l'alphabétisation des francophones de l'Ontario, les services en santé, l'éducation postsecondaire ainsi que les services de garde en français. Il faut dire que du côté de l'éducation, la situation progresse rapidement : en 1988, deux conseils scolaires francophones sont créés dans la province : l'un à Toronto, l'autre à Ottawa³⁵².

Cette même année, l'ACFO embauche Mohammed Brihmi comme agent de relations gouvernementales. D'origine marocaine, Brihmi est arrivé au Canada en 1982. Il nous a relaté le processus de son embauche lors de notre entretien avec lui :

Il y a eu à l'époque une ouverture publique de ce poste et ça a été annoncé dans le journal le *Globe and Mail* [...]. À l'époque, je travaillais pour le ministère de l'Industrie, Commerce et Technologie dans le bureau du sous-ministre, dans les services en français. Et il a eu des gens qui me disaient qu'il est très difficile, qu'il est presque impossible que les francophones à l'ACFO puissent embaucher quelqu'un d'une minorité ethnique, parce que ce n'est pas dans leur perspective ni dans leurs priorités. Comme un défi personnel, j'ai essayé d'appliquer pour vraiment vérifier [...]. Je me rappelle que quand j'ai appliqué, j'ai eu une invitation pour passer l'entrevue. Il y avait à cette entrevue madame Rolande Faucher, le directeur général ainsi que Catherine Lengyel, qui était lobbyiste ou la responsable à temps partiel des relations gouvernementales pour l'ACFO. Et il semble que j'ai passé relativement une bonne entrevue, et je n'ai pas entendu des nouvelles de ce qui se passait pendant presque deux ou trois mois³⁵³.

Il peut sembler surprenant que l'ACFO ait mis deux ou trois mois, selon le récit de Mohammed Brihmi, à faire suite à son entrevue. Brihmi explique que cette longue attente est due à des incertitudes au sein de l'ACFO quant à sa capacité à faire le travail demandé :

À un moment donné, je reçois un appel, que j'ai été embauché, mais j'ai été embauché pour une période limitée pour voir, en effet, si j'allais cadrer [...] dans le cadre général de travail avec l'ACFO. Et c'était, pour l'ACFO, pour me tester, en quelque sorte ce qui est tout à fait légitime : si j'allais vraiment

³⁵²Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO), « Quelques jalons », *op.cit.*

³⁵³ M. Brihmi, Entretien du 7 avril 2016 [Entretien téléphonique].

m'intégrer avec eux, si j'allais travailler en concertation avec eux. Et après j'ai appris que la raison du retard de ma nomination ou de mon embauche était qu'il y a eu un grand débat dans le conseil d'administration de l'ACFO, entre ceux qui disaient : Comment une personne comme Mohammed Brihmi peut refléter auprès des élus et des responsables gouvernementaux les besoins et les priorités des Franco-Ontariens dans le Nord, dans le Sud, dans les centres urbains? Ce qui fait qu'il y a eu un débat, à savoir : est-ce que quelqu'un qui vient de l'extérieur, qui n'est pas franco-ontarien, peut en effet refléter et exprimer les intérêts et les besoins des Franco-Ontariens?³⁵⁴

Rolande Faucher, que nous avons également interviewée et qui était présente à l'entrevue de Mohammed Brihmi, voit dans cette embauche un acte symbolique. Elle relate l'épisode en ces termes : « Nous ce qu'on a fait aussi – l'ACFO provinciale – on a embauché Mohammed Brihmi. [...] Alors Mohammed ça a été, comme geste, là, très symbolique, ça a eu une grande valeur. Une très grande valeur de dire aux gens : 'Oui, on est rendus là. Oui, notre lobbyiste à Toronto, là, il est d'origine marocaine. »³⁵⁵ L'embauche d'un immigrant à l'ACFO – le premier, semble-t-il – est donc pour Rolande Faucher un signe d'évolution au sein de l'Association. Certainement, l'ACFO projette par le fait même une image d'inclusion de la « diversité ethnique ».

À notre connaissance, il n'existe pas d'archives indépendantes qui confirmeraient les propos de Rolande Faucher ou de Mohamed Brihmi, mais leurs témoignages respectifs convergent et sont donc dignes de foi. D'une certaine manière, l'embauche d'un francophone qui n'est pas un Canadien français d'origine est un enjeu à l'époque, pour certains qui s'y opposent, comme pour d'autres qui y voient un signe nécessaire d'ouverture. Le fait que Monsieur Brihmi soit embauché à un poste non pas réservé à des enjeux « ethno-culturels » mais bien pour représenter l'ensemble des Franco-Ontariens à titre de lobbyiste provoque en quelque sorte une discussion au sein de cette association, discussion qui est bien plus « concrète » que les discussions théoriques sur la définition de ce qu'est le Canada. Mais elle n'en est pas moins significative.

³⁵⁴ *Ibid.*

³⁵⁵ R. Faucher, Entretien du 29 mars 2016, Ottawa.

d. La pression du gouvernement de l'Ontario sur l'ACFO (1988)

L'année où l'ACFO embauche Mohammed Brihmi, et sans que nous suggérions ici qu'il y ait ici un lien de causalité, le gouvernement ontarien exerce directement une pression sur l'ACFO pour qu'elle prenne position en faveur du multiculturalisme. Cette pression est directe et soutenue. À titre d'exemple, le gouvernement provincial ontarien, par la voix de sa sous-ministre aux Affaires civiques, presse l'ACFO de se positionner en faveur du multiculturalisme, puisqu'il s'agit d'une priorité pour lui. Lors d'une réunion du Conseil provincial de l'ACFO, Maureen O'Neil, la sous-ministre, s'adresse aux membres du Conseil en ces termes :

Puisque l'ACFO a maintenant les reins solides ou, si vous voulez, le dos fort, peut-être pourra-t-elle se pencher bientôt sur un sujet très important, quoique délicat : le multiculturalisme. Voilà le mot fatidique lancé! [...] [I]l s'avérera [sic] de plus en plus urgent que la population franco-ontarienne se situe par rapport à cette *priorité gouvernementale*. Vous savez tout aussi bien que moi que près de vingt-cinq pour cent de la population ontarienne est née à l'extérieur du Canada et que pour quarante pour cent de la population ontarienne, les racines sont autres que les communautés de langue française ou anglaise. *Ces phénomènes sont accentués par les pratiques actuelles d'immigration*. La valeur des langues et des cultures qui sont vivantes partout en Ontario doit être [sic] reconnue et appréciée et *seule la notion de multiculturalisme peut fournir le cadre social où chaque femme et chaque homme peut se retrouver comme citoyen à part entière*, dont les droits et les caractéristiques sont respectés³⁵⁶.

Pour le gouvernement ontarien, que madame O'Neil représente, l'ACFO ne se préoccupe pas suffisamment de l'immigration et du pluralisme. O'Neil presse l'ACFO de se rendre compte de la diversité ethnique croissante de la population qu'accentuent « les pratiques actuelles d'immigration ». Elle mentionne aussi que le projet politique ou, selon ses termes, le « cadre social » du multiculturalisme est le *seul* viable dans le contexte de l'immigration et en tenant compte de la composition sociale de la province. Même si elle ne l'indique pas directement, le propos est clair : une vision binationale du Canada, conçu comme un pacte entre peuples fondateurs, ne permet pas de bien accueillir les immigrants. Il *faut*, et ce, de manière impérative, que l'ACFO se range à la seule compréhension légitime du Canada, la seule à même de prendre

³⁵⁶ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/40/3, ACFO, *Message de Fernand Gilbert à Anne Gilbert, Nicole Bourget et Réjean Bernard*, [Annexe contient les notes de l'allocution de madame Maureen O'Neil], 9 mars 1988. [Nous soulignons.]

en compte le fait que le Canada est surtout un pays d'immigration. Les mots ne pourraient être plus clairs.

Elle poursuit en affirmant que « les premiers habitants des territoires ontariens, les Autochtones ont une pluralité linguistique et culturelle à offrir. La communauté d'expression française et la communauté d'expression anglaise représentent chacune un regroupement multiculturel qui a fait l'histoire de l'Ontario. Les groupes ethniques [sic] contribuent tout autant à la richesse culturelle de l'Ontario. »³⁵⁷ Elle continue : « Je suis très sensible aux difficultés qu'éprouve la communauté francophone à se situer par rapport à la notion de multiculturalisme. L'ACFO a adopté une résolution [Énoncé de principes relatifs aux groupes ethnoculturels, 1985] intéressante à ce sujet, mais je crois qu'il est essentiel que nous nous penchions ensemble sur la nouvelle réalité multiculturelle en Ontario. »³⁵⁸ Mentionnant la création de l'Association multiculturelle francophone de l'Ontario comme une raison de plus de s'intéresser au multiculturalisme, O'Neil poursuit en disant que « le ministère entend accorder tout autant d'importance à la valeur unique de la communauté franco-ontarienne qu'à son intégration à la vie culturelle en Ontario. »³⁵⁹ Elle termine sa présentation avec des jeux de mots d'un goût douteux, semblant même suggérer au passage que le financement des activités de l'association par le gouvernement ontarien est en quelque sorte conditionnel à son acception du « choc » qui constituerait pour elle l'acception des politiques de multiculturalisme :

Il me reste une chose à faire. Parler de partenariat avec l'ACFO donne le chic! Parler de multiculturalisme à l'ACFO donne le choc! Parler de projet à l'ACFO donne le chèque! J'ai donc l'immense plaisir, au nom du ministre des Affaires civiques, monsieur Gerry Philipps, de remettre au président de l'ACFO un chèque de vingt sept [sic] mille, cent vingt cinq [...] dollars comme premier versement pour lancer le projet 'DOFOR'³⁶⁰.

L'ACFO réagira très négativement à la présentation de la sous-ministre aux Affaires civiques de l'Ontario, jugeant qu'elle n'a pas de leçon à recevoir de la sous-ministre O'Neil:

³⁵⁷ *Ibid.*

³⁵⁸ *Ibid.*

³⁵⁹ *Ibid.*

³⁶⁰ *Ibid.* [Note : le projet DOFOR est, selon nos recherches, un projet de formation professionnelle des spécialistes en ressources humaines, qui ne présente pas de lien apparent avec le multiculturalisme ou l'immigration. cf. CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2 (6)51/11, [Filière « Concertation nationale de l'ACFO de 1986 à 1991].]

L'application du principe du multiculturalisme est *difficilement conciliable* avec le statut officiel du français et de l'anglais, si on poursuit jusqu'au bout la logique qui veut qu'il y ait *un lien indissociable entre la langue et la la [sic] culture* (et à un autre titre le pouvoir politique). Le statut de langue officielle du Canada proclamé pour le français, s'il ne porte pas atteinte aux droits et aux privilèges des autres langues (Loi sur les langues officielles) lui confère, avec l'anglais, une place unique dans la vie publique canadienne³⁶¹.

Nous constatons que l'ACFO ne renonce pas à sa vision dualiste du Canada, basée sur le bilinguisme du Canada, bilinguisme qui est emblématique d'un biculturalisme, puisque langue et culture sont indissociables. Dans ce contexte, le multiculturalisme n'est pas un projet politique acceptable, en raison de la scission qu'il opère entre langue et culture.

Dans ce même document, l'ACFO affirme le principe selon lequel « la politique multiculturelle du gouvernement ontarien ne doit pas entraver notre visée fondamentale de faire du français une langue officielle. »³⁶² La position de l'ACFO quant au multiculturalisme achève de se préciser dans cette réaction que prépare l'ACFO, suite à la réunion du Conseil provincial avec la sous-ministre O'Neil :

Dire de l'ACFO qu'elle 'a de la difficulté à se situer' par rapport à la question du multiculturalisme est une erreur flagrante de connaissance des dossiers de l'association. *Il s'agit là d'un sujet principal de réflexion de l'organisation depuis 1984* (Assemblée annuelle). En font foi les énoncés de principes relatifs aux groupes ethno-culturels énoncés en 1985 (Conseil provincial), adoptés en 1986 (Assemblée générale) et réitérés en 1987 (Assemblée générale). Notre position a été clairement énoncée. [...] *L'ACFO appuiera le multiculturalisme en Ontario en autant que celui-ci n'entravera pas la déclaration d'un Ontario bilingue*. L'ACFO travaillera de concert avec les groupes ethno-culturels de la province dans leur intérêt [sic] mutuel commun. Quant au 'rôle' du ministère [:] Déclarer qu'il est 'essentiel' que le ministère des Affaires civiques regarde 'ensemble' avec l'ACFO la réalité multiculturelle de l'Ontario soulève la question des compétences de l'organisation pour juger de la situation ethno-culturelle dans la province. Une telle affirmation soulève aussi le problème de

³⁶¹ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/40/3, ACFO, *Multiculturalisme : La position quant au multiculturalisme*, [dans la filière de l'année 1988]. *[Nous ne savons si ce document a été publié et le cas échéant, à quel endroit.]

³⁶² *Ibid.*

l'ingérence du gouvernement dans les affaires d'une organisation qui, si elle est communautaire, n'en est pas pour autant publique³⁶³.

L'Association canadienne-française de l'Ontario tolère très mal ce qu'elle comprend comme une ingérence du gouvernement provincial dans ses priorités. L'ACFO rejette avec vigueur cette intrusion, surtout que le projet politique véhiculé par le gouvernement ontarien entre en conflit avec le projet politique qu'elle défend. L'ACFO affirme n'avoir aucun besoin qu'on lui rappelle l'importance de se préoccuper de multiculturalisme : il s'agit d'une question qui a été soulevée « à l'interne » de l'Association, dès 1984. De plus, l'ACFO ne souscrit absolument pas à la lecture que fait le gouvernement ontarien de la « situation sociale » de l'Ontario. Si l'Association est en faveur de l'égalité de chaque citoyen, elle ne voit pas en la promotion de l'égalité une adéquation avec l'idéologie du multiculturalisme :

[L']ACFO n'a pas eu besoin jusqu'ici des conseils du gouvernement de l'Ontario pour amorcer sa réflexion sur le multiculturalisme. La question a été amenée par des forces internes dès 1984, soit bien avant que ne soit relancé le débat sur la politique multiculturelle du gouvernement canadien et qui occupera la scène canadienne en 1987. Et, soit-dit [sic] en passant, on n'a jamais eu le sentiment que les discussions qui ont eu lieu depuis au sein de l'organisation portaient sur une 'question fatidique'. Quant[sic] à la position du ministère [:] *Il y a une différence majeure entre le fait d'affirmer que le gouvernement doit veiller à ce que chaque citoyen, quelle que soit son origine ethnique, ait une chance égale de participer à la société ontarienne et celui d'affirmer que 'seule la notion de multiculturalisme peut fournir le cadre social où chaque femme et chaque homme peut se retrouver comme citoyen à part entière...'* Cette dernière affirmation s'appuie sur une conception somme toute étroite de ce qui fait la 'richesse culturelle de l'Ontario', en ce qu'elle ne mentionne en rien les effets combinés du pluralisme culturel et du bilinguisme (et sur un plan de l'apport des autochtones)³⁶⁴.

Nous avons vu précédemment qu'au pays, et en particulier du côté des gouvernements, les questions de l'immigration et du pluralisme étaient souvent associées comme si cela allait de soit, comme si les deux questions étaient en fait les deux côtés d'une même médaille. L'ACFO, dans cette prise de position face au multiculturalisme, dissocie immigration et multiculturalisme. Le multiculturalisme, autrement dit, n'est pas, selon l'ACFO, la seule manière pour penser une

³⁶³ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/40/3, ACFO, *Réactions à l'allocution prononcée par Maureen O'Neil, sous-ministre aux Affaires civiles, au Conseil provincial de l'ACFO (20 février 1988)*, 1988. [Nous soulignons.]

³⁶⁴ *Ibid.* [Nous soulignons.]

société qui accueille des immigrants, ou encore l'unique façon de penser le pluralisme culturel de la société.

Malgré la pression du gouvernement de l'Ontario et l'acte symbolique que représente l'embauche de Mohammed Brihmi à l'ACFO, les archives attestent que Rolande Faucher, élue présidente de l'ACFO en juin 1988, ne fait pas de l'immigration ou du pluralisme des questions prioritaires lors de son mandat. Dans une entrevue publiée dans le journal *Le Droit*, Rolande Faucher expose ses priorités, à savoir, en premier lieu, le projet d'une université française en Ontario³⁶⁵. Elle juge également que la « [...] sensibilisation aux services offerts incombe [...] à l'association [et elle] entend mettre sur pied un réseau de professionnels qui pourraient travailler, en français, dans les services sociaux et communautaires. »³⁶⁶ Malgré la participation à un comité conjoint AMFO-ACFO qui, confirme Rolande Faucher, aura été mis sur pied et aura fonctionné quelque temps³⁶⁷, l'ancienne présidente de l'ACFO, dans l'entretien qu'elle nous a accordé, a dit : « [...] je l'avoue très sincèrement, que mes autres dossiers prioritaires ont pris préséance. »³⁶⁸

En somme, nous constatons que l'intérêt pour les questions de l'immigration et du pluralisme est allé en s'accroissant depuis le milieu des années 1980 au niveau du gouvernement de l'Ontario.. Parallèlement, c'est en 1986 le gouvernement de l'Ontario adoptera la *Loi sur les services en français*, loi qui entrera en vigueur trois ans plus tard en 1989. Cette loi garantit aux citoyens de la province de l'Ontario de recevoir des services en français de la part du gouvernement provincial, dans les régions qui sont désignées à cet effet³⁶⁹.

Cependant, tandis que l'Association canadienne-française de l'Ontario, même s'il y a un intérêt grandissant, n'accorde pas la priorité à ces questions. L'appui de l'ACFO au projet de loi ontarien visant à permettre l'enseignement dans les langues ancestrales (1987), la création de

³⁶⁵ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2-58/1/1, Carol Landry, « Selon la nouvelle présidente de l'ACFO : Aux Francos à tirer parti de la bonne conjoncture », *Le Droit*, Ottawa, le 6 juin 1988.

³⁶⁶ *Ibid.*

³⁶⁷ R. Faucher, Entretien du 29 mars 2016, Ottawa.

³⁶⁸ *Ibid.*

³⁶⁹ Commissariat aux services en français, Assemblée législative de l'Ontario, « Loi sur les services en français ». [En ligne] <http://csfontario.ca/fr/loi> (page consultée le 1^{er} décembre 2016).

l'AMFO et de l'AIFO (1987-1988), l'embauche de Mohammed Brihmi (1988) et le positionnement formel de l'ACFO face au multiculturalisme (1988) sont autant de preuves que le pluralisme et l'immigration sont des questions d'actualité dans la province de l'Ontario ainsi pour l'Association canadienne-française de l'Ontario, mais ces enjeux se superposent plutôt qu'ils ne s'excluent. C'est-à-dire que l'on peut à la fois réfléchir au multiculturalisme (entendu comme pluralisme) de la communauté francophone de l'Ontario, juger inquiétant ou alors souhaitable d'embaucher un immigrant comme lobbyiste de l'association, s'allier aux autres communautés culturelles de l'Ontario pour favoriser l'apprentissage des langues ancestrales et, en même temps, refuser de se voir imposer par le gouvernement de l'Ontario une vision du pays qui ne semble pas correspondre avec celle, binationale, que l'on tient depuis longtemps. Les années 1980 sont ainsi marquées par une multiplication des questions en ce qui a trait à l'immigration et à la diversité, et les réponses à ces questions sont plurielles. On peut à la fois vouloir que le Canada soit vu comme un pacte entre des peuples fondateurs et aussi souhaiter les nouveaux arrivants francophones s'intègrent à une ou l'autre de ces peuples fondateurs. L'idée que le multiculturalisme soit la seule manière de définir le pays semble, à cette époque, difficilement acceptable, même si, nous l'avons vu, cette idée est parfois exprimée au sein même de certaines associations (comme dans le discours de M. Abouchar).

Quant à la Fédération des francophones hors Québec, qui avait commencé à s'intéresser au pluralisme suite au dépôt du projet de loi fédéral sur le multiculturalisme (1987), elle allait entrer de plain-pied dans les questions de l'immigration et du pluralisme avec la planification de son étude de terrain sur le pluralisme en Alberta et avec la tenue d'une assemblée générale sur le thème du multiculturalisme. L'Association canadienne-française de l'Alberta allait aussi prendre position formellement sur le multiculturalisme avant la fin de l'année 1988.

e. La FFHQ au tournant des années 1990 (1988-1989)

La FFHQ et l'ACFA en 1988

Nous avons vu qu'en 1987 la Fédération des francophones hors Québec avait commencé à planifier, avec le concours de l'ACFA, une étude de terrain sur le pluralisme en Alberta. En

février 1988, les chercheurs embauchés pour mener cette étude, Stacy Churchill et Isabel Kaprielian, déposent le rapport de leur étude pilote en Alberta. Le rapport est intitulé « Les Francophones Hors Québec face au pluralisme »³⁷⁰. Ce rapport sera édité et publié en 1991 sous le titre « Les communautés francophones et acadiennes du Canada face au pluralisme » par la Fédération³⁷¹. Comme nous y reviendrons en détail dans le prochain chapitre, nous n’insisterons pas davantage sur cet important document ici.

La Fédération est active sur plusieurs fronts cette année-là. Elle condamne la Loi 2 adoptée par le gouvernement de la Saskatchewan, loi qui rend la province unilingue anglophone. Pour les mêmes raisons, elle condamne la Loi 60 en Alberta. Elle adresse également des critiques au gouvernement québécois pour son manque de soutien aux Fransaskois en cette occasion³⁷².

En plus de travailler à la production de l’étude de terrain sur le pluralisme en Alberta, la Fédération des francophones hors Québec tient, cette même année (1988), son assemblée générale sous le thème de « Francophonie, Multiculturalisme, Francophilie »³⁷³. La Fédération reçoit, pour l’occasion, tout un panel d’experts.

Parmi les panélistes, Louis Musto, du Conseil ethnoculturel du Canada, présente une communication intitulée « Multiculturalisme – Francophonie », dans laquelle il parle de « la réalité multiculturelle du Canada », des « Droits de la personne et du multiculturalisme », de la « préservation du patrimoine culturel », de la « complémentarité du multiculturalisme et du bilinguisme » ainsi que de « la nécessité de renforcer la législation sur les langues officielles »; enfin, il aborde la question de la « formation linguistique pour les immigrants » ainsi que la nouvelle *Loi sur le maintien et la valorisation du multiculturalisme* (1988)³⁷⁴. En somme, Louis

³⁷⁰ CRCCF, Fonds de l’Association canadienne-française de l’Ontario (C2), C2(6)/40/3, Stacy Churchill, Ph.D., Isabel Kaprielian, Ph.D., *Les Francophones Hors Québec face au pluralisme : Rapport d’une étude pilote en Alberta. Rapport soumis à la Fédération des Francophones hors Québec*, Stacy Churchill and Associates Limited, février 1988.

³⁷¹ Stacy Churchill & Isabel Kaprielian, « Les communautés francophones et acadiennes du Canada face au pluralisme », Ottawa, La Fédération des Communautés francophones et acadienne du Canada, 1991, 136p.

³⁷² FCFA, « Un quart de siècle de défis, d’actions et de progrès : les faits marquants (1975- 2000) », *op. cit.*

³⁷³ CRCCF, Fonds de l’Association canadienne-française de l’Ontario (C2), C2 (6)51/16, *Rapport du directeur général*, Colombie-Britannique, 1990. *[Nous ignorons le contexte précis dans lequel ce thème a été retenu.]

³⁷⁴ CRCCF, Fonds de l’Association canadienne-française de l’Ontario (C2), C2(6)/40/3, FFHQ, Résumé des exposés à l’assemblée générale annuelle de la FFHQ, Ottawa, le 25 juin 1988.

Musto appuie le multiculturalisme comme politique d'État et se réjouit de sa formulation en texte de loi.

Quelqu'un d'autre, à l'assemblée générale, partage l'opinion de Musto: il s'agit d'Alfred Abouchar. Il explique que

le multiculturalisme francophone est une nouvelle force qui se doit d'être considérée. Le multiculturalisme francophone s'intègre au Québec et il s'organise en Ontario. Le phénomène de l'immigration des trente dernières années a apporté de nouveaux paramètres sociaux, culturels, économiques et politiques qui remettent en question les principes établis comme étant fondamentaux à la définition du Canada. Du bilinguisme au multiculturalisme bilingue, les règles du jeu ne sont plus les mêmes. L'Accord du Lac Meech et la Charte canadienne des droits et libertés sont alors interprétés à la lumière de nouvelles réalités³⁷⁵.

Nous retrouvons ici l'argument selon lequel le multiculturalisme est le meilleur mode de vivre ensemble dans une société diversifiée. La raison de cette transformation de la donne sociale résiderait dans l'immigration. Immigration et multiculturalisme sont encore présentés comme ayant un lien qui va de soi. Si les paramètres sociaux changent, alors les principes et récits à la base de l'histoire du pays se doivent de changer à leur tour, selon cette compréhension des choses. L'exposé d'Abouchar est une attaque directe contre une compréhension du Canada qu'a défendu jusqu'ici la FFHQ. Puisque l'immigration fait changer la composition de la population, la définition du pays doit elle aussi changer, argumente Abouchar.

Un des panélistes s'oppose à cette façon de voir les choses. Gérard Étienne, lui-même immigrant (d'origine haïtienne) et affilié à l'Université de Moncton, présente une communication critique du multiculturalisme, intitulée « Du multiculturalisme à la mystification des francophones ». Adoptant une formule foucauldienne, Étienne affirme que le multiculturalisme, « [...] tel qu'il a été décrit, codé, mis en valeur dans des rapports de comités d'études ou d'enquête, le multiculturalisme nous apparaît moins comme une soupape de sûreté contre les

³⁷⁵ *Ibid.*

formes de discrimination connues au pays qu'un instrument de pouvoir entre les mains d'un groupe d'intellectuels ou de bureaucrates. »³⁷⁶

Nous comprenons donc que différents points de vue sont exprimés lors de cette assemblée générale. Il n'existe pas de consensus quant au projet politique multiculturel. Nous ignorons d'ailleurs où la Fédération des francophones hors Québec se situe dans ce débat. Cela dit, même si la FFHQ n'affirme pas de but en blanc que le pluralisme est une priorité – et il ne l'est pas encore, à l'époque – le thème est jugé assez important pour que la Fédération y consacre un panel pendant son assemblée générale annuelle.

Une autre association canadienne-française se prononce sur le thème du pluralisme, en 1988: il s'agit de l'Association canadienne-française de l'Alberta. Lors d'une réunion de son Conseil général, le 26 novembre 1988, l'ACFA présente l'étude intitulée « Pour une politique du multiculturalisme ». Dans cette étude, l'ACFA, comme l'ACFO la même année, réitère le lien qui unit la langue et la culture, la langue étant « le véhicule de la culture »³⁷⁷. L'Association canadienne-française de l'Alberta est ainsi très critique de la scission entre langue et culture qu'opère le multiculturalisme, scission qui mène selon elle à une conception individualiste du bilinguisme au pays :

on peut se demander si cette distinction entre langue de culture (multiculturalisme et refus du biculturalisme officiel) et langue de communication (bilinguisme officiel) n'est pas une des raisons pour lesquelles l'Accord du Lac Meech exprime la dualité canadienne en termes d'individus parlant français et anglais, et non en termes de communautés. La F.F.H.Q. a toujours exprimé son désaccord face à cette conception individualiste de la dualité canadienne qui escamote l'existence des communautés francophones hors Québec³⁷⁸.

L'ACFA continue de prôner un projet politique biculturel et s'oppose, avec la FFHQ, au multiculturalisme parce que, encore une fois, celui-ci semble dissocier langue et culture. La crainte, on l'aura compris, est toujours la même. On n'arrive pas à cette époque à réconcilier

³⁷⁶ *Ibid.*

³⁷⁷ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2 (6)/40/3, Association canadienne-française de l'Alberta, *Pour une politique du multiculturalisme. Position préliminaire*, Conseil général du 26 novembre 1988.

³⁷⁸ *Ibid.*

l'idée que le Canada puisse être conçu comme un pays multiculturel sans que cela n'ait d'effet sur le bilinguisme du pays. Un pays biculturel peut logiquement affirmer deux langues officielles correspondant à chacune des deux cultures, mais si on accepte que le Canada soit multiculturel, pourquoi alors ne serait-il pas, à terme, conçu également comme un pays *multilingue*? À une époque où les faibles acquis des communautés francophones de l'Ouest du pays sont en quelque sorte remis en question par des déclarations d'unilinguisme, on voit mal quels peuvent bien être les gains à espérer en épousant le multiculturalisme comme vision du pays, au détriment d'une autre vision qui, toujours à cette époque, semble plus « logiquement » garantir des droits aux communautés francophones du pays. En d'autres termes, même si la notion de multiculturalisme cohabite de plus en plus avec celle du bilinguisme dans les discours, les francophones de l'Alberta, par le biais de l'ACFA, expriment la crainte que la notion de multiculturalisme ne soit instrumentalisée pour brimer leurs droits. L'ACFA reproche au « [...] gouvernement albertain [de] mise[r] sur cette confusion dans les rapports que les francophones entretiennent avec les autres groupes ethno-culturels pour ne pas reconnaître le français comme langue officielle, et pour noyer les francophones dans le multiculturalisme »³⁷⁹.

L'ACFA adresse une autre critique au gouvernement albertain, celle de ne pas faciliter l'immigration francophone, ni de faire suffisamment la promotion du français³⁸⁰. En définitive, l'ACFA est intéressée par l'immigration, mais le multiculturalisme n'est pas, pour elle, « la suite logique » de l'accueil des nouveaux venus. La logique des peuples fondateurs continue d'informer les prises de position de l'Association franco-albertaine, comme c'est le cas pour l'ACFO à la même époque.

Nous nous arrêterons maintenant sur quelques éléments du contexte politique canadien à la veille des années 1990, afin de comprendre la situation politique du pays. Nous verrons que les années 1988 et 1989 sont chargées tant sur le plan constitutionnel que sur celui de la promotion du projet politique multiculturel, en ce qui concerne la politique fédérale. D'autres initiatives, fédérales et provinciales, en lien avec le pluralisme verront aussi le jour pendant ces années.

³⁷⁹ *Ibid.*

³⁸⁰ *Ibid.*

Quelques éléments du contexte politique canadien (1988-1989)

L'éducation interculturelle au Canada français

Au mois de février 1988 a lieu, au Québec, un Colloque interprovincial à l'intention des décideurs francophones en milieu scolaire, intitulé « L'éducation interculturelle au Canada français »³⁸¹. Le Colloque est organisé par le Conseil canadien pour l'éducation multiculturelle et interculturelle, le Comité consultatif francophone sur l'éducation interculturelle ainsi que l'Association pour l'éducation interculturelle au Québec³⁸². Ainsi, le thème du pluralisme est présent non seulement en Ontario, mais aussi au Québec. Il suscite un intérêt croissant notamment dans le domaine de l'éducation, comme nous le constatons dans ce cas-ci.

Des nouvelles lois fédérales

L'enjeu du pluralisme retient l'attention au Parlement fédéral également. En effet, le projet de *Loi sur le maintien et la valorisation du multiculturalisme au Canada*, déposé à la Chambre des communes en 1987, est adopté le 12 juillet 1988, ce qui suggère que le projet politique de redéfinir le Canada en ce sens, d'abord porté par le parti libéral jusqu'au début des années 1980 n'a pas été remis en question par le gouvernement conservateur de Brian Mulroney. À la Chambre des communes et au Sénat, le projet de loi a été appuyé par *tous* les partis politiques³⁸³.

Quelques jours plus tard, une nouvelle version de la *Loi sur les langues officielles* entre en vigueur. Dans un entretien qu'il nous a accordée, Hilaire Lemoine, directeur du Programme des langues officielles au ministère du Patrimoine canadien de 1994 à 2006, a expliqué l'importance de la refonte de la loi pour les communautés francophones en situation minoritaire :

³⁸¹ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2/481/7, ACFO, Filière
« *Multiculturalisme 1984-1989*.

³⁸² *Ibid.*

³⁸³ Parlement du Canada, Bibliothèque du Parlement, Publications courantes : Affaires sociales et communautaires,
Le multiculturalisme canadien, 2009, *op.cit.*

Dans la modification de la Loi – ce qu'on appelle la partie VII, les articles 41 et 42, on trouve la chose suivante : le gouvernement a une responsabilité auprès des communautés minoritaires. Il faut comprendre que, jusqu'en 1988 [...], c'était le Secrétariat d'État qui était, en quelque sorte, le ministère des communautés minoritaires. [...] En 1988, cette nouvelle clause dit que le gouvernement et ses institutions – l'article 41 – doivent s'intéresser et promouvoir les communautés, et doivent aussi promouvoir la dualité linguistique au Canada. Alors ça, ça a été le changement majeur. La Loi de 1988, l'article 42, donne une responsabilité au ministère du Patrimoine – à ce moment-là, cela s'appelait le Secrétariat d'État – la responsabilité de *coordonner* le travail des autres ministères [...]. Il a eu le mandat d'aider les ministères à savoir ce qu'ils avaient à faire puis à les guider dans ce sens³⁸⁴.

Donc, le même mois, sont adoptées deux lois qui confirment le projet de refondation (d'abord trudeauiste) des assises du pays : la *Loi sur le multiculturalisme*, ainsi qu'une nouvelle version de la *Loi sur les langues officielles*, qui inclut l'obligation de la part du gouvernement de se préoccuper de la vitalité des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire. La première *Loi sur les langues officielles* (1969) n'incluait pas ce souci des communautés minoritaires, mais renvoyait plutôt au bilinguisme des services gouvernementaux. Notons, puisque la chose importe d'un point de vue chronologique, que le gouvernement progressiste-conservateur de Brian Mulroney sera réélu à la Chambre des communes en novembre 1988.

Trois projets de loi en lien avec les thèmes de l'immigration et du pluralisme sont à l'étude au Parlement canadien l'année suivante (1989) : en premier lieu, le projet de *Loi constituant la Fondation canadienne des relations raciales*; en second lieu, le projet de *Loi constituant le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté* et, en dernier lieu, le projet de *Loi constituant l'Institut des langues patrimoniales*.

Le gouvernement fédéral, l'ACFO et l'immigration

Il faut comprendre que les associations francophones ont été saisies de différentes manières des thèmes de l'immigration et du pluralisme au fil des ans. Nous avons vu plus haut comment des immigrants du Canada ont pu s'investir dans les associations francophones et poser la question du rapport des associations à l'immigration. En d'autres cas, ce sont les gouvernements

³⁸⁴ H. Lemoine, Entretien du 20 avril 2016, Ottawa.

fédéraux et provinciaux qui invitent les communautés à se prononcer sur ces enjeux. L'exemple qui suit montre que le thème de l'immigration est parfois associé à la question des enjeux linguistiques par des organismes gouvernementaux qui sollicitent l'avis des communautés, les amenant à réfléchir à ces questions. Ainsi, le Conseil consultatif canadien de l'Emploi et de l'Immigration envoie à l'ACFO en février 1989 un « Guide en vue de participer à notre enquête sur la politique linguistique »³⁸⁵. Dans ce guide, le Conseil pose des questions à l'Association canadienne-française de l'Ontario au sujet de l'impact de l'immigration sur les langues française et anglaise dans la province, ainsi que sur la répartition de la population en groupes linguistiques (français et anglais). Le Conseil explique à ce sujet que

certains programmes linguistiques visent à intégrer les nouveaux arrivants au sein même de la société canadienne tandis que d'autres visent à sauvegarder le patrimoine culturel du Canada, y compris les langues étrangères. [...] [D]e l'avis de certains, l'immigration aurait une forte incidence sur la répartition de la population canadienne entre les deux principaux groupes linguistiques. De l'avis de certains autres, elle affecterait cette répartition au point de transformer un jour ou l'autre l'anglais et le français en langues secondaires. Qu'en pensez-vous?³⁸⁶

L'Association canadienne-française de l'Ontario répondra aux questions du Conseil consultatif canadien de l'Emploi et de l'Immigration en mai 1989 par l'entremise d'un mémoire intitulé « Pour une intégration linguistique, sociale et économique des immigrants à notre collectivité »³⁸⁷. En s'appuyant sur la nouvelle version de la *Loi sur les langues officielles* (1988), l'ACFO en profite pour demander que davantage d'immigrants de langue française rejoignent la communauté francophone de l'Ontario. En effet, expose l'ACFO, « hors du Québec, faute d'interventionnisme fédéral en ce sens, les nouveaux venus deviendront tous des Canadiens anglophones, à l'exception des immigrants francophones mais leur nombre est forcément réduit. »³⁸⁸ En vertu de la *Loi sur les langues officielles* de 1988, l'ACFO rappelle que « le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et

³⁸⁵ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2 (6)/46/4, Conseil consultatif canadien de l'Emploi et de l'Immigration, *Guide en vue de vous aider à participer à notre enquête sur la politique linguistique*, 14 février 1989.

³⁸⁶ *Ibid.*

³⁸⁷ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2 (6)/46/4, ACFO, *Pour une intégration linguistique, sociale et économique des immigrants à notre collectivité. Mémoire présenté au Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration dans le cadre de son enquête sur les politiques linguistiques*, mai 1989.

³⁸⁸ *Ibid.*

anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne. »³⁸⁹ L'ACFO demande que davantage d'immigrants se joignent à la population ontarienne, mais en gardant toujours en tête que le bilinguisme, en tant que « source d'identité nationale »³⁹⁰, doit être respecté. L'Association écrit à ce sujet :

[...] nous croyons même que c'est à cette seule condition [le respect du bilinguisme] que le Canada réussira à répondre à leurs aspirations de contribuer pleinement à l'épanouissement collectif, et à préserver la paix sociale. [...] [Donc], il faudrait songer à une structure permettant la participation de la communauté francophone du Canada à la planification de l'intégration des immigrants³⁹¹.

En vertu du respect du bilinguisme, fondamental à la définition du pays, l'ACFO réclame non seulement plus d'immigrants francophones, mais qu'une structure qui permettrait aux francophones du Canada de participer à l'intégration des immigrants soit mise sur pied. L'immigration est ainsi une réalité et un enjeu qui préoccupe l'ACFO au tournant des années 1990. Elle est amenée à s'y intéresser, dans ce cas-ci, par un organisme gouvernemental fédéral, mais sa réponse est sans équivoque : oui à l'immigration francophone, oui à l'intégration et à l'aide gouvernementale à celle-ci.

En ce qui concerne la Fédération des francophones hors Québec, elle avait exprimé en 1988 un intérêt assez marqué pour les thèmes de l'immigration et du pluralisme lors de son assemblée générale annuelle. La FFHQ doit jongler avec plusieurs dossiers en 1989. Alors que l'année 1990 marquera le début d'un changement profond à la Fédération, nous exposerons, dans la dernière partie de cette sous-section, les dossiers prioritaires de la Fédération des francophones hors Québec en 1989.

Les priorités de la FFHQ en 1989

Les négociations constitutionnelles occupent une part importante parmi les préoccupations de la Fédération à la fin des années 1980. Les relations entre la FFHQ et le gouvernement du

³⁸⁹ *Ibid.*

³⁹⁰ *Ibid.*

³⁹¹ *Ibid.*

Québec sont tendues à la fin des années 1980. Comme nous l'avons vu plus haut, la province de Québec a choisi de ne pas appuyer les communautés francophones de la Saskatchewan et de l'Alberta, l'année précédente, dans leurs poursuites devant les tribunaux, contre leurs gouvernements provinciaux respectifs. Le gouvernement de la Saskatchewan, par le moyen de la Loi 2, et celui de l'Alberta, avec la Loi 60, rendaient leurs provinces unilingues anglophones. Le Québec choisissait d'appuyer les gouvernements provinciaux de la Saskatchewan et de l'Alberta afin d'éviter que de potentiels acquis juridiques des minorités francophones ne deviennent des précédents qui permettraient aux Anglo-Québécois de remettre en question la Charte de la langue française au Québec. En revanche, la Fédération des francophones hors Québec appuie le gouvernement du Québec dans l'adoption de la Loi 178, loi sur l'affichage au Québec, en vue de protéger la langue française. Cet appui provoquera des déchirements compréhensibles parmi les francophones du Canada³⁹².

Il s'agit donc là de la situation dans laquelle se trouve la Fédération des francophones hors Québec à la fin des années 1990. Alors que le gouvernement fédéral travaille activement, notamment par le biais de nouvelles lois, à la promotion du projet politique multiculturel, il cherche un accommodement qui permette la réintégration du Québec dans le giron canadien, par le biais de négociations constitutionnelles. L'Accord du lac Meech, négocié en 1987 et en attente de ratification, ce qui mènera à de nouvelles négociations de dernière minute, est une proposition en ce sens. Nous verrons dans la prochaine section le dénouement de ces négociations ainsi que leur effet sur les associations francophones du Canada, en particulier l'ACFO et la FFHQ. Nous verrons aussi que la Fédération des francophones hors Québec annoncera, en 1990, son abandon de la compréhension du Canada comme étant la résultante d'un pacte entre deux peuples fondateurs, pour se tourner vers une définition du Canada « pluraliste ». L'année 1990 amorce le grand changement qui aura lieu dans toute la francophonie canadienne dès 1991. Cette transformation fondamentale sera abordée en détail dans notre prochain chapitre.

³⁹² *Ibid.*

5. DES PEUPLES FONDATEURS AU PLURALISME (1990)

a. Le contexte politique en 1990 : l'Accord du lac Meech

Des négociations constitutionnelles étaient tenues au pays, depuis 1987, en vue de la ratification de l'Accord constitutionnel du lac Meech, qui devait se faire en juin 1990. L'Accord proposait que le Québec soit qualifié de « société distincte ». La perspective de définir uniquement le Québec comme société distincte ne suscitait pas l'enthousiasme des francophones hors Québec. Ils auraient voulu obtenir la reconnaissance de la dualité linguistique et culturelle du pays entier et ont milité en ce sens auprès des divers gouvernements. Cependant, la FFHQ et l'ACFO, « [...] devant la froideur avec laquelle le gouvernement Bourassa – sans parler d'Ottawa et des autres gouvernements provinciaux – accueillit leurs démarches, [...] acceptèrent, de guerre lasse, de changer leurs fusils d'épaule et d'appuyer l'entente constitutionnelle. La torpiller, estimaient-elles, aurait donné des munitions au gouvernement souverainiste, qu'il était profitable de contenir, tout compte fait. »³⁹³ Beaucoup de tensions et de déchirements dans la francophonie canadienne furent causés par cette décision de changer d'idée et d'appuyer l'entente du lac Meech. En faisant référence à cette période mouvementée et difficile, Guy Matte, alors président de la FFHQ, dans un entretien qu'il nous a accordée, relate :

[...] quand on faisait des débats sur Meech et Charlottetown [la seconde tentative d'accord constitutionnel], c'était des déchirements *énormes* à l'intérieur des communautés francophones et acadienne, énormes! [...] Va-t-on inclure la réalité francophone? Pourquoi n'était-elle pas incluse? Pourquoi n'y avait-il pas de reconnaissance de la réalité francophone? Il y avait une reconnaissance du Québec, mais il n'y avait pas de reconnaissance des autres [communautés francophones] dans les accords [...]. Finalement, l'Accord ne mentionne même pas les Autochtones, et surtout pas les francophones. Nous avons conclu des ententes avec le fédéral, qui nous a promis: 'Oui oui, si vous appuyez Meech, ou Charlottetown, l'un de deux, on va s'assurer que dans les politiques, [vous obteniez une certaine compensation]³⁹⁴, Suite à cela, la communauté devait changer de position. Alors qu'on était en opposition, on a changé d'idée pour dire: 'On va vous appuyer, puisqu'on est obligés...'.[...] Ça a été pénible les discussions à ce moment-là. C'était des discussions

³⁹³ Michel Bock, « Des braises sous les cendres », *op.cit.*, p.209.

³⁹⁴ [Il s'agit là de notre interprétation du sens de la phrase que monsieur Matte n'a pas achevée.]

absolument *pénibles* et difficiles, déchirantes, qui ont failli faire éclater l'organisation à ce moment-là.³⁹⁵

C'est ainsi que la Fédération des francophones hors Québec, lors de son assemblée générale annuelle de 1990, adopte la résolution d'enjoindre Clyde Wells, premier ministre terre-neuvien opposé à l'entente du lac Meech, ainsi que les autres députés de la province, à ratifier l'entente, malgré des relations plutôt négatives avec le Québec³⁹⁶. L'accord constitutionnel du lac Meech résulte toutefois en un échec au mois de juin 1990, faute d'obtenir la ratification de toutes les provinces du pays.

Pendant ce temps, les thèmes de l'immigration et du pluralisme continuent d'occuper l'espace public canadien. En font foi quelques initiatives de promotion du multiculturalisme pendant l'année 1990, que nous exposerons maintenant.

b. Quelques initiatives de promotion du multiculturalisme en 1990

Alors qu'au Parlement fédéral, le ministère du Multiculturalisme, dont la création avait été proposée aux Communes l'année précédente, dépose son premier rapport annuel sur la mise en œuvre de la *Loi sur le multiculturalisme canadien*³⁹⁷, au Québec, le ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration dépose un énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration à l'Assemblée nationale, intitulé « Au Québec pour bâtir ensemble »³⁹⁸. L'énoncé de politique est adopté à l'unanimité³⁹⁹. La réflexion amorcée au Québec sur le pluralisme et l'immigration se poursuit dans l'espace public, et bien accueillie des dirigeants. Sur la scène fédérale, la mise en œuvre de la *Loi sur le multiculturalisme canadien* fait cette même année

³⁹⁵ G. Matte, Entretien du 5 avril 2016, Ottawa.

³⁹⁶ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2 (6)51/16, *Rapport du directeur général*, Colombie-Britannique, 1990.

³⁹⁷ Parlement du Canada, Bibliothèque du Parlement, Publications courantes : Affaires sociales et communautaires, *Le multiculturalisme canadien*, *op.cit.*

³⁹⁸ Gouvernement du Québec, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, « Au Québec pour bâtir ensemble. Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration », 1990. [En ligne] <http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/ministere/Enonce-politique-immigration-integration-Quebec1991.pdf> (page consultée le 11 juillet 2016).

³⁹⁹ Gouvernement du Québec, Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Communiqués : « Nouvelle politique en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion ». [En ligne] <http://www.midi.gouv.qc.ca/fr/presse/communiques/com20150128.html> (page consultée le 11 juillet 2016).

l'objet d'une évaluation. En un mot : le projet politique du multiculturalisme reçoit l'appui des gouvernements fédéral et québécois en 1990, et que son développement est promu et évalué.

Enfin, à la fin de l'année 1990, a lieu un congrès que le Conseil canadien pour l'éducation multiculturelle et interculturelle met sur pied, en collaboration avec l'Association multiculturelle francophone de l'Ontario et moyennant le soutien du ministère canadien du Multiculturalisme et de la Citoyenneté⁴⁰⁰. Il s'agit de la quatrième conférence qu'organise le Conseil canadien pour l'éducation multiculturelle et interculturelle. Nous avons vu, plus haut, que la conférence de 1988 avait eu lieu au Québec. Cet événement est emblématique de l'intérêt que suscite le thème du pluralisme, intérêt qu'encourage et subventionne le gouvernement fédéral au fil des années 1980 et à l'aube des années 1990.

Nous verrons à présent comment l'AMFO et l'ACFO interagissent au début des années 1990. Nous verrons aussi quelles sont les priorités de l'Association canadienne-française de l'Ontario, en cette année de l'échec de l'Accord constitutionnel du lac Meech.

c. Les priorités de l'ACFO en 1990

Bien que Rolande Faucher ait spécifié que, pendant son mandat comme présidente de l'ACFO, l'immigration et le pluralisme ne faisaient pas partie de sa liste de priorités, l'ACFO se préoccupe tout de même de l'enjeu de l'immigration. En effet, Rolande Faucher participe à des consultations, de concert avec d'autres leaders communautaires, avec la ministre de l'Immigration, Barbara McDougall⁴⁰¹. Cette dernière dépose en 1990 son plan quinquennal en matière d'immigration, pour les années 1991 à 1995⁴⁰².

⁴⁰⁰ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2-55/3/2, Filière « Multiculturalisme (Conseil consultatif canadien de l'emploi et de l'immigration et Fondation de la recherche sur la toxicomanie : relations interculturelles et interraciales) », 1991.

⁴⁰¹ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/46/4, Barbara McDougall, ministre de l'Emploi et de l'Immigration, *Lettre envoyée à Rolande Soucie, présidente de l'ACFO*, 11 janvier 1990.

⁴⁰² *Ibid.*

L'ACFO participe aussi à deux réunions du Comité conjoint AMFO-ACFO, à Toronto, en janvier et en mars⁴⁰³. Lorsque le Comité se réunit en mars, un « débat philosophique » sur la « définition d'un Franco-Ontarien » est mis à l'horaire⁴⁰⁴. L'historien Michel Bock évoque à ce sujet qu'« au tournant des années 1990, l'Association voulut 'normaliser' la définition du terme 'franco-ontarien', qui devait s'appliquer, dorénavant, à 'toute personne d'expression française de la province de l'Ontario', sans égards aux critères culturels, historiques et mémoriels qui avaient longtemps fait le fondement du Canada français. »⁴⁰⁵ Nous verrons, dans le chapitre suivant, qu'il ne s'agissait là que du début d'un débat sur l'intégration des immigrants francophones et sur la définition du Canada ainsi que de la place des francophones au Canada⁴⁰⁶.

En ce qui a trait aux négociations constitutionnelles, quelques mois après l'échec de l'Accord du lac Meech, en juin 1990, le gouvernement de Bourassa met sur pied la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec⁴⁰⁷. L'Association canadienne-française de l'Ontario y soumet le mémoire « Notre place aujourd'hui... pour demain ». Ce mémoire, explique Michel Bock, « [...] contenait un ressentiment vis-à-vis du Québec qu'on avait rarement vu depuis la controverse entourant les États généraux, vingt ans plus tôt. »⁴⁰⁸ Il s'agit d'un dernier plaidoyer de la part de l'ACFO, qui estime qu'

il n'est pas inutile de rappeler, au risque d'être accusé d'énoncer une évidence, qu'il s'impose que les Canadiens français, à cette période critique dans l'histoire du pays, oublient leurs frontières et s'appliquent à examiner ensemble ce qui les unit : la langue, leurs origines communes, l'immense territoire que constitue le Canada qu'ils ont exploré et les liens culturels indissolubles⁴⁰⁹.

⁴⁰³ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2-58/5/4, Filière « Relations avec Association multiculturelle francophone de l'Ontario, 1989-1991 ».

⁴⁰⁴ *Ibid.*

⁴⁰⁵ Michel Bock, « Des braises sous les cendres », *op.cit.*, p.216.

⁴⁰⁶ *Ibid.*

⁴⁰⁷ Université de Sherbrooke, Faculté des lettres et sciences humaines, École de politique appliquée, « Adoption par l'Assemblée nationale de la loi constituant la Commission Bélanger-Campeau ». [En ligne] <http://www.bilan.usherb.ca/bilan/pages/evenements/3509.html> (page consultée le 11 juillet 2016).

⁴⁰⁸ Michel Bock, « Des braises sous les cendres », *op.cit.*, p.216.

⁴⁰⁹ Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), « Notre place aujourd'hui... pour demain. Mémoire présenté à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec », novembre 1990.

Il s'agit d'un vibrant plaidoyer – un des derniers – pour la défense du pacte des peuples fondateurs, pour réveiller la conscience québécoise et lui rappeler le « rêve canadien »⁴¹⁰ porté historiquement par les Canadiens français. Mais, relate Michel Bock, « les dirigeants francophones hors Québec avaient eu beau se démener pour tenter d'endiguer le flot d'indifférence que semblait déverser sur eux, depuis quelque temps, la classe politique québécoise, ils n'eurent d'autre choix, au tournant des années 1990, que de s'y résigner. »⁴¹¹ Au tournant des années 1990, l'ACFO ressent « l'abandon des Québécois » dans sa lutte pour le projet politique du biculturalisme, ce qui marque sans doute un point tournant pour la suite des choses, en ce sens qu'une vision binationale du pays perd son sens si les Québécois, qui forment le plus grand contingent de francophones au pays, ne semblent pas adhérer à la même vision.

Cela dit, l'Association défend toujours le projet dans son mémoire qu'elle soumet à la Commission Bélanger-Campeau. L'ACFO milite aussi pour des enjeux plus « locaux », comme la mise sur pied d'une université de langue française dans la province de l'Ontario. Elle participe toujours aux réunions du Comité conjoint AMFO-ACFO et travaille, par le biais de l'élaboration de son premier plan de développement global, à la définition de ses objectifs pour les années à venir. L'année à venir (1991) sera un point tournant pour l'ACFO ainsi que pour la FFHQ, qui amorcera en fait le changement. En effet, la Fédération donne déjà des signes qu'elles s'apprentent à revoir sa compréhension des assises du pays. Elle pense à se redéfinir, notamment en adoptant une nouvelle appellation, et en repensant à son rôle. C'est sur les priorités et dossiers de la FFHQ en 1990, ainsi que sur son mouvement de redéfinition que se dirige maintenant notre propos.

d. La FFHQ opte pour le « pluralisme social »

Le changement de nom de la FFHQ

La Fédération des francophones hors Québec est préoccupée par plusieurs dossiers en 1990, comme la qualité des services de Radio-Canada, la situation des aînés francophones,

⁴¹⁰ [Nous faisons référence au rêve d'un Canada biculturel. Voir Guy Laforest, *Trudeau et la fin d'un rêve canadien*, Sillery, Éditions du Septentrion, 1992, 265p.]

⁴¹¹ Michel Bock, « Des braises sous les cendres », *op.cit.*, p.210.

l'alphabétisation et la crise linguistique de Sault-Ste-Marie⁴¹². En effet, en 1990, le maire de Sault-Ste-Marie déclare que l'anglais est la seule langue de la ville, suite au dépôt d'une pétition d'un groupe anti-français, *Sault Association for Preservation of English Language Rights*⁴¹³.

Un autre dossier occupe la Fédération en 1990. Lors de son assemblée générale annuelle, la FFHQ annonce qu'elle changera de nom⁴¹⁴. L'idée avait été émise lors de la réunion du Conseil national des présidentes et des présidents, puis elle avait été rejetée lors de l'assemblée générale annuelle, en 1987⁴¹⁵. Deux ans plus tard, en 1989, la firme Bourget-Nadeau remet son étude « Analyse des conséquences possibles d'un changement de nom » à la FFHQ. Les analystes estiment qu'il y a autant d'avantages que d'inconvénients pour la Fédération à changer de nom:

Vous avez toutes les raisons du monde de vouloir changer de nom. Le moment est propice, l'environnement social a évolué et votre organisation s'est transformé [sic]. Qui plus est, votre nom reflète mal votre action [...] L'autre facteur qu'il importe de considérer est évidemment le contexte politique. Est-il logique de se définir continuellement par rapport au Québec, alors que nous soulignons et répétons sans cesse notre attachement à nos différents coins de pays? Est-il sage de se rattacher à une entité dont, manifestement, les intérêts divergent des nôtres? Finalement, est-ce normal de se définir par la négative? On doit aussi garder en tête que cette réflexion cadre à l'intérieur du projet de société *Dessein 2000*⁴¹⁶.

La Fédération des francophones hors Québec est en redéfinition, et que les liens avec le Québec semblent perdre de leur importance définitionnelle. Ainsi, le nouveau nom (préliminaire) que retient la FFHQ en 1990 est « La Fédération des francophones du Canada ». La Fédération affirmera, cette même année, commencer à abandonner la vision du Canada comme étant la résultante d'un pacte entre deux peuples fondateurs. La FFHQ parlera désormais d'un Canada « pluraliste ».

⁴¹² FCFA, « Un quart de siècle de défis », *op. cit.*

⁴¹³ Centre francophone de Sault-Ste-Marie, « Histoire ». [En ligne] <http://www.centrefrancophone.net/le-centre/histoire> (page consultée le 11 juillet 2016).

⁴¹⁴ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2 (6)51/16, *Rapport du directeur général*, Colombie-Britannique, 1990.

⁴¹⁵ *Ibid.*

⁴¹⁶ *Ibid.*

Des peuples fondateurs au « pluralisme social »

Lors de son assemblée générale annuelle de 1990, la FFHQ met sur pied l'initiative ou projet de société « Dessein 2000 », mentionnée plus haut. Il s'agit d'un nouveau « projet de société » pour la Fédération, qui redéfinit par le fait même ses orientations. En effet, affirme la Fédération,

[...] l'avènement de la *Loi sur les langues officielles* constitue un jalon important pour nous mais demeure insuffisant. [...] Cette réflexion ne pouvait survenir à un moment plus propice. C'est toute la nation qui est plongée dans un processus de renouvellement et face à cela, les communautés qui espèrent jouer un rôle prépondérant dans le Canada de demain doivent-elles aussi se définir, se redéfinir et rajeunir les idées qui leur sont chères. Les concepts qui nous ont si longtemps servis, *comme la dualité linguistique par exemple, risquent un ébranlement profond si on ne réussit pas à les moderniser. D'autres concepts tel celui des deux peuples fondateurs sont de moins en moins retenus et c'est à nous de leur trouver un substitut respectueux de toutes les composantes sociales.* Dessein 2000, c'est un peu tout ça⁴¹⁷.

Nous constatons donc que, du moins dans ce document, la Fédération des francophones hors Québec rejette explicitement la vision du Canada comme le résultat d'un pacte entre deux peuples fondateurs, ses auteurs la jugeant dépassée et incompatible avec la réalité sociale de 1990. Autrement dit, la lutte idéologique entre les deux projets concurrents tire à sa fin. La dualité linguistique a besoin d'une cure de jeunesse, d'une modernisation, selon la Fédération, et c'est par « l'ouverture au pluralisme social » qu'elle entend y parvenir:

Il y a maintenant trois ans, nous nous sommes engagés sur un terrain incertain, celui du pluralisme social. S'articulant autour du thème 'Francophonie, Multiculturalisme, Francophilie', l'Assemblée générale annuelle de 1988 nous permit de réaliser à quel point nous étions mal outillés pour faire face aux défis de ce qu'il convient d'appeler *une nouvelle démographie*. Nous avons convenu de la pertinence d'étudier la question, en Alberta d'abord, puis ensuite au niveau national. Graduellement, les vieilles inquiétudes ont fait place à une certaine audace rafraîchissante. Dans la foulée des démarches amorcées il y a maintenant trois ans, *la Fédération s'est dotée d'une politique avant-gardiste face au pluralisme* et s'est tout à coup mise à réfléchir sur les moyens d'en arriver à un contrat social basé sur le respect des différences⁴¹⁸.

⁴¹⁷ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2 (6)51/16, *Rapport du directeur général*, Colombie-Britannique, 1990. [Nous soulignons.]

⁴¹⁸ *Ibid.* [Nous soulignons.]

Il est intéressant de constater le changement radical qui s'est opéré au sein de la FFHQ. Alors qu'en 1978, elle refusait absolument, sur la base d'une « incompatibilité idéologique »⁴¹⁹, de se pencher sur le multiculturalisme ne serait-ce que pour le considérer, la FFHQ affirme en 1990 s'être « dotée d'une politique avant-gardiste face au pluralisme », abandonnant de ce fait « les vieilles inquiétudes » que l'on devine associées au projet politique du biculturalisme.

La Fédération des francophones hors Québec explique que l'idée de ce changement lui est venue d'une de ses associations membres :

Inspirée par les démarches de l'Association canadienne française [sic] de l'Alberta⁴²⁰, la Fédération a modifié son discours pour y insérer, là où c'est possible, un message d'ouverture face au pluralisme, à l'intégration des immigrantes et immigrants et aux préoccupations des autochtones. Cette ouverture est d'autant plus significative si l'on considère que les communautés francophones ont historiquement développé le réflexe de s'isoler de la majorité pour assurer la rétention de leur langue et de leur culture. Aujourd'hui, cet isolement est impossible mais certains réflexes demeurent. Or, *c'est en reconnaissant que la communauté francophone est elle-même pluraliste qu'on réussira à démontrer qu'il est possible de faire cohabiter l'idéologie de la dualité linguistique avec le phénomène du pluralisme social.* [...] Beaucoup de travail a été accompli mais le gros reste à venir. [...] [L]es francophones font davantage preuve d'ouverture. Cette évolution est certes éprouvante. Elle nous force à remettre en questions [sic] certaines valeurs, certaines façons de faire qui nous sont chères. En revanche, elle nous assure une meilleure intégration de la francophonie dans une société de plus en plus pluraliste⁴²¹.

Le renversement est total. La Fédération des francophones hors Québec affirme dans ce document que multiculturalisme (ou pluralisme) et bilinguisme peuvent cohabiter, ce qu'elle avait toujours nié depuis 1971.

La suite des choses, comme nous la décrivons dans le prochain chapitre, montre que désormais, pour la FFHQ, multiculturalisme et bilinguisme sont complémentaires. C'était

⁴¹⁹ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/39/17, Francine Lalonde, Réponse à l'Invitation du CCCM, le 20 juillet 1978.

⁴²⁰ [Nous ignorons quelles sont ces démarches que mentionne la FFHQ.]

⁴²¹ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2 (6)51/16, *Rapport du directeur général*, Colombie-Britannique, 1990. [Nous soulignons.]

l'argument du gouvernement fédéral au lendemain de la proclamation de l'énoncé de politique sur le multiculturalisme en octobre 1971. La Fédération semble adhérer au projet politique du multiculturalisme. L'année 1990 marque réellement, pour la Fédération des francophones hors Québec, le début d'une rupture idéologique importante qui est centrale à cette thèse. Il ne s'agit que du début d'un mouvement de qui ira en s'accroissant au fil des années 1990 et 2000, pour finalement déboucher sur la célébration du pluralisme dont nous sommes les contemporains.

Guy Matte, président de la Fédération des francophones hors Québec de 1989 à 1991, a évoqué, dans l'entretien qu'il nous a accordé, ce changement drastique de façon de voir de la FFHQ-FCFA au tournant des années 1990, en commençant par rappeler le projet politique biculturel, celui des peuples fondateurs :

«Les Canadiens français se disaient: « Nous ne sommes pas seulement un élément culturel *exactement* comme les autres. Nous sommes l'un des deux peuples fondateurs. » Cela renvoyait à une entente 'historique' qu'il y avait entre les francophones et les anglophones en 1848 et [en] 1867. Cette mentalité se traduisait encore chez les francophones en 1967-1970-1971 : « pourquoi sommes-nous en train de *trahir* ce principe originel de la Confédération canadienne? » *Mais il y a eu une évolution*⁴²², au fil des ans. Cela a perdu de l'importance, après les années Trudeau. Il y a eu un *shift* : l'immigration n'est désormais plus vue comme étant quelque chose de *menaçant*⁴²³.

Matte mentionne un « *shift* », une sorte de virage serré, de changement drastique qui a lieu à la Fédération des francophones hors Québec. C'est de cette transformation soudaine, de cette priorisation presque absolue du pluralisme dont le troisième chapitre traitera.

Conclusion

Nous avons vu, dans ce chapitre, que les thèmes de l'immigration et du pluralisme sont de plus en plus présents dans les débats et les préoccupations des associations francophones canadiennes entre 1980 et 1990. Ces thèmes cheminent lentement mais sûrement vers un statut de « priorité », à l'aube des années 1990.

⁴²² [Nous soulignons.]

⁴²³ G. Matte, Entretien du 5 avril 2016, Ottawa.

Le projet politique du multiculturalisme, véhiculé et promu en particulier par le gouvernement fédéral et, nous l'avons vu à certaines occasions, par le gouvernement de l'Ontario, entre toujours en conflit, au cours des années 1980, avec le projet biculturel du Canada que cherchent à promouvoir les associations francophones. Cependant, alors que ces dernières continuent d'opposer au multiculturalisme l'indissociabilité d'une langue et de la culture qu'elle véhicule, nous pouvons voir qu'avec la cohabitation des idéologies, le projet politique pluraliste sera celui que l'on retiendra en dernière instance, sans rejeter le bilinguisme fondamental du pays. En 1990, la Fédération des francophones exprime ce que le gouvernement fédéral argumentait dès le début des années 1970 : le bilinguisme et le multiculturalisme sont, en réalité, complémentaires.

Avant d'en arriver là, les remous créés dans la francophonie ontarienne avec la fondation de l'AMFO et de l'AIFO, l'embauche de Mohammed Brihmi à l'ACFO, la pression mise par le gouvernement provincial ontarien sur l'ACFO la poussant à s'intéresser davantage au multiculturalisme; puis, du côté de l'Ouest, l'étude de terrain sur le pluralisme que commande la FFHQ, en Alberta, ainsi que la tenue d'une assemblée générale annuelle sur le thème du multiculturalisme et de la francophilie : tous ces événements ont contribué à une croissance de l'importance des thèmes de l'immigration et du pluralisme dans les associations francophones du Canada, et à l'essoufflement de la résistance du projet politique biculturel.

Par ailleurs, nous avons constaté que de plus en plus, au fil des années 1980, immigration et pluralisme sont présentés – dans des conférences, des symposiums, des communications, des réunions – comme étant simplement « faits pour être ensemble ». Le multiculturalisme est ainsi plus d'une fois dépeint comme le seul cadre social acceptable pour une société qui accueille des immigrants. L'accueil de nouveaux arrivants est d'ailleurs évoqué comme un besoin démographique de plus en plus pressant.

Enfin, les négociations constitutionnelles, déchirantes à certains moments, ont achevé de refroidir les relations déjà tièdes entre le Québec et les francophones du reste du pays. L'indifférence du Québec aux enjeux des francophones vivant en situation minoritaire convaincra la FFHQ de changer de nom 1990, pour ne plus se définir par rapport au Québec. C'est cette

même année que la Fédération laissera aussi tomber le schème de référence qui avait été le sien, ainsi que celui de tous les Canadiens français : celui des peuples fondateurs. Il est presque déjà supplanté par son concurrent, le multiculturalisme ou « pluralisme social ». La rupture achèvera de se faire lors des années 1990, et c'est dans ce troisième et dernier chapitre que nous relaterons la suite de l'histoire.

CHAPITRE 3 : 1991 À 2010

Le thème de l'immigration devient la priorité des associations francophones, tandis que le pluralisme n'est plus remis en question

Introduction

Nous avons vu dans le chapitre précédent que les thèmes de l'immigration et du pluralisme gagnent en importance dans les associations francophones du Canada entre 1980 et 1990. Dans ce chapitre, nous verrons plus en détail le rôle du gouvernement fédéral. Ce dernier, grand soutien financier et même logistique des associations communautaires francophones, aura un rôle à jouer dans la priorisation claire du pluralisme et de l'immigration entre 1991 et 2010. Nous verrons, par exemple, son rôle dans la refonte de l'ACFO en 2006, qui changera de nom et de mission pour devenir plus « inclusive ». Nous verrons aussi apparaître un nouvel acteur dans la priorisation de l'immigration et du pluralisme dans les communautés francophones : il s'agit du Commissariat aux langues officielles.

Ce chapitre est divisé en six sections. En premier lieu, nous nous attarderons sur les raisons de ce changement de priorités et de vision dans les associations francophones. Nous ferons appel, dans cette première section, au témoignage des acteurs qui nous ont accordé un entretien, aux fins de cette thèse. La seconde section portera tout entière sur l'année 1991, qui est réellement une année charnière, un moment clé dans le changement de priorités dans les associations francophones du Canada. En troisième lieu, nous verrons quelques exemples de la priorisation de l'immigration et du pluralisme. La quatrième section portera sur l'accroissement du rôle du gouvernement fédéral dans les associations et dans le choix de leurs priorités, notamment par le biais du ministère du Patrimoine canadien. La cinquième section, qui couvre la fin des années 1990, présente le rôle et l'influence de Patrimoine canadien auprès de la FCFA ainsi que le rôle et l'influence du Commissariat aux langues officielles auprès des associations francophones et du gouvernement fédéral. Enfin, en sixième lieu, nous verrons en quoi, suite à l'influence des acteurs mobilisés pendant la période, les associations francophones en viennent à changer complètement de vision ou même de structure, afin de refléter leurs nouvelles priorités.

1. LES RAISONS D'UN CHANGEMENT : L'ENJEU DÉMOGRAPHIQUE

Nous avons fait allusion, dans le chapitre précédent, à une inquiétude démographique croissante du côté des associations francophones canadiennes. Nos recherches préliminaires nous avaient amenée à formuler l'hypothèse selon laquelle l'inquiétude des associations francophones par rapport à la baisse du poids démographique et l'assimilation croissante des francophones vivant en situation minoritaire peut partiellement expliquer pourquoi l'immigration et le pluralisme sont devenus des priorités pour ces associations. C'est la raison pour laquelle nous avons interrogé à ce sujet chacun des acteurs qui nous ont accordé un entretien dans le cadre de cette thèse. Nous verrons que tous les acteurs convergent en affirmant que oui, l'inquiétude par rapport au « nombre » est à l'origine de la réflexion croissante des communautés sur l'immigration et le pluralisme. Nous trouvons pertinent de rapporter ici leurs propos à ce sujet.

a. David Welch (ACFO)

David Welch, militant à l'ACFO pendant les années 1980 et l'un des porteurs des thèmes de l'immigration et du pluralisme (il est celui qui a proposé, en 1984, que l'ACFO appuie l'enseignement dans les langues ancestrales⁴²⁴) nous a expliqué que la présence des immigrants permettait de « sauver les écoles » francophones. « C'était surtout à Toronto et à Ottawa. Ça a joué un rôle. C'était un peu opportuniste », ajoute-t-il⁴²⁵. La population était en baisse en raison de la chute du taux de natalité : « C'est qu'on avait moins d'enfants [...]. Je leur ai dit : 'Ne blâmez pas les Anglais. Blâmez-vous vous-mêmes parce que vous n'avez pas d'enfants'. »⁴²⁶ Qui plus est, Welch nous a indiqué être parfaitement d'accord pour affirmer que la préoccupation, l'intérêt porté envers l'immigration sont liés à une inquiétude démographique dans les communautés francophones du Canada⁴²⁷.

⁴²⁴ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/2/7, ACFO, *Procès-verbal de la XXXVe Assemblée générale extraordinaire*, Niagara Falls, les 28, 29 & 30 septembre 1984.

⁴²⁵ D. Welch, Entretien du 16 mars 2016, Université d'Ottawa.

⁴²⁶ *Ibid.*

⁴²⁷ *Ibid.*

b. Dyane Adam (Commissariat aux langues officielles)

L'ancienne commissaire aux langues officielles Dyane Adam (en poste de 1999 à 2006) affirme, pour sa part, que « le Canada a recruté des immigrants largement pour des raisons économiques. [...] Économie et immigration ont toujours été intimement liées, selon moi. Mais c'est difficile de départager [à savoir si les communautés se sont intéressées à l'immigration] pour des raisons démographiques ou économiques parce que, pour moi, [les deux notions] sont intimement liées. »⁴²⁸ Madame Adam situe l'intérêt des associations francophones pour l'immigration et le pluralisme dans une dynamique nationale et même internationale qui allait dans ce sens. Autrement dit, le Canada, dans son ensemble, s'intéressait déjà à l'immigration. Il y avait beaucoup de mouvements de population dans le monde entier, dans les années 1990 et 2000, années dont elle nous a entretenue et pendant lesquelles elle était active dans le milieu francophone minoritaire⁴²⁹. Ainsi, selon sa vision des choses, les associations francophones, en s'intéressant à l'immigration et en la priorisant comme thème d'importance dans les années 1990, réagissaient à leur minorisation par l'immigration anglophone au Canada, en demandant leur « juste part » d'immigrants⁴³⁰.

c. Rolande Faucher (ACFO) & Guy Matte (FFHQ/FCFA)

Rolande Faucher, présidente de l'Association canadienne-française de l'Ontario de 1988 à 1990, partage aussi l'avis selon lequel la conscience du déclin démographique des francophones du Canada est l'une des raisons principales pour lesquelles les associations francophones se tournent vers l'immigration, vers le début des années 1990⁴³¹. C'est aussi l'opinion de Guy Matte, président de la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ) – qui devient la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) – de 1989 à 1991.⁴³²

Plus encore, selon Rolande Faucher, la question démographique est centrale, tandis que la question économique, à la différence de ce que suggère Dyane Adam, serait « vraiment

⁴²⁸ D., Entretien du 17 mars 2016 [Entretien téléphonique].

⁴²⁹ *Ibid.*

⁴³⁰ *Ibid.*

⁴³¹ R. Faucher, Entretien du 29 mars 2016, Université d'Ottawa.

⁴³² G. Matte, Entretien du 5 avril 2016, Ottawa.

moindre » et consisterait plutôt en une « conséquence » plutôt qu'une cause de l'intérêt envers l'immigration⁴³³. Madame Faucher explique qu' « au point de vue conceptuel, le pluralisme ethnique est un atout, un qualificatif, un gros avantage. Mais cela adonne aussi que ça nous permet d'augmenter nos nombres. C'est très 'pratico-pratique' [...] »⁴³⁴. L'immigration, donc, était un clair apport au nombre qu'ont perçu les associations francophones.

d. Mohammed Brihmi (ACFO, AMFO & AIFO)

Mohammed Brihmi abonde dans le même sens que les autres grands témoins avec qui nous nous sommes entretenue. En effet, lorsque nous lui avons soumis la question de savoir si l'inquiétude démographique pouvait être une cause de l'intérêt des associations francophones pour l'immigration, il a répondu en ces termes :

Ça peut être une des raisons, parce que c'est une réalité. La communauté franco-ontarienne de souche hors Québec était en grand déclin, en raison du mariage hors communauté et de l'exode des jeunes. [...] Souvent ces jeunes ne retournaient pas dans leurs communautés. [...] C'est une réalité. Si vous êtes à Ottawa, à Toronto, même dans les petits centres – London, Windsor et tout – vous allez dans les écoles de langue française, vous allez voir que presque la grande totalité, la grande majorité, ce sont des jeunes des minorités ethnoculturelles qui sont là. [...] Donc la survie et l'apport démographique des minorités est indéniable. Est-ce que ceci est la base derrière cette ouverture [aux thèmes de l'immigration et du pluralisme]? Moi je dirais qu'il y a la vision, mais avec la vision, il y a la réalité! Ils vont tous les deux main dans la main. [...] Il y a un intérêt mutuel⁴³⁵.

En somme, pour M. Brihmi, l'arrivée des immigrants précède l'intérêt des associations francophones pour l'immigration, en ce sens où ce serait plutôt une sorte de constat de l'aide démographique qu'apportent les immigrants aux institutions francophones minoritaires qui aurait mis les associations sur la piste de la promotion de l'immigration et du pluralisme. D'une certaine manière, ses propos font écho à ceux de David Welch, qui observait que les francophones constataient que les immigrants « sauvaient les écoles » francophones.

⁴³³ *Ibid.*

⁴³⁴ *Ibid.*

⁴³⁵ M. Brihmi, Entretien du 7 avril 2016 [Entretien téléphonique].

e. Hilaire Lemoine (ministère du Patrimoine canadien)

L'ancien fonctionnaire Hilaire Lemoine, qui connaît de fond en comble le fonctionnement du ministère du Patrimoine canadien, en particulier en ce qui a trait aux groupes de langue officielle vivant en situation minoritaire, a aussi confirmé notre hypothèse. Directeur du Programme de langues officielles de Patrimoine canadien de 1994 à 2006, Lemoine s'exprime en ces termes : « Je dirais que c'est définitivement la réalité. Parce que la réalité dicte ça. Cette hypothèse [de l'inquiétude démographique] est malheureusement basée sur des faits, qui sont solides. Moi je dirais que la motivation était menée *d'abord* par la question du déclin démographique. »⁴³⁶

Nous constatons que tous les acteurs à qui nous avons parlé sont unanimes sur ce point : l'inquiétude du poids démographique des francophones à l'extérieur de la province de Québec a été un facteur principal de l'intérêt qu'ont commencé à porter les associations francophones du pays sur cette question. Cependant, nous observons que l'on parle surtout d'enjeux démographiques, en lien avec l'immigration, à partir des années 1990. Autrement dit, l'inquiétude démographique est un thème récurrent dans les associations francophones, à partir des années 1990 et 2000, en parallèle avec la priorisation de l'immigration et du pluralisme dans les associations francophones. Ainsi, nous postulerons dans ce chapitre que l'inquiétude du déclin démographique des associations francophones du Canada est une des raisons pour lesquelles l'immigration et le pluralisme sont devenus des priorités dans ces associations.

Le pluralisme devient graduellement un élément autodéfinitionnel dans les associations francophones du Canada, en plus d'une priorité, de pair avec l'immigration. Nous verrons, dans la section suivante, que lors de l'année 1991, l'Association canadienne-française de l'Ontario et la Fédération des francophones hors Québec (ou Fédération des francophones du Canada) annonceront une plus grande priorisation de l'immigration et du pluralisme. Pour l'ACFO, ce sera lors du Sommet de la francophonie ontarienne de Toronto, tandis que pour la FFHQ/FCFA, ce sera dans le contexte de son changement de nom officiel et de la publication du rapport final de l'étude de terrain qu'avaient menée Stacy Churchill & Isabel Kaprielian quelque trois ans auparavant. En ce sens, l'année 1991 est une année charnière dans l'étude chronologique de ce

⁴³⁶ H.Lemoine, Entretien du 20 avril 2016, Université d'Ottawa.

changement de priorités dans les associations francophones. C'est la raison pour laquelle nous désirons souligner à grands traits cette année.

2. UNE ANNÉE CHARNIÈRE : 1991

a. Le contexte politique

La Loi sur le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté

Les transformations au sein de l'ACFO et de la FFHQ, en 1991, s'inscrivent dans un contexte politique pancanadien. La *Loi sur le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté* reçoit la sanction royale le 17 janvier 1991, créant ainsi légalement le ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté. Le ministère est officiellement mis sur pied en avril 1991⁴³⁷. On ne saurait douter de l'importance du multiculturalisme pour le gouvernement fédéral, en atteste le fait qu'il lui consacre dorénavant un ministère.

Le rapport de la Commission Bélanger-Campeau et la réaction de la FCFA (FFHQ)

Un événement est digne de mention dans cette présentation du contexte politique pancanadien de l'année 1991. Le gouvernement québécois de Robert Bourassa avait mis sur pied, en juin 1990, la Commission Bélanger-Campeau pour se pencher sur l'avenir politique et institutionnel du Québec suite à l'échec de l'Accord du lac Meech⁴³⁸. La Commission dépose son rapport le 27 mars 1991. Cette dernière avait pour mandat d'« [...] étudier et d'analyser le statut politique et constitutionnel du Québec et de formuler à cet égard des recommandations [...] à l'Assemblée nationale »⁴³⁹. En somme, la Commission était créée dans l'optique de « redéfinir le statut

⁴³⁷ Parlement du Canada, Bibliothèque du Parlement, Publications courantes : Affaires sociales et communautaires, *Le multiculturalisme canadien*, *op.cit.*

⁴³⁸ Université de Sherbrooke, Faculté des lettres et sciences humaines, École de politique appliquée, « Adoption par l'Assemblée nationale de la loi constituant la Commission Bélanger-Campeau », *op.cit.*

⁴³⁹ Michel Bélanger et Jean Campeau, « L'avenir politique et constitutionnel du Québec : Rapport de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec », Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 180p. [En ligne] https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageNotice.aspx?idn=20751 (page consultée le 23 juillet 2016), p.1.

politique et constitutionnel du Québec »⁴⁴⁰. Il est intéressant de noter que dans le rapport, les commissaires évoquent le pacte des peuples fondateurs, comme étant un principe historique auquel le Québec ressent toujours un attachement :

À l'origine, le régime fédéral canadien se fondait, du point de vue du Québec, sur la dualité canadienne et l'autonomie des provinces. La dualité canadienne, qui repose sur la relation entre le peuple canadien-français et le peuple canadien-anglais, est vue comme le principe fondateur du régime fédéral. *L'union fédérale est ainsi conçue comme un pacte entre ces deux peuples, qui ne peut être modifié qu'avec le consentement de chacune des parties*⁴⁴¹.

C'est à partir de cet angle – la dualité canadienne ou biculturalisme – que les commissaires fustigent, dans leur rapport, le multiculturalisme canadien comme politique d'État au pays :

La Loi de 1982 a aussi constitutionnalisé le principe du maintien et de la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens, imposant par là au Québec une vision constitutionnelle qui ne reflétait pas nécessairement sa réalité au sein de l'ensemble canadien : le Canada se trouvait défini comme une société multiculturelle, sans reconnaissance constitutionnelle de la 'dualité canadienne' et de la spécificité du Québec. Étant très majoritairement anglophone, la société multiculturelle canadienne peut devenir dans les faits indifférente à l'identité distincte du Québec et à sa situation linguistique et culturelle unique au Canada⁴⁴².

Ainsi, poursuivent Bélanger et Campeau,

*aux yeux de plusieurs, la langue française et les origines culturelles francophones sont au nombre des multiples langues d'origine et cultures qui forment le patrimoine multiculturel du Canada et en sont les égales : la langue française et les origines culturelles francophones ne devraient pas requérir de reconnaissance ou de garanties particulières dans la Constitution du Canada. Les notions de 'dualité linguistique' et de 'deux peuples fondateurs' ne reflètent pas la conception de la réalité canadienne qu'un grand nombre de Canadiens partagent et dans laquelle ils se reconnaissent*⁴⁴³.

Nous constatons que même si le rapport contient la mention du pacte des peuples fondateurs et de la dualité canadienne, ce dernier est presque exclusivement axé sur le Québec : on y parle de la

⁴⁴⁰ *Ibid.*, p.2.

⁴⁴¹ *Ibid.*, p.12. [Nous soulignons]

⁴⁴² *Ibid.*, p.33-34. [Nous soulignons]

⁴⁴³ *Ibid.*, p.39. [Nous soulignons]

« société moderne » du Québec et de « l'identité propre »⁴⁴⁴ du Québec. Les commissaires parlent même de la « spécificité du Québec » lorsqu'ils évoquent le pacte des peuples fondateurs. Cette vision particulière de la « dualité » canadienne, qui fait entièrement l'impasse sur le fait français hors Québec, s'attirera des reproches de la part de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA, l'ancienne FFHQ)⁴⁴⁵. Bref, si la vision binationale du pays est toujours vivante au Québec, elle exclut les francophones hors Québec et confirme leur impression de « rupture » dans le Canada français.

À peine quelques mois après le dépôt du rapport Bélanger-Campeau, c'est-à-dire en juin 1991, l'Association canadienne-française de l'Ontario organise le Sommet de la francophonie ontarienne, à Toronto et entreprend de discuter de la vision qu'elle adoptera pour les années à venir.

b. L'Association canadienne-française de l'Ontario et le Sommet de la francophonie ontarienne à Toronto

Le Sommet de la francophonie ontarienne s'est avéré un moment clé dans la dynamique de la priorisation de l'immigration et du pluralisme dans les associations francophones canadiennes. Dans ce cas-ci, l'ACFO jugera nécessaire de redéfinir, de manière officielle, ce qu'est la communauté franco-ontarienne.

La redéfinition de la communauté franco-ontarienne

Le Sommet de la francophonie ontarienne a lieu les 7, 8 et 9 juin 1991 à Toronto. Nous avons vu dans le chapitre précédent que l'Association canadienne-française de l'Ontario travaillait, l'année précédente (1990) à l'élaboration de son plan de développement global. C'est lors de ce Sommet que l'ACFO adoptera ce plan de développement global, qui mentionne plusieurs fois et explicitement les « groupes ethniques ou nouveaux arrivants » et constitue

⁴⁴⁴ *Ibid.*, p.15

⁴⁴⁵ FCFA, « Un quart de siècle de défis », *op. cit.*

réellement, nous le verrons, un document de redéfinition pluraliste de la francophonie ontarienne⁴⁴⁶.

Dans son allocution d'ouverture, lors du Sommet, le président d'honneur du Comité d'orientation pour le plan de développement global, Paul Demers, situe la tenue de ce Sommet dans le contexte politique pancanadien de l'échec de l'Accord du Lac Meech, ce que fait également l'ACFO dans son plan de développement global qu'elle adopte au Sommet. L'Association explique en effet que : « le réaménagement constitutionnel qui s'annonce nous oblige à repenser l'avenir de la francophonie canadienne. »⁴⁴⁷ Le contexte politique pancanadien amène l'ACFO à se repositionner. La présence croissante de groupes ethniques « sur la scène politique ontarienne » est aussi un facteur qui amène l'Association à se repenser, au début des années 1990⁴⁴⁸. L'ACFO explique que ces groupes ethnoculturels

[...] prennent [...] leur place dans l'échiquier politique canadien, au point qu'on ait récemment créé à Ottawa un ministère au multiculturalisme. Les autochtones sont devenus des acteurs constitutionnels de poids, alors que les communautés francophones hors Québec ne semblent plus être en mesure d'influencer l'agenda politique comme elles le souhaiteraient. Il est nécessaire de réviser nos liens avec les uns et les autres⁴⁴⁹.

Le but du Sommet, explique Paul Demers, dans son allocution d'ouverture, est pour la francophonie ontarienne de « [...] faire le point sur ses priorités et redéfinir ses principales orientations. »⁴⁵⁰ La tenue du Sommet constitue un point tournant dans l'histoire de l'ACFO et de la francophonie ontarienne prise dans son ensemble. Cela est d'autant plus vrai que toutes les composantes de la francophonie ontarienne étaient invitées à y participer. Plusieurs organismes ethnoculturels ont participé à l'événement : l'Alliance haïtienne pour l'intervention sociale, l'Association haïtienne de l'Ontario, l'Association interculturelle franco-ontarienne (AIFO), l'Association maghrébine franco-ontarienne, l'Association marocaine de l'Ontario, l'Association multiculturelle francophone de l'Ontario (AMFO) et l'Association zaïroise de l'Ontario⁴⁵¹. Paul

⁴⁴⁶ Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), *Plan de développement global de la communauté franco-ontarienne, tel qu'adopté au Sommet de la francophonie ontarienne, tenu à Toronto, les 7, 8 et 9 juin 1991.*

⁴⁴⁷ *Ibid.*, p.54.

⁴⁴⁸ *Ibid.*, p.53.

⁴⁴⁹ *Ibid.*

⁴⁵⁰ *Ibid.*, p.2.

⁴⁵¹ *Ibid.*, p.90.

Demers explique dans son allocution d'ouverture que ces organismes et plusieurs autres avaient été invités à participer non seulement au Sommet, mais à des groupes de travail en préparation à ce Sommet :

Des personnalités des milieux de l'éducation, de la culture et de la politique, des entrepreneur-e-s, des juristes, des intervenantes et des intervenants socio-communautaires, des jeunes, des femmes, des aîné-e-s, des Franco-Ontariennes et des Franco-Ontariens de souche comme d'autres francophones d'origines culturelles variées, tous ont répondu à l'appel et ont participé activement aux délibérations lors des colloques régionaux et des groupes de travail qui se sont tenus, un peu partout en Ontario, entre février et avril dernier⁴⁵².

La portée du Sommet est considérable. La présence d'organismes ethnoculturels n'est pas anodine, puisque dès l'ouverture du Sommet, la visée pluraliste du Sommet est énoncée :

Dans un même élan, les francophones de l'Ontario ont [...] exprimé le vœu de vivre en harmonie avec les nouveaux arrivants et de développer avec eux, et plus particulièrement ceux qui s'identifient à la langue et à la culture française, une relation fondée sur le respect des droits humains, sur le respect des différences et foncièrement tournée vers le développement d'une société plus juste et plus prospère⁴⁵³.

L'ACFO ne prétend pas se contenter d'établir de courtoises et pacifiques relations avec les immigrants et groupes ethnoculturels. Lors du Sommet de la francophonie ontarienne, un élargissement conceptuel a lieu, à savoir de définir qui appartient à la francophonie ontarienne. Autrement dit, l'ACFO affirme formellement que la communauté franco-ontarienne englobe un éventail de personnes d'ascendances différentes, parmi lesquelles on inclut évidemment les immigrants. À ce sujet, l'Association canadienne-française de l'Ontario énonce, dans le Plan de développement global qu'elle adopte, que

vivre en français en Ontario en 1991, c'est avoir le désir têtue de faire évoluer les choses et son temps; c'est aussi vivre au cœur d'une francophonie qui transcende les limites de l'Ontario et du Canada; c'est s'ouvrir aux autres et partager avec plus de 120 millions de parlant français en Afrique et au Moyen-Orient, en Europe, en Asie et en Océanie, aux Antilles et ailleurs en Amérique, *un espace culturel où l'uniformisation n'a plus de place*. [...] La langue française n'est plus le bien exclusif de la France ni du Québec; moyen de communication

⁴⁵² *Ibid.*, p.3.

⁴⁵³ *Ibid.*, p.4.

international, commercial, scientifique et technique, *la langue française permet maintenant à des cultures nationales très différentes de s'exprimer et de se développer*⁴⁵⁴.

L'ACFO, en écrivant ceci dans son Plan de développement global, confirme donc une redéfinition de la communauté franco-ontarienne, qui inclut de manière explicite les immigrants francophones. L'immigration et le pluralisme ne sont pas seulement des thèmes de prédilection : ils sont à la base de ce que l'ACFO conçoit comme « communauté franco-ontarienne ».

Il est par ailleurs intéressant de remarquer que, dans cette définition de la communauté franco-ontarienne que met de l'avant l'Association dans son Plan de développement global, nulle mention de « dualité canadienne » ou de « peuples fondateurs » n'est faite. Cette refonte de la compréhension de ce qu'est un Franco-Ontarien ressemble à celle qu'amorçait, un an plus tôt (1990), la FFHQ dans le cadre du projet de société « Dessein 2000 »⁴⁵⁵. La FFHQ parlait de « nouvelle démographie » et de nécessité du pluralisme social pour « rafraîchir » des vieilles notions comme la dualité canadienne⁴⁵⁶. L'ACFO, quant à elle, semble suggérer qu'une volonté d'« uniformisation » existait chez elle avant 1991, mais que désormais elle « n'avait plus sa place ».

En somme, la francophonie ontarienne ou « communauté franco-ontarienne » est redéfinie en termes pluralistes, lors du Sommet de la francophonie ontarienne de 1991. Cette nouvelle définition est résumée par l'ACFO en ces termes :

Il a été résolu que l'expression 'communauté franco-ontarienne' serait désormais utilisée pour faire référence non seulement à l'héritage culturel canadien-français de la communauté, mais aussi au patrimoine ethno-culturel [sic] francophone auquel contribuent des Franco-Ontariens et des Franco-Ontariennes de races et de cultures diverses, souvent nés ailleurs. L'expression 'communauté franco-ontarienne' doit donc être comprise ici dans son sens le plus large, soit celui de toute sa diversité culturelle et ethnique⁴⁵⁷.

⁴⁵⁴ *Ibid.*, p.4-5. [Nous soulignons]

⁴⁵⁵ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2 (6)51/16, *Rapport du directeur général*, Colombie-Britannique, 1990. [Nous soulignons.]

⁴⁵⁶ *Ibid.*

⁴⁵⁷ Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), *Plan de développement global de la communauté franco-ontarienne, tel qu'adopté au Sommet de la francophonie ontarienne, tenu à Toronto, les 7, 8 et 9 juin 1991*, p.10.

La redéfinition de la communauté franco-ontarienne par l'ACFO, lors du Sommet de la francophonie ontarienne, auquel participaient maints groupes de la francophonie de la province, n'est pas demeurée sans effet. Dans son Plan de développement global, l'Association canadienne-française de l'Ontario a concrétisé, par le biais de résolutions, des moyens de « pluraliser » davantage l'identité franco-ontarienne.

Les résolutions adoptées au Sommet

L'Association canadienne-française de l'Ontario adopte plusieurs résolutions lors de ce Sommet, résolutions qui sont listées dans son Plan de développement global de 1991. Nous avons cru intéressant de relever celles qui étaient en lien avec les thèmes de l'immigration et du pluralisme, bien qu'évidemment il ne s'agisse pas des seuls thèmes traités lors de ce Sommet.

Dans le domaine de l'éducation primaire et secondaire, l'ACFO adopte, dans la même ligne d'idée que le Sommet en entier, une « définition élargie du francophone », qui a pour effet que l'ACFO s'engage à interpeller le gouvernement de l'Ontario, pour qu'il « [...] amende la *Loi sur l'Éducation* afin d'y élargir la définition de francophone pouvant être admis ou devenir contribuable aux écoles de langue française, et ce pour y inclure tout nouvel arrivant au Canada qui réponde à l'un des deux critères de l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* »⁴⁵⁸. (L'article 23 de la Charte est celui renvoyant aux « Droits à l'instruction dans la langue de la minorité »⁴⁵⁹.) L'ACFO déclare aussi vouloir que « [...] le droit aux francophones à l'éducation en français nonobstant le lieu d'origine » devienne une garantie juridique et constitutionnelle⁴⁶⁰.

Par ailleurs, l'Association canadienne-française de l'Ontario consacre, dans son Plan de développement global adopté au Sommet de la francophonie ontarienne, une section entière à l'identité et aux relations pluriethniques. La section s'ouvre avec la mention du déclin démographique de la population franco-ontarienne : « Les faibles taux de natalité conjugués à

⁴⁵⁸ *Ibid.*, p.12.

⁴⁵⁹ Gouvernement du Canada, Site Web de la législation (Justice), Textes constitutionnels, Lois constitutionnelles de 1967 à 1982, « LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1982 » *op.cit.*

⁴⁶⁰ Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), *Plan de développement global de la communauté franco-ontarienne, tel qu'adopté au Sommet de la francophonie ontarienne, tenu à Toronto, les 7, 8 et 9 juin 1991*, p.27.

une importante immigration sont en train de transformer profondément la communauté franco-ontarienne »⁴⁶¹. Ainsi, écrit l'ACFO,

les mandats des institutions que nous nous sommes données au fil des ans pour répondre à nos besoins et nous affirmer culturellement (écoles françaises, institutions de santé et services sociaux, institutions économiques, organismes culturels, etc.) doivent être réévalués à la lumière de cette diversité grandissante de la communauté franco-ontarienne. [...] *La question de l'intégration des groupes ethno-culturels au réseau associatif franco-ontarien en place est aussi au cœur de la réflexion que l'on mène actuellement au sein de la communauté* quant aux moyens de l'action interculturelle⁴⁶².

L'ACFO souhaite donc un accroissement de « l'action interculturelle » et souhaite explicitement « que les groupes ethnoculturels et les autres groupes qui forment la communauté franco-ontarienne se donnent les moyens de s'associer aussi souvent que possible autour de projets communs dans lesquels chacun des groupes jouera un rôle équitable. »⁴⁶³

Concrètement, l'ACFO crée, au Sommet de la francophonie ontarienne, un nouveau poste au sein de l'Association : il s'agit de la vice-présidence (au bureau de direction) pour la représentation des groupes ethnoculturels, qui aura sa propre « sous-structure »⁴⁶⁴. Ainsi, nous pouvons parler non seulement de priorisation des thèmes de l'immigration et du pluralisme, mais aussi d'intégration de ces thèmes à la structure interne de l'ACFO, ainsi qu'à sa mission et ses objectifs. Cette priorisation est donc une initiative de l'ACFO, qui organise le Sommet de la francophonie ontarienne de juin 1991⁴⁶⁵.

Nous avons passé en revue les conclusions du Sommet à l'aide du Plan de développement global qu'y adopta l'ACFO, en juin 1991. Deux des acteurs avec qui nous nous sommes entretenue dans le cadre de cette thèse étaient présents au Sommet : Rolande Faucher et Mohammed Brihmi. C'est vers le récit de leurs impressions que nous nous dirigeons à présent.

⁴⁶¹ *Ibid.*, p.53.

⁴⁶² *Ibid.* [Nous soulignons]

⁴⁶³ *Ibid.*, p.54.

⁴⁶⁴ *Ibid.*, p.55.

⁴⁶⁵ *[Nous ignorons, toutefois, quel organisme ou ministère finance le Sommet.]

Ce que relatent les témoins

Mohammed Brihmi dit très bien se souvenir du Sommet de 1991 qui, précise-t-il, a eu lieu à l'Université de Toronto⁴⁶⁶ :

Ce Sommet était pour, en quelque sorte, redéfinir la francophonie ontarienne, redéfinir ses visions, redéfinir ses relations avec, entre autres, les minorités francophones et ethnoculturelles. Ce Sommet a connu une grande participation des leaders de ces communautés [francophones et ethnoculturelles]. [...] À l'intérieur de ce Sommet, on allait définir c'est quoi un francophone ou un Franco-Ontarien, et je me rappelle qu'on avait un blocage sur comment ajouter et intégrer l'aspect multiculturel et ethnique à cette définition. [...] [Il fallait] que l'on prenne en considération l'aspect de la diversité de la francophonie dans toutes nos définitions de la francophonie. Il y a eu un 'déblocage' à ce Sommet, et on est sortis avec la vision que la francophonie ne pourrait être vue que dans la diversité. Et que cette diversité est un enrichissement. C'est la première fois que les leaders de la communauté franco-ontarienne ont compris, où ils ont adopté publiquement la question de la diversité et son importance dans l'avenir de la francophonie ontarienne. Donc cette assemblée extraordinaire de redéfinition était un démarrage vers une nouvelle perception de la francophonie [...] : non pas seulement isolée et limitée aux personnes de souche canadienne-française, mais à la francophonie dans toute sa diversité. Je me rappelle qu'à l'époque – je pense que j'étais le président de l'Association interculturelle franco-ontarienne [AIFO] – on avait, avec nous, une dizaine d'organismes et d'associations de différentes communautés qui ont épousé cette vision que la francophonie de souche et que les minorités ethnoculturelles ont un intérêt commun, un intérêt pour travailler ensemble, et avancer [...] pour leur épanouissement [et leur] développement.⁴⁶⁷

Monsieur Brihmi parle de « blocage » et de « déblocage » lorsqu'il évoque la question de la redéfinition de ce qu'est un Franco-Ontarien, de ce qui définit la communauté franco-ontarienne. Il évoque ainsi la rupture que constituait cette prise de décision avec ce qui s'était fait auparavant. Il évoque aussi « un grand débat » :

Je me rappelle l'auditorium de l'Université de Toronto, il y avait un grand nombre – trois cents, quatre cents leaders – de représentants des organismes de la communauté franco-ontarienne de souche et franco-ontarienne et des minorités ethniques et c'était un point sur lequel il y a eu un *grand* débat : il y a eu une grosse réflexion, et c'était un point *tournant*⁴⁶⁸.

⁴⁶⁶ M. Brihmi, Entretien du 7 avril 2016 [Entretien téléphonique].

⁴⁶⁷ *Ibid.*

⁴⁶⁸ *Ibid.*

Rolande Faucher parle aussi d'un « bon débat » et d'une « longue discussion » sur ce dossier :

Je n'oublierai jamais qu'à la fin de ce Sommet, à Toronto, il y a eu une longue discussion sur le dossier du multiculturalisme au sein de la francophonie ontarienne. Une très longue discussion. Et un bon débat. Un *bon* débat. Il y avait des idées opposées qui s'exprimaient. [...] On exposait des idées, et puis finalement, le consensus général était que : est franco-ontarienne toute personne qui parle français et qui veut s'identifier comme francophone en Ontario⁴⁶⁹.

Nous comprenons ainsi que la redéfinition de ce qu'est un Franco-Ontarien ne s'est pas faite très aisément. Les deux témoins parlent de solide discussion et d'un gros débat. Mais la définition pluraliste est celle qui a finalement généré un consensus et désormais, selon les termes de Mohammed Brihmi, « [...] la francophonie de souche ne peut être vue et avancée que dans le cadre de la diversité en prenant en considération les minorités ethnoculturelles, la question du multiculturalisme et de la diversité. »⁴⁷⁰ Rolande Faucher relate, pour sa part, l'euphorie qu'a générée cette nouvelle définition, à la fois pour elle-même et pour Brihmi :

Mohammed Brihmi et moi à la fin de la discussion, on s'est retrouvés derrière la grande salle et on s'est fait une grande accolade. Il m'a dit : 'Rolande! Je suis *vraiment* accepté comme Franco-Ontarien!' Il était tout content de ça. Je lui ai dit : 'Tu l'étais! Quand on t'a embauché, on ne se posait même pas la question'. 'Mais maintenant', a-t-il dit, 'c'est officiel'⁴⁷¹.

Nous constatons, grâce au témoignage des acteurs présents au Sommet, qu'effectivement, l'événement est un point tournant pour les représentants de la francophonie ontarienne.

L'année 1991 constitue donc réellement une année charnière en ce qui concerne l'Association canadienne-française de l'Ontario. Elle décide de se définir comme étant explicitement pluraliste et inclusive. Ce qui demeure difficile à expliquer, c'est qu'il semble aller de soit pour les acteurs de l'époque (et les témoins d'aujourd'hui) que la communauté francophone de l'Ontario ne pouvait pas être « inclusive » sans une telle perspective et qu'elle devait donc abandonner la vision binationale du Canada qu'elle portait jusque-là. Le

⁴⁶⁹ R. Faucher, Entretien du 29 mars 2016, Université d'Ottawa.

⁴⁷⁰ M. Brihmi, Entretien du 7 avril 2016 [Entretien téléphonique].

⁴⁷¹ R. Faucher, Entretien du 29 mars 2016, Université d'Ottawa.

biculturalisme, qui n'avait pourtant jamais été vu comme étant négateur de la diversité canadienne, devient à partir de cette date presque un « repoussoir ». Nous avons pourtant vu que personne dans les associations francophones jusque-là n'avait jugé incompatible immigration, diversité et *biculturalisme*. Même si nous ne pouvons fouiller davantage la question, peut-être cela s'explique-t-il par le fait que depuis quelques années à la fin des années 1980, le gouvernement du Québec semblait souvent se désolidariser des communautés francophones et acadiennes du reste du Canada. La vision binationale du pays semblait peut-être de moins en moins tenable, alors que la vision multiculturelle du Canada et pluraliste des communautés était activement promue non seulement par des acteurs francophones mais également par le gouvernement fédéral, principal bailleur de fonds du milieu associatif.

Nous verrons maintenant que le même type de transformation se produit, à même époque, à la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ) qui s'apprête à adopter un nouveau nom pour devenir la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA)⁴⁷².

c. De la FFHQ à la FCFA, en passant par le pluralisme

Alors qu'a lieu, à Toronto, le Sommet de la francophonie ontarienne, en juin 1991, la Fédération des francophones hors Québec tient simultanément son assemblée générale annuelle. Le comité d'orientation du projet « Dessein 2000 », mis sur pied l'année précédente, dépose son rapport préliminaire. Plus de quatre cent cinquante personnes sont rassemblées pour l'assemblée générale à Ottawa, soit un nombre record pour la Fédération⁴⁷³.

Le rapport « Dessein 2000 : Pour un espace francophone »

Le comité d'orientation du projet de société « Dessein 2000 » rassemble des experts de la francophonie de partout au pays. On y trouve Linda Cardinal et Anne Gilbert, de l'Ontario; Aubrey Cormier, de l'Île-du-Prince-Édouard; Guy Lacombe, de l'Alberta; Nicole Legault, de la

⁴⁷² *[Note : lorsqu'on parle des « communautés francophones et acadienne » dans les archives et autres documents de référence consultés pour cette thèse, nous trouvons parfois le mot « acadienne » épilé avec ou sans un « s ». Nous avons reproduit fidèlement ce que nous avons trouvé dans les documents de référence. Pour ce qui est du nom de la Fédération, nous l'épelons sans « s » car nous croyons que c'est ainsi que la Fédération l'écrit elle-même.]

⁴⁷³ FCFA, « Un quart de siècle de défis », *op. cit.*

Colombie-Britannique; Louis Paquin, du Manitoba; Donald J. Savoie, et Yvon Fontaine, du Nouveau-Brunswick. Ce dernier était le président et Mireille Duguay la secrétaire générale⁴⁷⁴.

Les objectifs du projet de société « Dessein 2000 » étaient d'« [...] identifier les voies possibles de développement au sein de la société canadienne qui est elle-même en pleine mutation et aux prises avec de graves problèmes constitutionnels. »⁴⁷⁵ Le rapport préliminaire de « Dessein 2000 » contient « l'état de la réflexion » du comité d'orientation, en 1991. Le rapport final, déposé en 1992, allait contenir les recommandations du comité, sur lesquelles nous reviendrons⁴⁷⁶. Avant tout, nous aimerions souligner un événement d'importance à la Fédération des francophones hors Québec, soit son changement de nom officiel.

Le changement de nom de la FFHQ

Lors de son assemblée générale annuelle de 1991, la Fédération des francophones hors Québec (FFHQ) prend officiellement le nom de Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA)⁴⁷⁷. L'historien Michel Bock estime que ce changement de nom est en réalité emblématique d'un changement de mentalité et de définition de soi :

Le geste que posa la FFHQ, en 1991, en devenant la FCFA [...] était lourd de sens. En choisissant de se définir à l'extérieur de toute référence au Québec, ses membres prenaient acte de la distance qui les séparait, politiquement et institutionnellement, du Québec, dont la 'réalité' était 'tellement différent[e]' des leurs – le pluriel étant de mise – et dont il fallait reconnaître le 'caractère distinct'. C'est ce qu'elle défendrait dans le grand 'projet de société' intitulé *Dessein 2000* [...], lequel lui permettrait de réitérer son adhésion totale à la Charte, l'article 23 étant devenu un 'élément intouchable du régime de droits linguistiques' [...]⁴⁷⁸.

Cette même année, l'étude de Stacy Churchill et Isabel Kaprielian, « Les communautés francophones et acadienne du Canada face au pluralisme »⁴⁷⁹, commandée et éditée par la FCFA,

⁴⁷⁴ Comité d'orientation de *Dessein 2000*, « *Dessein 2000* : Pour un espace francophone », 1992, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada.

⁴⁷⁵ *Ibid.*

⁴⁷⁶ *Ibid.*

⁴⁷⁷ FCFA, « Un quart de siècle de défis », *op. cit.*

⁴⁷⁸ Michel Bock, « Des braises sous les cendres », *op. cit.*, p.212.

⁴⁷⁹ Stacy Churchill & Isabel Kaprielian, *op. cit.*

est publiée. Il s'agit des résultats de l'étude de terrain menée en Alberta. Les discussions à ce sujet entre l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) et la FCFA (alors la FFHQ) avaient débuté, rappelons-le, en 1987⁴⁸⁰.

La parution du rapport final de l'étude de Churchill & Kaprielian

Dans le rapport que déposent Churchill et Kaprielian au terme de leur étude, on trouve quelques pistes pour assurer la survie des francophones hors Québec dans un Canada en changement, suite à la crise constitutionnelle de la fin des années 1980 et du début des années 1990, à la *Loi sur les langues officielles* ainsi qu'à ses amendements ultérieurs et à la *Loi sur le multiculturalisme*. Ces quelques pistes qu'esquissent les auteurs du rapport sont destinées à la FCFA ainsi qu'à ses associations membres. L'ouvrage fait la promotion d'une alliance entre la minorité francophone du Canada (hors Québec) avec les autres minorités du pays, en soutenant l'accroissement du pluralisme dans les francophonies minoritaires du Canada. Les auteurs soutiennent que ce n'est qu'en souscrivant à ces notions et en adhérant à l'idéologie pluraliste que les francophones du Canada pourront protéger leurs acquis et en faire profiter les nouveaux arrivants au pays⁴⁸¹.

Dans la préface du rapport, Maxwell Yalden, ancien commissaire aux langues officielles, fait l'apologie de la complémentarité du bilinguisme et du multiculturalisme :

Il faut reconnaître que le bilinguisme et le multiculturalisme sont deux politiques qui n'ont pas toujours fait bon ménage, mais je suis de ceux qui croient depuis longtemps qu'elles devraient se renforcer l'une l'autre et non pas se nuire. *De toutes façons [sic], les temps changent et avec eux notre opinion sur la nature de nos véritables intérêts. [...]* Le pluralisme s'accentuera au Canada, cela m'apparaît inévitable. Mais, en même temps, cela m'apparaît souhaitable, et je suis heureux de préfacier un ouvrage qui défend cette thèse⁴⁸².

Yalden soutient donc, comme le gouvernement fédéral avant lui, lors des années 1970 et 1980, que le bilinguisme et le multiculturalisme sont complémentaires. Ce qui importe vraiment au

⁴⁸⁰ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2(6)/40/3, FFHQ, *Lettre à l'ACFA*, [non daté, mais dans la filière des documents de 1988].

⁴⁸¹ Stacy Churchill & Isabel Kaprielian, *op.cit.*

⁴⁸² Stacy Churchill & Isabel Kaprielian, *op.cit.*, p.III & V. [Nous soulignons]

niveau politique, explique-t-il, c'est la « protection des droits dans une société pluraliste »⁴⁸³. Ce dernier affirme souhaiter « [...] que le Canada *commence enfin* à assumer honnêtement et entièrement les conséquences de l'engagement qu'il a pris ouvertement à respecter l'éthique pluraliste des droits de la personne. »⁴⁸⁴ Ainsi, le rapport final de Churchill et Kaprielian, que préface Yalden, s'inscrit dans la même ligne que la réflexion amorcée en 1990 au sein de la FCFA avec le lancement de l'initiative « Dessein 2000 », c'est-à-dire dans la logique d'une transformation de ce qui définit la francophonie canadienne⁴⁸⁵. Le rapport Churchill-Kaprielian s'ouvre ainsi sur une idée très similaire à celle promue par le projet de société « Dessein 2000 », selon laquelle le vocabulaire qu'utilisent les francophones du Canada (par exemple « les Anglais » pour faire référence aux non-francophones) serait désuet depuis déjà quinze ou vingt ans⁴⁸⁶.

Les « nouvelles idéologies »

Pour Churchill et Kaprielian, les « peuples fondateurs » ne sont plus pertinents pour penser la francophonie canadienne et ce, en raison de l'immigration. En effet, écrivent les auteurs du rapport, « l'immigration en provenance des pays non-européens a déjà transformé le paysage de certaines rues des grandes villes et confirme le fait que, dans un avenir assez rapproché, ceux qu'on appelle les 'peuples fondateurs' seront moins nombreux que cette tierce force, d'origine non-française et non 'anglo-celtique'. »⁴⁸⁷ Kaprielian et Churchill font pourtant référence au pacte des peuples fondateurs lorsqu'ils parlent de l'importance du bilinguisme au Canada, mais pour eux, si le pacte des peuples fondateurs a encore une portée, elle doit se limiter au champ linguistique. En effet, écrivent-ils :

Il est acquis que le Canada est officiellement bilingue, qu'il y a *une* citoyenneté canadienne, que les droits des peuples fondateurs – du moins en ce qui concerne la langue et son utilisation – devraient prévaloir partout au pays en dépit des frontières provinciales, que la dualité anglaise-française n'est pas acquise dans les faits et que, en conséquence, des mesures allant dans le sens

⁴⁸³ *Ibid.*, p.IV.

⁴⁸⁴ *Ibid.*, p.III. [Nous soulignons]

⁴⁸⁵ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2 (6)51/16, *Rapport du directeur général*, Colombie-Britannique, 1990. [Nous soulignons.]

⁴⁸⁶ Stacy Churchill & Isabel Kaprielian, *op.cit.*, p.1.

⁴⁸⁷ *Ibid.*

de la revalorisation du français hors Québec sont justifiées pour permettre la survie d'un concept de la citoyenneté non limitée par la géographie⁴⁸⁸.

Selon les auteurs du rapport, s'il doit être question du pacte des peuples fondateurs, s'il a quelque pertinence aujourd'hui, c'est seulement au niveau de la présence du bilinguisme canadien sur les autres lois dont peuvent se doter les provinces. Il s'agirait même d'une « nouvelle idéologie », à savoir « [...] l'idéologie nationale des deux langues officielles, [qui se propage] au fil des années au grand avantage des francophones. »⁴⁸⁹ Ce que Churchill et Kaprielian ajoutent, cependant, c'est que « [...] les francophones doivent élever, presque au même rang que les langues officielles, une deuxième idéologie, celle de la promotion de la tolérance et du pluralisme. »⁴⁹⁰

La notion de pluralisme

Churchill et Kaprielian jugent important de souligner la présence de la politique du bilinguisme au Canada, dans leur rapport. En effet, ils observent de fortes résistances au bilinguisme de la part de certaines parties de la population canadienne-anglaise en Alberta – leur lieu d'étude - : les gens habitant des zones rurales, des personnes âgées ainsi que des groupes ethnoculturels (qui ont articulé leur propre idéologie de « peuples fondateurs régionaux »)⁴⁹¹. En effet, les auteurs rapportent que chez des « groupes non-francophones » de l'Alberta (comprendons les groupes ethnoculturels), on leur a expliqué que d'« [...] accepter que les francophones en Alberta aient des droits que n'ont pas les groupes 'ethniques' équivaut à accepter un statut de citoyens de troisième classe, derrière les francophones qui se trouveraient en position inférieure aux anglophones. »⁴⁹² Il y a encore une forte opposition à l'idéologie du pacte des peuples fondateurs dans la province, au moment où les chercheurs préparent leur rapport, c'est-à-dire entre 1987 et 1991.

Tout le rapport fait état de l'opposition initiale des francophones du Canada à la politique du multiculturalisme, opposition que nous avons soulignée dans les deux premiers chapitres de

⁴⁸⁸ *Ibid.*, p.23.

⁴⁸⁹ *Ibid.*, p.39.

⁴⁹⁰ *Ibid.*, p.92.

⁴⁹¹ *Ibid.*, p.23-24.

⁴⁹² *Ibid.*, p.26.

cette thèse. Qui plus est, les auteurs Churchill & Kaprielian expliquent qu'ils ont choisi de parler de « pluralisme » plutôt que de « multiculturalisme » dans leur rapport, non pour distinguer la notion théorique et idéologique de la politique publique, mais plutôt parce que le mot « multiculturalisme » était mal reçu par les francophones :

L'accent mis sur le terme 'multiculturalisme' dans le premier projet s'est révélé contre-productif. Bien des francophones réagissaient très négativement à la terminologie, même s'ils étaient très favorables aux objectifs poursuivis par la politique de multiculturalisme des gouvernements fédéral et provinciaux. Leur réaction était analogue à celle des non-francophones qui se disent contre le 'bilinguisme' mais se prononcent, dans les sondages, en faveur du fait d'offrir des services en français aux minorités francophones. [...] *Le terme 'pluralisme' décrit beaucoup mieux, à notre avis, le champ visé par le projet et, par surcroît, emploie un langage perçu comme nettement positif pour la plupart des interlocuteurs*⁴⁹³.

Les auteurs justifient ce choix de mots en expliquant que, comme le terme « bilinguisme » pour les « non-francophones », le terme de « multiculturalisme » est chargé émotionnellement⁴⁹⁴. Il s'agit, écrivent-ils, d'« [...] un terme souvent utilisé par leurs adversaires en mal d'armes verbales pour les agresser »⁴⁹⁵. En somme, les francophones, selon Churchill & Kaprielian, adoptent une position de repli à l'endroit du mot « multiculturalisme » puisqu'on a souvent utilisé le prétexte multiculturel pour lutter contre les francophones. Ce prétexte aurait été invoqué, par exemple, dans les villes de Sault-Ste-Marie et Thunder Bay, qui ont choisi de se déclarer comme étant unilingues anglaises⁴⁹⁶.

Si Churchill et Kaprielian insistent tant sur les résistances au multiculturalisme « [...] qu'il faudra de longues années pour effacer »⁴⁹⁷, c'est qu'ils se sont donné comme objectif non pas d'analyser la situation qui prévaut dans les communautés quant à leur manière de percevoir leur place au Canada et le Canada lui-même. Plutôt, ils entendent explicitement trouver la manière de *transformer* cette perception du multiculturalisme pour en faire, selon leur expression, la nouvelle « idéologie » des communautés. Les auteurs se demandent ainsi « comment intégrer

⁴⁹³ *Ibid.*, p.9. [Nous soulignons]

⁴⁹⁴ *Ibid.*, p.9.

⁴⁹⁵ *Ibid.*, p.18

⁴⁹⁶ *Ibid.*, p.71.

⁴⁹⁷ *Ibid.*

dans l'idéologie d'une association le concept d'un multiculturalisme francophone »⁴⁹⁸. Les minorités francophones doivent devenir multiculturelles, selon les auteurs, qui pressent les francophones à agir avant qu'il ne soit « trop tard », puisque les « rapports de force » tendent à se modifier avec « la montée de l'immigration »⁴⁹⁹. Dans ce contexte, le rapport « Les communautés francophones et acadienne du Canada face au pluralisme » émet quelques conseils ainsi que quelques recommandations en ce qui a trait à la « pluralisation » des communautés francophones et acadienne du pays.

Les recommandations des auteurs

Les auteurs Churchill et Kaprielian recommandent que les associations francophones revoient l'emploi de leurs slogans, afin qu'ils fassent la promotion de leurs intérêts à la lumière d'une logique de l'inclusion⁵⁰⁰. Ils voient dans l'immigration une source de vitalisation des communautés francophones en baisse démographique et recommandent que ces francophones voient dans l'immigration une opportunité, une « [...] influence positive pour l'ensemble du groupe francophone. »⁵⁰¹ Les auteurs soutiennent que des changements doivent s'opérer dans les écoles, pour que les jeunes qui y étudient apprennent à évoluer dans un pays « multiracial et multiculturel », autrement ces jeunes seront « désavantagé[s] pour la vie »⁵⁰². Ils argumentent aussi qu'il est important que les Franco-Ontariens de la région d'Ottawa développent « un réseau complet d'institutions communautaires », afin d'avoir les moyens d'accueillir adéquatement des nouveaux arrivants francophones dans la région⁵⁰³. Au fond, le rapport Churchill-Kaprielian veut « [...] marqu[er] un nouveau départ pour le développement des communautés francophones et acadiennes du Canada »⁵⁰⁴, dans le contexte politique de la suite de l'échec de Meech⁵⁰⁵. Les auteurs expliquent que

⁴⁹⁸ *Ibid.*, p.31.

⁴⁹⁹ *Ibid.*, p.31.

⁵⁰⁰ *Ibid.*

⁵⁰¹ *Ibid.*, p.59.

⁵⁰² *Ibid.*, p.113.

⁵⁰³ *Ibid.*, p.121.

⁵⁰⁴ *Ibid.*, p.133.

⁵⁰⁵ * [Le contexte politique de l'échec de l'Accord du lac Meech est très fréquemment mentionné dans le rapport.]

les bases de cette nouvelle politique sont fermement enracinées dans l'idée que la dualité linguistique doit être renforcée dans toute réforme constitutionnelle, mais que *ce fusionnement doit s'accompagner d'une politique de pluralisme* qui, en même temps, donne des garanties pour les droits et les aspirations des autres communautés – anglophone et autochtone – et *reconnaît l'intégralité du multiculturalisme dans toute la société canadienne*⁵⁰⁶.

En annexe du rapport « Les communautés francophones et acadienne du Canada face au pluralisme » se trouve la « Déclaration de principes pour une politique face au pluralisme », déclaration adoptée par le Conseil national des présidents et présidentes de la FCFA en novembre 1990⁵⁰⁷. Dans cette déclaration, la FCFA affirme « [...] reconnaît[re] l'existence de *trois communautés nationales : les autochtones, les francophones et les anglophones. Chacune de ces communautés est de nature pluraliste* et est composée de Canadiennes et de Canadiens de race et d'origine ethnique différentes. »⁵⁰⁸ Les présidents et présidentes de la FCFA se sont aussi engagés, par la signature de cette déclaration de principes, « [...] dans un processus d'ouverture face au pluralisme et, plus particulièrement, face aux immigrants et immigrants désireux de s'intégrer aux communautés francophones et acadiennes »⁵⁰⁹, en novembre 1990.

Force est de constater que le rapport Churchill-Kaprielian consacre une nouvelle façon de se concevoir qu'a adoptée la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada. Plus encore, l'attachement au pacte des peuples fondateurs semble s'être estompé pour laisser place à une lecture historique où trois « communautés nationales » (en incluant les autochtones) sont reconnues.. En ce sens, le pacte des peuples fondateurs n'est plus pertinent pour comprendre le Canada, semble-t-il. De même, le multiculturalisme n'est plus vu comme un projet politique concurrent, mais comme la voie d'avenir pour les francophones du Canada, étant parfaitement compatible avec le bilinguisme, du moins selon Churchill et Kaprielian.

À la fin de cette année (1991), la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada organise un colloque sur le pluralisme et à la francophonie à Ottawa, devant avoir lieu le

⁵⁰⁶ *Ibid.* [Nous soulignons]

⁵⁰⁷ *Ibid.*, p.136.

⁵⁰⁸ *Ibid.* [Nous soulignons]

⁵⁰⁹ *Ibid.*

12 décembre 1991. Une cinquantaine de personnes y assiste⁵¹⁰. Nous verrons que cette volonté de la FCFA de se « pluraliser » se fait dans le contexte d'une inquiétude « du nombre », c'est-à-dire d'un souci du poids démographique des communautés francophones au Canada. L'Association canadienne-française de l'Ontario, qui commence un nouveau projet en 1992-1993 à caractère pluraliste pour favoriser l'accueil des immigrants, exprimera aussi une inquiétude par rapport au poids démographique des francophones du Canada. Il en sera question dans cette prochaine section.

3. L'IMMIGRATION ET LE PLURALISME DEVIENNENT DES PRIORITÉS (1992-1994)

a. La FCFA et le contexte politico-constitutionnel de 1992

La priorisation des thèmes de l'immigration et du pluralisme dans les priorités des associations francophones canadiennes ne se fait pas dans un rejet ou un abandon du combat pour la mise en application du bilinguisme officiel du pays. Nous avons vu que, dans leur rapport déposé à la FCFA en 1991, les chercheurs Churchill et Kaprielian soutiennent que le bilinguisme et le pluralisme sont parfaitement complémentaires. La FCFA semble adhérer à cette façon de voir. En juin 1992, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada tient son assemblée générale annuelle sur le thème du bilinguisme, en sachant que de nouveaux débats constitutionnels allaient avoir lieu pendant la saison estivale⁵¹¹. En effet, l'Accord de Charlottetown, nouvelle tentative de raccord constitutionnel qui faisait suite à la tentative ratée de Meech, allait être soumis à un référendum en octobre 1992⁵¹². Nous y reviendrons. Ce qui préoccupe la FCFA en juin 1992 est la volonté d'inclure une clause sur le respect du bilinguisme dans le possible pacte constitutionnel de Charlottetown⁵¹³.

⁵¹⁰ FCFA, « Un quart de siècle de défis », *op. cit.*

⁵¹¹ *Ibid.*

⁵¹² Université de Sherbrooke, Faculté des lettres et sciences humaines, École de politique appliquée, « Tenue d'un référendum national sur les accords de Charlottetown », 26 octobre 1992. [En ligne] <http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/3581.html> (page consultée le 28 juillet 2016).

⁵¹³ FCFA, « Un quart de siècle de défis », *op. cit.*

Le contenu de l'Accord de Charlottetown est officiellement présenté en août 1992⁵¹⁴. Le Conseil national des présidentes et des présidents de la FCFA appuie officiellement l'Accord, en septembre 1992 puisqu'il présente une reconnaissance de la responsabilité des gouvernements du pays à préserver le bilinguisme, propose un droit de veto au Sénat sur les questions linguistiques et relevant de la culture francophone et enchâsse la Loi 88 qui porte sur l'égalité des communautés linguistiques au Nouveau-Brunswick⁵¹⁵. L'Accord de Charlottetown, qui fait l'objet d'un référendum pancanadien le 26 octobre 1992⁵¹⁶, est toutefois rejeté, principalement au Québec et dans l'Ouest canadien⁵¹⁷. La Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada a cependant cette année bien des dossiers à gérer en dehors de celui de Charlottetown. Celui dont il importe de parler est « Dessein 2000 ».

La FCFA du Canada dépose en effet son rapport final du projet de société « Dessein 2000 » en 1992. Intitulé « Dessein 2000 : Pour un espace francophone », le rapport offre ce qui se veut « une vision renouvelée » de la francophonie, de l'espace francophone⁵¹⁸. Il s'agit d'une réflexion immense, puisqu'elle touche à plusieurs domaines de la vie publique et communautaire. En ce qui concerne les thèmes de l'immigration et du pluralisme, le rapport propose un accroissement des partenariats des groupes francophones entre eux, mais aussi avec le Québec ainsi que « [...] certains groupes ethniques, avec des groupes autochtones et anglophones, avec les gouvernements » et à l'international⁵¹⁹. En somme, le rapport final confirme les orientations premières de l'initiative de repositionnement « Dessein 2000 », qu'avait mise sur pied la FCFA en 1990 : la FCFA désire accroître et développer ses relations avec les groupes ethnoculturels, entre autres groupes.

⁵¹⁴ Université de Sherbrooke, Faculté des lettres et sciences humaines, École de politique appliquée, « Tenue d'un référendum national sur les accords de Charlottetown », 26 octobre 1992. [En ligne] <http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/3581.html> (page consultée le 28 juillet 2016).

⁵¹⁵ FCFA, « Un quart de siècle de défis », *op. cit.*

⁵¹⁶ Université de Sherbrooke, Faculté des lettres et sciences humaines, École de politique appliquée, « Tenue d'un référendum national sur les accords de Charlottetown », *op. cit.*

⁵¹⁷ [L'Accord est rejeté avec une majorité de 54,8% pour le « Non » et 45,2% pour le « Oui ». Source : *Ibid.*]

⁵¹⁸ Comité d'orientation de *Dessein 2000*, *op. cit.*

⁵¹⁹ *Ibid.*, p.14.

b. L'ACFO priorise l'immigration et le pluralisme (1992-1994)

L'Association canadienne-française de l'Ontario, nous l'avons vu, avait entamé quelque chose de similaire à l'initiative « Dessein 2000 » de la FCFA, lors du Sommet de la francophonie ontarienne de juin 1991. La similarité repose sur la volonté de se redéfinir en termes davantage pluralistes. En effet, l'ACFO avait choisi de redéfinir la communauté franco-ontarienne pour y inclure les immigrants et groupes ethnoculturels francophones. L'Association canadienne-française de l'Ontario allait poursuivre sur cette lancée, entre 1992 et 1994, notamment avec une nouvelle initiative : un projet audiovisuel. Elle allait aussi, par le biais de ce projet ainsi que par une correspondance assidue, continuer de développer des relations positives avec l'Association interculturelle francophone de l'Ontario (AIFO).

Le projet ACFO-ETHNO (1992-1993)

Contrairement à la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, l'Association canadienne-française de l'Ontario ne prend pas une grande part dans le débat constitutionnel autour de l'Accord de Charlottetown de 1992. L'ACFO, explique l'historien Michel Bock, ne se contente que d'

[...] affirmer les 'grandes valeurs' sur lesquelles devrait reposer, à ses yeux, la redéfinition du Canada : libertés fondamentales, droits démocratiques, garanties juridiques, droit à l'égalité, égalité statutaire dans les deux langues officielles du pays et droit à l'instruction dans la langue de la minorité. Le respect de la dualité nationale du Canada [est] à peine évoqué, hormis une référence pour le moins ambiguë à la 'coexistence de communautés nationales qui [avaient] bâti le Canada', la troisième de ces communautés nationales étant les Autochtones, que la crise d'Oka avait propulsés à l'avant-scène du débat politique canadien⁵²⁰.

Cependant, ce qui préoccupe l'ACFO au début des années 1990 est tout autre. En effet, alors que la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada procède à la publication du rapport final de « Dessein 2000 », l'ACFO prépare un projet intitulé « ACFO-ETHNO ». Au début du mois de juin 1992, Jean Tanguay, président de l'ACFO, écrit au ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, Gerry Weiner, en lui demandant des fonds pour le projet

⁵²⁰ Michel Bock, « Des braises sous les cendres », *op.cit.*, p.213.

ACFO-ETHNO⁵²¹. Jean Tanguay explique dans sa lettre que le but du projet est de « [...] produire un video-cassette [sic] et du matériel didactique qui servira à sensibiliser les Franco-Ontariennes et les Franco-Ontariens quant à l'apport des néo-canadiennes et des néo-canadiens d'expression française à la communauté franco-ontarienne et à leur intégration dans la société canadienne. »⁵²² Les objectifs du projet sont de promouvoir la tolérance au sein de la communauté francophone ontarienne, favoriser l'intégration des groupes ethniques de langue française, combattre les préjugés et faire la promotion de la diversité ethnique et culturelle⁵²³.

C'est un an plus tard, soit en septembre 1993, que l'Association canadienne-française de l'Ontario déposera son ébauche finale du projet ACFO-ETHNO, pour le vidéo « D'ici ou d'ailleurs »⁵²⁴. Le scénario final du vidéo relate une histoire d'amour entre deux élèves du secondaire : Eric, un Franco-Ontarien « de souche » et Yasmine, une étudiante nouvellement arrivée du Liban. Un peu à la Roméo et Juliette, les deux protagonistes proviennent de milieux différents et font face à des obstacles pour être ensemble. Le vidéo fait la promotion de la « musique du monde », encourage les mariages interethniques et dénonce des comportements jugés racistes qu'adoptent des Franco-Ontariens. Par exemple, le scénario prévoit une scène où une Franco-Ontarienne demande à une élève d'origine sud-américaine d'où elle vient, et que cette dernière lui fait comprendre que cette question est déplacée. Le film présente aussi un coup pendable et raciste que jouent deux petites filles franco-ontariennes à l'endroit d'une petite Arabe⁵²⁵. Pendant un cours d'histoire qui figure au scénario, l'enseignant d'histoire parle presque en un seul souffle du Règlement 17, de la diminution du nombre de francophones en Ontario et du besoin de l'immigration pour assurer la préservation de la langue française en Ontario. Un élève franco-ontarien lève la main en disant que son père lui avait dit que les immigrants venaient « voler leurs jobs », ce à quoi l'enseignant d'histoire répond : « C'est absolument faux. C'est prouvé que les immigrés créent beaucoup plus d'emplois qu'ils en

⁵²¹ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2-61/8/5, Jean Tanguay, *Lettre à Gerry Weiner, Ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté*, 8 juin 1992.

⁵²² *Ibid.* *[Nous ignorons malheureusement si l'ACFO a reçu du financement du ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté pour ce projet.]

⁵²³ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2-69/5/3, ACFO, [Filière Vidéo ethno], 1992.

⁵²⁴ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2-69/5/3, ACFO, [Filière Vidéo ethno], 1992.

⁵²⁵ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2-63/2/8, ACFO, Scénario final de *D'ici ou d'ailleurs*, 1993.

prennent. Ces gens-là arrivent ici avec l'espoir d'une vie meilleure. Ils sont enthousiastes et prêts à travailler très fort pour réussir. »⁵²⁶ La jeune fille qui est au centre de l'histoire avec Eric, Yasmine, se positionne aussi par rapport à son père à la fin du scénario. Alors que les parents d'Eric et de Yasmine s'inquiètent du fait que ces derniers se fréquentent, Yasmine confronte son père : « Papa, tu dis qu'on va refaire notre vie ici, c'est normal que je fréquente toutes sortes de personnes. C'est comme ça le Canada, c'est multiculturel. »⁵²⁷ Enfin, nul besoin de dire que, à la différence du classique de Shakespeare, l'histoire finit bien et que Yasmine et Eric peuvent être ensemble malgré l'opposition initiale de leur entourage.

Le projet de film est au fond une véritable campagne de promotion de l'immigration, du pluralisme et de la tolérance dans le milieu scolaire⁵²⁸. Par ailleurs, il est intéressant de relever qu'une fois de plus, l'immigration est présentée comme la solution nécessaire à la baisse démographique des Franco-Ontariens (c'est ce qu'explique l'enseignant d'histoire dans le scénario du film). La promotion du pluralisme, quant à elle, est entendue comme la conséquence de l'immigration croissante dans les communautés francophones, celle de l'Ontario dans ce cas particulier.

L'Association canadienne-française ne se contentera pas de faire l'apologie de l'établissement de liens entre les communautés ethnoculturelles et la communauté franco-ontarienne de souche. En effet, entre 1992 et 1994, l'ACFO entretient une correspondance assidue avec l'Association interculturelle francophone de l'Ontario (AIFO).

Les relations entre l'ACFO et l'AIFO (1992-1994)

Jean Tanguay, président de l'ACFO, écrit à Krisna Nair, président de l'AIFO à l'automne 1992 au sujet d'un projet (dont la nature n'est pas précisée) d'intégration des groupes

⁵²⁶ *Ibid.*

⁵²⁷ *Ibid.*

⁵²⁸ * [Le film a bel et bien été tourné, et les archives du CRCCF offrent la possibilité de le graver sur un DVD pour fins de visionnement. Nous ignorons par contre s'il a été présenté dans les écoles comme prévu.]

ethnoculturels dans la francophonie ontarienne⁵²⁹. Le président de l'ACFO tient à appuyer l'AIFO dans cette démarche et c'est ce qu'il exprime dans la lettre qu'il adresse à Krisna Nair :

L'Association canadienne-française de l'Ontario apprenait récemment avec plaisir que l'Association interculturelle franco-ontarienne réalisera dans les prochains mois un projet d'envergure concernant la consolidation et l'intégration des communautés ethnoculturelles dans la société franco-ontarienne. Tel que décrit, ce projet innovateur permettra le rapprochement des associations membres de l'AIFO, autant que celles qui se situent dans le périmètre de Toronto que celles qui se situent dans les autres régions de l'Ontario et également entre les organismes ethnoculturels et les ministères et agences gouvernementales. Ce projet constitue une expression concrète des résolutions adoptées lors du Sommet de la francophonie ontarienne de juin 1991. Je suis confiant que les résultats découlant de votre implication assureront le développement et l'épanouissement de toutes les composantes de la communauté franco-ontarienne⁵³⁰.

Jean Tanguay fait référence au Sommet de la francophonie ontarienne tenu à Toronto en juin 1991, lors duquel l'ACFO avait redéfini la communauté franco-ontarienne pour y inclure les communautés immigrantes et ethnoculturelles, et où l'Association s'était engagée à développer ses relations avec ces groupes. Nous l'avons vu, l'ACFO a également créé un poste de vice-présidence à l'interne, destiné à un membre représentant les communautés ethnoculturelles francophones de l'Ontario. En somme, l'ACFO avait exprimé le vœu de se rendre plus représentative de la diversité ethnique et culturelle en Ontario. C'est dans cette perspective que l'Association appuie, à la fin de l'année 1992, l'AIFO dans son initiative d'intégration des groupes ethnoculturels à la communauté franco-ontarienne dans son ensemble. L'ACFO entend collaborer pleinement à toute initiative pour l'intégration des immigrants et groupes interculturels à la francophonie ontarienne. Le pluralisme, au-delà d'une priorité, constitue désormais pour l'Association canadienne-française de l'Ontario un élément autodéfinitionnel. La question de l'immigration est tout aussi importante pour l'ACFO. L'année suivante, en 1993, Krisna Nair et Jean Tanguay échangeront à plusieurs reprises au sujet de l'accueil des nouveaux arrivants⁵³¹. Nous savons aussi que l'Association canadienne-française de l'Ontario participe, la même année,

⁵²⁹ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2-61/8/4, Jean Tanguay, *Lettre à Krisna Nair*, 8 octobre 1992.

⁵³⁰ *Ibid.*

⁵³¹ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2-61/8/4, Jean Tanguay, *Lettre à Krisna Nair*, 15 janvier 1993 ; (C2), C2-63/1/42, Krisna Nair, *Lettre à Jean Tanguay*, le 28 mai 1993 ; (C2), C2-63/2/9, Jean Tanguay, *Lettre à Krisna Nair*, le 31 mai 1993

à une consultation sur les niveaux d'immigration qu'organise le ministère de l'Emploi et de l'Immigration⁵³². Le gouvernement fédéral entend recueillir de l'information en consultant « divers Canadiens ayant un intérêt pour l'immigration », afin d'effectuer un retour sur le plan quinquennal en matière d'immigration mis en place en 1990, et planifier les futures initiatives en ce qui a trait à l'immigration⁵³³. La correspondance entre les deux organismes devient, à cette époque, bien plus fréquente, démontrant ainsi une certaine convergence d'intérêts⁵³⁴.

c. La préoccupation démographique chez la FCFA (1993-1994)

Les années 1990 sont marquées par une préoccupation importante à la FCFA : l'assimilation. Avant d'en parler, cependant, il sera question de quelques transformations au sein du gouvernement fédéral, transformations qui sont en lien avec la problématique dont nous traitons.

Quelques changements au fédéral (1993)

Lors de l'année 1993, des transformations ministérielles ont lieu au gouvernement fédéral. En effet, les deux secteurs du ministère du Multiculturalisme et de la Citoyenneté du Canada sont séparés. Ce qui relève du multiculturalisme est confié au ministère du Patrimoine canadien, ministère qui est créé cette même année⁵³⁵. Les dossiers qui relèvent de la citoyenneté vont au nouveau ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration⁵³⁶. Le ministère du Patrimoine canadien, qui est un acteur important pour le sujet qui nous occupe dans cette thèse, succède ainsi au Secrétariat d'État, dont l'existence remontait à la Confédération canadienne et qui avait commencé à financer à partir de 1968 le milieu associatif canadien-français.

⁵³² CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2-63/2/52, ACFO, [Filière « Ministère de l'Emploi et de l'Immigration Canada, 1^{er} avril 1993 au 31 mars 1994 »].

⁵³³ Ibid. *[Nous ne savons quelle opinion a exprimé l'ACFO lors de cette rencontre.]

⁵³⁴ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2-63/1/42, Said Elmalih, *Lettre à Jean Tanguay*, le 1^{er} janvier 1994 ; CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2-63/1/42, Said Elmalih, *Lettre à Jean Tanguay*, le 1^{er} janvier 1994 ; CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2-63/1/42, Said Elmalih, *Lettre à Jean Tanguay*, le 14 janvier 1994 ; CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2-63/1/42, Said Elmalih, *Lettre à André Lalonde*, le 4 juillet 1994 ; CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2-63/1/45, Said Elmalih, *Lettre à André Lalonde*, le 5 septembre 1994 ; CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2-63/1/42, André Lalonde, *Lettre à Léonce Issamène*, le 1^{er} décembre 1994.

⁵³⁵ Parlement du Canada, Bibliothèque du Parlement, Publications courantes : Affaires sociales et communautaires, *Le multiculturalisme canadien*, op.cit.

⁵³⁶ Ibid.

La FCFA s'inquiète de l'assimilation (1993-1994)

La Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada s'inquiète, de son côté, des données du recensement de 1991. Rendues publiques le 12 janvier 1993 par Statistique Canada, ces données révèlent un important taux de transferts linguistiques, à la hausse depuis 1981. La FCFA se tourne du côté du gouvernement fédéral pour revendiquer davantage d'action de sa part, visant à enrayer le phénomène de l'assimilation⁵³⁷. L'année suivante (1994), la Fédération organise un colloque sur l'exogamie et l'accueil des immigrants, en partenariat avec le Commissariat aux langues officielles. La FCFA calcule que « [...] l'événement réunit près de 75 personnes qui abordent pour la première fois, et ce, dans une perspective nationale, cet important phénomène »⁵³⁸, à savoir, celui de l'exogamie linguistique, phénomène directement relié à celui de l'assimilation des francophones du Canada parce que la langue d'usage des couples exogames (anglais français) est souvent celle du majoritaire, ce qui mène souvent à la non-transmission de la langue minoritaire à la maison.

4. LE RÔLE ACCRU DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL PAR LE BIAIS DE PATRIMOINE CANADIEN (1994-1997)

Le ministère du Patrimoine canadien, nouvellement mis sur pied, sera très proactif dans le milieu communautaire francophone entre 1994 et 1997, notamment par le biais de la mise sur pied des ententes Canada-communautés et par le financement qu'il octroie aux associations francophones. Avant de traiter de cela, cependant, il convient de se pencher sur un élément de contexte politique important qui a lieu entre les années qui forment les balises de la prochaine section (1994-1997) : il s'agit de la tenue du second référendum québécois sur la souveraineté, en 1995.

a. Un élément de contexte politique entre 1994 et 1997 : le second référendum québécois

Il importe de mentionner un important élément de contexte politique aux fins de cette thèse. Il s'agit du second référendum québécois sur la souveraineté. L'événement politique est important

⁵³⁷ FCFA, « Un quart de siècle de défis », *op. cit.*

⁵³⁸ *Ibid.*

pour notre propos, puisqu'il illustre et marque, en quelque sorte, un moment important de la « rupture » entre les Québécois et les francophones de l'extérieur du Québec. Nous l'avons vu, l'abandon des associations francophones par le gouvernement du Québec dans leurs luttes contre les gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan, qui imposent l'unilinguisme anglais dans leurs provinces en 1988⁵³⁹, a profondément blessé les francophones du Canada. Ces derniers se sont sentis « trahis » par le gouvernement du Québec. Lorsque, trois ans plus tard (1991), la FCFA change de nom, elle décide de ne plus se définir par rapport au Québec⁵⁴⁰.

Le gouvernement du Québec, en 1994 et 1995, lorsqu'il prépare la tenue du second référendum sur la souveraineté du Québec, le fait sans mention ni égard aux francophones du reste du pays. En ce sens, il est plus facile de comprendre pourquoi l'on ne trouve pratiquement aucune mention du pacte des peuples fondateurs dans les écrits des associations francophones canadiennes à partir des années 1990. Les francophones du Canada se sentent de moins en moins comme faisant partie d'un même peuple avec Québec, dont la province serait le foyer national.

En 1995, le gouvernement du Québec tient un référendum sur la souveraineté. La campagne référendaire est déclenchée le 7 septembre 1995 et la date du scrutin fixée au 30 octobre 1995⁵⁴¹. À l'issue du référendum, un seul point de pourcentage sépare le « Oui » du « Non ». Le « Non » l'emporte avec 50,6% des voix, alors que le « Oui » en récolte 49,4%⁵⁴². On dira que « la défaite est d'autant plus amère pour les partisans du Oui qu'elle se solde par une nouvelle controverse : les déclarations du premier ministre Parizeau sur le rôle 'de l'argent et des votes ethniques' dans la victoire du Non. »⁵⁴³ Le projet souverainiste québécois devient donc, dans plusieurs esprits, associé à un projet « ethnique canadien-français » et en est passablement terni. Le lendemain de l'échec, Jacques Parizeau démissionne de son poste de premier ministre du Québec, admettant dans son discours de départ : « Il y a une frontière que j'ai été incapable de franchir. Je n'ai pas

⁵³⁹ FCFA, « Un quart de siècle de défis », *op. cit.*

⁵⁴⁰ Michel Bock, « Des braises sous les cendres », *op.cit.*, p.212.

⁵⁴¹ Université de Sherbrooke, Faculté des lettres et sciences humaines, École de politique appliquée, « Le référendum de 1995 ». [En ligne] <http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/collaborations/8660.html> (page consultée le 30 juillet 2016).

⁵⁴² *Ibid.*

⁵⁴³ *Ibid.*

réussi à faire en sorte qu'une proportion significative de nos concitoyens anglophones et allophones se sentent solidaires du combat de leurs voisins. »⁵⁴⁴

À l'issue du second échec référendaire au Québec, les Québécois eux-mêmes sont profondément divisés entre eux et, nous l'avons mentionné, la rupture avec la francophonie canadienne est définitive. Au milieu des années 1990, le Québec est très près de quitter la fédération sans égard aucun pour les francophones des autres provinces, ce qui achève de convaincre les communautés francophones que leur futur politique et identitaire ne dépend plus de celui du Québec. Les francophones du Canada reconnaissent spontanément que leur planche de salut est le gouvernement fédéral. L'enchâssement du bilinguisme et du droit à l'instruction dans la langue de la minorité dans la Charte de 1982 fait que les francophones voient dans ces garanties fédérales les moyens d'assurer leur avenir et leur survie au Canada. Nous savons aussi que le ministère du Patrimoine canadien soutient financièrement les associations francophones du Canada. De fait, Patrimoine canadien allait leur proposer en 1994-1995 une nouvelle méthode de financement qui inclurait une sorte de partenariat et qui allait avoir un grand impact à long terme sur les associations, en particulier sur l'ACFO : il s'agit des Ententes Canada-communautés.

b. Les Ententes Canada-communautés (1994-1996)

En juin 1994 a lieu la rencontre annuelle de consultation régionale entre les organismes franco-ontariens – incluant l'Association canadienne-française de l'Ontario – et le ministère du Patrimoine canadien⁵⁴⁵. Le ministère du Patrimoine canadien annonce qu'il veut élaborer une nouvelle façon de financer les associations et organismes francophones du Canada, et c'est à cette fin qu'il rencontre les représentants des organismes francophones de l'Ontario cette année-là. Ainsi, « une nouvelle structure, qui tiendrait le rôle d'interlocuteur du ministère au nom de l'Ontario francophone, devait être établie. La Coalition pour le développement et l'épanouissement de la communauté franco-ontarienne et des minorités raciales francophones de

⁵⁴⁴ *Ibid.*

⁵⁴⁵ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2-63/2/56, Jean Tanguay, *Lettre à tous les organismes membres de l'ACFO et à tous les organismes franco-ontariens participant à la rencontre annuelle de consultation régionale*, 1994.

l'Ontario [...] » est mise sur pied⁵⁴⁶. Arrêtons-nous un instant sur cette nouvelle entente que Patrimoine canadien suggère aux associations franco-ontariennes en 1994.

Monsieur Hilaire Lemoine nous a entretenue, aux fins de cette thèse, du nouveau mécanisme d'aide aux communautés francophones qu'allait mettre sur pied le ministère en 1994 ainsi que de cette nouvelle structure représentative des organismes francophones de l'Ontario:

Un des enjeux que nous avons à cette époque, au début des années 1990, c'était que les communautés [francophones] reprochaient souvent au gouvernement 'd'agir à la pièce' ou de 'réagir à des projets à la pièce', et de ne pas responsabiliser suffisamment les communautés dans leur développement. On entendait cet argument de la part de l'ACFO, de la part de la FCFA, de la part de la SFM : 'On est tannés de se faire approuver du financement annuel, alors qu'on ne sait jamais si nous allons l'avoir, ce financement, le lendemain, le surlendemain, ou encore l'année d'après'⁵⁴⁷.

Monsieur Lemoine se souvient d'une grande insatisfaction de la part des associations francophones en raison de la précarité du financement, qui n'est pas garanti d'une année à l'autre et qui est sujet à des coupes budgétaires pouvant apparaître comme étant « arbitraires ». Il rappelle qu'en 1993-1994, le gouvernement libéral de Jean Chrétien avait entrepris des coupes budgétaires dans tous les ministères, incluant Patrimoine canadien (le Secrétariat d'État à ce moment), générant des protestations dans le milieu communautaire francophone. Les ententes Canada-communautés que propose Patrimoine canadien, en 1994, seraient établies pour cinq ans à la fois.

Cependant, la raison pour laquelle sont mises sur pied les Ententes Canada-communautés n'est pas seulement celle de la distribution ou de la garantie du financement. Un autre enjeu préoccupait le milieu associatif francophone canadien au moment de la mise sur pied des ententes Canada-communautés, explique Hilaire Lemoine :

L'autre enjeu, c'était que les communautés voulaient être davantage perçues comme des partenaires. À ce moment-là, elles voulaient avoir leur mot à dire dans les orientations pour leurs provinces respectives. D'où la notion des

⁵⁴⁶ Jack Jedwab, « L'immigration et l'épanouissement des communautés de langue officielle au Canada : politiques, démographie, identité », Commissariat aux langues officielles du Canada, 2002, p.47-48.

⁵⁴⁷ H. Lemoine, Entretien du 20 avril 2016, Université d'Ottawa.

ententes ‘Canada-communauté Ontario’, ‘Canada-communauté Manitoba’, où la province, la communauté dans son ensemble, parlait au nom de tout le monde et devenait une espèce d’interlocuteur avec le gouvernement fédéral en ce qui a trait à son développement⁵⁴⁸.

Parler au nom de tous les organismes francophones de la province ne se révèle pas chose facile, particulièrement en Ontario, où l’ACFO n’est qu’une association parmi environ trois cent cinquante associations, explique monsieur Lemoine, qui ajoute que le grand nombre d’organismes francophones en Ontario plaçait Patrimoine canadien dans une position inconfortable : « Nous, on se posait la question, puis on leur demandait [aux organismes] : ‘Bon, ça n’a pas d’allure! À qui doit-on donner la priorité?’ [On nous répondait] : ‘Tout le monde est important’. »⁵⁴⁹ Le financement était donc simplement « saupoudré » à chaque groupe⁵⁵⁰, relate-t-il. C’est pour cette raison qu’a été mise sur pied une structure qui sert d’interlocuteur entre le gouvernement fédéral (en l’occurrence, Patrimoine canadien) et les organismes francophones de l’Ontario, soit la Coalition pour le développement et l’épanouissement de la communauté franco-ontarienne et des minorités raciales francophones de l’Ontario, mentionnée un peu plus haut. L’ACFO, rappelle Hilaire Lemoine, en faisait partie, y jouant le rôle de secrétaire⁵⁵¹. La présidente de l’ACFO, Trèva Cousineau, est aussi présidente du Comité de démarrage de l’entente Canada-communauté Ontario, jusqu’à la fin de l’entente (mars 1999)⁵⁵².

L’Ontario (1996)

Ce qui est important de comprendre dans ce repositionnement du financement de Patrimoine canadien aux communautés francophones et, plus précisément, aux organismes francophones de l’Ontario, c’est que l’Association canadienne-française de l’Ontario est perçue comme une association parmi d’autres dans la province de l’Ontario. Elle ne reçoit pas le mandat de parler au nom de l’ensemble des francophones de l’Ontario. Hilaire Lemoine explique qu’il existait beaucoup de divisions internes à l’ACFO, qui « n’avait pas la mainmise dans son

⁵⁴⁸ *Ibid.*

⁵⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁵⁰ *Ibid.*

⁵⁵¹ *Ibid.* & CRCCF, Fonds de l’Association canadienne-française de l’Ontario (C2), C2-70/11/2, ACFO, *Rapport des dirigeants et des dirigeantes, 49^e Assemblée générale annuelle de l’ACFO*, Mississauga (Ontario), les 5, 6 & 7 juin 1998.

⁵⁵² *Ibid.*

territoire » : division entre l'ACFO-Nord, l'ACFO-Sud, et ainsi de suite⁵⁵³. La Coalition mise sur pied, sorte de mécanisme qui sert d'interlocuteur, de porte-parole de toutes les associations francophones ontariennes, était essentielle, explique Lemoine car, selon lui, « l'ACFO n'avait pas la crédibilité » auprès de tous les francophones de l'Ontario. »⁵⁵⁴ Autrement dit, l'ACFO n'est pas perçue comme pouvant représenter tous les francophones de l'Ontario.

Le ministère du Patrimoine canadien publie à ce moment (printemps 1994) le document « Confiance en l'avenir : Repositionnement de l'aide directe aux communautés de langues officielles », dans lequel il assure que « le gouvernement [canadien] est fermement engagé à poursuivre le développement des communautés et la promotion de la dualité [linguistique] »⁵⁵⁵. Patrimoine canadien explique, dans ce document, que la Coalition pour le développement et l'épanouissement de la communauté franco-ontarienne et des minorités raciales « [...] se veut un comité d'action politique ponctuel par excellence de la communauté franco-ontarienne pour convaincre le gouvernement canadien d'assumer ses responsabilités face à la Loi sur les Langues officielles [sic] et pour dénicher un financement adéquat au développement de notre communauté. »⁵⁵⁶ La Coalition pour le développement et l'épanouissement de la communauté franco-ontarienne et des minorités raciales francophones de l'Ontario résulte du consensus de « [...] plus d'une trentaine de porte-parole d'organismes franco-ontariens à une session dite de consultation sur l'avenir du financement [des] organismes et du développement de [la] communauté. »⁵⁵⁷

À la fin de l'année 1994, en décembre, la Coalition et Patrimoine canadien se rencontrent pour un « forum d'information et de consultation sur le repositionnement du programme d'appui aux langues officielles et sur la concertation interministérielle »⁵⁵⁸. Puis, à l'automne 1996,

⁵⁵³ *Ibid.*

⁵⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵⁵ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2-63/2/56, Patrimoine canadien, *Confiance en l'avenir : Repositionnement de l'aide directe aux communautés de langues officielles*, mai-juin 1994.

⁵⁵⁶ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2-69/11/10, ACFO, *Coalition pour le développement et l'épanouissement de la communauté franco-ontarienne. Rapport d'activités*, 19 juin au 1^{er} septembre 1994.

⁵⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁵⁸ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2-69/12/3, Coalition pour le développement et l'épanouissement de la communauté franco-ontarienne, *Forum sur le repositionnement du Programme d'appui aux langues officielles et sur la concertation interministérielle. Compte-rendu*, les 9, 10 et 11 décembre 1994.

Patrimoine canadien dépose sa proposition finale à la Coalition pour le développement et l'épanouissement de la communauté franco-ontarienne et des minorités raciales francophones de l'Ontario. Monsieur Guy Arsenault, secrétaire parlementaire, écrit, au nom de Sheila Copps, que « le ministère du Patrimoine canadien s'engage à contribuer à la communauté francophone de l'Ontario, pour période de 1995-1996 à 1998-1999 un montant de 18 659 671\$ pour appuyer le développement et l'épanouissement de la communauté franco-ontarienne et des minorités raciales de l'Ontario. »⁵⁵⁹ Est incluse dans cet appui financier une enveloppe de cent mille dollars destinés à « [...] assurer la mise en œuvre d'un plan d'action élaboré pour les minorités raciales francophones de l'Ontario. Ce plan comprendra un volet qui prévoit l'intégration à l'ensemble de la francophonie ontarienne. »⁵⁶⁰ Ainsi, Patrimoine canadien désire que le pluralisme s'accroisse en Ontario français, et pour ce faire, il verse directement de l'aide financière aux groupes communautaires.

L'Entente Canada-communautés Ontario est signée le 18 décembre 1996 à Ottawa. Le porte-parole de la Coalition pour le développement et l'épanouissement de la communauté franco-ontarienne et des minorités raciales francophones de l'Ontario est André Lalonde, président de l'ACFO. Il prononce une allocution à cette occasion :

Le 18 décembre 1996 peut-il être un moment charnière dans le développement et l'épanouissement de la communauté franco-ontarienne et des minorités raciales et ethnoculturelles francophones? Nous le souhaitons ardemment. [...] Nous sommes des Canadiennes et des Canadiens d'expression française établis ici en Ontario depuis plusieurs siècles ou arrivés tout récemment. [...] Nous avons accepté le défi, nous avons signé l'Entente originale qui faisait du Canada un pays où des peuples francophone et anglophone acceptaient de vivre et de bâtir ensemble dans le respect mutuel de nos langues, de nos cultures, de nos origines et de nos communautés. [...] Nous cherchons cependant le même engagement, cette même volonté et cette même détermination auprès de nos gouvernements et de toute la société canadienne et aujourd'hui de façon particulière, auprès du gouvernement du Canada. [...] D'abord votre reconnaissance de la communauté raciale et ethnoculturelle francophone est

⁵⁵⁹ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2-70/2/13, DECCO, *Proposition finale de Patrimoine canadien à la Coalition pour le développement et l'épanouissement de la communauté franco-ontarienne et des minorités raciales francophones de l'Ontario*, le 24 octobre 1996. *[Nous ignorons tous les détails de ce que ce financement inclut.]

⁵⁶⁰ *Ibid.*

d'une importance capitale pour toute la communauté et nous vous en remercions⁵⁶¹.

Pour André Lalonde, président de l'ACFO, la signature de l'Entente Canada-communautés symbolise une nouvelle étape dans le développement de la communauté franco-ontarienne. En effet, il est crucial, explique-t-il, que Patrimoine canadien se soit engagé dans une démarche qui reconnaît explicitement les communautés ethnoculturelles francophones de l'Ontario. Nous voyons ici comment s'articule cette complémentarité entre bilinguisme et pluralisme que défend l'ACFO depuis le Sommet de la francophonie ontarienne de 1991. Si le bilinguisme et le pluralisme sont complémentaires, nous comprenons que le projet politique multiculturel n'est plus perçu, cela va de soi mais il importe de le rappeler étant donné ce que l'on a vu dans les deux premiers chapitres, comme un projet politique *concurrent*.

La Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada allait aussi signer une entente avec le ministère du Patrimoine canadien. Elle signe cependant cette entente directement, et non par le biais d'une Coalition d'associations, comme c'est le cas en Ontario.

La FCFA (1996)

La Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada signe, de son côté, une entente avec Patrimoine canadien la même année. La FCFA explique qu'elle signe cette entente Canada-communautés « [...] au nom des 18 organismes qui oeuvrent au développement des communautés francophones au niveau national. [Cette] entente accorde aux organismes 11,8 millions \$ sur quatre ans. »⁵⁶² Nous constatons que le lien avec Patrimoine canadien se renforce du côté de la FCFA comme du côté de l'ACFO, en vertu de la signature de ces ententes. Ces premières signatures d'ententes avec Patrimoine canadien, pour l'Ontario et la FCFA, ne font qu'amorcer plusieurs initiatives de financement des associations francophones canadiennes par ce ministère et ce, dans le cadre de projets en lien avec les thèmes de l'immigration et du pluralisme.

⁵⁶¹ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2-70/2/13, DECCO, « *Allocution prononcée par André J. Lalonde*, président de l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO) et porte-parole de la Coalition pour le développement et l'épanouissement de la communauté franco-ontarienne et des minorités raciales francophones de l'Ontario lors de la signature de l'Entente Canada-communauté le 18 décembre 1996 à Ottawa ».

⁵⁶² FCFA, « Un quart de siècle de défis », *op. cit.*

c. Le financement de Patrimoine canadien (1995-1997)

L'Association canadienne-française de l'Ontario, nous l'avons vu, doit une grande partie de son financement à Patrimoine canadien. Une des façons dont le financement est octroyé, avant la signature des Ententes Canada-communautés, est par le versement de subventions pour des projets que propose l'ACFO. Ainsi, en mars 1995, le ministère du Patrimoine canadien octroie une subvention de sept mille dollars à l'Association canadienne-française de l'Ontario pour un projet de rapprochements interculturels⁵⁶³. Les thèmes de l'immigration et du pluralisme s'imposent en tant qu'éléments centraux des activités de l'ACFO. On constate aussi que Patrimoine canadien est intéressé à subventionner des projets de cette nature, c'est-à-dire des projets qui promeuvent le pluralisme au sein de la communauté franco-ontarienne.

À titre informatif, mentionnons que cette même année (1995), l'ACFO déménage ses bureaux d'Ottawa à Toronto, dans le but de se rapprocher de Queen's Park, et de développer les relations avec le gouvernement de l'Ontario⁵⁶⁴.

L'ACFO et le « Rapprochement intercommunautaire » (1996)

Un exemple illustre comment le ministère du Patrimoine canadien finance quelques autres initiatives visant à accroître le pluralisme des communautés francophones pendant l'année 1996. En effet, la ministre du Patrimoine canadien, Sheila Copps, s'est engagée à soutenir spécialement les francophones « [...] en situation de minorité raciale [...] dans la province de l'Ontario. »⁵⁶⁵ À cet égard, la ministre Copps, dans une lettre à André Lalonde, président général de l'ACFO, l'informe qu'« [...] une subvention de 4,500\$ a été approuvée pour permettre la réalisation de votre projet intitulé : 'Rapprochement intercommunautaire'. »⁵⁶⁶ La ministre du Patrimoine canadien ajoute : « [J]'ai tout lieu de croire que les activités que vous proposez contribueront à répondre aux objectifs du Programme d'appui aux organismes et aux institutions des

⁵⁶³ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2-63/2/56, Michel Dupuy, ministre du Patrimoine canadien, *Lettre à André J. Lalonde, président général de l'ACFO*, le 22 mars 1995. *[Nous ne savons pas si ce projet est le même que le projet de « Rapprochement intercommunautaire » de 1996.]

⁵⁶⁴ Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO), « Quelques jalons », *op.cit.*

⁵⁶⁵ Jack Jedwab, *op.cit.*, p.48.

⁵⁶⁶ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2-63/2/56, Sheila Copps, ministre du Patrimoine canadien, *Lettre à André J. Lalonde, président général de l'ACFO*, le 27 mars 1996.

communautés de langue officielle.»⁵⁶⁷ Au comité directeur du projet de rapprochement intercommunautaire siégent, entre autres personnes, André Lalonde, Mohammed Brihmi et Said Elmalih (président de l'AIFO). Ce comité directeur se réunit le 27 avril 1996 à Toronto, dans le but d'identifier les « obstacles à l'intégration des communautés ethnoculturelles dans les organismes franco-ontariens »⁵⁶⁸. Lors de cette réunion, le comité travaille à la production d'un document, dans lequel il est indiqué que c'est « [...] l'ACFO comme organisme provincial [qui] pris l'initiative d'organiser une rencontre intercommunautaire afin d'identifier les obstacles à l'intégration dans les organismes franco-ontariens et d'en proposer des solutions concrètes. »⁵⁶⁹ L'Association canadienne-française de l'Ontario a réellement fait des groupes ethnoculturels et immigrants, ainsi que du pluralisme, des priorités et des enjeux d'importance. L'ACFO estime qu'elle doit changer ses façons de faire afin d'être « plus inclusive », dans le but de mieux représenter tous les aspects de la francophonie ontarienne :

C'est dans le cadre de son rôle de concertation, que l'ACFO se veut inclusive pour assurer une meilleure représentation de la communauté francophone de la province. Dans cette perspective, les représentants et représentantes de l'ACFO voient la nécessité d'élargir la concertation pour être efficace auprès des gouvernements provincial et fédéral, et aussi auprès de la communauté générale. L'ACFO se veut donc, un outil de concertation plus important et puissant. Pour ce faire, elle a entrepris plusieurs démarches, parmi lesquelles, on trouve le processus de changement institutionnel. [...] [L]e changement institutionnel vise les personnes qui sont absentes de la prise de décisions, des projets et activités communautaires. Parmi les groupes identifiés, on cite, les membres des communautés ethnoculturelles et minorités raciales [...]. Malgré cette volonté [sic] vive de l'ACFO d'encourager les organismes franco-ontariens à entreprendre un dialogue avec les communautés ethnoculturelles, les défis de l'intégration dans les organismes [...] [franco-ontariens] demeurent énormes.⁵⁷⁰

Le comité ne détaille pas les « défis énormes » de l'ACFO en ce qui a trait au dialogue avec les communautés ethnoculturelles et à leur « intégration dans les organismes franco-ontariens », mais on aura noté que s'exprime une « volonté vive » de se pencher sur le dossier du pluralisme à l'ACFO. Il semble qu'il s'agisse là d'une priorité pour l'ACFO que de devenir « plus inclusive ».

⁵⁶⁷ *Ibid.*

⁵⁶⁸ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2-69/12/14, Said Elmalih, BCI Stratégies & Communications, *Rapport de la rencontre intercommunautaire*, le 27 avril 1996.

⁵⁶⁹ *Ibid.*, p.4.

⁵⁷⁰ *Ibid.*, p.7.

Le comité s'entend donc sur quelques solutions, dont la « promotion ethnoculturelle » : « [...] dans le but de changer la perception différente et souvent négative que certains franco-ontariennes et franco-ontariens [sic] ont de leurs partenaires ethnoculturels. »⁵⁷¹ Les membres du comité directeur du projet de rapprochement intercommunautaire ne justifient pas par des exemples ou des études l'assertion selon laquelle la perception des Franco-Ontariens à l'endroit des minorités ethnoculturelles serait souvent négative.

Une autre solution avancée par le comité est en lien avec le financement gouvernemental. Les membres du comité suggèrent d'accroître le rôle de trois paliers de gouvernement au pays (fédéral, provincial et municipal) en ce qui concerne la promotion des relations avec les groupes ethnoculturels, leur inclusion ainsi que la promotion du pluralisme, dans l'optique d'« [...] allouer des fonds aux organismes qui veulent favoriser la promotion économique des communautés ethnoculturelles. »⁵⁷² En somme, les thèmes du pluralisme et de l'intégration des immigrants gagnent en importance. Parallèlement, des budgets gouvernementaux existent pour ces enjeux.

Les critères de financement de Patrimoine canadien (1997)

L'existence d'un budget réservé à la promotion du pluralisme et de l'intégration des immigrants du côté de Patrimoine canadien est claire lorsque l'on consulte les critères de financement du Comité conjoint de Patrimoine canadien et de l'exécutif du Comité de démarrage de l'Entente Canada-communautés Ontario. En effet, dans ces critères de financement, énoncés en avril 1997, Patrimoine canadien et l'exécutif du Comité de démarrage de l'Entente s'entendent sur trois axes de développement des communautés francophones : l'« approche au développement », les « trajectoires de développement » et l'intégration des minorités raciales⁵⁷³. L'axe de l'intégration des minorités raciales comprend les objectifs suivants : « a) assurer une présidence des minorités raciales francophones; b) leur donner une voix; c) permettre leur

⁵⁷¹ *Ibid.*, p.9.

⁵⁷² *Ibid.*, p.12.

⁵⁷³ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2-70/2/12, DECCO, « *Critères de financement (avril 97)*, Modifiés par l'exécutif du Comité le [sic] démarrage. Programme d'appui aux communautés de langues officielles ».

enracinement dans la communauté [et] d) permettre le rayonnement bénéfique de la communauté »⁵⁷⁴. En somme, les Ententes Canada-communautés, pilotées par Patrimoine canadien, ont une visée explicitement pluraliste (la volonté d' « intégrer les minorités raciales »), qui est manifeste dans les critères de financement qu'énonce Patrimoine canadien.

Nous ne suggérons pas ici que les conditions imposées par Patrimoine canadien expliquent à elles seules pourquoi les associations adhèrent au multiculturalisme à partir des années 1990. Nous avons étudié en détail jusqu'ici la multiplicité des causes et des contextes changeants, l'action particulière de divers d'acteurs à des moments clés, montrant que même si 1991 est une année charnière, la transformation s'est produite sur le long terme et a de multiples causes. Cela dit, le fait que Patrimoine canadien soit le seul véritable bailleur de fonds des associations et qu'il finance des programmes et activités visant à définir les communautés dans leur pluralité a forcément une incidence en ce sens, qu'il contribue à consolider, en tant que priorités à l'ACFO, les thèmes de l'immigration et du pluralisme. Le ministère du Patrimoine canadien est donc, à notre sens, un acteur important dans la priorisation des thèmes de l'immigration et du pluralisme dans les associations francophones canadiennes.

Nous verrons dans la section suivante que le gouvernement fédéral continuera de faire de la protection des minorités linguistiques du pays une de ses priorités. Il sera également question d'un autre acteur important dans la promotion, pour les communautés francophones, de l'immigration. Il s'agit du Commissariat aux langues officielles et, plus précisément, nous le verrons, de la commissaire aux langues officielles de 1999 à 2006, madame Dyane Adam. Cette influence du Commissariat aux langues officielles dans les communautés francophones se fera en parallèle avec le lancement d'un nouveau projet du côté de la FCFA, et la mise sur pied d'une nouvelle structure de représentation des francophones en Ontario.

⁵⁷⁴ *Ibid.*

5. LES ASSOCIATIONS FRANCOPHONES CANADIENNES, LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL ET LE COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES (1997-2002)

a. Le contexte politique en 1997

La crise de l'hôpital Montfort

À la fin des années 1990, les associations francophones doivent faire front commun lors de la crise de l'hôpital Montfort d'Ottawa. En effet, en 1997, la Commission de restructuration des services de santé de l'Ontario recommande que l'hôpital Montfort soit fermé, alors qu'il s'agissait du seul hôpital francophone (mais offrant des services dans les deux langues) dans la capitale⁵⁷⁵. La crise qui s'ensuit génère une mobilisation qui rappelle celle en réaction au Règlement 17, en 1912. À ce moment, pour la FCFA, la santé devient une priorité : la Fédération mène une enquête sur les services de santé en français dans les communautés francophones canadiennes⁵⁷⁶. L'hôpital Montfort gagnera éventuellement sa cause devant la Cour d'appel de la province de l'Ontario en décembre 2001, en plus de recevoir une protection constitutionnelle⁵⁷⁷.

Le gouvernement fédéral et l'importance du multiculturalisme

Le gouvernement fédéral investit massivement dans la promotion du multiculturalisme. En effet, ce dernier annonce en 1997 un programme de multiculturalisme renouvelé, ainsi que la mise sur pied de la Fondation canadienne des relations raciales⁵⁷⁸. Trois objectifs sont visés avec la mise en place du nouveau programme de multiculturalisme : « [...] la justice sociale (l'édification d'une société juste et équitable), la participation civique (afin que les Canadiens de toutes origines puissent contribuer à façonner nos collectivités et notre pays) et l'identité (la promotion d'une société qui reconnaît, respecte et traduit la diversité culturelle afin que les gens

⁵⁷⁵ Hôpital Montfort, Histoire de Montfort, « Victoires de Montfort ». [En ligne], <http://www.hopitalmontfort.com/fr/les-victoires-de-montfort> (page consultée le 20 avril 2016).

⁵⁷⁶ FCFA, « Un quart de siècle de défis », *op. cit.*

⁵⁷⁷ Hôpital Montfort, Histoire de Montfort, *op. cit.*

⁵⁷⁸ Parlement du Canada, Bibliothèque du Parlement, Publications courantes : Affaires sociales et communautaires, *Le multiculturalisme canadien, op. cit.*

de tous les horizons entretiennent un sentiment d'appartenance au Canada). »⁵⁷⁹ Le nouveau programme de multiculturalisme vise aussi une plus grande représentation des minorités ethnoculturelles dans les institutions publiques et une plus grande sensibilisation en ce qui a trait au multiculturalisme⁵⁸⁰. La Fondation canadienne des relations raciales, quant à elle, bénéficie « [...] d'un fonds de dotation unique de 24 millions de dollars consentis par le gouvernement fédéral, et fonctionne principalement grâce aux intérêts que lui rapportent ses investissements. »⁵⁸¹

b. L'initiative Dialogue de la FCFA (1997-2001)

Nous avons vu que la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, par l'intermédiaire de son projet de société « Dessein 2000 » du début des années 1990, entendait établir un dialogue accru avec les minorités ethnoculturelles et pensait se redéfinir en termes davantage « pluralistes », abandonnant progressivement la notion de « peuples fondateurs », jugée dépassée. La Fédération souhaite, à la fin des années 1990, « [...] faire le point sur la perception de la FCFA en tant que groupe porte-parole de la francophonie canadienne. »⁵⁸² Selon un document de la FCFA, les recommandations du rapport de la firme PGF consultants débouchent sur le projet « Dialogue »⁵⁸³.

La FCFA publie le rapport « Des orientations claires, une voix qui rassemble » (1998)

La Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada publie, au mois d'août 1998, le rapport « Des orientations claires, une voix qui rassemble ». Il s'agit du rapport d'une étude menée par la firme PGF consultants inc., qui explique que

[l]e projet s'inscrit dans un effort de renouvellement du discours de la Fédération [des communautés francophones et acadienne du Canada]. Celle-ci souhaite se repositionner de façon à contribuer au débat en véhiculant un

⁵⁷⁹ *Ibid.*

⁵⁸⁰ *Ibid.* *[Nous ignorons ce en quoi consiste cette « plus grande sensibilisation », dans le concret.]

⁵⁸¹ *Ibid.*

⁵⁸² FCFA, « Un quart de siècle de défis », *op. cit.*

⁵⁸³ *Ibid.*

discours innovateur, branché sur les aspirations et les préoccupations des diverses communautés francophones⁵⁸⁴.

La firme a mené diverses consultations dans le but de redéfinir les priorités de l'association, entre novembre 1997 et mars 1998⁵⁸⁵. À l'issue de ces consultations avec « [...] des ministres, hauts fonctionnaires, députés, sénateurs, éditorialistes et universitaires provenant de toutes les régions du pays », « les principaux enjeux qualifiés de prioritaires lors de nos consultations sont : le bilinguisme, le multiculturalisme, la question québécoise, le dossier constitutionnel, le rôle des gouvernements et les transferts de pouvoirs, l'éducation et les soins de santé, l'assimilation, et enfin, l'autonomie financière des communautés. »⁵⁸⁶ La volonté de se départir de la notion de peuples fondateurs est, comme dans l'initiative « Dessein 2000 », mise de l'avant dans ce rapport : « [...] en accord avec nos répondants, *il nous semble important de repenser le concept de peuple fondateur*. Le discours basé sur le 'pacte entre les deux peuples fondateurs', bien que valable, n'interpelle plus autant les membres des communautés francophones. On ne doit plus fonder uniquement le bilinguisme sur l'histoire mais le réorienter vers l'avenir⁵⁸⁷. Ainsi, la Fédération, même si elle ne semble pas sans rendre compte, réitère sa prise de position du début des années 1990, qui voit dans le modèle des peuples fondateurs un récit « dépassé ».

Le rapport de la firme PGF consultants indique par ailleurs que « selon les répondants, les francophones ont une certaine réticence à ouvrir leur communauté à d'autres cultures. »⁵⁸⁸ Le rapport laisse donc sous-entendre que les francophones canadiens ont une tendance à se fermer, à se replier sur eux-mêmes devant les nouveaux immigrants, une idée que tenait pour vraie la FCFA déjà à l'époque de « Dessein 2000 »⁵⁸⁹. « Nos consultations nous ont permis de constater *qu'il existe une réelle perception à l'effet que les francophones sont fermés aux autres cultures*. La francophonie aurait grand intérêt à amorcer une profonde réflexion sur cette apparente

⁵⁸⁴ PGF consultants inc., « Sommaire exécutif du rapport final 'Des orientations claires, une voix qui rassemble' », Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, 1998, p.1. [En ligne] http://www.fcfa.ca/user_files/users/40/Media/Des%20orientations%20claires,%20une%20voix%20qui%20rassemble.pdf (page consultée le 19 janvier 2016).

⁵⁸⁵ *Ibid.*, p.1.

⁵⁸⁶ *Ibid.* p.2.

⁵⁸⁷ *Ibid.* p.2. [Nous soulignons]

⁵⁸⁸ *Ibid.* p.2.

⁵⁸⁹ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2 (6)51/16, *Rapport du directeur général*, Colombie-Britannique, 1990. [Nous soulignons.]

réticence, qui, selon les auteurs, peut s'expliquer par un nombre de facteurs dont l'isolement provoqué par la situation numériquement minoritaire de ces communautés. »⁵⁹⁰

Le multiculturalisme est présenté dans ce document comme étant moderne, alors que les autres visions des communautés et du Canada sont présentées comme étant passéistes. Le multiculturalisme, jugent les auteurs, « c'est la tendance dans l'avenir »⁵⁹¹ Dans cette optique, le rapport de la firme PGF qu'endosse la FCFA recommande explicitement « que la FCFA du Canada entoure l'ensemble des activités proposées dans le présent rapport d'une stratégie médiatique axée sur les principes d'ouverture, de réflexion, voire de remise en question. Il est essentiel que la FCFA se défasse de son côté 'prévisible' afin de s'établir clairement comme étant *un joueur crédible tenant un discours moderne et actuel.* »⁵⁹²

La tournée canadienne et le rapport « Parlons-nous! » (2000-2001)

C'est dans ce contexte que la FCFA lance officiellement, en février 2000, la tournée pancanadienne de « Dialogue », dans le but de « [...] renforcer les liens entre les communautés francophones et les autres collectivités qui composent la société canadienne, soit les anglophones du Québec, les peuples autochtones et les communautés ethnoculturelles. *Dialogue* se voue également à la promotion des communautés francophones et acadiennes [sic] dans chaque province et territoire du pays. »⁵⁹³ Le mandat du groupe de travail « Dialogue », était de mener une consultation nationale dans le but de « [...] recueillir les points de vue de différents intervenants issus des communautés francophones et acadiennes et des autres composantes de la société canadienne dans le cadre de rencontres privées et publiques. »⁵⁹⁴ La co-présidence du groupe de travail est confiée à George A. Arès, président de la FCFA et aux présidents des associations membres de la FCFA⁵⁹⁵, le groupe de travail étant lui-même formé de Robert Asselin, Georges A. Arès, Marc C. Arnal, Mariette Carrier-Fraser, Isabelle Chiasson, Richard Barrette, Micheline Doiron et Guy Levesque (ainsi que Gino Leblanc jusqu'en septembre 2000).

⁵⁹⁰ *Ibid.* p.14. [Nous soulignons]

⁵⁹¹ *Ibid.* p.14-15.

⁵⁹² *Ibid.* p.26. [Nous soulignons]

⁵⁹³ FCFA, « Un quart de siècle de défis », *op. cit.*

⁵⁹⁴ Groupe de travail Dialogue, Rapport « Parlons-nous! », FCFA du Canada, février 2001, p.3.

⁵⁹⁵ *Ibid.*

Il nous semble important de rapporter la vision des auteurs en ce qui a trait à la redéfinition de la francophonie canadienne, à la démographie ainsi qu'à la politique de multiculturalisme, car ils illustrent bien où se situe la FCFA à la fin des années 1990.

La redéfinition de la francophonie canadienne

« Dialogue » avait pour but et mission de faire connaître la francophonie à travers le Canada, elle qui est souvent mal connue ou encore limitée au Québec⁵⁹⁶, de même que de redéfinir ce qu'est la francophonie canadienne. Les auteurs du rapport parlent du « déclin de l'identité canadienne-française au début des années soixante »⁵⁹⁷ et de son remplacement par la notion de « francophonie canadienne ». À ce sujet, une des recommandations que dépose le groupe de travail « Dialogue » est que

[...] les communautés francophones et acadiennes entament un exercice de réflexion sur l'identité francophone dans chacune des provinces et des territoires de manière à prendre acte des changements survenus au cours des dernières décennies et, s'il y a lieu, à adapter leurs définitions d'elles-mêmes et leur priorités de développement [...]⁵⁹⁸.

Non seulement la francophonie canadienne doit-elle chercher à se faire connaître davantage au Canada, mais il est impératif, expliquent les membres du groupe de travail de « Dialogue », que la définition de l'identité francophone change en fonction de la réalité sociale de chaque province. Pour ce faire, les auteurs font déjà appel à des penseurs comme Will Kymlicka⁵⁹⁹ et Charles Taylor⁶⁰⁰ dans le rapport. Qui plus est, les membres du groupe de travail « Dialogue » rapportent que lors de la tournée canadienne de « Dialogue », « [...] certains témoignages entendus admettaient qu'il existe manifestement un sentiment de marginalisation, voire d'exclusion des membres des groupes ethnoculturels » dans la francophonie canadienne et que « cela est dû en partie à l'existence d'une homogénéité ethnique francophone à l'intérieur de

⁵⁹⁶ *Ibid.*, p.10.

⁵⁹⁷ *Ibid.*, p.12.

⁵⁹⁸ *Ibid.*, p.16.

⁵⁹⁹ *Ibid.*, pp.9-10-27.

⁶⁰⁰ *Ibid.*, p.24.

plusieurs communautés. »⁶⁰¹ Ils suggèrent donc de repenser la notion de francophone, un peu comme l'a fait l'ACFO en 1991 lors de son Sommet de la francophonie. En effet, écrivent-ils,

[...] considérant la situation démographique des francophones au Canada et le besoin d'adopter une définition plus large de l'identité francophone, les communautés francophones et acadiennes doivent devenir de véritables sociétés d'accueil et des intervenants privilégiés en immigration, sans quoi il leur sera difficile de promouvoir un enrichissement collectif et d'améliorer leurs perspectives d'avenir⁶⁰².

Il va de l'avenir des communautés francophones canadiennes de parvenir à « élargir » la définition de francophone du Canada, pour qu'elle soit davantage pluraliste et incorpore les immigrants. En effet, l'enjeu n'est pas qu'identitaire, mais aussi démographique.

L'enjeu démographique

On l'a vu, la priorisation de l'immigration et du pluralisme est souvent présentée comme une solution au déclin démographique des communautés francophones du Canada. Le rapport « Parlons-nous! » abonde dans ce sens, puisqu'on y lit que

les données statistiques nous démontrent clairement que sans l'immigration, le taux de natalité serait insuffisant pour assurer une croissance démographique au Canada. *Pour les communautés francophones et acadiennes en situation minoritaire, l'enjeu est capital.* Avec la diminution du poids relatif des francophones partout au pays, la capacité de ces dernières à intégrer les immigrants ayant une connaissance de la langue française devient essentielle. À tout égard, l'ouverture des communautés face aux nouveaux arrivants et aux membres des communautés ethnoculturelles qui partagent l'usage de la langue française comporte des avantages qui vont bien au delà [sic] des statistiques démographiques⁶⁰³.

Ainsi, expliquent les auteurs du rapport, « en raison de la situation démographique et du degré d'assimilation auxquels font face les communautés francophones minoritaires, le dossier de l'immigration doit devenir prioritaire pour les acteurs politiques de la francophonie canadienne. »⁶⁰⁴ Une fois de plus, la préoccupation démographique de la FCFA sert de moteur à

⁶⁰¹ *Ibid.*

⁶⁰² *Ibid.*, p.26.

⁶⁰³ *Ibid.*, p.25. [Nous soulignons]

⁶⁰⁴ *Ibid.*, p.25.

la promotion de l'immigration et à un plus grand pluralisme. Les auteurs parlent même de « dossier prioritaire », ce qui illustre l'importance qu'ils accordent à l'enjeu. Cette promotion d'un plus grand pluralisme passe d'ailleurs par l'exposition, dans le rapport, d'une vision du multiculturalisme différente de celle qu'ont eue les associations francophones entre 1971 et les années 1990.

L'énoncé de politique sur le multiculturalisme depuis 1971

Le groupe de travail de « Dialogue » livre une interprétation rétrospective des réactions des associations francophones à la politique de multiculturalisme de Pierre Elliott Trudeau. Les auteurs écrivent qu'

au moment de son introduction au début des années soixante-dix par le gouvernement du Canada, la politique de multiculturalisme visait une meilleure intégration des nouveaux arrivants et des communautés ethnoculturelles à l'intérieur des deux grandes communautés linguistiques, soit les communautés francophone et anglophone. [...] Il s'agissait de déterminer les modalités d'une intégration plus juste pour les nouveaux arrivants au sein de la société canadienne⁶⁰⁵.

Pour les auteurs, en 1998, le but de la politique de multiculturalisme de Trudeau était « l'intégration des immigrants » dans l'un des « deux grands groupes linguistiques » au pays. Pourtant, en 1971, les membres des associations francophones, nous l'avons vu dans le premier chapitre, dénonçaient la politique de multiculturalisme comme allant à l'encontre du biculturalisme et comme étant une potentielle menace au bilinguisme. Le multiculturalisme comme politique d'État effectuait une scission entre langue et culture qui était inacceptable si l'on concevait le Canada comme la résultante d'un pacte entre deux peuples fondateurs. Le discours de la FCFA en 2001, nous le voyons, est tout autre. On ne parle plus de biculturalisme mais seulement de bilinguisme, en faisant référence à des « grandes communautés linguistiques ».

Qui plus est, le groupe de travail explique que la politique de multiculturalisme a changé, qu'elle a évolué au cours des décennies subséquentes : « Davantage conçue autour du principe

⁶⁰⁵ *Ibid.*, p.27.

selon lequel l'identité canadienne reposait sur la pluralité des cultures, elle a par la suite été redéfinie selon une conception renouvelée de la citoyenneté canadienne, axée principalement sur l'adhésion à des valeurs communes et les relations interculturelles. »⁶⁰⁶ Les membres de la FCFA évoquent les « intentions initiales du gouvernement fédéral »⁶⁰⁷ pour expliquer qu'elles auraient changé avec les années. La « résistance » initiale de francophones à l'énoncé de politique sur le multiculturalisme, dès 1971, est évoquée dans le rapport comme étant une réaction parmi plusieurs autres dans la francophonie canadienne :

Du côté des francophones du Canada, l'avènement du multiculturalisme a été interprété dans bien des cas comme un affront au principe déjà établi des deux peuples fondateurs. [...] Cette interprétation de la politique de multiculturalisme n'a pas été partagée par tous. D'autres ont louangé les vertus de la politique : '... l'adoption du multiculturalisme était une façon de reconnaître la nécessité des langues officielles, ce que tous les pays ont fait implicitement ou explicitement, mais aussi de séparer rigoureusement les langues du style de vie d'une part, et d'autre part de l'héritage ethnique' »⁶⁰⁸.

La FCFA effectue, grâce à ce rapport, une lecture qu'il ne serait pas exagéré de qualifier de « révisionniste » de sa position face à la politique du multiculturalisme dans les années 1970. Si la FCFA perçoit le multiculturalisme ou le pluralisme comme une richesse et comme étant parfaitement compatible avec le bilinguisme en 2001, ce n'était pas ainsi qu'elle les voyait à la fin des années 1970. Il semblerait, si l'on se fiait à ce rapport seulement pour retracer les prises de position de la Fédération, que le multiculturalisme n'ait jamais été vu, par la majorité des francophones hors Québec, comme un projet politique véritablement concurrent. La Fédération se défend cependant de retracer en détail l'historique des réactions à la politique de multiculturalisme :

Il n'est certes pas du ressort du groupe de travail de faire une analyse politique et sociologique exhaustive de l'impact des lois et des politiques sur le multiculturalisme et sur les langues officielles au sein de la société canadienne, ni de prendre position sur une politique au détriment d'une autre⁶⁰⁹.

⁶⁰⁶ *Ibid.*, p.27.

⁶⁰⁷ *Ibid.*, p.27.

⁶⁰⁸ *Ibid.*, p.28. (La citation est de Will Kymlicka (1998))

⁶⁰⁹ *Ibid.*, p.28.

La position qu'adopte alors le groupe de travail de « Dialogue » pour l'épanouissement des francophones du Canada, en ce qui a trait au multiculturalisme, est la suivante :

[...] il nous apparaît pour le moins évident que l'atteinte d'un dialogue constructif entre les différentes communautés qui composent le Canada ne saurait se faire sans *l'élimination de préjugés négatifs et souvent non-fondés sur le multiculturalisme et les langues officielles*. Nous croyons qu'il est possible de construire autour d'une acceptation du pluralisme culturel, tout en reconnaissance que le principe de la dualité linguistique est à la base même de ce qu'est le Canada⁶¹⁰.

En somme, les membres de la FCFA qui constituent le groupe de travail réitèrent la complémentarité du bilinguisme et du pluralisme, et confirment que le multiculturalisme ne peut plus être perçu comme un projet politique concurrent.

En ce qui a trait au pluralisme et à l'immigration, les auteurs de « Parlons-nous! » s'entendent pour recommander que

- « La FCFA du Canada et ses associations membres procèdent à la création d'un comité national qui verra à l'élaboration d'un plan d'action dans le dossier de l'immigration;
- La FCFA du Canada et ses associations membres entament une réflexion sur les implications liées au concept de communautés ouvertes dans le but de proposer des moyens d'action visant à favoriser une meilleure intégration des nouveaux arrivants;
- Le gouvernement du Canada revoit [sic] ses politiques et ses programmes de langues officielles et de multiculturalisme dans le but d'en assurer une meilleure coordination et complémentarité et que la FCFA du Canada soit l'un des partenaires impliqués dans cet exercice;
- La FCFA du Canada et ses associations membres prennent part activement aux différentes campagnes de sensibilisation contre le racisme. »⁶¹¹

Le groupe de travail dresse une liste quelques recommandations finales, l'une étant la création, par la FCFA, « [...] d'une fondation permanente qui aura pour but principal de faire la promotion

⁶¹⁰ *Ibid.*, p.28. [Nous soulignons]

⁶¹¹ *Ibid.*, p.29.

du dialogue entre les communautés francophones et acadiennes et l'ensemble des composantes de la société canadienne en élaborant des projets de collaboration et en effectuant des recherches »⁶¹². À cet effet, la FCFA mettra sur pied, en 2004, la Fondation canadienne pour le dialogue des cultures, qui œuvre dans les champs de « la dualité linguistique, [du] multiculturalisme et [de] la diversité culturelle »⁶¹³.

Dans un communiqué de presse en date du 15 février 2001, la FCFA annonce la parution du rapport « Parlons-nous! » et explique que le rapport recommande d'« [...] inviter les francophiles des communautés anglophones à participer à la vie communautaire francophone; [...] [d']appuyer les diverses communautés culturelles dans leur promotion de la diversité canadienne et la lutte contre le racisme; [de] se donner les moyens de mieux intégrer les immigrants dans les communautés francophones. »⁶¹⁴ Le président de la FCFA expliquera, le mois suivant, qu'« une structure plus inclusive est nécessaire » à la Fédération : « nos communautés francophones ont beaucoup en commun avec les autochtones et les communautés ethnoculturelles, notamment la promotion de leur langue et un intérêt marqué pour le développement communautaire. »⁶¹⁵

Des changements de vision et de structure sont donc annoncés du côté de la FCFA entre 1997 et 2001. D'importantes transformations surviennent parallèlement en Ontario, dans la foulée de l'Entente Canada-communauté Ontario. Nous verrons un peu plus tard que ces changements auront un impact profond à l'ACFO lors de la seconde moitié des années 2000. Il convient donc de faire un petit retour en arrière en 1998 pour examiner quels sont ces changements dans la province de l'Ontario.

⁶¹² *Ibid.*, p.38.

⁶¹³ Fondation canadienne pour le dialogue des cultures, L'organisme, « La Fondation ». [En ligne] http://fondationdialogue.ca/index.php?option=com_content&view=article&id=88&Itemid=202&lang=fr (page consultée le 5 août 2016).

⁶¹⁴ FCFA, Communiqué de presse de presse du 15 février 2001. *[Les communiqués de presse sans lien hypertexte nous ont été fournis par le directeur des communications de la FCFA, Serge Quinty, par le biais d'un port USB.]

⁶¹⁵ FCFA, Communiqué de presse de presse du 6 mars 2001.

c. Une nouvelle structure de représentation des francophones en Ontario (1998)

La mise sur pied de la Direction Entente Canada-communautés Ontario (DECCO)

Nous avons vu que dans le cadre de l'adoption de l'Entente Canada-communauté Ontario, l'ACFO n'agissait pas en tant qu'interlocuteur et porte-parole de la francophonie ontarienne dans son ensemble. Elle faisait plutôt partie de la Coalition pour le développement et l'épanouissement de la communauté franco-ontarienne et des minorités raciales francophones de l'Ontario. La Coalition était, elle, l'interlocuteur de Patrimoine canadien dans la négociation de l'Entente, signée en 1996.

Deux ans plus tard, en 1998, la Coalition est remplacée par un autre organisme, qui est la Direction Entente Canada-communautés Ontario (DECCO), qui se veut un organe de représentation de tous les francophones de l'Ontario. M. Hilaire Lemoine nous a expliqué que les Ententes avaient créé une sorte de « synergie entre les communautés et le gouvernement »⁶¹⁶. La Coalition, elle, était « l'organisme parapluie qui négocie les enveloppes budgétaires et qui est identifiée comme le partenaire du gouvernement [fédéral] »⁶¹⁷. La DECCO succède à la Coalition comme « mécanisme » ou « association parapluie » regroupant toutes les associations francophones de l'Ontario. L'ACFO est donc, encore une fois, une association francophone parmi d'autres en Ontario, en regard du gouvernement fédéral qui les finance. L'impact de la croissance en importance et en influence de la DECCO allait être énorme sur l'ACFO. Hilaire Lemoine explique que

[...] l'ACFO s'est laissée avoir là-dedans. Probablement qu'elle n'avait pas de choix, parce que des gens ne voulaient pas de l'ACFO pour diriger [le mécanisme de représentation de tous les francophones de l'Ontario]. Puis, comme bon joueur, [l'ACFO] a dit : 'C'est bien. Le tout est plus important que la partie. On va aller se refaire dans ce contexte-là. On va être un bon joueur, et puis on va aller se chercher une bonne crédibilité.' [...] La DECCO a pris de l'ampleur. Elle est devenue, d'une certaine façon, l'association parapluie [...] qui avait réussi à aller chercher une espèce de consensus [en Ontario français]. [Tout cela malgré le fait que] L'ACFO, *c'est* l'association porte-parole

⁶¹⁶ H. Lemoine, Entretien du 20 avril 2016, Université d'Ottawa.

⁶¹⁷ *Ibid.*

[historiquement], c'est l'association qui avait été mise sur pied il y a bien longtemps pour être le guide, le leader [des francophones de l'Ontario]⁶¹⁸.

La DECCO supplante, en quelque sorte, rapport Hilaire Lemoine, l'ACFO en tant qu'association ou organisme représentatif de tous les francophones de l'Ontario. Formée de seize secteurs, la DECCO représente entre autres groupes les « groupes identitaires », ce qui comprend les aînés et les retraités, les femmes, la jeunesse ainsi que les minorités raciales et ethnoculturelles⁶¹⁹.

La DECCO est directement affiliée avec Patrimoine canadien, ce qui crée une situation particulière en Ontario français : l'association parapluie de toutes les associations francophones de l'Ontario relève directement du principal bailleur de fonds des communautés francophones. Le leadership des associations francophones de l'Ontario est donc inséparable de Patrimoine canadien, en quelque sorte. La prise de décisions est ainsi très « conjointe ».

Patrimoine canadien et l'ACFO

Patrimoine canadien exerce une influence considérable sur le milieu francophone, en particulier à partir du milieu des années 1990, notamment par les Ententes Canada-communautés. Qui plus est, le ministère du Patrimoine canadien pose les thèmes de l'immigration et du pluralisme comme conditions de financement à l'ACFO. On pourrait illustrer la chose à l'aide de multiples exemples, mais nous n'en retenons ici qu'un seul, contenu dans un échange entre Trèva Cousineau, la directrice générale de l'ACFO par intérim⁶²⁰ et Sylvia Martin-Laforge, du ministère du Patrimoine canadien :

Cette lettre réfère à l'utilisation du solde des deux projets du Forum provincial de février dernier pour lesquels l'Association canadienne-française de l'Ontario a reçu des fonds des programmes d'Appui aux langues officielles et Multiculturalisme du Patrimoine canadien. [...] *Ceux du programme du Multiculturalisme devaient appuyer l'ACFO dans ses efforts de changements institutionnels par l'augmentation de la représentation et la participation des*

⁶¹⁸ *Ibid.*

⁶¹⁹ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2-71/1/2, DECCO, « *Présentation générale aux décideurs*, Négociation de l'Entente Canada-communauté-Ontario, 2004-2009 », Comité de Direction de l'Entente Canada-communauté-Ontario.

⁶²⁰ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2-70/7/6, ACFO, [Filière « Séries assemblées générales annuelles, 1998 à 2006].

communautés des minorités raciales et ethnoculturelles à ce même Forum. [...] Comme vous le savez, les fonds ont été accordés pour des activités bien précises qui doivent répondre aux objectifs des programmes, et en particulier du programme du Multiculturalisme visant des changements institutionnels. D'autre part, au cours de l'été, des représentants des la communauté franco-ontarienne et des communautés des minorités raciales et ethnoculturelles, dont vous-mêmes comme présidente du Comité de démarrage de l'entente Canada-communauté, ont entrepris une démarche de médiation en collaboration avec le ministère. Cette démarche vise à identifier des recommandations que nous voudrions déposer aux tables des comités de démarrage et conjoint de l'entente Canada-communautés. Comme je vous le disais récemment, la première et plus onéreuse partie de cette démarche a été entièrement financée par le ministère⁶²¹.

Le ministère du Patrimoine canadien finance donc l'ACFO, dans le cadre d'un projet précis, pour qu'elle effectue des changements institutionnels dans le but de favoriser une plus grande représentation des minorités ethnoculturelles francophones de l'Ontario. Sylvia Martin-Laforge conclut sa lettre en demandant à l'ACFO de verser le solde du fonds du programme de Multiculturalisme au négociateur envoyé par le ministère. Ce à quoi répond Trèva Cousineau, le mois suivant :

[...] Quoi que nous aurions bien voulu garder cette somme pour défrayer les dépenses d'organisation et de gestion de suivi de ce Forum ainsi que les dépenses associées aux démarches anticipées en vue de trouver les moyens les plus efficaces de faire une place aux minorités raciales et ethnoculturelles au sein de notre organisme, nous comprenons la légitimité de votre demande⁶²².

Pour l'ACFO, donc, « faire une place aux minorités raciales et ethnoculturelles » est quelque chose d'important puisque l'Association investit et travaille en ce sens. Le ministère du Patrimoine canadien œuvre également dans le sens de la promotion du pluralisme et de l'intégration des immigrants à l'ACFO de par ses subventions et son programme de Multiculturalisme. Nous verrons que le gouvernement fédéral continuera d'investir de façon significative dans les communautés francophones canadiennes dans l'optique d'une plus grande « pluralisation » de leur part et ce, la plupart du temps par le biais du ministère du Patrimoine canadien.

⁶²¹ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2-69/5/9, ACFO, *Lettre de Sylvia Martin-Laforge, PC à Trèva Cousineau, ACFO*, le 4 novembre 1998. [Nous soulignons]

⁶²² CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2-69/5/9, ACFO, *Lettre de Trèva Cousineau, AFO à Sylvia Martin-Laforge, PC*, 3 décembre 1998.

d. Le gouvernement fédéral et les minorités (1998-1999)

Le programme de candidats des provinces (1998)

À la fin des années 1990, le gouvernement fédéral investit de différentes manières dans les communautés francophones du Canada. L'une d'elles est la création du programme de candidats des provinces, en 1998. Il s'agit d'un programme dans lequel les provinces peuvent sélectionner des candidats pour l'immigration selon leurs propres critères, et faire suivre ces choix au gouvernement fédéral qui étudie les demandes et qui, semble-t-il, les accepte la plupart du temps⁶²³. Selon les mises à jour de 2008, « [...] le nombre de résidents permanents admis chaque année grâce à ce programme a augmenté considérablement, passant de 477 en 1999 à 17 095 en 2007, soit 7,2 p. 100 des nouveaux résidents permanents. »⁶²⁴ L'immigration est donc un phénomène d'importance pour le gouvernement fédéral à la fin des années 1990, et le nouveau système mis en place permet une dévolution des pouvoirs en matière de sélection des immigrants. Pour les communautés francophones minoritaires, cela représente une occasion de revendiquer, auprès de leur gouvernement provincial, davantage d'immigrants francophones dans la province.

Le financement de Patrimoine canadien (1999)

Au moment où les premières Ententes Canada-communautés arrivent à échéance (mars 1999), la ministre du Patrimoine canadien du gouvernement libéral de Jean Chrétien, Sheila Copps, annonce que dix millions de dollars sont investis dans les Ententes Canada-communautés, et qu'un « fonds interministériel de 5,5 millions \$ » est créé pour aider au développement à long terme des communautés⁶²⁵. À ce sujet, la FCFA écrit, en rapportant les propos de madame Copps, que « les ententes Canada-communautés sont devenues le principal outil financier utilisé par Patrimoine canadien pour contribuer au financement des organismes représentatifs et appuyer directement les priorités de développement des communautés. »⁶²⁶ Parallèlement, le ministre des

⁶²³ Parlement du Canada, Bibliothèque du Parlement, « Le programme Canadien d'immigration », par Penny Becklumb, Division du droit et du gouvernement, révisé le 10 septembre 2008. [En ligne] <http://www.bdp.parl.gc.ca/content/lop/researchpublications/bp190-f.htm> (page consultée le 19 juillet 2016).

⁶²⁴ *Ibid.*

⁶²⁵ FCFA, « Un quart de siècle de défis », *op. cit.*

⁶²⁶ *Ibid.*

Finances, Paul Martin, octroie soixante-dix millions de dollars pour les langues officielles⁶²⁷. Le gouvernement fédéral investit donc de manière substantielle dans les communautés francophones du Canada, notamment par le biais des Ententes Canada-communautés, qui font de la prise de décisions et de l'établissement de priorités une œuvre conjointe entre le gouvernement et les communautés francophones. Hilaire Lemoine évoque la proximité entre le gouvernement fédéral et les communautés linguistiques minoritaires en parlant du ministère du Patrimoine canadien :

[Les décisions se prenaient] beaucoup, beaucoup en collaboration, même des fois en complicité. [...] Ce que nos collègues des autres ministères reprochaient à Patrimoine, c'était [d'être] beaucoup trop proches des communautés. [...] Nous, on était un peu les défenseurs des communautés. Puis eux, ils trouvaient qu'on était des fois un petit peu trop proches⁶²⁸.

Les ententes Canada-communautés sont renouvelées en 1999 pour une nouvelle période allant jusqu'en mars 2004⁶²⁹.

Le Sommet de la francophonie de Moncton (1999)

Par ailleurs, le gouvernement fédéral déclare l'année 1999 « Année de la francophonie canadienne », pour souligner le Sommet de la francophonie à Moncton mais aussi, selon la FCFA, « [...] à la suite des demandes de la [Fédération] qui tenait à mettre en valeur le dynamisme des communautés francophones. »⁶³⁰ Le Sommet de la francophonie a lieu à Moncton au début du mois de septembre 1999. Cinquante-deux États s'y retrouvent, pour y aborder des thèmes comme la jeunesse, les nouvelles technologies de l'information et l'économie⁶³¹.

À ce sujet, l'ACFO envoie une lettre de remerciement à Patrimoine canadien, le 20 août 1999, pour avoir défrayé le coût de billets d'avion de participants provenant de minorités

⁶²⁷ *Ibid.*

⁶²⁸ H. Lemoine, Entretien du 20 avril 2016, Université d'Ottawa.

⁶²⁹ FCFA, « Un quart de siècle de défis », *op. cit.*

⁶³⁰ *Ibid.*

⁶³¹ *Ibid.*

ethnoculturelles, dans le but d'assurer leur participation au Sommet⁶³². Il s'agit là d'un autre exemple de l'investissement et du financement du gouvernement fédéral des communautés francophones canadiennes, en particulier des minorités ethnoculturelles francophones.

L'assimilation des francophones est une question bien présente au Sommet. Dans un dossier consacré à l'événement, une journaliste du *Devoir* signe un article intitulé « L'assimilation, 'c'est la réalité de la vie'. Il y a des pertes et des gains pour le français au Canada »⁶³³, dans lequel elle écrit que « Jean Chrétien a depuis longtemps un faible pour les minorités francophones vivant à l'extérieur du Québec. Peu importe la question, il en revient à elles. C'est pourtant avec un certain fatalisme qu'il se penche sur la menace d'assimilation qui les guette. »⁶³⁴ Malgré cela, ajoute-t-elle, « le premier ministre adopte une attitude beaucoup plus défensive lorsqu'on aborde les responsabilités de son gouvernement. Il est vrai que le Commissaire aux langues officielles ne l'a pas épargné lors du dépôt de son dernier rapport. »⁶³⁵ Deux choses retiennent l'attention ici : d'une part, une inquiétude démographique continue de planer sur les communautés francophones canadiennes, comme nous l'avons vu au long de ce chapitre. D'autre part, le Commissaire aux langues officielles joue un rôle d'influence en ce qui a trait aux communautés francophones du Canada et aux associations qui les représentent. C'est donc sur la question du rôle et de l'influence du Commissariat aux langues officielles que nous nous pencherons maintenant.

e. Le rôle du Commissariat aux langues officielles (1999-2002)

Nous avons vu que le Commissariat aux langues officielles a été créé en 1969 par la *Loi sur les langues officielles*. Il s'agit d'« [...] un agent du Parlement nommé par commission [...] après approbation par résolution du Sénat et de la Chambre des communes, pour un mandat de

⁶³² CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2-66/6/1, ACFO, *Lettre à Huguette Leclerc*, Gestionnaire des programmes de langues officielles, PCH – Région de l'Ontario, le 20 août 1999.

⁶³³ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2-66/6/1, Manon Cornellier, « L'assimilation, 'c'est la réalité de la vie'. Il y a des pertes et des gains pour le français au Canada », *Le Devoir*, 28-29 août 1999. *[Nous n'avons pas pu localiser l'article dans *Le Devoir*]

⁶³⁴ *Ibid.*

⁶³⁵ *Ibid.*

sept ans. »⁶³⁶ Le mandat du commissaire, énoncé dans la *Loi sur les langues officielles*, consiste à s'assurer que soient réalisés trois objectifs de la loi : « l'égalité du français et de l'anglais au sein du Parlement, du gouvernement du Canada, de l'administration fédérale et des institutions assujetties à la *Loi sur les langues officielles*; le maintien et l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada; l'égalité du français et de l'anglais dans la société canadienne. »⁶³⁷

Le dernier rapport de Victor Goldbloom (1999)

Le commissaire aux langues officielles Victor Goldbloom publie, quelques semaines avant de terminer son mandat en été 1999, son rapport annuel. Le rapport

[...] mettait en lumière l'érosion subie par les services fédéraux en français à la suite de la réorganisation dans l'appareil gouvernemental fédéral, changements motivés par la lutte contre le déficit. Les transferts de responsabilités aux provinces, la privatisation et la sous-traitance y ont, entre autres, contribué à une diminution des services disponibles⁶³⁸.

Le commissaire aux langues officielles sortant est donc très sévère à l'endroit du gouvernement Chrétien en ce qui a trait à la promotion des langues officielles dans l'appareil gouvernemental. À la fin de l'été 1999, une nouvelle commissaire aux langues officielles entrait en fonction : il s'agit de Dyane Adam, qui restera en poste jusqu'en 2006.

Nous verrons que la commissaire aux langues officielles mettra de l'avant, dès le début de son mandat, les thèmes de l'immigration et du pluralisme. Il importe de préciser que le Commissariat aux langues officielles contrairement à ce que l'on pourrait croire, n'est pas qu'un simple arbitre qui accueillerait des griefs en matière linguistique. Le commissaire aux langues officielles est un acteur dans la francophonie canadienne et est présent à plusieurs des activités des communautés francophones. En somme, pour notre propos, Dyane Adam a joué un rôle dans

⁶³⁶ Commissariat aux langues officielles, Mandat et rôles, « Mandat ». [En ligne] <http://www.officiallanguages.gc.ca/fr/apropos/mandat> (page consultée le 6 août 2016).

⁶³⁷ *Ibid.*

⁶³⁸ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2-66/6/1, Manon Cornellier, « L'assimilation, 'c'est la réalité de la vie'. Il y a des pertes et des gains pour le français au Canada », *Le Devoir*, 28-29 août 1999. [Le rapport Goldbloom de 1999 ne figure malheureusement pas dans les archives en ligne du Commissariat aux langues officielles]

la promotion de l'immigration et du pluralisme dans les communautés francophones. L'impact précis sur les associations francophones, cependant, est difficile à mesurer.

Le premier rapport de Dyane Adam (1999-2000)

Dans son premier rapport annuel de 1999-2000, la commissaire aux langues officielles Dyane Adam explique que

le Canada va adopter une nouvelle loi relative à l'immigration au cours de la prochaine année, [et que] le temps est propice pour mettre en valeur la dualité linguistique canadienne. L'approche canadienne doit s'inscrire dans une politique démographique respectueuse des engagements gouvernementaux énoncés dans la Partie VII de la *Loi*. Une politique de l'immigration ne peut se limiter, comme à l'heure actuelle, à des motivations d'ordre économique. Elle doit contribuer à consolider le tissu social canadien⁶³⁹.

À cet effet, à l'été 2000, Dyane Adam commande « [...] une étude sur l'incidence de l'immigration sur la vitalité démographique des collectivités de langue officielle au Canada. »⁶⁴⁰

Lorsque nous nous sommes entretenue avec l'ancienne commissaire aux langues officielles Dyane Adam, elle nous a expliqué que

[...] le Commissariat est au cœur de la priorisation [de l'immigration]. Parce que la première fois qu'on a parlé d'immigration, dans mon premier rapport annuel, [...] c'était la *première fois* qu'on introduisait sur la place publique la notion que les communautés minoritaires devaient avoir leur apport d'immigrants au même titre [que les communautés anglophones du pays]⁶⁴¹.

Dyane Adam commande effectivement deux études sur l'immigration dans les communautés francophones du Canada, une de nature quantitative et l'autre de nature plus qualitative, qui paraîtront en 2002. À ce propos, Dyane Adam explique : « [le chercheur] Jack Jedwab m'a fait une étude plus statistique [...]. Et c'est à partir de cette étude-là, et même avant, que j'ai commencé à influencer, à tenter d'influencer le ministre [de la Citoyenneté et de l'Immigration],

⁶³⁹ Commissariat aux langues officielles, « Rapport annuel, 1999-2000 ». [En ligne] http://www.ocolclo.gc.ca/html/ar_ra_1999_00_f.php (page consultée le 8 mars 2016).

⁶⁴⁰ *Ibid.*

⁶⁴¹ D. Adam, Entretien du 17 mars 2016 [Entretien téléphonique].

mais aussi le comité, les comités parlementaires. »⁶⁴² Ainsi, nous explique Dyane Adam, le Commissariat aux langues officielles est un acteur dans le processus de la priorisation de l'immigration dans les communautés francophones. L'ancienne commissaire nous a dit se souvenir « [...] d'avoir eu des rencontres avec les communautés de langues officielles, que ce soit au niveau national, avec la Fédération ou autre, pour discuter l'immigration, et dire qu'à notre avis, les recherches qu'on avait commandées démontraient qu'il *fallait* que les communautés en fassent une de leurs priorités. »⁶⁴³ Elle poursuit :

Parce que c'est une question de temps, tu sais. Tu ne peux pas renflouer les communautés anglophones majoritaires dans une province [par l'arrivée d'immigrants] et ne pas d'occuper des minorités. [...] Je veux dire qu'à l'époque, j'étais une actrice pas mal au centre de [la question de l'immigration], on a mis beaucoup de pression sur le gouvernement fédéral. Moi, mon premier rapport a été très, très sévère envers le gouvernement libéral de l'époque, celui de Chrétien, à l'effet qu'il avait négligé énormément la dualité linguistique puis les communautés [de langue officielle vivant en situation minoritaire]⁶⁴⁴.

La vision de Dyane Adam, lors de son passage au Commissariat aux langues officielles, est que si le Canada anglais reçoit sa part d'immigration, les communautés doivent aussi recevoir la leur, pour ne pas être minorisées davantage comme groupe linguistique au pays.

L'immigration est donc un thème prioritaire pour le Commissariat aux langues officielles dès 1999 avec l'entrée en poste de Dyane Adam et, nous le verrons, dans les années suivantes. L'intégration des immigrants dans la communauté minoritaire francophone est également un thème d'importance pour la commissaire. À titre d'exemple, au mois de juin 1999, Mme Adam a, explique-t-elle, « [...] recommandé au Ministère [sic] [de la Citoyenneté et de l'Immigration] de réviser ses objectifs liés à l'épanouissement des communautés de langue officielle minoritaires, [ainsi que de] mieux appuyer les efforts d'intégration des immigrants à l'intérieur d'une communauté minoritaire donnée. »⁶⁴⁵ La Commissaire réagissait à une plainte formulée par une association ethnoculturelle francophone de l'Ontario voulant que le ministère de la Citoyenneté et

⁶⁴² *Ibid.*

⁶⁴³ *Ibid.*

⁶⁴⁴ *Ibid.*

⁶⁴⁵ Commissariat aux langues officielles, « Rapport annuel, 2000-2001 ». [En ligne] http://www.ocolclo.gc.ca/html/ar_ra_2000_01_f.php (page consultée le 8 mars 2016).

de l'Immigration manifestait peu d'intérêt pour le développement de la communauté ethnoculturelle francophone de l'Ontario⁶⁴⁶.

Le Commissariat aux langues officielles et la loi sur l'immigration (2001)

Le Commissariat aux langues officielles intervient également dans le processus d'adoption de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, lors de l'année 2001. Dans son rapport annuel pour l'année 2000-2001, Dyane Adam relate qu'en février 2001, elle « [...] écrit au premier ministre Chrétien pour lui faire part de ses préoccupations et lui demander d'apporter des modifications au projet de loi C-11 [...] »⁶⁴⁷ En mars, elle s'adresse au Comité permanent de la Citoyenneté et de l'Immigration pour soumettre une proposition de modifications au projet de loi sur l'immigration. Ces modifications permettraient d'accroître le nombre d'immigrants francophones, de manière à respecter la *Loi sur les langues officielles* du pays. Puis, explique-t-elle, toujours dans son rapport annuel, à la fin du mois de mars 2001, la Commissaire organise une journée de consultation au sujet de l'immigration⁶⁴⁸. Au fond, la lutte de Dyane Adam en ce qui concerne l'immigration va dans le sens de la promotion du bilinguisme dans un Canada qui voit toujours davantage dans l'immigration et le multiculturalisme comme politique d'État son futur et sa prospérité. C'est pour cette raison qu'elle promeut l'immigration dans les communautés francophones minoritaires. Elle le fait aussi pour des raisons démographiques : les immigrants viennent permettre aux communautés francophones de ne pas être « noyées » dans le groupe anglophone, qui, lui, s'accroît grâce à l'immigration.

La FCFA appuie, au printemps 2001, les démarches de Dyane Adam en ce qui a trait à la rédaction projet de loi C-11 sur l'immigration. Dans un communiqué de presse, la Fédération enjoint les députés du comité parlementaire sur la Citoyenneté et l'Immigration à voter en faveur des amendements proposés au sujet de l'égalité des deux langues officielles dans la prochaine politique d'immigration du pays. Le président de la FCFA, George Arès, explique que

l'immigration est l'un des grands défis des prochaines années pour nous.
L'immigration francophone constitue déjà un apport important à certaines de

⁶⁴⁶ *Ibid.*

⁶⁴⁷ Commissariat aux langues officielles, « Rapport annuel, 2000-2001 », *op. cit.*

⁶⁴⁸ *Ibid.*

nos communautés, en particulier celles de la région de Toronto. D'autres communautés sont intéressées à attirer chez eux ces gens qui, trop souvent, ont tendance à s'établir dans les grands centres. Nous avons déjà commencé à discuter des moyens que nous devons prendre pour faciliter l'intégration des francophones venant s'établir au Canada, notamment avec la Commissaire et Immigration Canada⁶⁴⁹.

Le lien entre le Commissariat aux langues officielles et les associations francophones canadiennes est illustré clairement dans cet exemple. Non seulement Dyane Adam parle, plus haut, de ses rencontres avec les associations, mais le président de la FCFA fait allusion à des discussions avec le Secrétariat d'État en ce qui concerne l'immigration et l'intégration des immigrants.

Le travail de Dyane Adam auprès du comité parlementaire porte fruit, puisque le gouvernement fédéral, dans lors de l'adoption de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, en novembre 2001, s'engage à « [...] favoriser le développement des collectivités de langues officielles minoritaires au Canada [...] »⁶⁵⁰. Par ailleurs, stipule la loi,

l'interprétation et la mise en oeuvre de la [...] loi doivent avoir pour effet [...] d'assurer que les décisions prises en vertu de la présente loi sont conformes à la *Charte canadienne des droits et libertés*, notamment en ce qui touche les principes, d'une part, d'égalité et de protection contre la discrimination et, d'autre part, d'égalité du français et de l'anglais à titre de langues officielles du Canada [...] ⁶⁵¹.

En somme, l'intervention de Dyane Adam débouche sur un résultat positif, dans le sens où les intérêts des groupes de langue officielle seront tenus en compte dans la mise en application de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Les thèmes de l'immigration et du pluralisme sont présents dans les préoccupations du gouvernement fédéral depuis quelques années, en particulier au ministère du Patrimoine canadien (nous l'avons vu, par exemple, dans ses conditions de financement des associations francophones

⁶⁴⁹ FCFA, Communiqué de presse de presse du 29 mai 2001.

⁶⁵⁰ Gouvernement du Canada, « Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés – L.C. 2001, ch.27, Article 3 ». [En ligne] <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/l-2.5/page-1.html?txthl=officielles+langues#s-3> (page consultée le 7 août 2016).

⁶⁵¹ *Ibid.*

du Canada). Malgré cela, Dyane Adam écrit, en 2002, que « pour la toute première fois, le gouvernement du Canada s'engage explicitement à soutenir l'épanouissement et le développement des communautés minoritaires de langue officielle du Canada par l'entremise de l'immigration »⁶⁵² au début des années 2000. Dyane Adam fait ici référence à la *Loi sur l'immigration et l'accueil des réfugiés* de novembre 2001. Il est intéressant de constater que pour Mme Adam, la question de l'immigration soit une nouveauté, au niveau du gouvernement fédéral, au début des années 2000. Le fait que les individus oeuvrant au gouvernement fédéral et plus généralement au Parlement (le Commissariat aux langues officielles étant une institution du Parlement canadien) ne demeurent pas les mêmes peut contribuer à expliquer cette impression d'innovation que ressentent les acteurs dont nous traitons dans cette thèse.

Les deux études que commande Dyane Adam sur l'immigration (2002)

Durant l'année 2002, deux études portant sur l'immigration, commandées par le Commissariat aux langues officielles, sont publiées. Il s'agit de « L'immigration et l'épanouissement des communautés de langue officielle au Canada : politiques, démographie, identité », menée par Jack Jedwab et publiée en février⁶⁵³; et celle de Carsten Quell, parue en novembre, « L'immigration et les langues officielles : obstacles et possibilités qui se présentent aux immigrants et aux communautés »⁶⁵⁴.

Jack Jedwab mène une étude de type statistique dans lequel il dresse un état des lieux de l'immigration dans les communautés francophones du Canada ainsi qu'à l'intérieur de la minorité anglophone du Québec, en situant l'analyse dans le contexte des politiques canadiennes en matière d'immigration et de langues officielles⁶⁵⁵. Au terme de son étude, Jedwab présente quelques recommandations en matière d'immigration francophone. Selon lui,

⁶⁵² Dyane Adam, « Canada's Official Languages : cornerstone and guarantee for managing Canadian diversity/Les langues officielles du Canada : pierre angulaire et la garantie de la gestion de la diversité canadienne », *Canadian Issues*, 2003.

⁶⁵³ Jack Jedwab, *op.cit.*

⁶⁵⁴ Carsten Quell, « L'Immigration et les langues officielles : obstacles et possibilités qui se présentent aux immigrants et aux communautés », Commissariat aux langues officielles du Canada, novembre 2002. [En ligne] http://www.immigrationfrancophone.ca/images/documents/l_immigration_et_les_langues_officielles_etude_commissariat_aux_langues_officielles_2002.pdf (page consultée le 7 août 2016).

⁶⁵⁵ Jack Jedwab, *op.cit.*

il faut élaborer une stratégie visant le **recrutement d'immigrants francophones**; il est nécessaire d'établir des cibles afin d'augmenter le nombre d'immigrants francophones qui s'installent dans des communautés de langue officielle et d'évaluer chaque année les progrès réalisés. [Il faut également, dans le but que] les communautés de langue officielle puissent jouer le rôle qui leur revient lorsqu'il s'agit d'attirer les immigrants chez eux, de les **accueillir** et de les aider à **s'intégrer à la société canadienne**, [qu'elles obtiennent] l'appui du gouvernement fédéral à toutes les phases du processus, soit de la planification à l'établissement et l'intégration⁶⁵⁶.

Le rôle du gouvernement fédéral est donc, selon l'étude, de première importance dans l'effort des communautés francophones à recruter des immigrants. On comprend également que l'immigration doit devenir une priorité pour les associations francophones, si elle ne l'est pas encore, en raison du déclin du poids relatif des francophones du pays. C'est pour cette raison que s'impose la nécessité d'établir des cibles d'immigrants francophones et d'évaluer le progrès.

La question démographique est centrale à l'étude de Carsten Quell, de type cependant plus qualitative. En effet, Quell parle dans son étude d'« un urgent besoin d'immigrants »⁶⁵⁷, compte tenu de « [...] l'écart qui existe entre la population francophone et la population anglophone en ce qui concerne la proportion d'immigrants. »⁶⁵⁸ Le rapport de Quell « [...] précise le nombre d'immigrants qu'il attirer dans les communautés minoritaires pour combler l'écart actuel. »⁶⁵⁹ Carsten Quell évoque, comme une solution à cet écart démographique, d'accueillir comme francophones des immigrants dont la langue maternelle n'est pas le français⁶⁶⁰. Le chercheur dresse lui aussi une liste de recommandations, parmi lesquelles il évoque le programme de candidats des provinces, qui devrait garantir « [...] qu'un nombre équitable de candidats des provinces s'établissent dans des communautés minoritaires de langues officielles. »⁶⁶¹ En somme, les deux études sont semblables dans leurs conclusions, en ce sens qu'elles promeuvent toutes deux un accroissement de l'immigration francophone et un meilleur investissement des gouvernements fédéral et provinciaux dans le domaine.

⁶⁵⁶ Jack Jedwab, *op. cit.*, p.2 [En gras dans le texte].

⁶⁵⁷ Carsten Quell, *op. cit.* p.1.

⁶⁵⁸ *Ibid.*, p.5.

⁶⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁶⁰ *Ibid.*, p.10-11.

⁶⁶¹ *Ibid.*, p.63.

Il était pertinent de relever les actions de la Commissaire aux langues officielles en ce qui a trait à l'immigration et à l'intégration des immigrants, puisque cela permet d'illustrer en quoi le Commissariat aux langues officielles est un acteur de plus dans la priorisation, par les associations francophones du Canada, des thèmes de l'immigration et du pluralisme et ce, à la fin des années 1990 et au début des années 2000.

La dernière section de ce chapitre illustrera en quoi, premièrement, l'immigration devient effectivement *la* priorité des associations francophones, au tournant des années 2000, et en quoi cela affecte directement les associations elles-mêmes dans leur structure et leur vision du Canada, qui est fondamentalement pluraliste. Le gouvernement fédéral jouera aussi son rôle, nous le verrons dans un deuxième temps, avec le Plan d'action pour les langues officielles de 2003 et le financement de l'immigration francophone. Puis, nous illustrerons notre propos à l'aide de l'initiative de la Société franco-manitobaine « Élargir l'espace francophone », de la refonte de l'ACFO, de la nouvelle définition d'un francophone que fournit la FCFA et de la Commission sur l'inclusion dans la communauté fransaskoise que met sur pied l'Association culturelle franco-canadienne (ACFC) à la fin des années 2000⁶⁶².

6. L'IMMIGRATION ET LE PLURALISME DEVIENNENT LES PRIORITÉS DES ASSOCIATIONS FRANCOPHONES (1999-2004)

a. La pression de Patrimoine canadien en Ontario (1999-2000)

Au printemps 1999, l'Association interculturelle francophone de l'Ontario (AIFO) dénonce, dans un communiqué de presse, l'entente Canada-communauté Ontario, qui serait incapable de répondre aux besoins des communautés ethnoculturelles et ce, malgré le fait que l'interlocuteur du ministère du Patrimoine canadien en Ontario (la DECCO) soit une structure qui inclut les communautés ethnoculturelles au même titre que l'ACFO et les autres associations francophones. L'AIFO explique que, lors d'une réunion des groupes et associations des communautés

⁶⁶² *L'Association culturelle franco-canadienne (ACFC) change de nom en 1999 pour devenir l'Assemblée communautaire fransaskoise. Voir Assemblée communautaire fransaskoise (ACF), « Historique », [En ligne], http://www.fransaskois.sk.ca/content/acf/gsDisplayGeneral/index/menu_id/364 (page consultée le 30 octobre 2015).

ethnoculturelles de l'Ontario, une évaluation de l'entente Canada-communauté Ontario a été faite. Les représentants de l'AIFO expliquent que,

ayant passé en revue et analysé les objectifs et le fonctionnement l'ancienne entente, ainsi que son impact sur leur réalité, les communautés ethnoculturelles l'ont jugée non satisfaisante parce qu'elle n'a pas répondu à leurs attentes pour bâtir une infrastructure économique et sociale intercommunautaire. En conséquence, les membres des communautés ethnoculturelles francophones recommandent que le caractère unique de leurs besoins particuliers soit reconnu dans la nouvelle Entente; qu'un droit à l'autogestion, à l'autodétermination et à l'autoaffirmation dans les matières qui portent sur leurs besoins particuliers soit également reconnu; qu'une partie de l'enveloppe de la prochaine Entente Canada-communauté leur soit réservée. Pourtant toutes les communautés ethnoculturelles recommandent que les relations de partenariat avec les organismes et les associations franco-ontariennes [sic] soient maintenues et développées pour la promotion de la langue française et de la francophonie en Ontario⁶⁶³.

Ainsi, les communautés ethnoculturelles de l'Ontario désirent que leurs besoins spécifiques soient pris en compte de manière séparée des autres associations franco-ontariennes, ce qui est justement ce que le ministère du Patrimoine canadien cherchait à éviter avec la mise sur pied de la Coalition pour le développement et l'épanouissement de la communauté franco-ontarienne et des minorités raciales francophones de l'Ontario (1996), qui devient la Direction Entente Canada-communauté Ontario (DECCO) en 1998. Il semble donc qu'en 1999, en Ontario, l'entente Canada-communauté Ontario ne réussisse pas complètement à créer de consensus ou d'unité en Ontario français.

Alors que l'AIFO se plaint de l'entente Canada-communauté Ontario au mois de mai 1999, le président du Comité de direction de la négociation de l'Entente, Jean Comtois, écrit à la ministre du Patrimoine canadien pour faire écho à l'AIFO en juillet 1999. Comtois écrit à la ministre Sheila Copps que

la composition de la francophonie ontarienne est telle que nous retrouvons en Ontario toutes les composantes de la francophonie de toutes les autres provinces du Canada : l'isolement, une francophonie noyée dans une majorité anglophone, des agglomérations fortes de francophones, des groupes

⁶⁶³ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2-70/11/1, AIFO, *Communiqué de presse*, le 17 mai 1999.

ethnoculturels et de minorités visibles qui choisissent de résider en Ontario, etc.⁶⁶⁴

Ainsi, poursuit Comtois, il devient impératif de « [...] répondre aux besoins des associations émergentes, tout particulièrement des minorités raciales et ethnoculturelles francophones »⁶⁶⁵, appuyant de ce fait la critique de l'AIFO envers l'entente Canada-communauté Ontario.

Le ministère du Patrimoine canadien réagit immédiatement (le même mois, juillet 1999) à la plainte de l'AIFO ainsi qu'à la lettre de Jean Comtois, en envoyant à Trèva Cousineau, présidente de l'ACFO, une « ébauche de discussion »⁶⁶⁶. Dans ce document, Patrimoine canadien demande à la présidente de l'ACFO, qui siège au Comité de négociation de l'entente, de développer les idées suivantes :

Compte tenu des défis entourant la participation des minorités raciales et ethnoculturelles au processus décisionnel et des besoins particuliers des organismes qui les représentent, compte tenu que ces communautés pourraient bénéficier de l'appui du Programme du Multiculturalisme, quel suivi le Comité de direction des négociations entend-t-il [sic] proposer pour la gestion des appuis identifiés dans l'Annexe comme étant destinés aux projets et programmations des organismes les représentant? Quel modèle proposez-vous pour *assurer l'inclusion dans la gestion de l'entente autant en ce qui concerne les minorités raciales et ethnoculturelles que les femmes et tout autre organisme dont l'activité vise à répondre à des besoins particuliers à des segments de la communauté?*⁶⁶⁷

La réaction du ministère du Patrimoine canadienne, ainsi que sa rapidité, témoigne de l'importance de l'immigration et du pluralisme dans les associations francophones canadiennes pour le ministère. Nous ne savons malheureusement pas quelles mesures ont été prises pour satisfaire les revendications des groupes ethnoculturels à cette occasion, les archives que nous avons eu le temps de consulter étant silencieuses à cet égard.

⁶⁶⁴ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2-70/11/1, ACFO, *Lettre de Jean Comtois à Sheila Copps, de PC*, le 14 juillet 1999.

⁶⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶⁶ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2-70/7/6, ACFO, « *Ébauche pour discussion seulement. Entente Canada-communauté francophone de l'Ontario. Franco-Ontariens, Minorités raciales et ethnoculturelles. Réponse à la proposition du 19 juillet 1999* », le 27 juillet 1999.

⁶⁶⁷ *Ibid.* [Nous soulignons]

Cela dit, pour l'ACFO comme pour le ministère du Patrimoine canadien, l'immigration est un sujet de première importance et même, en quelque sorte, une bouée de sauvetage. Un exemple en témoigne. Quand l'Association publie, à l'automne 1999, son rapport sur l'assimilation des francophones en Ontario, elle avance l'idée selon laquelle l'immigration est un des meilleurs moyens de pallier l'assimilation des francophones vivant en situation minoritaire, et que cette prise de position témoigne d'une ouverture d'esprit élémentaire. En effet, l'Association déclare que « plusieurs franco-ontariens [sic] de souche ont l'esprit suffisamment ouvert pour constater que notre renouvellement linguistique devra nécessairement passer par ces francophones qui arrivent chez nous d'ailleurs en nombres croissants. »⁶⁶⁸ Ce rapport sur l'assimilation est révisé et validé en janvier 2000 par plusieurs organismes que coordonne l'ACFO provinciale⁶⁶⁹.

L'immigration est donc un thème prioritaire à l'ACFO ainsi qu'au gouvernement fédéral, qui se préoccupe activement de la satisfaction des requêtes des groupes ethnoculturels francophones de l'Ontario. Il s'agit également d'un thème de première importance à la FCFA, s'il ne s'agit pas de sa principale priorité, lors de la première moitié des années 2000. En effet, l'on verra qu'on ne fait plus que « parler d'immigration » ou de pluralisme, mais on recrute activement des immigrants, avec un certain sentiment d'urgence que génère la situation démographique des communautés francophones canadiennes, confrontées à la réalité de l'assimilation.

b. La FCFA et le gouvernement fédéral (2002-2004)

Le Comité directeur Citoyenneté et Immigration – Communautés francophones en situation minoritaire (2002)

La Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada se fait le partenaire du gouvernement fédéral dans la création du Comité directeur Citoyenneté et Immigration –

⁶⁶⁸ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2-69/12/12, *Urgence d'agir. Mémoire sur l'assimilation et la vitalité de nos communautés francophones*, Recherché, préparé et dirigé pour l'Association Canadienne Française [sic] de l'Ontario par Vincent Marchildon, le 19 octobre 1999.

⁶⁶⁹ *Ibid.*

Communautés francophones en situation minoritaire. C'est en mars 2002 qu'est annoncée la création de ce comité par le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, comité « [...] qui réunit des représentants communautaires, des employés cadres de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) et des représentants d'autres ministères fédéraux et provinciaux. »⁶⁷⁰ Le comité est doté d'un mandat de deux ans, et possède une mission qui se décline en huit points, qui peuvent être résumés ainsi : « Collaborer à l'élaboration d'une stratégie visant à sensibiliser les communautés francophones en situation minoritaire aux enjeux liés à l'immigration et à accroître leur capacité d'accueil. »⁶⁷¹

Ainsi, dans la foulée de la création de ce Comité directeur, à l'automne 2002, la FCFA coordonne une étude sur l'immigration en milieu minoritaire qu'elle confie à la firme de recherche PRA inc. de Winnipeg, dans le but d'en déposer les conclusions au Comité⁶⁷². Les conclusions du rapport seront publiées en 2004 : nous y reviendrons un peu plus bas. Il est toutefois intéressant de noter que ce Comité reçoit le mandat de sensibiliser les associations francophones aux enjeux de l'immigration. Cette formulation semble suggérer que la question n'avait pas été soulevée précédemment à la Fédération ou dans les autres associations. Or, nous avons vu que le thème est présent à l'ACFO depuis 1984 et à la FCFA depuis au moins 1990.

L'immigration, lorsqu'évoquée dans les associations francophones, semble s'imposer comme un thème auréolé d'une continuelle nouveauté. Il faut dire que les enjeux de l'assimilation et du déclin démographique sont omniprésents dans les préoccupations des associations depuis environ une dizaine d'années, ce qui peut expliquer la pertinence du thème de l'immigration. En ce sens, l'année 2002 n'y fait pas exception. En décembre 2002, en effet, la FCFA se prononce sur l'analyse du recensement de 2001, « [...] qui révèle que la population francophone de l'extérieur

⁶⁷⁰ Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada – Communautés francophones en situation minoritaire, « Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire », septembre 2006. [En ligne] <http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/plan-minoritaire.pdf> (page consultée le 19 juillet 2016).

⁶⁷¹ Gouvernement du Canada, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Publications et guides, « Cadre stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire », Annexe A : Mandat et composition du Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada – Communautés francophones en situation minoritaire. [En ligne] <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/etablissement/cadre-minoritaire.asp#annexa> (page consultée le 8 août 2016).

⁶⁷² PRA inc., « Évaluation de la capacité des communautés francophones en situation minoritaire à accueillir de nouveaux arrivants. Rapport final », Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), mars 2004.

du Québec a augmenté de dix mille individus de 1996 à 2001, même si la proportion de francophones par rapport à la population totale a baissé d'un dixième de point, à cause de l'augmentation de la population canadienne par l'immigration. »⁶⁷³ Le président de la FCFA, George Arès, ajoute qu' «il faudra cependant s'attaquer plus sérieusement au développement global des communautés francophones pour voir augmenter notre proportion au sein de la société canadienne et s'assurer qu'il soit possible de vivre le plus possible en français partout au pays [...]»⁶⁷⁴, dans ce même communiqué.

Les gouvernements fédéral et provinciaux, ainsi que les associations francophones priorisent l'immigration francophone, francophone, dans l'optique d'une « pluralisation » des associations francophones, afin qu'elles soient « inclusives » et représentatives de la diversité ethnique et culturelle de leur province. À titre d'exemple, toujours pendant l'année 2002, les ententes fédérales-provinciales en matière d'immigration sont renouvelées en Nouvelle-Écosse, en Saskatchewan et au Manitoba⁶⁷⁵. L'immigration n'est donc plus, au début des années 2000, simplement « une priorité » ou un « thème d'importance ». Les exemples que nous venons d'exposer contribuent à démontrer qu'il s'agit de *la* priorité, de *l'*enjeu d'importance du moment et ce, dans toutes les communautés francophones du Canada. Pluralisme et immigration sont les thèmes du moment dans le milieu associatif francophone, et sont des enjeux d'importance pour le gouvernement fédéral qui annonce, à la fin de l'année 2002, que le 27 juin de chaque année serait désormais la Journée canadienne du multiculturalisme⁶⁷⁶. Nous verrons avec ce qui suit qu'il ne s'agit que d'un exemple parmi plusieurs de l'investissement fédéral pour la promotion de l'immigration et du pluralisme au pays.

⁶⁷³ FCFA, Communiqué de presse de presse du 10 décembre 2002.

⁶⁷⁴ *Ibid.*

⁶⁷⁵ Commissariat aux langues officielles, « Rapport annuel, 2002-2003 ». [En ligne http://www.ocolclo.gc.ca/sites/default/files/2002_03_f.pdf (page consultée le 15 mars 2016).

⁶⁷⁶ Conseil ethnoculturel du Canada, « Celebrating Canadian Multiculturalism Day » [En anglais seulement], <http://www.ethnocultural.ca/fr/member-news/celebrating-canadian-multiculturalism-day> (page consultée le 29 mars 2016).

Le Plan d'action pour les langues officielles (2003)

Le gouvernement fédéral, par le biais du ministère du Patrimoine canadien, investit massivement dans les communautés francophones canadiennes avec son Plan d'action pour les langues officielles, aussi connu sous le nom du « Plan Dion »⁶⁷⁷. Selon Hilaire Lemoine,

c'est vraiment en 2003, avec le Plan d'action sur les langues officielles, que tout à coup, [...] une des priorités d'action [du gouvernement fédéral dans les communautés francophones minoritaires] était l'immigration. Pour la première fois, le gouvernement [fédéral], dans son ensemble, disait : 'C'est [l'immigration] assez important pour qu'on lui consacre des fonds spécifiques'. À ce moment-là, en 2003, il y a eu neuf millions sur cinq ans, qui ont été accordés. Cela a été versé directement à Citoyenneté et Immigration, pour que [ce ministère] s'occupe de ce dossier-là⁶⁷⁸.

Le Plan Dion, qui entre en vigueur en avril 2003 et arrive à échéance en mars 2008 est, selon le ministère du Patrimoine canadien,

[...] un énoncé de politique du gouvernement du Canada qui renforce la mise en oeuvre des obligations qui découlent de la Loi sur les langues officielles (LLO). Il comprend diverses initiatives visant à renforcer et à promouvoir la dualité linguistique dans la société canadienne. Dix institutions fédérales ont reçu des fonds pour des activités et des programmes sectoriels liés aux langues officielles⁶⁷⁹.

Trois grands axes d'intervention sont mis de l'avant dans le Plan : l'éducation, le développement des communautés et la fonction publique⁶⁸⁰. Sous l'axe du développement des communautés, on retrouve une liste de secteurs d'intervention, dans laquelle figure l'immigration. La priorité

⁶⁷⁷ *[Stéphane Dion étant le ministre responsable des Langues Officielles] Voir Marco Veilleux, « Le plan Dion : symptôme du mal canadien », *Relations*, numéro 685, juin 2003. [En ligne] <http://www.cjf.qc.ca/fr/relations/article.php?ida=2463> (page consultée le 9 août 2016).

⁶⁷⁸ H. Lemoine, Entretien du 20 avril 2016, Université d'Ottawa.

⁶⁷⁹ Gouvernement du Canada, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, « Plan d'action pour les langues officielles : Plans, dépenses et Résultats ». [En ligne] <http://www.tbs-sct.gc.ca/hidb-bdih/initiative-fra.aspx?Hi=83> (page consultée le 9 août 2016).

⁶⁸⁰ Gouvernement du Canada, Bureau du Conseil privé, « Plan d'action pour les langues officielles. 'Le prochain acte : Un nouvel élan pour la dualité linguistique canadienne' ». [En ligne] http://epe.lac-bac.gc.ca/100/205/301/pco-bcp/website/06-07-27/www.pco-bcp.gc.ca/olo/default.asp@language=f&page=action&doc=cover_f.htm (page consultée le 9 août 2016).

d'intervention de l'immigration est située dans le contexte du déclin démographique des communautés francophones :

Les communautaires minoritaires de langue maternelle française s'inquiètent de former un pourcentage de plus en plus faible de la population des régions qu'elles habitent. De 7,3 p. 100 qu'elle était en 1951, leur proportion de la population hors Québec est passée à 4,4 p. 100 en 2001. Cette réalité est attribuable à l'immigration, à un faible taux de natalité et à l'existence de transferts linguistiques, c'est-à-dire le passage à l'utilisation habituelle d'une autre langue [lire : l'assimilation]⁶⁸¹.

Ainsi, peut-on lire dans le Plan Dion,

parce que c'est un enjeu important, le gouvernement a déjà agi pour que plus d'immigrants s'intéressent aux régions où les communautés de langue française vivent en situation minoritaire. La nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* accorde maintenant plus de poids à la connaissance de l'une ou l'autre langue officielle dans la sélection des meilleurs candidats. Avec le Plan d'action, le gouvernement en fera davantage. De concert avec ses partenaires provinciaux, territoriaux et communautaires, il entreprendra des études de marché et concevra des documents de promotion destinés à l'étranger. De plus, il appuiera des projets de centre d'information pour les immigrants francophones ainsi que des cours de français à distance axés sur les besoins des nouveaux arrivants⁶⁸².

Pour ce faire, le gouvernement fédéral accorde neuf millions de dollars sur une période de cinq ans, ce qui constitue la première enveloppe réservée aux « communautés de langue officielle en situation minoritaire » confiée au ministère Citoyenneté et Immigration Canada⁶⁸³. À ce sujet, Hilaire Lemoine explique que

le Plan Dion, ce qu'il essayait de faire, c'est qu'il allait chercher de l'argent ici et là – de l'argent identifié à des thématiques qui n'étaient pas celles du ministère du Patrimoine – [et les redistribuait aux ministères]. Donc, tout à coup, Citoyenneté et Immigration s'est retrouvé avec une bonne somme d'argent. À ce moment-là, c'était surtout pour faire du recrutement, aider à faire de l'intégration, développer une sorte de plan de *marketing*. [On voulait

⁶⁸¹ *Ibid.*, section 4., « Le développement des communautés ». [En ligne] http://epe.lac-bac.gc.ca/100/205/301/pco-bcp/website/06-07-27/www.pco-bcp.gc.ca/olo/default.asp@language=f&page=action&doc=chap4_f.htm (page consultée le 9 août 2016).

⁶⁸² *Ibid.*

⁶⁸³ *Ibid.*

voir] ceci : comment est-ce qu'on *vend* les communautés en situation minoritaire dans nos ambassades à travers le monde?⁶⁸⁴

Le Plan Dion est un événement majeur dans la priorisation de l'immigration et du pluralisme dans les communautés francophones canadiennes. En évoquant l'annonce par le gouvernement fédéral du Plan d'action sur les langues officielles de 2003, Dyane Adam expliquera :

nous étions dans une période où nous avons un ministre des Langues officielles en la personne de Dion, et il préparait son Plan d'action... On avait influencé au bon moment pour que l'immigration soit mise comme un des éléments clés, une des priorités pour le gouvernement fédéral de l'époque⁶⁸⁵.

Le Plan d'action du ministre Dion est symbolique en ce sens qu'il accorde, pour la première fois selon Hilaire Lemoine et Dyane Adam, une enveloppe pour l'accroissement de l'immigration dans les communautés francophones canadiennes⁶⁸⁶.

Dans la foulée du Plan Dion de mars 2003, le Comité directeur Citoyenneté et Immigration – Communautés en situation minoritaire, publie à l'automne 2003 un « Cadre stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire »⁶⁸⁷. Le document contient parmi plusieurs recommandations ajoutées en annexe, dont celles du rapport de la firme PRA « Évaluation de la capacité des communautés francophones en situation minoritaire à accueillir de nouveaux arrivants », ainsi que celles des deux études commandées par le Commissariat aux langues officielles en 2002 (les études de Jack Jedwab et de Carsten Quell)⁶⁸⁸. Selon Dyane Adam, « cette initiative s'inscrit dans le droit fil du Plan d'action aux termes duquel 9 millions de dollars doivent être investis sur une période de cinq ans pour le recrutement et l'intégration des immigrants. Le cadre stratégique, pour sa part, vise à faire passer le pourcentage d'immigrants francophones qui s'établiront à l'extérieur du

⁶⁸⁴ H. Lemoine, Entretien du 20 avril 2016, Université d'Ottawa.

⁶⁸⁵ D. Adam, Entretien du 17 mars 2016 [Entretien téléphonique].

⁶⁸⁶ *Ibid.*, & H. Lemoine, Entretien du 20 avril 2016, Université d'Ottawa.

⁶⁸⁷ Gouvernement du Canada, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Publications et guides, « Cadre stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire ». *op.cit.*

⁶⁸⁸ *Ibid.*

Québec de 3,1 p. 100 à 4,4 p. 100 d'ici 2008. »⁶⁸⁹ Il y a donc une réelle volonté du gouvernement fédéral, en partenariat avec la FCFA et en parallèle avec ce que recommande le Commissariat aux langues officielles, d'augmenter de façon considérable le nombre d'immigrants francophones hors Québec, au tout début des années 2000.

Le dossier phare de l'immigration en 2003-2004 et la transformation identitaire

Quelques exemples permettent d'illustrer en quoi l'immigration est le dossier de l'heure pour la FCFA vers le milieu des années 2000. Alors que l'on parle d'immigration surtout et plus rarement de pluralisme ou de multiculturalisme, depuis quelques années, le président de la FCFA évoque tout de même en 2003 la transformation identitaire qu'a traversée la francophonie canadienne lors des dernières décennies, transformation étant directement reliée au pluralisme.

En effet, George Arès participe en tant que président de la FCFA à la Conférence annuelle de l'Association d'études canadiennes, à Montréal. L'événement a lieu en l'honneur du quarantième anniversaire de la Commission Laurendeau-Dunton. Lors de l'atelier « Nouvelles définitions de majorités et minorités », Arès choisit de parler de deux facteurs de changement dans les communautés francophones et acadienne du Canada au long des quarante dernières années : l'expression identitaire et l'arrivée d'immigrants⁶⁹⁰. Le président de la FCFA explique qu'« à l'époque de Laurendeau-Dunton, l'expression 'Canadiens-français' [sic] avait déjà commencé à perdre de sa force, surtout au Québec. Les termes qui ont remplacé cette expression sont révélateurs des nouvelles conceptions de ce qu'est un francophone. »⁶⁹¹ Faisant référence au rapport de l'initiative « Dialogue », Arès souligne que ce rapport dégage une vision de la société canadienne dans laquelle « [...] on retrouve le concept d'une société pluraliste qui reconnaît la dualité linguistique comme étant une valeur fondamentale. »⁶⁹² Cependant, ajoute-t-il, « la

⁶⁸⁹ Commissariat aux langues officielles, « Rapport annuel, 2003-2004 ». [En ligne] http://www.ocolclo.gc.ca/html/ar_ra_2003_04_f.php (page consultée le 15 mars 2016).

⁶⁹⁰ Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), *Notes pour une allocution de Georges A. Arès, Président*, Conférence annuelle de l'Association d'études canadiennes, Atelier « Nouvelles définitions de majorités et minorités », Montréal, 25 mai 2003. [En ligne] http://www.fcfa.ca/user_files/users/40/Media/2003-05-25_association_etudes_canadiennes.pdf (page consultée le 3 septembre 2015).

⁶⁹¹ *Ibid.*

⁶⁹² *Ibid.*

définition même de ce qu'est un francophone est devenue plus complexe. »⁶⁹³ Alors que le thème de la dualité linguistique (ou du bilinguisme) est présent depuis longtemps dans les associations francophones, celui de l'immigration l'est depuis bien moins longtemps, explique-t-il :

L'intégration des immigrants francophones à l'extérieur du Québec a été totalement passée sous silence dans les travaux de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme, les commissaires se contentant de souligner que des aménagements particuliers doivent être faits pour les anglophones immigrants au Québec. [...] *Admettons tout de même que personne dans nos communautés n'en parlait non plus! Cela ne serait simplement pas venu à l'esprit des chefs de file de la communauté francophone.* Le fait est que l'immigration est pour nos communautés, une préoccupation très récente, même si l'arrivée d'immigrants francophones au Canada [...] ne date pas d'hier. [...] Jusqu'à récemment, nos communautés ne se sont pas penchées sur les enjeux de la diversité, concentrées qu'elles étaient sur la pierre angulaire de notre développement qu'était l'éducation, incluant la gestion scolaire⁶⁹⁴.

Le président de la FCFA estime que « l'immigration francophone a été abordée pour la première fois par nos communautés en 1991, dans le cadre de l'étude *Face au pluralisme*, produite pour le compte de la FCFA. »⁶⁹⁵ (Il s'agit de l'étude de Stacy Churchill et d'Isabel Kaprielian.) Désormais un thème d'importance, ajoute-t-il, l'immigration est promue sous l'égide du combat pour le ressourcement démographique : « [...] un partenariat avec le gouvernement fédéral, dont Citoyenneté et Immigration en tête de liste, est essentiel. La politique de recrutement et d'intégration de Citoyenneté et Immigration Canada veut prendre en compte la baisse constante de la proportion de francophones. »⁶⁹⁶ George Arès ne cherche pas à dévaluer la place de la Commission Laurendeau-Dunton dans l'histoire communautés francophones canadiennes, mais il déplore quand même « [...] le manque de vision des commissaires sur le développement des communautés francophones en milieu minoritaire. »⁶⁹⁷ Le pluralisme fait partie intégrante de la nouvelle vision d'eux-mêmes qu'ont les francophones du pays : il est de fait complémentaire avec le bilinguisme. En somme, Arès explique que le biculturalisme n'est pas un projet politique souhaitable vu la réalité de l'immigration des dernières années et que la priorité de la FCFA en

⁶⁹³ *Ibid.*

⁶⁹⁴ *Ibid.* [Nous soulignons]

⁶⁹⁵ *Ibid.*

⁶⁹⁶ *Ibid.*

⁶⁹⁷ *Ibid.*

2003-2004, est justement l'accroissement de l'immigration dans les communautés francophones du Canada.

Cette priorité de l'immigration est illustrée par le dépôt, en mars 2004, du rapport final de l'étude que la FCFA avait commandée à la firme PRA inc. de Winnipeg, à l'automne 2002 : « Évaluation de la capacité des communautés francophones à accueillir de nouveaux arrivants ». L'étude avait été subventionnée par Citoyenneté et Immigration Canada ainsi que Patrimoine canadien⁶⁹⁸. Sans grande surprise, les auteurs du rapport final sont d'avis que « [...] la sensibilisation des communautés francophones et acadiennes [à l'immigration] doit demeurer prioritaire. »⁶⁹⁹ Parmi les objectifs visés, on insiste sur l'intégration économique des immigrants comme étant cruciale pour les communautés francophones du Canada⁷⁰⁰. Ainsi, la FCFA s'applique prioritairement à recruter davantage d'immigrants : elle le souligne dans un communiqué de presse du même mois (mars 2004) dans lequel elle informe la communauté d'une tournée de promotion de la francophonie canadienne par des artistes en Amérique du Sud, en Europe de l'Est et en Afrique, dans l'optique de recruter des immigrants francophones⁷⁰¹.

Pour une autre association francophone au pays, l'immigration figure aussi en tête de la liste de priorités, et il s'agit de la Société franco-manitobaine (SFM). Il convient de faire un petit retour en arrière pour nous pencher sur l'initiative que met de l'avant la SFM entre 2002 et 2004.

c. L'exemple du Manitoba (2002-2004)

L'association représentative des francophones du Manitoba, la Société franco-manitobaine (SFM), décide en 2002 de « passer à l'action pour l'immigration »⁷⁰². Le 15 octobre 2002, la SFM organise une journée de réflexion sous le thème « Agrandir notre espace francophone :

⁶⁹⁸ PRA inc., *op.cit.*

⁶⁹⁹ *Ibid.*, p.99.

⁷⁰⁰ *Ibid.*, p.99 – 102.

⁷⁰¹ FCFA, Communiqué de presse du 11 mars 2004. [En ligne]

http://www.fcfa.ca/fr/Communiques_21/Communiques-2004_39#11%20mars%202004 (page consultée le 12 février 2016).

⁷⁰² Accueil francophone, « Historique », <http://www.accueilfrancophonemb.com/historique.php> (page consultée le 22 avril 2016).

passons à l'action pour l'immigration ». L'événement attire cent cinquante participants⁷⁰³. La commissaire aux langues officielles Dyane Adam salue cette initiative dans son rapport annuel, en se félicitant de cette « [...] stratégie [...] qui vise entre autres à inclure tous ceux qui parlent français aux activités de la francophonie manitobaine, incluant les anglophones bilingues, les immigrants francophones et les parents de familles mixtes. »⁷⁰⁴ Un peu à l'image de l'ACFO et de la FCFA dès 1991, la SFM désire élargir la communauté francophone pour qu'elle comprenne tous les parlants français, de langue maternelle française ou non.

L'initiative de la SFM est financée par Patrimoine canadien. À ce sujet, Hilaire Lemoine rappelle lors de l'entretien qu'il nous a accordée que :

[Ce projet] a été financé par nous [lire : Patrimoine canadien]. Puis on était contents de financer ça! Parce que finalement, on voyait qu'il y avait une association francophone porte-parole qui voulait creuser cet enjeu [qu'est l'immigration]. [...] Quand la SFM a sorti son projet « Agrandir l'espace francophone », [elle prenait en compte] la réalité du Manitoba : les nombreux mariages exogames. Il fallait qu'on trouve une stratégie pour amener ces parents-là à valoriser la langue [française], pour que ces enfants se retrouvent éventuellement dans nos écoles, dans nos communautés, dans nos centres culturels, dans nos soirées de théâtre, etc. [...] Il fallait donner priorité à cela. [...] Je pense qu'il y a beaucoup de personnes qui diraient la même chose que moi là-dessus⁷⁰⁵.

Par ailleurs, est mise sur pied à la fin de l'année 2003 « l'Accueil francophone », un organisme créé par la SFM pour « facilite[r] l'établissement des nouveaux arrivants francophones au Manitoba »⁷⁰⁶. Moyennant plusieurs services, notamment de logement, de conversation, de jumelage, de club de devoirs, de clinique d'impôts et de bien d'autres, l'organisme est une manière concrète pour la SFM d'œuvrer activement dans le recrutement de davantage d'immigrants. L'initiative est financée par Patrimoine canadien⁷⁰⁷.

⁷⁰³ *Ibid.*

⁷⁰⁴ Commissariat aux langues officielles, « Rapport annuel, 2002-2003 ». [En ligne] http://www.ocolclo.gc.ca/sites/default/files/2002_03_f.pdf (page consultée le 8 mars 2016), p.119.

⁷⁰⁵ Hilaire Lemoine, Entretien du 20 avril 2016, Université d'Ottawa.

⁷⁰⁶ Accueil francophone, « Bienvenue à l'Accueil francophone ». [En ligne] <http://www.accueilfrancophonemb.com/> (page consultée le 19 juillet 2016).

⁷⁰⁷ *Ibid.*

Entre 2003 et 2006, des événements d'importance ont lieu en Ontario, événements qui concernent de manière spéciale l'ACFO. L'Association subit plusieurs transformations pour finalement être « refondue », repensée et déboucher ainsi sur un nouvel organisme de représentation des francophones en Ontario, tel que nous le connaissons aujourd'hui : l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO)

d. La refonte de l'ACFO (2003-2006)

Nous avons vu que Patrimoine canadien a demandé, en 1999, à Trèva Cousineau, alors présidente de l'ACFO, de faire en sorte que les budgets du Programme de multiculturalisme du ministère soient répartis en Ontario de manière à satisfaire les aspirations des groupes ethnoculturels francophone. En 2003, l'ACFO annonce qu'elle ramène ses bureaux de Toronto à Ottawa, alors que l'Association traverse des années difficiles. Rolande Faucher explique à ce sujet que « ce n'était vraiment pas des années faciles au sein de l'organisme. Il a presque complètement éclaté. [...] Il a été sauvé par la peau des dents »⁷⁰⁸, ajoute-t-elle. C'est que, d'un côté, l'ACFO n'est pas considérée comme l'Association pouvait légitimement représenter tous les francophones de l'Ontario auprès de Patrimoine canadien dans le contexte de l'Entente Canada-communauté Ontario. De l'autre, explique Hilaire Lemoine, l'ACFO était de plus en plus désemparée devant les revendications des groupes de minorités raciales :

[...] l'ACFO ne savait pas quoi faire avec cela. Ils les trouvaient fatigants, parce que ces gens-là [les communautés ethnoculturelles] arrivaient, puis disaient : 'Pourquoi n'est-on pas sur le comité d'administration? Pourquoi avons-nous le sentiment d'être des intrus lorsque nous nous présentons aux réunions?' C'est un peu le sentiment que ces gens-là avaient [...]⁷⁰⁹.

L'Association canadienne-française de l'Ontario est donc en crise. Au cours de l'année, l'ACFO se voit imposer par Patrimoine canadien un repositionnement stratégique devant aboutir au printemps 2005⁷¹⁰. À ce sujet, Hilaire Lemoine raconte que

⁷⁰⁸ Rolande Faucher, Entretien du 29 mars 2016, Université d'Ottawa.

⁷⁰⁹ Hilaire Lemoine, Entretien du 20 avril 2016, Université d'Ottawa. *[Monsieur Lemoine évoque de mémoire la situation de la fin des années 1990, mais nous croyons qu'elle est valide pour le début des années 2000 aussi.]

⁷¹⁰ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2-70/7/9, ACFO, *Assemblée générale extraordinaire de l'Assemblée des communautés franco-ontariennes (ACFO)*, le vendredi 1^{er} avril 2005. [Le document n'en dit pas plus au sujet de repositionnement imposé par Patrimoine canadien à l'ACFO.]

[...] c'est à ce moment que le ministère [du Patrimoine canadien] a donné [quelque chose comme un] ultimatum [à l'ACFO]. On a donné *beaucoup* d'argent à l'ACFO, on a beaucoup dépensé auprès de consultants, pour voir avec l'ACFO comment elle pourrait se repositionner, ce qu'elle pourrait devenir, ce qu'on voulait qu'elle soit : une porte-parole oui, mais *moderne*, et possédant l'aval, le consentement des autres [groupements francophones de l'Ontario]. Et c'est un peu comme ça que l'ACFO est éventuellement devenue l'AFO⁷¹¹.

L'ACFO a donc deux ans – jusqu'en 2005 – pour se repositionner. Il nous semble que ce repositionnement exige de l'ACFO qu'elle devienne encore davantage « pluraliste » et représentative des communautés ethnoculturelles de l'Ontario, entre autres. Chose certaine l'ACFO n'était pas perçue, au gouvernement fédéral, comme représentative de toute la francophonie ontarienne. Il s'agissait d'un enjeu d'importance pour le gouvernement fédéral, relate M. Lemoine:

C'était préoccupant, cela. On avait beaucoup de pression, nous, au ministère [du Patrimoine canadien], pour appuyer cette sorte de repositionnement de l'ACFO. Mais se repositionner, c'est un peu compliqué. Alors nous nous sommes assurés qu'il y avait des personnes qui étaient crédibles, qui pouvaient être de bons conseillers pour l'ACFO. Beaucoup d'argent a été dépensé pour ces projets de repositionnement-là. Mais [tout compte fait, la communauté franco-ontarienne représente] quand même la moitié de la population francophone hors Québec! Puis, il fallait aussi [se soucier] de l'image que cela donnait en Ontario...⁷¹²

Ne possédant que les souvenirs d'Hilaire Lemoine pour attester de la pression du gouvernement fédéral pour le repositionnement de l'ACFO, il nous est difficile de tirer des conclusions hors de tout doute. Cela dit, il semble réellement que l'ACFO « historique » ne convenait plus du tout à la représentation de la « francophonie 2.0 » en Ontario, selon le gouvernement fédéral.

Suivant l'exemple de l'ACFO de Toronto qui, en 2003, passe de l'Association canadienne-française de l'Ontario de Toronto à l'Association des communautés francophones de

⁷¹¹ Hilaire Lemoine, Entretien du 20 avril 2016, Université d'Ottawa. [Nous soulignons]

⁷¹² Hilaire Lemoine, Entretien du 20 avril 2016, Université d'Ottawa.

l'Ontario de Toronto⁷¹³, l'ACFO provinciale change de nom et de mission lors de son assemblée générale annuelle à l'automne 2004. Ainsi, « [...] suite à une série de 12 consultations régionales[,], une série d'entrevues téléphoniques auprès du leadership d'organisation provinciales et d'ACFO régionales[, à] un sondage internet et en conséquence du rapport Matte [...] » qui enquête sur les possibilités de repositionnement à l'ACFO, l'Association canadienne-française de l'Ontario devient l'Assemblée des communautés francophones de l'Ontario⁷¹⁴. Sa mission change également : elle devient explicitement politique. Elle passe en effet de celle de « promouvoir le développement et l'épanouissement de la communauté franco-ontarienne » à celle d'« assurer une représentation efficace et efficiente de la communauté francophone auprès des instances politiques »⁷¹⁵. La FCFA, dans un communiqué de presse, « salue ce nouveau départ de l'ACFO » le même mois, c'est-à-dire en septembre 2004⁷¹⁶.

Ce « nouveau départ » n'était que la première phase d'une transformation plus grande de l'Association, dans le but de se faire plus représentative de la toute la francophonie ontarienne. Déjà, lors de l'assemblée générale de l'ACFO de 2004, on évoque cette « deuxième phase » de la transformation de l'ACFO en un tout nouvel organisme. Résultant de consultations entre la DECCO et l'ACFO, la nouvelle association serait basée sur le modèle des deux organismes (l'ACFO et la DECCO) et agirait « en conformité avec l'esprit de l'ACFO »⁷¹⁷. Le nouvel organisme « [...] assurerait une réelle représentativité des régions, des secteurs et des individus qui pourrait être acceptable à la communauté francophone de l'Ontario », et qui aurait soin de représenter de manière efficace les minorités raciales et ethnoculturelles francophones de l'Ontario⁷¹⁸.

⁷¹³ CRCCF, « Changement de nom de l'ACFO-Toronto », 22 juillet 2003. [En ligne] <http://crccf.uottawa.ca/documents-numerises/archive/changement-de-nom-de-lacfo-toronto> (page consultée le 9 août 2016).

⁷¹⁴ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2-70/7/10, 55^e assemblée générale de l'ACFO provinciale, Toronto, les 24 & 25 septembre 2004.

⁷¹⁵ *Ibid.*

⁷¹⁶ FCFA, Communiqué de presse du 28 septembre 2004. [En ligne] http://www.fcfa.ca/fr/Communiqués_21/Communiqués-2004_39#28%20septembre%202004 (page consultée le 12 février 2016).

⁷¹⁷ CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2-70/7/10, 55^e assemblée générale de l'ACFO provinciale, Toronto, les 24 & 25 septembre 2004.

⁷¹⁸ *Ibid.*

Lorsqu'elle convoque ses membres pour une assemblée générale extraordinaire quelques mois plus tard, en avril 2005, l'ACFO est prête à dévoiler la nouvelle structure de représentation, résultant de la fusion entre la DECCO et l'ACFO. Elle explique qu'

un modèle préparé par le Comité de mise en oeuvre⁷¹⁹ vous sera présenté pour votre approbation. Ce modèle propose pour la collectivité francophone de l'Ontario une structure d'un organisme provincial de représentation politique capable de rassembler un consensus respectueux de la réalité d'aujourd'hui. [...] Vous êtes également convoqués les 02 et 03 [sic] avril 2005 au même endroit pour participer au Forum communautaire, la collectivité francophone de l'Ontario se verra présentée [sic] ce même modèle de représentation politique pour son approbation⁷²⁰.

Cette vision de la francophonie ontarienne et de la désuétude de l'ancienne structure de représentation des francophones (l'ACFO) rappelle un peu la prise de position de George Arès lors de la conférence en études canadiennes à l'occasion du quarantième anniversaire de la Commission Laurendeau-Dunton. La francophonie canadienne et, dans ce cas-ci plus spécifiquement, la francophonie ontarienne, a besoin d'être plus à la page, d'où le besoin de refondre complètement l'ACFO, semble-t-il.

L'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (ACFO) succède donc, en avril 2006, à l'Assemblée des communautés francophones de l'Ontario (la « nouvelle ACFO » de 2004). L'AFO résulte de la fusion de la DECCO et de la nouvelle ACFO, et tient sa première assemblée générale en juin 2006⁷²¹. Hilaire Lemoine, de Patrimoine canadien, a évoqué les effets de cette transformation :

L'ACFO s'est transformée, elle s'est 'morphée', si l'on veut' en l'AFO. Ça a été des années difficiles pour l'AFO. Ça n'a pas influencé l'entente Canada-communauté, parce que le mécanisme était bon. La structure de négociations et de consensus était solide. L'ACFO n'aurait jamais fait [une structure de négociations de la sorte]. Mais [la fusion de la DECCO et de l'ACFO] s'est faite *au détriment* de l'ACFO. Je pense qu'elle n'aurait pas eu de choix, de toute façon. Le ministère [du Patrimoine canadien] n'a pas influencé ça. Nous,

⁷¹⁹ *[Nous supposons, faute de davantage d'information à ce sujet, qu'il s'agit d'un Comité de mise en oeuvre du repositionnement de l'ACFO. Deux membres de l'ACFO y siègent selon la source : CRCCF, Fonds de l'Association canadienne-française de l'Ontario (C2), C2-70/7/9, ACFO, *Assemblée générale extraordinaire de l'Assemblée des communautés franco-ontariennes (ACFO)*, le vendredi 1^{er} avril 2005.]

⁷²⁰ *Ibid.*

⁷²¹ Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO), « Quelques jalons », *op.cit.*

on demandait aux communautés de se prendre en main. Un moment donné, il faut que quelqu'un mène. En Ontario, ça s'est avéré que l'ACFO n'était pas capable de mener, donc il s'est créé autre chose. Ça n'a pas du tout nui au processus d'entente [Canada-communauté]. Mais ça a beaucoup affaibli l'ACFO. [...] L'ACFO, ça demeure une association en Ontario, dans une province immense⁷²²

L'ACFO change complètement, dans sa structure, sa mission et sa manière de fonctionner, dans le but d'être plus représentative de toute la francophonie de l'Ontario, et donc entre autres, des minorités ethnoculturelles et des immigrants.

Il semble que « l'ouverture » de l'ACFO aux associations ethnoculturelles francophones et sa redéfinition de la communauté franco-ontarienne, lors du Sommet de la francophonie ontarienne de 1991, n'étaient pas suffisantes. L'ACFO n'était pas jugée par le gouvernement fédéral comme étant représentative de toute la diversité franco-ontarienne. En plus de ne pas jouer le rôle de porte-parole de toute la francophonie ontarienne dans le contexte de l'entente Canada-communauté Ontario avec Patrimoine canadien, le ministère la somme de se repositionner de façon majeure, chose qu'elle fera en deux temps, entre 2004 et 2006. De son côté, la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada enchaîne les initiatives de promotion de l'immigration et du pluralisme, au milieu des années 2000.

e. La FCFA et la nouvelle francophonie (2005-2007)

Nous avons vu plus haut que le Comité directeur Citoyenneté et Immigration – Communautés francophones en situation minoritaire, mis sur pied en 2002, a publié en 2003 un « Cadre en stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire ». Deux ans plus tard, en 2005, le Comité directeur publie « Vers la francophonie de demain : Sommaire des initiatives 2002-2006 pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire »⁷²³, initiatives dont nous avons traité dans cette thèse. Puis, en 2006, le Comité directeur publie son troisième « document fondamental »⁷²⁴,

⁷²² H. Lemoine, Entretien du 20 avril 2016, Université d'Ottawa.

⁷²³ L'immigration francophone, « Historique », portail de l'Immigration francophone de la FCFA. [En ligne] <http://immigrationfrancophone.ca/fr/communautes-en-action/historique> (page consultée le 19 juillet 2016).

⁷²⁴ *Ibid.*

soit le « Plan stratégique pour favoriser l’immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire »⁷²⁵. Dans le Plan stratégique de 2006, la FCFA et Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) priorisent les initiatives qui « [...] visent une meilleure intégration des immigrants d’expression française qui résident déjà à l’extérieur du Québec ainsi que le recrutement, l’intégration et la rétention de nouveaux immigrants d’expression française. »⁷²⁶ La FCFA explique dans un communiqué de presse que le nouveau plan inclut une cible annuelle de huit mille à dix mille immigrants francophones dans les communautés francophones canadiennes, entre 2006 et 2020⁷²⁷. L’immigration est donc clairement la priorité de l’heure pour la FCFA.

Par ailleurs, la Fédération entreprend en 2006 une autre tournée internationale de recrutement d’immigrants en Tunisie, au Maroc, en France et en Belgique. Par le biais de cette tournée, la FCFA affirme vouloir lancer le message que « les communautés francophones et acadiennes du Canada sont des collectivités modernes et inclusives, ouvertes à l’immigration et aux échanges internationaux. »⁷²⁸ Il faut également mentionner que la FCFA continue de promouvoir une vision pluraliste de la francophonie canadienne. En effet, à l’occasion du lancement du Sommet des communautés francophones et acadienne par la FCFA en 2006, la Fédération explique que « la francophonie canadienne n’a plus le même visage ni les mêmes priorités qu’il y a 30 ans » et qu’ « il est grand temps de se rencontrer pour décider de la place que nous voulons occuper dans une société canadienne qui se diversifie de plus en plus, et développer une vision claire pour une action efficace [...] »⁷²⁹ Lors de ce Sommet, la FCFA déclare qu’elle a « [...] revu [sa] définition de la francophonie de manière à affirmer clairement qu’elle inclut tous ceux et toutes celles qui choisissent de vivre et de communiquer en français, peu importe leur origine ou leur langue

⁷²⁵ Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada – Communautés francophones en situation minoritaire, « Plan stratégique pour favoriser l’immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire », *op.cit.*

⁷²⁶ *Ibid.*

⁷²⁷ FCFA, Communiqué de presse du 5 octobre 2010. [En ligne] http://www.fcfa.ca/fr/Communiqués_21/Communiqués-2010_32#5%20octobre%202010 (page consultée le 5 février 2016).

⁷²⁸ FCFA, communiqué de presse du 3 avril 2006. [En ligne] http://www.fcfa.ca/fr/Communiqués_21/Communiqués-2006_41#3%20avril%202006 (page consultée le 12 février 2016).

⁷²⁹ FCFA, communiqué de presse du 13 février 2006. [En ligne] http://www.fcfa.ca/fr/Communiqués_21/Communiqués-2006_41#13%20février%202006 (page consultée le 12 février 2016).

maternelle. »⁷³⁰ Ces exemples suffisent à illustrer le fait – que la FCFA reconnaît elle-même – que les priorités de la Fédération ont changé pour être centrées autour de l’immigration principalement. Les exemples listés démontrent aussi que ce changement s’est fait en parallèle avec une redéfinition de la francophonie canadienne par la FCFA, qui est axée sur le fait de pouvoir parler le français, n’ayant plus rien à voir avec un projet politique biculturel ou à une conscience d’appartenir à l’un des deux peuples fondateurs du pays.

En somme, la FCFA a embrassé le pluralisme et l’immigration, voyant en eux ses voies d’avenir, compte tenu de la précarité démographique des communautés francophones canadiennes. La FCFA ne considère plus le multiculturalisme canadien comme un projet politique concurrent, mais comme complémentaire à sa promotion du bilinguisme au pays. Nous venons d’exposer, dans cette sous-section, les dernières initiatives clés de la FCFA en ce qui concerne la promotion de l’immigration et du pluralisme avant l’année 2010. Ce chapitre se terminera avec la présentation d’un projet à visée pluraliste organisé par une association francophone de l’Ouest, soit l’Assemblée communautaire fransaskoise (ACF).

f. La Commission sur l’inclusion de la communauté fransaskoise (2005-2008)

La question de « l’inclusion » dans la communauté fransaskoise suscite des débats en Saskatchewan dès 2005. En effet, lors des Jeux fransaskois de cette année-là, l’Association jeunesse fransaskoise (AJF) inclut les élèves d’écoles d’immersion aux Jeux. La réaction ne se fera pas attendre : la Division scolaire 310 (DSF) signifie son désaccord avec cette décision en se retirant des Jeux pour organiser les siens pour ses propres élèves⁷³¹. En 2005 donc, la question de déterminer qui peut être considéré comme francophone, en Saskatchewan, ne fait pas l’unanimité. Suite à ce conflit, l’Assemblée communautaire fransaskoise met sur pied la « Commission sur

⁷³⁰ FCFA, communiqué de presse du 19 mars 2010. [En ligne]
http://www.fcfa.ca/fr/Communiqués_21/Communiqués-2010_32#19%20mars%202010 (page consultée le 23 avril 2016).

⁷³¹ Assemblée communautaire fransaskoise (ACF), « De la minorité à la citoyenneté », Rapport final de la Commission sur l’inclusion de la communauté fransaskoise, 2008, 29p. [En ligne]
<http://www.fransaskois.sk.ca/uploads/files/general/23//de-la-minorit-la-citoyennet.pdf> (page consultée le 25 octobre 2015).

l'inclusion de la communauté fransaskoise », en 2006⁷³². La commission regroupe, sous la présidence de Wilfrid Denis, président de l'ACF, des représentants du milieu communautaire ainsi que du milieu académique. Le projet bénéficie aussi de l'appui financier de Patrimoine canadien⁷³³.

Le rapport de la Commission sur l'inclusion de la communauté fransaskoise, intitulé « de la minorité à la citoyenneté », paraît en 2008. Les commissaires écrivent que, dans le cadre de cette commission,

l'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF) a voulu aller plus loin et ne s'est pas limitée à répondre uniquement à l'événement déclencheur. Au lieu d'intervenir spécifiquement sur la question des Jeux fransaskois, l'ACF créa la Commission sur l'inclusion avec le mandat de se pencher sur la question de l'identité fransaskoise, d'inclusion et d'exclusion pour l'ensemble de la communauté. Qui est Fransaskois ou Fransaskoise? Qui peut participer aux activités fransaskoises? Où se placent les anglophones bilingues et les francophiles qui ne parlent pas français mais appuient la francophonie? Où se situent les nouveaux arrivants francophones [...]?⁷³⁴

L'enjeu en Saskatchewan est le même que dans le reste du Canada : il est de nature démographique. En effet, la Commission que met sur pied l'ACF comprend un exercice de « [...] redéfinition de sa relation à l'*autre* afin de créer un dynamisme communautaire qui est davantage inclusif face à la diversité culturelle. »⁷³⁵ Les commissaires écrivent que

[...] l'apport des migrants ainsi que de nombreux locuteurs du français s'avère nécessaire sinon vital pour l'avenir de la francophonie en Saskatchewan. Une nouvelle vision de la Fransaskoisie s'impose donc afin que la communauté fransaskoise parvienne à mieux attirer les nouveaux arrivants venus du Canada ou d'ailleurs⁷³⁶.

L'argumentaire est le même qu'en Ontario, au Manitoba ou encore au niveau de la FCFA : les associations francophones doivent se redéfinir pour être plus « inclusives » et « représentatives » de la diversité, puisqu'elles font de l'immigration une priorité.

⁷³² Wilfrid Denis, « 'Commission sur l'inclusion dans la communauté fransaskoise : de la minorité à la citoyenneté'. Une réflexion sur le cadre idéologique », *Revue du Nouvel-Ontario*, numéro 35-36, 2010-2011, p.15.

⁷³³ Assemblée communautaire fransaskoise (ACF), « De la minorité à la citoyenneté », *op.ci*.

⁷³⁴ *Ibid.*, p.7.

⁷³⁵ *Ibid.*, p.9.

⁷³⁶ *Ibid.*

La Commission sur l'inclusion de la communauté francosaskoise dresse une liste de vingt-quatre recommandations qui « [...] visent [...] à mieux définir les éléments identitaires qui sont à la base de l'unité communautaire francosaskoise. »⁷³⁷ Parmi ces recommandations, on retrouve la volonté « [...] que la communauté francosaskoise soit définie par ces deux dimensions de territoire et de langue »⁷³⁸. En effet, expliquent les commissaires,

[...] un Francosaskois ou une Francosaskoise est une personne qui s'identifie à la francophonie en Saskatchewan, actuellement ou dans le passé, que ce soit par la naissance, le mariage, ou par l'adoption de la communauté francosaskoise ou l'identification à celle-ci, qui contribue à la vitalité de la langue française ainsi qu'à l'épanouissement et au développement des communautés francophones en Saskatchewan, tout en reconnaissant qu'il existe plusieurs façons d'y contribuer⁷³⁹.

Comme le fait la FCFA lors du Sommet des communautés francophones et acadienne en 2006, la Commission sur l'inclusion de la communauté francosaskoise déclare qu'est francophone celui qui désire l'être.

Le rapport de la Commission contient des recommandations touchant à la diversité culturelle et au pluralisme. À ce sujet, on peut lire que

la diversité culturelle est un des facteurs essentiels de l'unité canadienne, et se doit donc de l'être au sein de la communauté francosaskoise. [...] [L]a Commission recommande que l'ACF [...] valorise la diversité culturelle au sein de la communauté francosaskoise et crée un programme célébrant la richesse de cette diversité culturelle de la communauté francosaskoise⁷⁴⁰.

Puis, en ce qui a trait à l'immigration, les commissaires recommandent « [...] que l'ACF et les organismes francosaskois cultivent une collaboration étroite avec la province concernant le recrutement, l'accueil, l'immigration le développement économique de la communauté francosaskoise. »⁷⁴¹ Nous remarquons donc que l'exercice est le même en Saskatchewan qu'en Ontario avec le Sommet de la francophonie en 1991 et la refonte de l'ACFO (2006), avec les

⁷³⁷ *Ibid.*, p.11.

⁷³⁸ *Ibid.*

⁷³⁹ *Ibid.*

⁷⁴⁰ *Ibid.*, p.11.

⁷⁴¹ *Ibid.*, p.17.

initiatives « Dessein 2000 » (1991) et « Dialogue » (1997-2001) de la FCFA ou encore avec la SFM entre 2002 et 2004 : les associations doivent changer leur conception de la francophonie, puis se transformer elles-mêmes. La nécessité démographique de l'immigration est invoquée lorsque les associations embrassent le pluralisme : au fond, une définition d'elles-mêmes pluraliste ou un projet politique pluraliste leur semble être la seule façon de réagir à l'immigration francophone et d'accueillir ces nouveaux venus dans les communautés francophones canadiennes.

Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons vu que l'immigration est progressivement devenue l'une des principales, voire parfois la principale, priorité des associations francophones. L'une des raisons fréquemment invoquées pour cette priorisation est que l'immigration répond aux défis démographiques des communautés francophones canadiennes. Sur ce point, tous les grands témoins avec qui nous nous sommes entretenue aux fins de cette thèse convergent.

Quelques acteurs ont émergé entre les années 1991 et 2010, et ce chapitre a mis en relief leur rôle. Le ministère du Patrimoine canadien, notamment par le biais des ententes Canada-communautés, a été un agent d'influence dans une plus grande priorisation de l'immigration et du pluralisme. Le ministère a également été au cœur de la refonte de l'ACFO en Ontario, qui se transforme complètement pour être plus représentative de la diversité de la province. Qui plus est, nous avons vu qu'à plusieurs reprises, le ministère du Patrimoine canadien appuie financièrement les initiatives visant à accroître le pluralisme et l'immigration dans les associations francophones. Le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration a de plus été un acteur clé dans la mise à l'agenda de l'immigration comme priorité absolue des associations, grâce à l'enveloppe fournie par le Plan Dion de 2003 et par le biais du Comité directeur CIC – Communautés francophones en situation minoritaire, que le ministère gère en partenariat avec la FCFA. Nous avons également vu que le Commissariat aux langues officielles, plus spécialement en la personne de Dyane Adam, a contribué à mettre de l'avant la priorité de l'immigration dans les communautés francophones du Canada pour pallier au déclin du poids démographique relatif des francophones au pays.

Enfin, il a été question, à quelques reprises au long de ce chapitre, du fait que le projet politique pluraliste ou multiculturel n'est plus du tout remis en question ou interrogé entre 1991 et 2010. Il est, en quelque sorte, tenu pour acquis, et il semble que les associations francophones voient en ce projet politique le seul viable pour les communautés francophones au tournant du millénaire. Elles sont donc d'avis que multiculturalisme et bilinguisme sont absolument complémentaires, sans pour autant le dire explicitement puisque nous comprenons que cette notion est tenue pour acquise. Il s'agit là d'un contraste fort avec les deux chapitres précédents, où le multiculturalisme était réellement perçu comme un projet politique concurrent, logique qui commençait à s'essouffler à la fin des années 1980. Entre 1991 et 2010, la question ne se pose plus. Ce qui importe vraiment pour les communautés durant cette période, c'est de voir quels sont les moyens pour accroître l'immigration et intégrer les immigrants dans les communautés. Se justifie ainsi la multiplication de stratégies, de rapports, de repositionnements et de plans d'action pour l'immigration entre 1991 et 2010. Nous avons relevé en passant qu'à plusieurs reprises, le thème de l'immigration est présenté comme étant absolument nouveau dans les associations francophones, alors qu'on en discutait déjà depuis quelques années. Nous n'avons pas jugé pertinent d'étendre nos recherches au-delà de l'année 2010, mais, à notre avis, nous pouvons dire que la situation qui prévaut aujourd'hui est toujours celle que nous venons de décrire dans ce chapitre.

CONCLUSION

Comme nous l'avons illustré dans cette thèse, l'immigration francophone n'a pas toujours été pas une priorité pour les associations francophones représentatives de la francophonie canadienne : elle l'est devenue. Le multiculturalisme, d'abord perçu comme un projet politique concurrent basé sur une idéologie pluraliste jugée problématique pour la reconnaissance du caractère bilingue du Canada, est maintenant célébré par ces mêmes associations francophones. Cette transformation, en apparence surprenante, nous a semblé digne d'être étudiée, et nous nous sommes donc appliquée, dans le cadre de cette thèse, à répondre à la question *comment, et à quel moment l'immigration et le pluralisme sont-ils devenus des priorités dans les associations francophones canadiennes?*

Nous avons tenté de proposer deux hypothèses de recherche que nous croyons avoir largement prouvées. En premier lieu, par le biais d'une recherche archivistique et de rencontres avec des acteurs de l'époque, nous avons démontré cette priorisation croissante des thèmes de l'immigration et du pluralisme dans les associations que nous avons étudiées. Nous avons proposé une périodisation comprenant trois périodes qui permet de mieux comprendre le saisissant changement de position des associations francophones du Canada en ce qui concerne l'immigration et le pluralisme. Cette périodisation, comme toutes les périodisations, n'est pas parfaite, mais nous pensons qu'elle est dans l'ensemble pertinente et permet de comprendre ce qui s'est passé par rapport à ces thèmes dans les quarante dernières années.

Nous avons démontré, en second lieu, que cette transformation peut se comprendre en étudiant le rôle d'acteurs précis qui ont agi dans un contexte qui était lui-même changeant et truffé de moments clés ou « charnières », qu'il s'agisse de la mise sur pied de la Commission Laurendeau-Dunton, de la rupture du Canada français, de l'adoption d'une politique de bilinguisme puis de multiculturalisme par le gouvernement fédéral, des transformations constitutionnelles, des relations des associations avec le Québec, ainsi que quelques éléments de contexte politique au Québec (les référendums sur la souveraineté de 1980 et 1995, par exemple). Nous avons vu (en particulier dans le troisième chapitre) que des pressions externes (parfois accompagnés d'incitatifs financiers) s'exercent sur les associations pour qu'elles s'intéressent à la

question de l'immigration et qu'elles adoptent le modèle pluraliste, mais nous avons aussi vu que ces enjeux émergent parallèlement à l'interne, et qu'elles sont le fruit d'une réflexion des acteurs à des problèmes concrets. Les immigrants francophones eux-mêmes ont été des acteurs importants de cette transformation, exigeant, soit en s'impliquant au sein des associations, soit en formant leurs propres associations, que l'on fasse de l'immigration un enjeu et que l'on adopte le modèle pluraliste dans les associations francophones canadiennes. Les entrevues, qui viennent appuyer le récit que nous avons présenté dans cette thèse, sont intéressantes dans cette mesure : elles permettent de mieux comprendre non seulement le rôle des acteurs dans ce récit, mais aussi de montrer comment ils ont eux-mêmes perçu ce changement au fil du temps. La subjectivité qui sous-tend les entrevues amène une dimension de plus à l'analyse de la priorisation des thèmes de l'immigration et du pluralisme : en effet, nous avons été intéressée non seulement pas les actions des agents de changement, mais par leurs perceptions et justifications. Au fond, la façon de concevoir ce qu'est le Canada change, et il s'agit là d'un thème très présent dans cette thèse. Ce sont donc ces éléments, que nous fournissent les entrevues, que nous tentons de transmettre dans notre récit, en complémentarité avec l'analyse contextuelle et narrative principale.

Les changements de prises de position quant à l'immigration et au pluralisme des associations entre 1960 et 2010 sont frappants. En effet, dans le premier chapitre, nous avons vu que les associations francophones ne parlent que très peu ou pas du tout de l'immigration. Il ne s'agit tout simplement pas d'une priorité. En ce qui concerne le pluralisme, le sujet est mis sur la table dès 1971, lorsque Pierre Elliott Trudeau proclame en Chambre l'énoncé de politique sur le multiculturalisme du Canada. Les associations réagissent donc au multiculturalisme (et, par le fait même, se positionnent quand à un projet politique pluraliste) de façon négative. Le multiculturalisme est perçu comme un projet politique concurrent à celui qu'elles ont historiquement porté, soit celui du biculturalisme, ou, dit autrement, du pacte entre les deux peuples fondateurs. De plus, le multiculturalisme effectue une scission inacceptable, se plaignent les associations, entre langue et culture, de sorte qu'il leur semble illogique de concevoir un pays qui serait bilingue sans être biculturel.

Nous avons vu, dans le second chapitre, que les associations francophones – et particulièrement l'ACFO – sont amenées à se prononcer et à se positionner de manière croissante

sur ces questions, par exemple l'apparition d'associations de groupes ethnoculturels francophones ou encore l'enseignement dans les langues ancestrales ou immigrantes dans la province (1984). Nous avons vu que, parallèlement, le gouvernement fédéral « constitutionnalise » le bilinguisme et le multiculturalisme comme principes fondateurs du Canada, dans le contexte du rapatriement de la constitution canadienne de 1982. Les thèmes de l'immigration et du pluralisme commencent aussi à être discutés au sein des associations, ayant été amenés par des militants de ces mêmes associations, mais rares sont ceux qui songent à l'abandon d'une conception biculturelle du Canada à cette époque. La décennie 1980 est donc une période de « flou » relatif quant à la position des associations francophones en ce qui a trait à l'immigration et au pluralisme. Il s'agit vraiment, lorsque nous jetons un coup aux trois périodes qui forment cette thèse, d'un moment de transition : nous ne sommes pas face à une opposition sans réplique au multiculturalisme que nous trouvons dans le premier chapitre, ni dans son acceptation comme s'il « allait de soi », ce que nous voyons dans le troisième chapitre. Cependant, le lecteur a pu noter qu'à la fin du second chapitre, en 1990, la FFHQ commence déjà à changer sa façon de voir quant au pluralisme : le pluralisme social serait la vision d'avenir, tandis que le pacte des peuples fondateurs, jugé passéiste, ne serait pas compatible à la réalité changeante des communautés francophones.

C'est ainsi que les choses sont appelées à changer avec le moment charnière qu'est l'année 1991, pendant laquelle la FCFA et l'ACFO affirment que bilinguisme et pluralisme sont tout à fait compatibles et même complémentaires, ce qui avait été l'argumentaire du gouvernement fédéral depuis 1971. Les associations francophones font de l'immigration l'une de leurs priorités et, en conséquence, sentent le besoin de se redéfinir en termes davantage pluralistes. Le thème de l'immigration est presque toujours abordé par les associations francophones canadiennes dans le contexte d'une inquiétude quant au poids démographique déclinant des communautés francophones du pays. L'immigration est donc présentée comme une solution à cette baisse du poids démographique, ce que confirment les acteurs qui ont accepté de participer à la recherche pour les besoins de cette thèse. Plusieurs nouveaux acteurs entrent en scène entre le début des années 1990 et la fin des années 2010. Ils travaillent dans le sens d'une plus grande priorisation de l'immigration dans les communautés francophones et appuient la redéfinition de soi des associations en termes pluralistes. Deux de ces acteurs ayant un rôle central dans cette dynamique sont le ministère du Patrimoine canadien et le Commissariat aux

langues officielles. La transformation est si complète que le pluralisme est devenu un élément autodéfinitionnel des associations francophones dans les années 2000.

Une chose est digne de mention : nous n'avions pas prévu découvrir, en commençant cette recherche, que, paradoxalement, depuis au moins vingt ans, le thème de l'immigration est souvent présenté comme étant un sujet auquel les associations devaient s'intéresser *d'urgence*, comme s'il s'agissait chaque fois d'un thème totalement inédit. Les archives montrent ainsi que les acteurs, à partir de la fin des années 1990 jusqu'à aujourd'hui ont l'impression d'être innovateurs en demandant que les communautés soient pensées dans leur pluralité et en rejetant une définition du Canada comme étant le fruit d'un pacte entre deux peuples alors que, pourtant, cette perspective est pratiquement hégémonique comme priorité dans les associations depuis près de vingt-cinq ans. En effet, le pluralisme identitaire est la norme et l'on travaille à accroître le nombre d'immigrants francophones en priorité.

Si nous pensons avoir, avec un certain degré de certitudes, illustré ces hypothèses, nous sommes consciente qu'elle comporte plusieurs limites. Nous jugeons important de mentionner que, si nous avons parlé des préoccupations et prises de position des associations francophones, nous n'avons pas pu parler en détail des changements de personnel dans ces associations, changements qui pourraient contribuer à expliquer les différentes prises de position « officielles » des associations au cours des ans. Ainsi, nous n'avons pas mentionné la provenance des individus en poste dans les associations, ni les emplois qu'ils ont occupés avant et après leur implication communautaire, ce qui ne nous a pas permis de retracer des réseaux d'influence entre les acteurs, ou encore de mieux comprendre en quoi tel ou tel individu était plus susceptible de soutenir un projet politique plutôt qu'un autre, ou de souscrire à une idéologie plutôt qu'à une autre. En d'autres mots, il est possible que le changement s'explique, du moins en partie par un changement générationnel, ce que nous n'avons pas pu vérifier.

Nous avons mentionné dès l'introduction que cette thèse n'abordait pas l'Acadie. Il s'agit donc d'une limite de cette thèse, en ce sens que nous ne savons pas si nos conclusions sont généralisables aux associations francophones des quatre provinces maritimes. Plus encore, nos conclusions ne s'étendent pas aux communautés francophones elles-mêmes : nous avons parlé

des associations représentatives des francophones, certes, mais nous ne pouvons supposer que les individus membres des communautés partageaient exactement les mêmes points de vue que les associations qui les représentaient.

En ce qui a trait à la recherche archivistique, bien que les archives du Centre de recherche en civilisation canadienne-française soient excellentes, bien classées et faciles d'accès, nous n'avons consulté que deux fonds d'archives (le C2-ACFO et le C-84 FCFA), ce dernier plus superficiellement que celui de l'ACFO. Ainsi, notre thèse est entièrement dépendante des archives du CRCCF. Nous n'avons pas, par ailleurs, consulté tous les fonds d'archives des associations dont nous traitons dans cette thèse : par exemple, nous n'avons pas consulté d'archives de l'AMFO ou de l'AIFO. Nous dépendons des archives de l'ACFO quant à l'information que nous avons obtenue à leur sujet, ayant pour complément les témoignages des acteurs qui ont participé aux entretiens. Qui plus est, nous n'avons pas consulté d'archives du gouvernement fédéral ou des gouvernements provinciaux, du Commissariat aux langues officielles (en dehors des rapports annuels) ni d'archives personnelles que des acteurs mentionnés dans cette thèse pourraient avoir accumulées. En ce sens, encore une fois, notre thèse dépend de la validité des archives de l'ACFO et de la FCFA.

Nous trouvons important de mentionner, en dernière instance, que d'autres facteurs que nous n'avons pas mentionnés ont pu contribuer à la dynamique de la priorisation de l'immigration et du pluralisme dans les associations francophones canadiennes. En effet, nous avons procédé à notre recherche par une approche d'acteurs clés et de moments charnières, et nous pensons avoir exposé de manière qui nous semble convaincante que cette dynamique peut être séparée en trois périodes. Cependant, nous n'aborderons pas dans cette thèse des facteurs connexes, comme les rapports de force entre les acteurs (à l'exception du financement du ministère du Patrimoine canadien, dans le troisième chapitre). Plus encore, nous n'avons pas mené d'analyse en ce qui concerne la composition démographique des communautés francophones canadiennes ni mené d'études statistiques en ce qui a trait à l'immigration francophone dans les provinces autres que le Québec, entre 1960 et 2010. Ces recherches nous auraient permis de tenir compte de la composition ethnique de la population francophone

canadienne dans notre analyse. En bref, il nous semble que cette thèse livre une hypothèse convaincante, mais forcément limitée par l'ampleur de la recherche.

Malgré ces limites, nous croyons que cette thèse contribuera à une meilleure compréhension de la manière dont l'immigration est devenue une priorité dans les associations de la francophonie canadienne, et comment le pluralisme est passé d'idéologie concurrente à projet politique des associations représentatives de la francophonie canadienne.

BIBLIOGRAPHIE

FONDS D'ARCHIVES

Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF)

Fonds Association canadienne-française de l'Ontario (C2)

Fonds Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (C84)

MONOGRAPHIES

CARDINAL, Linda, GILBERT Anne & Joseph Yvon THÉRIAULT (dir.). *L'espace francophone en milieu minoritaire au Canada. Nouveaux enjeux, nouvelles mobilisations*, Québec, Éditions Fides, 2008, 562p.

LAFOREST, Guy. *Trudeau et la fin d'un rêve canadien*, Sillery, Éditions du Septentrion, 1992, 265p.

LAURENDEAU, André. *Journal tenu pendant la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Outremont, VLB Éditeur/Le Septentrion, 1990, p.68.

MAHONEY, James & Kathleen Ann THELEN. *Explaining Institutional Change : Ambiguity, Agency, and Power*, Cambridge; New York, Cambridge University Press, 2010.

MARTEL, Marcel. *Le deuil d'un pays imaginé. Rêves, luttes et dérouté du Canada français : les rapports entre le Québec et la francophonie canadienne, 1867-1975*, Canadian Electronic Library, Books Collection, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1997, p.149.

MORIN, Rosaire. *L'Immigration au Canada*, Montréal, Éditions de l'Action nationale, 1966, 170p.

PAQUET, Mireille. *La fédéralisation de l'immigration au Canada*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, Collection Politique mondiale, 2016.

STREECK, Wolfgang & Kathleen Ann THELEN. *Beyond Continuity : Institutional Change in Advanced Political Economies*, Oxford; New York, Oxford University Press, 2005.

CHAPITRES DE LIVRES

Michel Bock, « Des braises sous les cendres », dans LANIEL, Jean-François & Joseph Yvon THÉRIAULT. *Retour sur les États généraux du Canada français : Continuités et ruptures d'un projet national*, Québec, Les Presses de l'Université du Québec, 2016.

Patricia-Anne De Vriendt, « De l'identité des francophonies minoritaires canadiennes : analyse du parcours de la FFHQ et de la FCFA du Canada, 1975-1995 », dans LANGLOIS Simon & Jocelyn LÉTOURNEAU (dir.). *Aspects de la nouvelle francophonie canadienne*, Sainte-Foy, Québec, Les Presses de l'Université Laval, Collection Culture française d'Amérique, 2003, 325p., pp.293-307.

Joseph Yvon Thériault, « Le Canada français comme trace », dans MEUNIER, E. Martin & Joseph Yvon THÉRIAULT (dir.). *Les impasses de la mémoire. Histoire, filiation, nation et religion*, Montréal, Fides, 2007, 388p., pp.213-228.

ARTICLES DE REVUES SCIENTIFIQUES

Dyane Adam, « Canada's Official Languages : cornerstone and guarantee for managing Canadian diversity/Les langues officielles du Canada : pierre angulaire et la garantie de la gestion de la diversité canadienne », *Canadian Issues*, 2003, pp.10-12.

Chedly Belkhodja et Nicole Gallant, « Production d'un discours sur l'immigration et la diversité par les organismes francophones et acadiens au Canada », *Canadian Ethnic Studies Journal*, volume 37, numéro 3, 2005, pp.353-57.

Michel Bock, « Jeter les bases d'une 'politique franco-ontarienne' : le Comité franco-ontarien d'enquête culturelle à l'heure des grandes ruptures (1967-1970) », *Cahiers Charlevoix, Études franco-ontariennes*, volume 9, 2012, pp.63-106.

Linda Cardinal, « L'identité en débat : repères et perspectives pour l'étude du Canada français », *International Journal of Canadian Studies*, numéros 45-46, 2012, pp.55-68.

Linda Cardinal & Eloisa Gonzalez Hidalgo, « L'autonomie des minorités francophones hors Québec au regard du débat sur les minorités nationales et les minorités ethniques », *Minorités linguistiques et société*, numéro 1, 2012, pp.51-65.

Wilfrid Denis, « 'Commission sur l'inclusion dans la communauté fransaskoise : de la minorité à la citoyenneté'. Une réflexion sur le cadre idéologique », *Revue du Nouvel-Ontario*, numéro 35-36, 2010-2011, pp.15-46.

Nicole Gallant, « Quand les immigrants sont la minorité dans une minorité : ouverture et inclusion identitaire en milieu francophone minoritaire », *Nos diverses cités : collectivités rurales*, numéro 3, 2007, pp.93-97.

Nicole Gallant, « Représentations sociales et représentation politique : Présence immigrante dans les organismes de la francophonie minoritaire au Canada », *Politique et Sociétés*, volume 29, numéro 1, 2010. pp.181-201.

Nicole Gallant, Christophe Traisnel & Isabelle Violette, « Les minorités francophones canadiennes face à l'immigration : particularismes et représentations de la diversité

ethnoculturelle dans les milieux associatifs », *Minorités linguistiques et société*, numéro 2, 2013, pp.9-28.

Marcel Grimard, « L'Association des communautés francophones de l'Ontario de Toronto : de la chanson à l'action », *Francophonies d'Amérique*, numéro 18, 2004, pp.149-155. [En ligne] <https://www.erudit.org/revue/fa/2004/v/n18/1005357ar.pdf> (page consultée le 9 septembre 2015).

Monica Heller, « 'Langue', 'communauté', et 'identité' : le discours expert et la question du français au Canada », *Anthropologie et Sociétés*, volume 31, numéro 1, 2007, pp. 39-54.

Danielle Juteau, « Essai — Multiples francophonies minoritaires : multiples citoyennetés », *Sociologie et sociétés*, volume 26, numéro 1, 1994, pp.33-45.

Marcel Martel, « La place des francophones dans l'histoire canadienne : Quelle place? Quelle francophonie? Quelle histoire? », *Canadian Issues*, 2011, pp.6-8.

Karen Mock, « 25 Years of Multiculturalism : Past, Present and Future, Part. I », *Canadian Social Studies*, volume 31, numéro 3, 1997, pp.123-124.

Carsten Quell, « Citizenship Concepts Among Francophone Immigration in Ontario », *Canadian Ethnic Studies*, volume 30, numéro 3, 1998 (version mp3).

Stéphane Savard, « Pour 'une politique globale, précise, cohérente et définitive de développement' : les leaders franco-ontariens et les encadrements politiques fédéraux, 1968-1984 », *Politique et sociétés*, volume 27, numéro 1, 2008, pp.129-155.

Kathleen Ann Thelen, « Timing and Temporality in the Analysis of Institutional Evolution and Change », *Studies in American Political Development*, volume 14, numéro 1, 2000, pp.101-108.

Christophe Traisnel, « Enjeux linguistiques locaux, représentation politique et interférences identitaires dans la définition d'une francophonie multiscaleaire au Canada », *Revue du Nouvel-Ontario*, numéro 35, 2010-2011, pp.137-159.

Marco Veilleux, « Le plan Dion : symptôme du mal canadien », *Relations*, numéro 685, juin 2003. [En ligne] <http://www.cjf.qc.ca/fr/relations/article.php?ida=2463> (page consultée le 9 août 2016).

ARTICLES DE JOURNAUX

Paul-Émile Richard, « Une rencontre internationale en Acadie », *L'Évangéline sur Internet : Le Journal des Acadiens*, 2 juillet 1980. [En ligne] <http://www8.umoncton.ca/umcm-evangeline/TXT/10549.html> (page consultée le 3 juillet 2016).

Christian Rioux, « Les États généraux du Canada français en 1967 : le jour où le Canada français a disparu », *Le Devoir*, Québec, 20-21 novembre 2010. [En ligne] <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/311368/les-etats-generaux-du-canada-francais-en-1967-le-jour-ou-le-canada-francais-a-disparu> (page consultée le 13 mai 2016).

CHAIRES DE RECHERCHE

Chaire de recherche sur l'histoire de la francophonie ontarienne

Michel Bock, « La 'capitale' de l'Ontario français contestée : L'ACFO et Ottawa face à la critique des régions », *Chaire de recherche sur l'histoire de la francophonie ontarienne*. [En ligne], http://arts.uottawa.ca/crcf/sites/arts.uottawa.ca/crcf/files/penserlaville_resume.pdf (page consultée le 24 juin 2016).

Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques

Linda Cardinal, Nathalie Plante & Annick Sauvé, « La population immigrante francophone de l'Ontario : Un profil statistique », Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques, Université d'Ottawa, 2006-2010, 41p.

Linda Cardinal, Nathalie Plante et Annick Sauvé, « Les francophones de l'Ontario appartenant à une minorité visible : Un profil statistique », Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques, Université d'Ottawa, 2006-2010, 38p.

Chaire pour le développement de la recherche sur la culture d'expression française en Amérique du Nord

« La politique linguistique et la Charte de la langue française », Chaire pour le développement de la recherche sur la culture d'expression française en Amérique du Nord (CEFAN), Université Laval. [En ligne] http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/Quebec-5Politique_Ing.htm (page consultée le 16 mai 2016)

THÈSE

Serge Miville, « À quoi sert au Canadien français de gagner l'univers canadien s'il perd son âme de francophone ? » Représentations identitaires et mémorielles dans la presse franco-ontarienne après la 'rupture' du Canada français (1969-1986), *Université d'Ottawa*, 2012, p.79. [En ligne] https://www.ruor.uottawa.ca/bitstream/10393/20665/5/Miville_Serge_2012_These.pdf (page consultée le 19 août 2016).

SOURCES GOUVERNEMENTALES & PARLEMENTAIRES

Gouvernement du Canada

Bibliothèque et Archives Canada, « La mise en oeuvre de la politique du multiculturalisme dans un cadre bilingue », Chambre des communes du Canada. Débats, 28^e Parlement, 3^e session, Tome 8, 8 octobre 1971. [En ligne] : http://parl.canadiana.ca/view/oop.debates_CDC2803_08/803?r=0&s=1 (page consultée le 5 août 2015).

Gouvernement du Canada, Bureau du Conseil privé, « Plan d'action pour les langues officielles. 'Le prochain acte : Un nouvel élan pour la dualité linguistique canadienne' ». [En ligne] http://epe.lac-bac.gc.ca/100/205/301/pco-bcp/website/06-07-27/www.pco-bcp.gc.ca/olo/default.asp@language=f&page=action&doc=cover_f.htm (page consultée le 9 août 2016).

Gouvernement du Canada, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Publications et guides, « Cadre stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire ». [En ligne] <http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/publications/etablissement/cadre-minoritaire.asp> (page consultée le 8 août 2016).

Gouvernement du Canada, « Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés – L.C. 2001, ch.27, Article 3 ». [En ligne] <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/I-2.5/page-1.html?txthl=officielles+langues#s-3> (page consultée le 7 août 2016).

Gouvernement du Canada, *Loi sur les langues officielles*. Loi concernant le statut des langues officielles du Canada, 1969. 1970, S.R.C., Chaire pour le développement de la recherche sur la culture d'expression française en Amérique du Nord (CEFAN), Université Laval. [En ligne] <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/cnd-loi-languesofficielles1969.htm> (page consultée le 14 mai 2016) : Article 2.

Gouvernement du Canada, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, « Plan d'action pour les langues officielles : Plans, dépenses et Résultats ». [En ligne] <http://www.tbs-sct.gc.ca/hidb-bdih/initiative-fra.aspx?Hi=83> (page consultée le 9 août 2016).

Gouvernement du Canada, Site Web de la législation (Justice), Textes constitutionnels, Lois constitutionnelles de 1967 à 1982, « LOI CONSTITUTIONNELLE DE 1982 » [En ligne], <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/const/page-15.html> (page consultée le 3 juillet 2016).

Parlement du Canada, Bibliothèque du Parlement, « Le programme Canadien d'immigration », par Penny Becklumb, Division du droit et du gouvernement, révisé le 10 septembre 2008. [En ligne] <http://www.bdp.parl.gc.ca/content/lop/researchpublications/bp190-f.htm> (page consultée le 19 juillet 2016).

Parlement du Canada, Bibliothèque du Parlement, Livres verts, Notice de l'Étude sur l'immigration et les objectifs démographiques du Canada : « Livre vert sur l'immigration », de Robert Knight Andras. [En ligne] <http://www.lop.parl.gc.ca/ParlInfo/Compilations/FederalGovernment/PaperDetail.aspx?Paper=ee6513cb-c1d9-4404-a192-b99feefd616a&Document=ccb74f01-9d42-4a84-819d-6fa54738b053&Language=F> (page consultée le 30 mars 2016).

Parlement du Canada, Bibliothèque du Parlement, Publications courantes : Affaires sociales et communautaires, *Le multiculturalisme canadien*, par Michael Dewing, Division des affaires juridiques et sociales, le 15 septembre 2009, révisée le 14 mai 2013. [En ligne] : <http://www.bdp.parl.gc.ca/content/lop/ResearchPublications/2009-20-f.htm> (page consultée le 29 mars 2016).

Gouvernements provinciaux

Gouvernement de l'Ontario, Commissariat aux services en français, « Loi ». [En ligne] <http://csfontario.ca/fr/loi> (page consultée le 7 juillet 2016).

Gouvernement du Québec, *Loi sur la langue officielle* (Loi 22), Chaire pour le développement de la recherche sur la culture d'expression française en Amérique du Nord (CEFAN), Université Laval. [En ligne] <http://www.axl.cefan.ulaval.ca/amnord/quebec-loi-1974.htm> (page consultée le 16 mai 2016).

Gouvernement du Québec, Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration, « Au Québec pour bâtir ensemble. Énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration », 1990. [En ligne] <http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/ministere/Enonce-politique-immigration-integration-Quebec1991.pdf> (page consultée le 11 juillet 2016).

Gouvernement du Québec, Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, Communiqués : « Nouvelle politique en matière d'immigration, de diversité et d'inclusion ». [En ligne] <http://www.midi.gouv.qc.ca/fr/presse/communiques/com20150128.html> (page consultée le 11 juillet 2016).

Commissions parlementaires

Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme au Canada

André Laurendeau & Arnold Davidson Dunton, *Rapport préliminaire de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Ottawa, La Commission, 1965, p.136.

André Laurendeau & Arnold Davidson Dunton, *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, Ottawa, La Commission, 1965, p.125.

André Laurendeau, Davidson Dunton et al., *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, volume premier*, Imprimeur de la Reine à Ottawa, 1967, p.XII.

André Laurendeau, Davidson Dunton et al., *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, volume quatre*, Imprimeur de la Reine à Ottawa, 1970, 390p.

Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec

Michel Bélanger et Jean Campeau, « L'avenir politique et constitutionnel du Québec : Rapport de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec », Québec, Bibliothèque nationale du Québec, 180p. [En ligne] https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageNotice.aspx?idn=20751 (page consultée le 23 juillet 2016), p.1.

Études menées pour le compte du gouvernement fédéral

Chedly Belkhodja & Christophe Traisnel, « Francophonie canadienne et diversité immigrante : les défis d'une rencontre réussie », Journée de réflexion sur l'immigration francophone à l'Hôtel Hilton Lac Leamy, Gatineau, Citoyenneté et Immigration Canada, 2014.

Chedly Belkhodja, Christophe Traisnel & Mathieu Wade, « Typologie des communautés francophones en milieu minoritaire au Canada », Ottawa, Citoyenneté et Immigration Canada, 2012.

Comité directeur CIC

Comité directeur Citoyenneté et Immigration Canada – Communautés francophones en situation minoritaire, « Plan stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire », septembre 2006. [En ligne] <http://www.cic.gc.ca/francais/pdf/pub/plan-minoritaire.pdf> (page consultée le 19 juillet 2016).

COMMISSARIAT AUX LANGUES OFFICIELLES

Rapports annuels

Commissariat aux langues officielles, « Rapport annuel », Édition spéciale, 35^e anniversaire, 1969-2004, Volume I, par Dyane Adam, p.11. [En ligne] http://www.ocol-clo.gc.ca/sites/default/files/2004_05_f.pdf (page consultée le 30 mars 2016).

Commissariat aux langues officielles, « Rapport annuel, 1999-2000 ». [En ligne] http://www.ocol-clo.gc.ca/html/ar_ra_1999_00_f.php (page consultée le 8 mars 2016).

Commissariat aux langues officielles, « Rapport annuel, 2000-2001 ». [En ligne] http://www.ocol-clo.gc.ca/html/ar_ra_2000_01_f.php (page consultée le 8 mars 2016).

Commissariat aux langues officielles, « Rapport annuel, 2002-2003 ». [En ligne] http://www.ocol-clo.gc.ca/sites/default/files/2002_03_f.pdf (page consultée le 15 mars 2016).

Commissariat aux langues officielles, « Rapport annuel, 2003-2004 ». [En ligne] http://www.ocol-clo.gc.ca/html/ar_ra_2003_04_f.php (page consultée le 15 mars 2016).

Études menées pour le compte du Commissariat

Jack Jedwab, « L'immigration et l'épanouissement des communautés de langue officielle au Canada : politiques, démographie, identité », Ottawa, Commissariat aux langues officielles du Canada, 2002, p.47-48.

Carsten Quell, « L'Immigration et les langues officielles : obstacles et possibilités qui se présentent aux immigrants et aux communautés », Ottawa, Commissariat aux langues officielles du Canada, novembre 2002. [En ligne] http://www.immigrationfrancophone.ca/images/documents/l_immigration_et_les_langues_officieles_etude_commissariat_aux_langues_officieles_2002.pdf (page consultée le 7 août 2016).

ASSOCIATIONS FRANCOPHONES

Documents rédigés par les associations francophones

Assemblée communautaire fransaskoise (ACF), « De la minorité à la citoyenneté », Rapport final de la Commission sur l'inclusion de la communauté fransaskoise, 2008, 29p. [En ligne] <http://www.fransaskois.sk.ca/uploads/files/general/23//de-la-minorit-la-citoyennet.pdf> (page consultée le 25 octobre 2015).

Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), « Notre place aujourd'hui... pour demain. Mémoire présenté à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec », novembre 1990.

Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO), *Plan de développement global de la communauté franco-ontarienne, tel qu'adopté au Sommet de la francophonie ontarienne, tenu à Toronto, les 7, 8 et 9 juin 1991.*

Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), *Notes pour une allocution de Georges A. Arès, Président, Conférence annuelle de l'Association d'études canadiennes, Atelier « Nouvelles définitions de majorités et minorités », Montréal, 25 mai 2003.* [En ligne] http://www.fcfa.ca/user_files/users/40/Media/2003-05-25_association_etudes_canadiennes.pdf (page consultée le 3 septembre 2015).

Fédération des francophones hors Québec (FFHQ), *Les héritiers de Lord Durham*, Ottawa, FFHQ, 1977.

Fédération des francophones hors Québec, *Pour ne plus être... sans pays. Une nouvelle association pour les deux peuples fondateurs*, Ottawa, La Fédération, 1979.p. 58.

Documents édités par les associations francophones

Stacy Churchill & Isabel Kaprielian, « Les communautés francophones et acadiennes du Canada face au pluralisme », Ottawa, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, 1991, 136p.

Comité d'orientation de *Dessein 2000*, « *Dessein 2000 : Pour un espace francophone* », Ottawa, 1992, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada.

Groupe de travail Dialogue, Rapport « Parlons-nous! », Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, février 2001.

PGF consultants inc., « Sommaire exécutif du rapport final 'Des orientations claires, une voix qui rassemble' », Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, 1998, p.1. [En ligne] http://www.fcfa.ca/user_files/users/40/Media/Des%20orientations%20claires,%20une%20voix%20qui%20rassemble.pdf (page consultée le 19 janvier 2016).

Philippe Falardeau, *Hier, la francophonie : fenêtre historique sur le dynamisme des communautés francophones et acadiennes du Canada*. Ottawa, La Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, 1992, p.29.

PRA inc., « Évaluation de la capacité des communautés francophones en situation minoritaire à accueillir de nouveaux arrivants. Rapport final », Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), mars 2004.

Archives en ligne des associations francophones

Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO), « Quelques jalons et principales réalisations de l'ACFÉO, de l'ACFO et de l'AFO (1910-2010) ». [En ligne] <http://monassemblee.ca/wp-content/uploads/2012/08/Quelques-jalons-et-principales-r%23U00e9alisations.pdf> (page consultée le 15 janvier 2016).

Documentation capitale, Centre de ressources, « Archives du Conseil de la vie française en Amérique (CVFA) ». [En ligne] http://www.documentationcapitale.ca/index.cfm?Repertoire_No=-751102913&voir=centre_detail&Id=3214 (page consultée le 16 mai 2016).

Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), « Un quart de siècle de défis, d'actions et de progrès : les faits marquants (1975- 2000) », Salle de presse et archives de la FCFA, 2000. [En ligne] : http://bv.cdeacf.ca/EA_PDF/2005_03_0521.pdf (page consultée le 13 janvier 2013).

Communiqués de presse de la FCFA

FCFA, Communiqué de presse du 11 mars 2004. [En ligne] http://www.fcfa.ca/fr/Communiques_21/Communiques-2004_39#11%20mars%202004 (page consultée le 12 février 2016).

FCFA, communiqué de presse du 13 février 2006. [En ligne] http://www.fcfa.ca/fr/Communiques_21/Communiques-2006_41#13%20février%202006 (page consultée le 12 février 2016).

FCFA, communiqué de presse du 3 avril 2006. [En ligne] http://www.fcfa.ca/fr/Communiques_21/Communiques-2006_41#3%20avril%202006 (page consultée le 12 février 2016).

FCFA, communiqué de presse du 19 mars 2010. [En ligne] http://www.fcfa.ca/fr/Communiques_21/Communiques-2010_32#19%20mars%202010 (page consultée le 23 avril 2016).

FCFA, Communiqué de presse du 5 octobre 2010. [En ligne] http://www.fcfa.ca/fr/Communiques_21/Communiques-2010_32#5%20octobre%202010 (page consultée le 5 février 2016).

SITES WEB

Accueil francophone, « Historique », <http://www.accueilfrancophonemb.com/historique.php> (page consultée le 22 avril 2016).

Assemblée communautaire fransaskoise (ACF), « Historique », [En ligne], http://www.fransaskois.sk.ca/content/acf/gsDisplayGeneral/index/menu_id/364 (page consultée le 30 octobre 2015).

Assemblée de la francophonie de l'Ontario (AFO), « Vision », <https://monassemblee.ca/mon-assemblee/#equipe> (page consultée le 12 août 2016).

Association canadienne d'éducation de langue française (ACELF), « À propos ». [En ligne] <http://www.acef.ca/apropos/organisme.php> (page consultée le 28 juin 2016).

Assemblée communautaire fransaskoise (ACF), « Accueil », <http://www.fransaskois.sk.ca/> (page consultée le 12 août 2016) & Assemblée communautaire fransaskoise (ACF), « Immigration », http://www.fransaskois.sk.ca/content/immigration/gsDisplayGeneral/index/menu_id/68 (page consultée le 12 août 2016)

Centre de recherche en civilisation canadienne-française (CRCCF), « La présence française en Ontario : 1610, passeport pour 2010. Penetanguishene (Ontario) ». [En ligne] <http://crccf.uottawa.ca/passeport/IV/IVD1c/IVD1c03.html> (page consultée le 15 juin 2016).

Centre francophone de Sault-Ste-Marie, « Histoire ». [En ligne] <http://www.centrefrancophone.net/le-centre/histoire> (page consultée le 11 juillet 2016).

Commissariat aux langues officielles, Mandat et rôles, « Mandat ». [En ligne] <http://www.officiallanguages.gc.ca/fr/apropos/mandat> (page consultée le 6 août 2016).

Commissariat aux services en français, Assemblée législative de l'Ontario, « Loi sur les services en français ». [En ligne] <http://csfontario.ca/fr/loi> (page consultée le 1^{er} décembre 2016).

Conseil ethnoculturel du Canada, « Celebrating Canadian Multiculturalism Day » [En anglais seulement], <http://www.ethnocultural.ca/fr/member-news/celebrating-canadian-multiculturalism-day> (page consultée le 29 mars 2016).

Hôpital Montfort, Histoire de Montfort, « Victoires de Montfort ». [En ligne], <http://www.hopitalmontfort.com/fr/les-victoires-de-montfort> (page consultée le 20 avril 2016).

« L'immigration francophone » : <http://www.immigrationfrancophone.ca/fr/> (page consultée le 12 août 2016).

L'immigration francophone, « Historique », portail de l'Immigration francophone de la FCFA. [En ligne] <http://immigrationfrancophone.ca/fr/communautes-en-action/historique> (page consultée le 19 juillet 2016).

Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), « Qui nous sommes », http://www.fcfa.ca/fr/Qui-Nous-Sommes-_1 (page consultée le 12 août 2016).

Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA), <http://www.fcfa.ca/> (page consultée le 12 août 2016).

Fondation canadienne pour le dialogue des cultures, L'organisme, « La Fondation ». [En ligne] http://fondationdialogue.ca/index.php?option=com_content&view=article&id=88&Itemid=202&lang=fr (page consultée le 5 août 2016).

Société franco-manitobaine (SFM), <http://www.sfm.mb.ca/> (page consultée le 12 août 2016)

Société franco-manitobaine (SFM), « Accueil francophone », (Portail immigration au <http://www.accueilfrancophonemb.com/>) (page consultée le 12 août 2016)

École de politique appliquée de l'Université de Sherbrooke

Université de Sherbrooke, Faculté des lettres et sciences humaines, École de politique appliquée, « Adoption par l'Assemblée nationale de la loi constituant la Commission Bélanger-Campeau ». [En ligne] <http://www.bilan.usherb.ca/bilan/pages/evenements/3509.html> (page consultée le 11 juillet 2016).

Université de Sherbrooke, Faculté des lettres et sciences humaines, École de politique appliquée, « Le référendum de 1995 ». [En ligne] <http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/collaborations/8660.html> (page consultée le 30 juillet 2016).

Université de Sherbrooke, Faculté des lettres et sciences humaines, École de politique appliquée, « Publication du plan d'action du gouvernement du Québec concernant les communautés culturelles », 1981. [En ligne] <http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/20244.html> (page consultée le 4 juillet 2016).

Université de Sherbrooke, Faculté des lettres et sciences humaines, École de politique appliquée, « Tenue d'un référendum national sur les accords de Charlottetown », 26 octobre 1992. [En ligne] <http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/3581.html> (page consultée le 28 juillet 2016).

AUTRES SOURCES

Darius Bossé et Christophe Traisnel, Colloque sur l'article 16.1 de la Charte canadienne des droits et libertés, 31 :76 minutes, https://www.youtube.com/watch?v=-cFy5_VN9g (page consultée le 9 septembre).

François Rocher, Micheline Labelle, Ann-Marie Field et Jean-Claude Icart, « Le concept d'interculturalisme en contexte québécois : généalogie d'un néologisme », Rapport présenté à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences

culturelles (CCPARDC), Montréal, CRIEC - Centre de recherche sur l'immigration, l'ethnicité et la citoyenneté, le 21 décembre 2007, p.1.

ENTRETIENS (en ordre chronologique)

David Welch, Entretien du 16 mars 2016, Université d'Ottawa.

Dyane Adam, Entretien du 17 mars 2016 [Entretien téléphonique].

Rolande Faucher, Entretien du 29 mars 2016, Université d'Ottawa.

Guy Matte, Entretien du 5 avril 2016, Ottawa.

Mohammed Brihmi, Entretien du 7 avril 2016 [Entretien téléphonique].